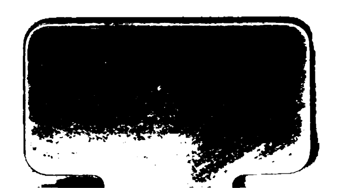




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME IV.



AMIENS.

IMPRIMERIE D'ALFRED CARON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Galerie du Commerce, 13 et 14.

1840.

Première Partie.

BULLETIN ANNUEL.

LISTE

DE MM. LES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

DIGNITAIRES.

Président honoraire : M. le baron SIMÉON, officier de la Légion d'honneur, préfet du département de la Somme.

Président : M. RIGOLLOT, docteur en médecine, membre de l'académie d'Amiens, de la société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, pour les travaux historiques.

Vice-Président : M. HARDOUIN (Henri), avoué à la Cour royale, membre de l'Académie d'Amiens.

Secrétaire perpétuel : M. Garnier, professeur, membre de l'académie, bibliothécaire-adjoint.

Secrétaire annuel : M. Lavernier, secrétaire de la mairie.

Trésorier : M. Dorbis, conservateur des Archives du département de la Somme.

COMMISSION DU MUSÉE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste), propriétaire.

Administrateurs : M. Cheussey, architecte du département, membre de l'académie d'Amiens.

— M. Dufour (Charles), avocat à la cour royale.

— M. Mallet (Fernand), propriétaire.

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Bazot, notaire.

Betz (le comte de), propriétaire, vice-président de la société des Amis des arts du département de la Somme.

Bisson de la Roque, substitut du procureur du Roi.

Bouthors (Jean-Louis-Alexandre), greffier en chef de la cour royale.

Breuil (Auguste), avocat à la cour royale.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du conseil général de la Somme.

Deberly, avocat à la cour royale.

De Grattier (Adolphe), substitut du procureur général près la cour royale, membre du conseil-général de l'Oise.

Duthoit (Aimé), sculpteur, correspondant du comité historique des arts et monuments.

Guerard (François), conseiller-auditeur à la cour royale.

Herbault, architecte.

Hocdé (Léon), inspecteur des écoles primaires du département de la Somme.

Janvier, notaire.

Ledieu père, propriétaire à Amiens.

Lefebvre, chevalier de la Légion d'Honneur, ingénieur en chef au corps royal des mines.

Lemerchier, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie, docteur en médecine, ancien Maire de la ville d'Amiens.

Le Serurier, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller à la cour royale, membre du conseil-général de l'Aisne.

Obry, membre de l'académie, juge-suppléant au tribunal civil.

Rivery, capitaine au corps royal du génie.

Salmon, avoué au tribunal de première instance.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

Directeur : M. Cayrol (de), ancien député, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie d'Amiens.

MM.

Breda (Ernest de), propriétaire.

De Bicquilley (baron), capitaine d'artillerie, ancien élève de l'école polytechnique.

De Crouy, ancien notaire.

WOILLEZ (Emmanuel), contrôleur des contributions indirectes, membre de plusieurs sociétés savantes.

COMITÉ DE NOYON.

Directeur : M. RICHART, chevalier de la Légion d'Honneur, docteur en médecine.

MM.

BECUERY, propriétaire, entrepreneur des ponts et chaussées.

CRÉMERY, propriétaire.

DELMOTTE, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major.

HARLAY, propriétaire, membre du conseil de l'arrondissement de Compiègne.

MÉNIOLLE DE CYZANCOURT, propriétaire.

MONY, propriétaire, maire de la ville de Noyon (Oise).

OBRY (l'abbé), supérieur du petit séminaire.

ROUCY (Frédéric de), propriétaire.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

BAZIN (Charles), propriétaire à Beauvais (Oise).

BLIN DE BOURDON (le vicomte), ancien préfet, chevalier de la Légion d'honneur, député de la Somme, au Quesnel, (Somme).

BOISTEL (Amédée), avocat, à Arras (Pas-de-Calais).

BUTEUX, propriétaire, membre du conseil-général de la Somme, membre de l'académie d'Amiens, à Fransart près Roye (Somme).

CALONNE (le comte Adrien de), conservateur de Chambord (Loir-et-Cher).

Chandon, membre du conseil-général de la Somme, maire de la ville de Montdidier (Somme).

Corblet (l'abbé Jules), professeur au petit séminaire, à Beauvais (Oise).

Cossettes (Edouard de), propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Crapelet, imprimeur, membre de la société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Croy-Chanel (le comte de), propriétaire au château de la Guerche près la Haye des Cartes (Indre-et-Loire).

De la Fons de Melicocq (le baron de), propriétaire, à Cuiry-près-Rosoy-sur-Serre (Aisne).

Delannoy (l'abbé), chevalier de la Légion d'Honneur, curé doyen du canton de Gamaches (Somme).

Dusevel (Eugène), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Estourmel (le marquis d'), propriétaire, à Suzanne près Bray, arrondissement de Péronne (Somme).

Estancelin, député de la Somme, membre de plusieurs sociétés savantes, à Abbeville (Somme).

Gaulthier de Rumilly, député de la Somme, à Fleury (Somme).

Géraud, élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe, à Paris.

Givenchy (Louis de), secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Morinie, membre des sociétés des antiquaires de Normandie, de l'Ouest, des sociétés académiques de Douai, Abbeville, Cherbourg, Blois, etc.; correspondant du ministère de l'Instruction publique

pour les travaux historiques, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

GONNET (Auguste), avoué, membre du conseil-général de la Somme, à Péronne (Somme).

HAMEL (le comte du), ancien conseiller d'État, à Paris.

HARBAVILLE, propriétaire, conseiller de préfecture, membre de l'académie d'Arras (Pas-de-Calais).

HERMAND (Alexandre), propriétaire, membre des sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Normandie, de la société académique de Douai, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

HIVER père, propriétaire, membre de l'académie d'Amiens, à Berny près Péronne (Somme).

HOUBIGANT, propriétaire au château de Nogent-lès-Vierges, près Creil (Oise).

JOURDAIN DE THIEULLOY, propriétaire à Amiens.

LABOURT, ancien procureur du roi, à Doullens (Somme).

LACROIX VAUBOIS (de) président du tribunal civil, président de la caisse d'épargnes, à Beauvais (Oise).

LEGLAY, docteur en médecine, archiviste générale du département du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

LEMAIRE, professeur à la maîtrise, à Beauvais (Oise).

LE SERURIER, employé au ministère des finances, à Paris.

LE VER (le marquis), membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Roquefort près Fauville (Seine-Inférieure).

MAILLY (le comte de), propriétaire, à Paris.

Maisniel de Liercourt (le comte du), propriétaire, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

Malezieux (de), propriétaire, à Senlis (Oise).

Moillet, avoué, à Péronne.

Morel de Campenelle, propriétaire, membre de la société des Antiquaires de France, à Abbeville (Somme).

Padé (l'abbé), ancien directeur du Petit-Séminaire de St.-Riquier (Somme).

Petit, propriétaire à Quiercy-sur-Serre (Aisne).

Ravin, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).

Rosny (Eugène de), ancien officier du génie, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Lozembrune près Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Schulemburg (le comte de), propriétaire, quai d'Orsay à Paris.

Voillemier, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Dunoyer, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien préfet de la Somme, conseiller d'État, à Paris.

Dunoyer (Frédéric), chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie, Maire de la ville d'Amiens.

Miolland (Mgr.), Evêque d'Amiens.

Salvandy, de l'académie française, membre de la chambre des députés, à Paris.

Saint-Aignan (le vicomte de) préfet du Nord, ancien préfet de la Somme.

VINCENT (l'abbé), membre de l'académie d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

ALLOU, ingénieur en chef des mines, bibliothécaire-archiviste de la société des Antiquaires de France, à Paris.

BAILLY (l'abbé), prêtre, à Noyon (Oise).

BARD (le chevalier Joseph), membre de plusieurs sociétés savantes, à Beaune (Côte-d'Or).

BARRAUD (l'abbé), prêtre, chanoine honoraire, professeur d'archéologie, au séminaire de Beauvais.

BÉTHOLAUD, substitut du procureur du roi, à Tonnerre (Yonne).

BIET, architecte, inspecteur-général des bâtiments civils près le ministère de l'Intérieur, président libre de la société des Beaux-Arts, à Paris.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la société d'Émulation, à Abbeville (Somme).

BOULANGER, propriétaire, à Tirancourt près Picquigny (Somme).

BOURGNON DE LAYRE, conseiller à la cour royale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

BRESSEAU, propriétaire, à Poix (Somme).

BRUN-LAVAINNE, directeur de la Revue du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

CARON, professeur au collége d'Arras.

CARTIER, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amboise (Indre-et-L.)

Champollion-Figeac, correspondant de l'Institut, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, à Paris.

Cauet-Gras, propriétaire, maire de la commune de Saint-Sauveur, canton de Picquigny (Somme).

Caudron, sculpteur, à Paris.

Chevereau, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen (Calvados).

Colson, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Coulon (Jules), propriétaire à la Capelle (Aisne).

Cousin (Louis), ancien procureur du roi, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Damis, agent-voyer, à Amiens.

Dancoisne, propriétaire, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Douai (Nord).

De Belleval (Charles), propriétaire, membre de la société d'Émulation, à Abbeville (Somme).

De Cagny, prêtre desservant, à Athies., près Péronne, (Somme).

De Caumont (Arcisse), membre correspondant de l'Institut, directeur-fondateur de l'association normande, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de la société royale des Antiquaires de France, des sociétés des Antiquaires de Londres et d'Ecosse, etc., etc., à Caen (Calvados).

De Clinchamps, propriétaire, président de la société d'archéologie d'Avranches (Manche).

De Hautecloque (le baron), propriétaire, à Arras.

De la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée, président de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Delahaye, conservateur de la bibliothèque communale, à Amiens.

Delanoy, docteur en médecine, à Douay (Nord).

Delaquérière, négociant, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Rouen (Seine-Inférieure).

De la Saussaye (Louis), bibliothécaire honoraire de la ville de Blois, membre de plusieurs sociétés savantes, à Blois (Loir et Cher).

De Mautort (Alfred), propriétaire, à Bichecourt, près Hangest-sur-Somme.

Déroussen (l'abbé), curé de Domart, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à Domart-en-Ponthieu.

De Saulcy, officier d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Metz (Moselle).

Desplanques, propriétaire, à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).

D'Estienne, comte de Lioux, capitaine-adjudant-major au 16e. régiment d'infanterie légère, à Noyon (Oise).

Dinaux (Arthur), membre de plusieurs sociétés savantes, à Valenciennes (Nord).

Douchet (Louis), étudiant en médecine, à St.-Maurice-lès-Amiens.

Ducas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Dufaitelle, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Calais.

Dupuis, lieutenant-colonel de la garde nationale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Friant (l'abbé), prêtre desservant, à Heilly (Somme).

Fortia d'Urban (le marquis de), membre de l'institut, à Paris.

Foucart, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Fournier, agent-voyer en chef du département de la Somme, à Amiens.

Gadin, archiviste, à Arras.

Gaillard, professeur au collége royal, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Gaugain, trésorier de la société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen (Calvados).

Gilbert, membre de la société royale des Antiquaires de France, conservateur de l'église métropolitaine de Paris.

Gourlier, architecte, membre du conseil des bâtiments civils près le ministère de l'intérieur, à Paris.

Goard de Saint-Goiverd (l'abbé), docteur en théologie, curé de Francières (Somme).

Graves (Louis), conseiller de préfecture, secrétaire-général de la préfecture de l'Oise, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, inspecteur des monuments du département de l'Oise, correspondant de la société des Antiquaires de la Normandie, à Beauvais.

Hennebert, archiviste, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tournay (Belgique).

Huot, professeur de géologie, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, à Versailles.

Jubinal (Achille), ancien élève de l'école des chartes, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

Ladoucette (le baron de), secrétaire perpétuel de la société Philotechnique, à Paris.

Leber, président de la société des Antiquaires de France, à Paris.

Lefebvre (l'abbé), curé de Thézy (Somme).

Lelewel (Joachim), professeur, réfugié Polonais, à Bruxelles (Belgique).

Lemasle, peintre d'histoire, conservateur des monuments historiques, à St-Quentin (Aisne).

Lescalopier (Charles de), membre de la société royale des Antiquaires de France, du conseil d'administration de la société royale d'Horticulture de Paris, de l'académie des Arcades de Rome, etc., à Montmartre près Paris.

Lévesque, statuaire, à Paris.

Lombard, architecte, à Amiens.

Longperrier (Adrien de), employé au cabinet des médailles de la bibliothèque royale, à Paris.

Louandre père, membre de la société d'Émulation, conservateur de la bibliothèque communale, à Abbeville (Somme).

Mangon de Lalande, directeur des domaines, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Falaise (Calvados).

Marion, ancien notaire, licencié en droit, attaché à la division des sciences et arts au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

MÉNARD, professeur d'histoire au collége royal, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

PAULIN PARIS, membre de l'Institut, à Paris.

PEYRAN, pasteur, à Sédan.

PICARD, membre de la société d'Émulation, à Abbeville (Somme).

PILATE-PRÉVOST, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

RAOUL-ROCHETTE, conservateur du cabinet des médailles à la bibliothèque royale, à Paris.

REIFFEMBERG (le baron de), membre de plusieurs sociétés savantes, de la commission d'Histoire, à Bruxelles (Belgique).

REDET, ancien élève de l'école des Chartres, archiviste du département de la Vienne, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

ROZE (l'abbé), curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).

SANTERRE (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale de Beauvais.

SMYTTÈRE (le docteur de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

TAILLIAR, conseiller à la cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Douai.

TATTEGRAIN, procureur du roi, à Clermont (Oise).

TERNINK (Auguste), receveur des contributions directes, à Diéval, arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

VICART (l'abbé), curé de Beauquesne, canton de Doullens (Somme).

VILLEROY, ingénieur du roi, à Athènes (Grèce).

WESTREENEN DE TIELLANDT (le baron de), conseiller d'État du roi de Hollande, à la Haye (Pays-Bas).

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. RIGOLLOT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 JUILLET 1840.

Messieurs,

Voici la quatrième année que la Société des Antiquaires de Picardie voit, réunis dans une séance générale, à ses membres résidants, ceux qui habitant les diverses parties de cette ancienne province, ont bien voulu, en s'associant à ses travaux, l'aider de leur utile coopération, et lui apporter le

précieux tribut de leurs lumières. Nous ne pouvons assez leur exprimer notre gratitude, pour leur généreux concours et pour l'empressement qu'ils mettent à répondre à notre appel.

En nous connaissant mieux, Messieurs, nous apprenons chaque fois à nous estimer davantage. Quoi de plus utile, de plus profitable que ces communications qui s'établissent entre des hommes ayant les mêmes goûts, livrés aux mêmes études? Quoi de plus propre à les encourager non-seulement à poursuivre leurs investigations, mais encore à en entreprendre qu'ils eussent peut-être négligées, s'ils ne savaient pas qu'ils trouveraient des personnes avides de les entendre, disposées à s'intéresser à leurs découvertes, et que la moindre indication peut mettre sur la voie d'importantes recherches.

La Picardie, d'ailleurs, notre commune patrie, cette vaste province, dont nous voudrions tous ranimer le passé, que tant d'hommes célèbres et de hauts faits ont illustrée, était loin, il y a des siècles, de présenter cette unité qui ne s'est établie que tard, lorsque le pouvoir royal bien affermi eût surmonté les nombreux obstacles qui l'entravaient. Avant cette époque, quand le système féodal était dans toute sa vigueur, la Picardie était formée de divers petits états obéissant à des comtes, à des évêques, à des abbés, ayant chacun leur coutume, leur histoire, leurs guerres, leurs révolutions; et, quoiqu'ils eussent un même langage et une même origine, n'ayant souvent entr'eux que des rapports pareils à ceux qui existent entre des peuplades voisines. Pour bien connaître un temps déjà si loin de nous, et, ce qui est notre but principal, pour ajouter de nouveaux enseignemens à

ceux que nos devanciers ont rassemblés, pour éclaircir enfin l'histoire de notre pays et en dissiper les nombreuses obscurités, il faut vivre sur les lieux où les événements se sont passés, être à même d'interroger à loisir les monuments qui en furent les témoins, et d'en scruter les moindres vestiges; il faut recueillir les traditions, les récits de la veillée, trouver et déchiffrer les chartes, compulser les archives des hôtels-de-ville, des églises et des vieux manoirs; être à l'affût des découvertes de tombeaux, de monnaies que les ouvriers s'empressent trop souvent de soustraire à tous les regards, dans leur inepte avidité. Tout cela, Messieurs, ce sont nos membres non résidants et correspondants qui peuvent seuls le bien faire; c'est à eux qu'il appartient de recueillir des renseignements, des indications, des faits qui, s'ils étaient isolés, s'ils ne se rattachaient pas à des travaux d'ensemble, n'auraient peut-être qu'une faible valeur, mais qui, coordonnés, réunis, en ont souvent une très grande. Proclamons-le donc hautement, sans l'aide de nos associés, il nous serait difficile de poursuivre la tâche que nous avons entreprise; ils nous sont nécessaires pour la mener à bien.

Une mesure dont nous espérons beaucoup, et dont les villes de Compiègne et de Noyon ont déjà donné le bon exemple, est l'établissement des comités locaux; là plusieurs se reunissent, se communiquent leurs vues, s'encouragent mutuellement et peuvent accomplir des travaux qu'un homme seul exécute rarement. Nous hâtons de nos voeux le moment où, dans les villes qui nous entourent, s'établiront de pareils comités; il me semble qu'alors nous serons certains de notre avenir.

Me permettrez-vous, Messieurs, de profiter de la réunion

présente, pour vous soumettre l'ébauche d'un travail qui, pour être bien fait, aurait besoin que beaucoup d'entre vous vinssent à mon aide; c'est dans l'espérance que vous ne me refuserez pas votre concours que je vous le fais connaître, dans l'état d'imperfection où il est encore.

Je viens de faire allusion à une époque de notre histoire où les différentes parties de notre province, isolées les unes des autres, avaient à peine quelque chose qui leur fût commun. C'est surtout au onzième siècle, sous les premiers rois de la troisième race, que ce défaut d'unité se fait vivement sentir; dans aucun temps les droits ne furent plus incertains, le pouvoir royal plus faible et l'anarchie plus complète. Nos rois n'exerçaient réellement leur autorité dans sa plénitude que dans leurs domaines privés, dans ceux qu'ils possédaient comme seigneurs immédiats, au même titre que les barons possédaient leurs villes et leurs forteresses; encore dans ces villes le pouvoir se partageait-il entre plusieurs; le comte, l'évêque, souvent l'abbé d'un puissant monastère en avaient leur part, et quelquefois, dans la lutte incessante de ces rivaux, une sorte d'autorité locale, un pouvoir municipal, héritier, d'ailleurs, de l'ancienne organisation de la cité, trouvait, il est à croire, moyen de s'interposer.

Parmi les prérogatives que s'arrogèrent dans ce siècle les seigneurs, les laïcs ou les ecclésiastiques, on doit surtout compter celle de battre monnaie; elle était à la fois un signe d'indépendance et un moyen de s'enrichir.

Quoique les maîtres de ces petits états fussent en hostilité permanente, et que, dans ces temps malheureux, les populations retranchées à l'abri de leurs murailles s'épiassent les unes les autres pour ravager tour à tour leurs moissons

et rançonner les voyageurs, quoiqu'il n'existât alors presque aucun commerce, que l'industrie fût réduite à la fabrication grossière des objets de première nécessité, il fallait bien cependant qu'entre les diverses parties de la Picardie, il s'établit quelques relations; et puisqu'il y avait alors peut-être autant de monnaies différentes que de seigneuries, il était nécessaire qu'un accord tacite ou des arrangements particuliers permissent à ces monnaies de circuler dans la province, et leur donnassent un cours légal.

Il est assez probable qu'il en était ainsi; mais si nous voulons nous éclairer, en cherchant ce qu'apprennent sur ce sujet les recueils de chartes et les historiens ou chroniqueurs, à peine y rencontrons-nous quelques indications fort incomplètes. Au onzième siècle on écrivait très peu, et le temps n'a respecté qu'un bien petit nombre des actes qui auraient pu nous instruire de ce qui se faisait à cette époque d'ignorance et de barbarie. Les ouvrages de numismatique ne font mention que de bien peu de monnaies du onzième siècle, qui sont d'ailleurs si rares que la plupart manquent dans les plus riches collections, parmi lesquelles nous comprenons celle de la bibliothèque du roi. Ces monnaies d'ailleurs, rencontrées isolément, ne peuvent éclaircir la question actuelle, et de plus alors on ne peut assigner à plusieurs d'entre elles une date positive, puisque, pour certaines, rien dans leur légende ne l'indique. Ce n'est que lorsqu'on les découvre en nombre, et qu'on les examine avant qu'elles soient disséminées, qu'il y a moyen, en les comparant entre elles, de déterminer quand elles ont été enfouies, de connaître au moins par là leur antiquité rela-

tive, et de savoir quelle était la monnaie courante à une époque donnée.

Un heureux hazard vient de jeter un jour nouveau sur ce dernier point ; il y a trois mois au plus que M. Fernand Mallet, notre collègue, a eu le bonheur de sauver du creuset de l'orfèvre, où disparaissent ordinairement ces trouvailles, une masse considérable de monnaies toutes picardes, et dont les plus récentes dépassent au plus le onzième siècle, c'est-à-dire appartiennent au règne de Philippe premier. La réunion dans un même trésor de deniers d'argent, frappés dans les diverses parties de notre province, par des pouvoirs qui étaient à peu près indépendants, prouve, ce me semble, que, puisque nos ancêtres faisaient usage des mêmes pièces, c'est qu'ils se regardaient comme appartenant à une même famille, et conservaient entre eux de ces rapports que les institutions humaines, lorsqu'elles sont mauvaises, entravent et gênent, mais qu'elles ne peuvent faire entièrement cesser, car ils sont une nécessité de la position géographique et de la communauté d'origine.

Si ce n'est pas abuser de vos moments, Messieurs, que d'entrer dans le détail des monnaies qui composent cette découverte, vous y verrez que la plupart des divisions de l'ancienne Picardie s'y trouvent représentées, et que pour les bien expliquer, il faudrait qu'elles devinssent l'objet des recherches particulières de ceux d'entre vous qui les habitent.

Ce petit trésor contenait des deniers tout-à-fait nouveaux frappés à Montreuil-sur-mer, indubitablement par Philippe 1er. Il y a très peu de temps, on ne connoissait aucune pièce royale de Montreuil antérieure à Philippe-Auguste ; maintenant, grâce à cette découverte et à d'obli-

geantes communications (1), nous sommes en mesure d'en faire connaître une série presque complète, à commencer par le roi Robert, et en y comprenant peut-être son fils Henri 1er. J'ai publié assez récemment une notice sur des monnaies de Montreuil (2); mais j'avoue n'en avoir donné qu'une mauvaise explication. Aujourd'hui il est certain pour moi que, quoique le comté de Montreuil n'appartînt pas immédiatement aux rois de France, ceux-ci y possédaient un château, un *castra*, où était placé un atelier monétaire. Dans les premiers temps de la troisième race, l'émission d'une monnaie royale n'était pas une prérogative de la couronne, et ce n'était peut-être qu'en raison du lieu où elle était frappée qu'elle avait cours dans les provinces.

Montreuil, d'abord comté distinct, fut réuni ensuite au Ponthieu qui, avec Abbeville sa capitale, récemment enlevée à l'abbaye de St.-Riquier par Hugues Capet, son avoué, appartenait à la descendance de ce chef de la troisième dynastie. Les plus anciennes monnaies connues des comtes de Ponthieu étaient de Guillaume Talvas, mort en 1172. Notre trouvaille nous en a montré de Gui ou *Wido*, qualifié dans les chartes comte d'Abbeville, et qui porta ce titre depuis 1052 jusqu'en 1102. Sur les unes on lit distinctement *Abatisvilla*; sur d'autres la légende offre un autre assemblage de lettres. L'ignorance des monnayeurs était alors extrême; peut-être, pas plus que la population presque en-

(1) MM. Adrien de Longperier, Desains et Voillemier ont bien voulu me communiquer plusieurs pièces inédites qui rendront moins incomplet le Mémoire que je dois publier sur ces monnaies.

(2) Revue Numismatique. 1839.

tière, n'étaient-ils pas capables de lire les caractères qu'ils gravaient sur leurs coins; faut-il mettre cette légende obscure sur le compte de la barbarie de l'époque, n'y voir que le nom d'Abbeville défiguré, ou bien y chercher celui d'un château du Ponthieu que la géographie a oublié de mentionner?

L'ancienne abbaye de Corbie frappait monnaie au onzième siècle; on en avait pour preuve un curieux réglement monétaire fait par l'abbé Évrard, vers l'an 1080 ou 85, et que je me propose de publier dans son entier. Dans ce temps, les seigneurs laïcs s'étaient arrogés le droit de monnayage, sans qu'on trouve nulle part qu'il leur ait été concédé par l'autorité royale, tandis que souvent les abbés en obtenaient le privilège des rois bienfaiteurs de leur monastère. Cette concession ne se trouve cependant mentionnée dans aucune des chartes accordées à l'abbaye de Corbie; elle l'usurpa probablement pendant l'anarchie générale qui précéda et suivit l'établissement de la troisième race.

Notre trésor renfermait des deniers du même abbé Évrard que nous venons de citer. Le nom de Corbie ne s'y trouve pas comme sur les monnaies plus modernes des autres abbés. On y lit seulement : abbaye de Pierre, pour abbaye de St. Pierre, en une langue tout-à-fait barbare, moitié française, moitié latine. On sait que, pendant une grande partie du onzième siècle, la ville de Corbie n'appartenait pas à l'abbé, mais aux comtes de Flandre, sur lesquels elle fut reprise par Philippe 1er; est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer l'absence du nom de Corbie sur ces monnaies, tandis que l'abbé y inscrivait orgueilleusement le sien?

Cependant vers le même temps les comtes de Vermandois, tout-puissants qu'ils étaient, et quoi qu'ils prissent le titre d'Abbés de St.-Quentin, n'osaient pas encore mettre leur nom sur la monnaie qu'ils faisaient battre et que des titres mentionnent dès l'année 1051 ; ils se contentaient d'y placer la figure de St. Quentin, patron de leur capitale, avec cette légende assez énigmatique : *Martir coronatus*. Nombre de ces pièces faisaient partie de notre trouvaille, et leur réunion avec les précédentes leur donne une date approximative.

Les monnaies de St.-Quentin et celles de Laon ont été dernièrement décrites avec une sagacité très-remarquable par M. Desains, et une partie de celles qu'il a publiées le premier se sont rencontrées parmi les nôtres ; ainsi nous y avons retrouvé ces singulières pièces où, d'un côté se montre l'image grossière du célèbre évêque de Laon, Adalberon, et de l'autre celle du roi Robert.

On sait que la ville de Laon, grâce à sa position escarpée, était devenue le dernier boulevard de la royauté. C'est dans ses murs que Charles, duc de Lorraine, le descendant de Charlemagne, fut trahi par Adalberon qui le livra à Hugues Capet. Mais fier des services qu'il avait rendus à la nouvelle dynastie, le prélat audacieux voulut, dit-on, se rendre indépendant, et lorsque Robert monta sur le trône, il soutint contre lui un siége et refusa de reconnaître ses droits sur la ville et le comté de Laon. Il est vrai que la paix se fit ensuite; mais ne serait-il pas possible que quelques pièces entièrement nouvelles, qui semblent offrir un autre buste que celui du roi Robert, et dont les légendes formées de lettres liées entr'elles d'une façon singulière

sont jusqu'ici indéchiffrables, appartinssent à l'époque où Adalbéron, en pleine révolte contre Robert, ne pouvait empreindre son image sur ses monnaies ?

D'autres monnaies qui représentent le portail d'un temple, se distinguent aussi par la bizarrerie de leurs légendes, analogues à celles dont nous venons de parler ; nous n'avons pu encore parvenir à les lire ; mais nous croyons cependant, en nous appuyant sur d'autres indices, que ces pièces ont été frappées à Soissons. Dans cette ancienne capitale de la monarchie française, il existait à la fois trois ateliers monétaires différents : celui de l'Abbaye de St.-Médard qui lui avait été accordé par Louis-le-débonnaire, celui des comtes de Soissons, et enfin, à ce qu'on assure, celui de l'évêque. Il nous reste encore à rechercher auquel de ces ateliers peuvent appartenir nos monnaies.

Les rois de la troisième race possédaient à Senlis un palais où ils faisaient battre monnaie ; on en a pour preuve la rare denier de Hugues Capet découvert depuis peu de temps et celui de Philippe Ier, dont notre trouvaille renfermait un certain nombre. On savait déjà que c'était à tort que Leblanc, dans son Traité des monnaies de France, l'avait attribué à Philippe-Auguste.

Rien n'est confus comme la chronologie des comtes d'Amiens pendant une partie du onzième siècle ; on se demande d'ailleurs quel pouvoir ces seigneurs exerçaient sur une ville qui ne formait qu'une faible portion de leurs domaines, puisqu'ils étaient aussi comtes ou du Vexin ou du Valois ? Ce titre n'était-il pas pour eux une dignité plutôt nominale que réelle, lorsqu'on voit les évêques, dont plusieurs appartenaient à de puissantes familles, s'intituler

aussi, dans des actes publics, comtes d'Amiens? On se demande encore ce qu'étaient, toujours au onzième siècle, ce Gui et cet Yves qui prennent ensemble la même qualité, alors que le comté d'Amiens était en partie la proie d'un Enguerrand, seigneur de Boves? En attendant que notre laborieux collègue, M. Hardouin, nous fasse connaître le résultat de ses recherches qui ajouteront, nous n'en doutons pas, de nouvelles clartés à celles que doit jeter sur nos antiquités l'importante publication de l'Histoire des comtes d'Amiens de l'illustre Ducange (1), il était à espérer qu'il se rencontrerait, au milieu de nos pièces picardes, des monnaies d'Amiens qui offriraient de nouvelles indications historiques. Il s'en trouvait effectivement au moins de deux espèces différentes, peut-être même de trois; mais malheureusement elles donnent peu d'éclaircissement sur la matière.

Les unes étaient connues depuis long-temps; elles ont pour légendes: *Ambianis, pax civibus tuis;* mais on ne les faisait pas remonter au onzième siècle; les autres sont nouvelles, au moins c'est la première fois qu'il a été permis de lire leurs légendes (2); mais cette légende elle-même est une énigme sur laquelle on peut seulement émettre des conjectures; est-il vrai d'abord qu'elle soit en français du temps, c'est-à-dire en picard? ce serait une chose si extraordinaire en numismatique que c'est à peine si on ose l'a-

(1) L'édition de cet ouvrage, précédée d'une introduction, et accompagnée de notes, ainsi que de la mise au jour de plusieurs titres inédits, est aujourd'hui presque totalement terminée. Peut-être même aura-t-elle paru avant la publication du Bulletin de la Société.

(2) Du côté de la croix, on lit ISIAMUNAI, et de l'autre ISIAMUNTAI, avec PAX dans le champ.

vancer. Quoi qu'il en soit de cette circonstance singulière, on est également embarassé pour dire de quel pouvoir cette monnaie émanait ; on serait tenté de supposer que, dans un moment d'anarchie et de confusion, l'autorité municipale prit sur elle de fabriquer une monnaie, sans qu'aucune désignation en fit connaître le lieu ni l'origine. Plus tard l'évêque a pu s'en emparer, et en changer la légende, sans cependant y mettre ni son nom, ni son titre.

Une troisième espèce de monnaie, probablement antérieure à celles-ci et d'une extrême barbarie, leur a peut-être servi de modèle ; mais à qui l'attribuer ? Serait-ce au roi Henri, qui lui-même l'aurait grossièrement fait copier sur les monnaies de Henri l'oiseleur, qui circulaient en Lorraine ? Ce sont autant de questions à résoudre.

Enfin, pour terminer, j'ajouterai que quatre pièces différentes se trouvaient isolées au milieu de toutes celles que je viens d'énumérer. L'une était d'un Geoffroy, le deuxième ou troisième du nom, comte d'Anjou, les trois autres sont tout-à-fait nouvelles ; une d'elles offre un monogramme, les dernières une espèce de donjon ou d'église ; il se pourrait qu'elles fussent étrangères au pays et mêlées par hasard à nos monnaies picardes.

Me pardonnerez-vous, Messieurs, de vous avoir entretenus si longuement de ces monnaies pour ne vous faire part que de mes doutes et de mes incertitudes ? Mais je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de m'instruire et de solliciter de votre bienveillance des renseignements qui me seraient si nécessaires ; les découvertes du genre de celle-ci sont fort rares, et il serait à regretter qu'on n'en tirât pas tout le parti possible.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, M. J. GARNIER, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1839—1840.

Séance publique du 12 Juillet 1840.

Messieurs,

Aux termes de votre réglement, votre secrétaire est chargé de présenter, à la fin de chaque année, le compte rendu des travaux dont la Société s'est occupée depuis la dernière séance générale, et des ouvrages dont chacun de vous a enrichi ses archives.

Pour la première fois, j'ai à m'acquitter de cette tâche, d'autant plus difficile, que la manière brillante et heureuse dont mon estimable prédécesseur a su la remplir jusqu'aujourd'hui, doit m'inspirer quelque inquiétude. Aussi, plus que jamais, j'ai besoin de compter sur votre indulgence, et sur cette bienveillance affectueuse à laquelle seule je dois attribuer vos suffrages.

C'est une grave responsabilité pour moi, que d'exposer ce que vous avez fait pendant le cours de cette année. Heureusement, Messieurs, vous ne serez point jugés seulement sur cette analyse, et si je ne sais donner à chacune de vos œuvres le style et le langage approprié, ni jeter le mouvement nécessaire dans cette sorte de travail, il ne faudra en accuser que l'impéritie de l'ouvrier et non pas la matière; car les travaux exécutés par vous prouveront que vous n'avez point manqué à votre mission, et que votre zèle ne s'est point démenti. Vous avez publié trois volumes; le quatrième, qui contiendra le mémoire couronné l'an dernier, va paraître bientôt. Vous avez eu la satisfaction de les voir partout appréciés favorablement, partout reçus avec plaisir.

L'activité de la Société, loin de se ralentir, est devenue si féconde, que les fonds qui nous sont alloués par le département, sont aujourd'hui insuffisants, pour assurer l'impression d'ouvrages dont la publication réunirait à la fois l'utilité et l'intérêt historique le plus piquant.

Comment expliquer, autrement que par la sympathie qu'ont trouvée vos études, cet empressement qu'ont mis vos correspondants à venir s'unir à vous, dans cette séance, pour vous seconder de leurs efforts et vous aider de leur in-

fluence et de leurs lumières, dans l'accomplissement d'une œuvre à laquelle plusieurs d'entre eux ont, dès votre origine, pris la part la plus active.

Déjà vous avez en partie recueilli les fruits des modifications apportées dans vos statuts et votre règlement. Deux comités se sont organisés dans le département de l'Oise; l'un à Compiègne, sous la direction de M. de Cayrol, dont vous avez souvent apprécié les connaissances aussi nombreuses que variées; l'autre à Noyon, sous la direction d'un savant, modeste et laborieux, M. le docteur Richart; d'autres comités, nous en avons l'assurance, ne tarderont point à s'établir, et, de ces faisceaux réunis, vous formerez un corps plein de force, auquel vous imprimez le mouvement et la vie, avec cette activité toujours croissante qui promet de remplir l'objet de votre utile destination.

Vous avez plusieurs fois reçu des communications officielles de M. le ministre de l'instruction publique, qui vous a continué l'envoi des douze derniers volumes de la collection des mémoires et documents inédits de l'Histoire de France. M. le ministre de la guerre a, sur votre demande, mis à votre disposition, avec une générosité dont vous lui serez reconnaissants, la carte si précieuse et si exacte qu'ont dressée les officiers de l'état-major.

Une lettre de M. le préfet, en vous annonçant que M. Delpit, collaborateur de M. Augustin Thierry et trois autres élèves de l'École de Chartres venaient explorer les dépôts d'archives de votre ville, pour compléter la collection de documents de l'Histoire du Tiers-État, entreprise sous les auspices du gouvernement, vous demandait de faire en sorte qu'ils

trouvassent les moyens d'exécuter promptement et sûrement les recherches dont le ministre les avait chargés.

Ces messieurs ont trouvé dans plusieurs de vos membres un vif empressement à seconder leur travaux, et ceux d'entre vous qui sont à la tête des dépôts publics d'archives, les ont aidé puissamment dans leurs recherches. Vous en avez eu la preuve dans le premier rapport adressé au ministre, et déposé dans vos archives, que M. Delpit, chef de la mission, a lu dans une de vos séances où vous l'aviez admis, et dans lequel il s'est plu à leur en témoigner sa reconnaissance. Des lettres flatteuses de M. Augustin Thierry et de M. le ministre de l'instruction publique les ont depuis récompensé de leur coopération.

De nombreuses missives de MM. les préfets déposent de l'intérêt qu'ont inspiré vos travaux. Dans tous les départements de votre circonscription, ils vous ont promis un concours actif pour l'œuvre pieuse et nationale que vous avez entreprise. Vous demanderez bientôt, Messieurs, l'exécution d'une partie de ces offres, espérons qu'elles seront réalisées, et que vous n'aurez point compté en vain sur l'appui qui vous a été offert.

Le nouveau magistrat qui vient d'être appelé à l'administration de ce département vous sera, nous n'en doutons point, aussi favorable que ses devanciers.

Le conseil général vous a continué l'allocation qu'il vous avait accordée dès votre début. Vous avez dû, par reconnaissance pour cet encouragement, faire à ses membres l'hommage de vos mémoires. Ils ont été accueillis avec intérêt, et vous avez lieu de croire que le secours sera augmenté

cette année, conformément au désir qu'avait émis l'année dernière la commission du budget.

Par les bienfaits de l'administration municipale et les encouragements, qu'elle n'a cessé de vous accorder, vous avez vu votre musée s'enrichir. M. le maire a bien voulu demander lui-même deux belles pierres tumulaires qu'un honorable citoyen, M. Merlin, qui les avait découvertes dans sa propriété, s'est empressé de mettre à sa disposition, repoussant avec un noble désintéressement les conseils peu patriotiques qui lui avaient été donnés de vendre, pour en enrichir quelque collection étrangère, ces monuments précieux dus à l'art et à la piété de nos ancêtres. Sur la demande de votre commission du musée, M. le maire a également bien voulu remettre entre vos mains un médailler, dont le classement sera bientôt achevé.

Si un conflit fâcheux, que vous n'avez point fait naître, a amené entre vous et l'autorité ecclésiastique des débats que, malgré l'exposé des faits et la modération de vos procédés, vous gémissez de voir se prolonger encore, nous sommes certains que la bonne harmonie, qui régnait entre nous et le respectable prélat qui est à la tête de ce diocèse, n'aura point été altérée, et que ceux-là qui ont soulevé cet orage, esprits turbulents qui ne savent ou ne veulent que nuire, seront seuls victimes de leurs basses intrigues.

Pour agrandir vos communications, pour vivifier vos travaux, vous avez désiré vous mettre en rapport avec un plus grand nombre de sociétés savantes. Vous avez provoqué des échanges de publications, non-seulement avec celles qui s'occupent d'études historiques, mais aussi avec celles dont

les études, moins spéciales, se rattachent cependant plus ou moins directement aux antiquités et à l'histoire nationale. Votre appel a été entendu, et ce fait prouve quelle importance s'attache aux recherches auxquelles vous vous êtes voués.

Une foule de bulletins, de recueils, de volumes vous ont été adressés, et les rapports qu'a nécessités cette vaste correspondance, ont formé les éléments fructueux de plus d'une séance et vous ont permis d'apprécier la marche générale du progrès scientifique dans les provinces.

Plusieurs mutations ont eu lieu dans la liste des membres de la Société; MM. Delmotte, Woillez, de Crouy, vos correspondants, vous ont demandé le titre de résidants, aussitôt que des comités ont pu se former dans leurs villes. Vous avez fait droit avec empressement à ces demandes, qui vous promettaient un concours plus actif, et liaient plus étroitement à vous des membres dont s'honore la Société. Pour remplir les places vacantes dans vos rangs, vous avez admis, comme titulaires, M. Lemerchier, dont le concours vous a été si efficace quand il était à la tête de l'administration municipale; M. Herbault, jeune architecte plein de mérite; M. Dorbis, conservateur des archives du département; MM. Obry, Bisson de La Roque, Deberly, dont les connaissances en droit vous seront si précieuses, pour les publications que vous voulez entreprendre; M. Breuil, qui doit vous faire connaître les si remarquables travaux des frères Grimm et des Eichorhn sur le droit germanique, et M. Lefebvre, ingénieur des mines, dont la Société de Mont-de-Marsan regrette l'utile collaboration.

Vous vous êtes associés de nouveaux membres non rési-

dants : MM. Corblet, Gaulthier de Rumilly, Géraut, Lemaire, baron de Bicquilley, Bigant, *de Douai*, Obry, *de Noyon* et Delannoy. Dix nouveaux membres correspondants : MM. Gadin, Barraud, Santerre, d'Éstienne de Lioux, Chevereau, de Clinchamps, Gaugain, Huot, Marion et Villeroy, ingénieur à Athènes, dont le zèle étendra le cercle de votre action.

Dans ces nouvelles présentations, faites à chacune de vos séances, vous trouvez la preuve que l'on a compris votre institution et le but honorable que vous vous proposez.

Les ouvrages et les mémoires que plusieurs d'entre vos nouveaux associés vous ont adressés, montrent qu'ils étaient dignes de l'honneur qu'ils ont reçu et que leur association à vos travaux ne peut manquer de vous être profitable. Le chiffre des envois, plus de cent volumes ou brochures, en attestant que vos relations se sont étendues, vous fera voir également que vos nombreux associés, résidants et correspondants, ont mis beaucoup plus d'empressement à vous faire hommage de leurs publications ; vous vous plairez à leur en témoigner votre reconnaissance, dans cette occasion solennelle.

Après ces détails d'administration, dans lesquels j'ai dû entrer, j'ai maintenant à vous entretenir des travaux de la Société, pendant le courant de l'année académique dont cette séance est la clôture. Je commencerai par ceux des membres correspondants.

En archéologie, Messieurs, vous le savez, aucune découverte n'est à négliger. La trouvaille la plus mince en apparence jette souvent un trait lumineux dans l'histoire des peuples qui ne sont plus, répare des oublis ou redresse des erreurs commises. A ce titre, la numismatique fixe-t-elle

votre attention, et l'étude des monnaies vous a valu un excellent mémoire de M. Colson.

Vers le milieu de l'année 1838, on a découvert, dans la forêt de Crisolies, près de Noyon, quinze à dix-huit cents médailles, renfermées dans un vase de terre enfoui au pied d'un vieux chêne. Elles appartenaient aux règnes de Posthume, de Galère, de Victorin, des deux Tétricus et de Claude-le-Gothique. M. Colson vous les a fait connaître; il a donné les revers de la plupart, d'une manière sommaire, et décrit en détail les plus remarquables. C'est ainsi qu'il a fait dessiner quatre pièces encore inédites; une de Gallien; deux à l'effigie de Tétricus le père, et une quatrième, à l'effigie de Tétricus le fils. Mais M. Colson ne s'est point borné à cette aride nomenclature; il a résolu une question, qui s'est élevée parmi les antiquaires, sur le titre de Tétricus le fils. Banduri affirme qu'il a porté le titre d'Auguste; M. Mionnet, avec Tékel, suivant Trebellius-Pollio, le nie positivement, bien qu'il connaisse une médaille où ce prince est qualifié Auguste. Relevant une erreur de M. Mionnet qui cite, à l'appui de son opinion, Aurélius Victor, M. Colson fait voir qu'il n'est nullement question de ce prince dans l'auteur cité. Rejetant également l'opinion de M. Mionnet qui attribue le fait acquis par sa médaille à une faute du graveur; M. Colson dit, avec raison, que l'histoire s'altère par les copistes; que les médailles nous arrivent sans changement, et qu'il est impossible d'admettre que sur des coins différents, qui ont servi à frapper les pièces d'or dont parle M. Mionnet, et les pièces d'argent et de bronze qu'il possède, une pareille erreur ait pu se reproduire deux fois. Quelques considérations sur les dif-

férences offertes, sous le rapport de l'art, par les pièces qui composent la découverte, terminent le mémoire de M. Colson. Celles de l'époque romaine sont généralement bien exécutées; dans d'autres, de fabrique moins belle, il reconnaît la fusion de l'art romain et de l'art gaulois; enfin, les dernières lui ont offert un travail barbare où l'art gaulois se retrouve, dans tout ce qu'il a représenté de plus laid, de plus disgracieux et de plus informe.

M. Delafons, dont l'ardeur infatigable ne se ralentit pas, vous a adressé cette année plusieurs manuscrits; concernant quelques familles de Picardie, où les maisons de Grouche, de Boubers, d'Hangest, de Rumigny, trouveront quelques renseignements précieux; un inventaire, portant le prix de de différents objets de service ordinaire, en 1591; un contrat de mariage de 1570, où l'on voit que les nobles ne dédaignaient pas, à cette époque, de faire figurer, parmi leurs apports matrimoniaux, des objets que les gens de la campagne seuls y comprennent à peine aujourd'hui, et un rapport du Sr. Soufflet, *maître barbier-cirurgien*, en 1580, qui donne une idée de la science chirurgicale dans ce siècle.

Le rapporteur, M. de Grattier, a surtout attiré votre attention sur un recueil de notes sur la ville de Chauny, composé de faits détachés, rapportés à la suite les uns des autres dans l'ordre chronologique. Cette antique cité, que l'on croit formée des débris de Condren, le *Contraginum* romain, détruit en 407 par les Vandales, figure dans la Chronique de Flodoard, dès 949, sous le nom de *Calnacus* ou *Calniacus*, et ailleurs sous celui de *Cauniacus*. Elle possédait déjà un château en 855, suivant les Actes de saint Momble; Philippe d'Alsace l'érigea en commune en 1167;

en 1186, une nouvelle charte, plus étendue que la première, fut octroyée par Mathieu, comte de Beaumont et de Crespy, et confirmée en 1213, par Philippe-Auguste, qui donna à Chauny le nom de *ville*. Plusieurs seigneurs la possédèrent. Devenue, depuis 1354, l'apanage des ducs d'Orléans, les rois Charles V et Charles VI, la réunirent à la couronne en 1378 et 1411 ; elle fut rendue, en 1412, à cette maison qui la conserva, jusqu'en 1498. La première rédaction de sa coutume est de 1510 ; elle fut réformée dans les dernières assises tenues en 1609, et Joram Vrevin fut chargé de la rédaction.

Plusieurs contrats, passés à Chauny, et qui font partie de ce recueil ; y donnent une idée de la saisine ou tradition symbolique nécessaire au moyen âge, pour opérer la transmission de la propriété. *Et s'est, le vendeur detsaisi, dévestu et démis en notre main, comme en main de justice par rain* (rameau) *de baton.* Dans le même sens qu'une charte de l'évêque de Noyon, relative aux dîmes d'Aubaincourt, dit, en 1144 : *Factâ solemni oblatione ramo et cespite super altare Beatæ Virginis Mariæ.*

Une pièce fort curieuse, rapportée par M. De la Fons, est une sentence du 3 décembre 1404, rendue sur la plainte *d'aulcunes bonnes gens* et de *plusieurs jones compagnons à marier* de la ville de Chauny. La requête et la sentence sont dignes de figurer dans l'ouvrage de M. Parent Duchatelet. Ils exposent que *aulcunes femmes folles communes par défaut de maison* (celle qu'elles occupaient venait d'être vendue) *ont gâté plusieurs de leurs biens aux champs* et requierent qu'il soit *dit et chargié aux maires et jurés qu'en aucun lieu de ladite ville qu'ils verraient le plus*

convenable, ils fissent tant qu'ils eussent une maison pour habiter et demeurer lesdites fillettes communes et femmes folles, qui dorenavant repairaient en ladite ville tels profits que bon leur semblerait par raison. La sentence consacre le droit acquis, par une prescription de trente années, de résider dans une rue indiquée, à moins que toutefois *au temps à venir,* ladite maison ne préjudicie à M. le duc de Chauiny, auquel cas lesdits maires et jurés feront ôter ladite maison et *de la matière d'icelle feront le profit de la ville.*

Le rapporteur a exprimé le désir, auquel vous vous êtes associés, de voir votre collègue composer, à l'aide de ces matériaux qu'il a recueillis et de ceux qu'il peut encore mettre en œuvre, une notice sur Chauny, qui ne manquerait point d'intéresser vivement.

Si l'Histoire des mœurs et des usages a été par vous étudiée, celle des monuments, dont la forme extérieure reflète, pour ainsi dire, l'expression de la civilisation et des mœurs de l'époque qui les éleva, a occupé aussi une large place dans vos études. Aussi, aviez-vous proposé cette année pour question de prix, de rechercher *quels sont les caractères architectoniques qui doivent servir à faire distinguer les monuments religieux jusqu'au seizième siècle.* Vous aviez espéré que quelque mémoire viendrait former ce chapitre curieux de l'histoire encore à faire de la Picardie, et qu'un antiquaire, étudiant les ruines des monuments de la province, essaierait de faire, pour l'histoire de l'art, ce que la géologie a fait, de nos jours, avec tant de bonheur et de génie, pour l'histoire physique et naturelle de notre globe. Votre espérance a été déçue ; aucun mémoire ne vous a été envoyé. Mais quelques monographies de vos

correspondants sont venues en partie vous consoler du silence qui répondit à votre appel.

M. l'abbé Corblet, pour acquitter la dette qu'il avait contractée avec la Société, en acceptant le titre de non résidant, vous a adressé une notice sur Saint-Germer-en-Flay (Oise). Située au milieu d'un village entouré de bruyères, à peine accessible aux voyageurs, l'église mérite à plus d'un titre les regards de l'antiquaire. Les nervures du choeur, chargées de moulures bizarres, exemple unique dans le département de l'Oise, les arches du triphorium, découpées en zig-zag, la corniche extérieure, l'originalité de certains modillons et de quelques chapiteaux, la pierre tumulaire d'un abbé de Saint Germer, une grille et un tombeau du onzième siècle, sont ses titres pour occuper un rang distingué parmi les églises de transitions, et elle a, sur les cathédrales de Noyon, de Senlis et de St.-Leu, qui lui sont supérieures par la richesse et la grandeur du vaisseau, un genre de supériorité qui n'est pas illusoire aux yeux de l'archéologue, en ce sens qu'elle présente, d'une manière plus saillante, les caractères de ce style intermédiaire qui fut comme l'aurore de la période ogivale. Cette description, écrite avec un style plein d'élégance et de facilité, vous a mis à même d'apprécier le mérite de ce curieux monument dont M. de Caumont, qui le visita dernièrement, a dit, dans son 5me. bulletin monumental (1), que peu d'églises en France méritent autant d'attention.

M. Corblet ne s'est point borné à la description de l'église, il a fait également celle de la Sainte-Chapelle éle-

(1) Bull. monum. 1839. Tom. VI. Pag. 162.

vée derrière, et qui paraît, dit M. de Caumont (1), une copie de la Sainte-Chapelle de Paris. Cet édifice est presque vierge des atteintes du vandalisme et s'élève encore avec toute sa pureté, si l'on en excepte quelques mutilations dues aux réparateurs du seizième siècle. Car, bien souvent, les moines réparaient alors ainsi les édifices que leurs prédécesseurs avaient élevés avec tant de goût et de dépense. M. Corblet vous lira un aperçu sur le symbolisme et la poésie de l'architecture chrétienne, qu'il a aussi composé pour la Société.

La découverte de sépultures gallo-romaines à Notre-Dame du Thil, près de Beauvais, a fourni encore à notre laborieux collègue, le sujet d'une nouvelle notice à laquelle il a joint les dessins des tombeaux et des vases qui s'y trouvaient renfermés, et dont l'un, d'espèce inconnue chez nous, muni de trois anneaux en forme de cou de cygne, était destiné à être suspendu par de petites chaînettes, comme j'en ai vu plusieurs dans les collections d'Auvergne où ces objets se rencontrent assez souvent, et notamment dans le riche cabinet de M. Bouillet. Une médaille d'Antonin et une autre d'Adrien, trouvées près des squelettes que renfermaient ces tombeaux, semblent en reporter la date au deuxième siècle de l'ère chrétienne et prouver contre l'opinion de quelques antiquaires qui soutiennent que, pendant ces deux premiers siècles, le mode seul d'incinération était en usage. En présence de faits qui prouvent que l'inhumation et l'incinération étaient employées simultanément, vous n'avez point voulu trancher la question

(1) Ibid. pag. 184.

soulevée par M. l'abbé Corblet, vous avez préféré vous éclairer des lumières de vos correspondants pour la résoudre plus sûrement, du moins en ce qui concerne la Picardie.

Enfin, M. Corblet a consacré une dernière notice à la fête de l'Ane, qui se célébrait à Beauvais au moyen âge, et dont il vous donnera lecture; burlesque tradition, qui atteignit au douzième siècle son plus haut point de bizarrerie, et qui tomba au quinzième siècle pour ne plus reparaître.

Il semblerait, dit Walter-Scott, dans le roman intitulé *l'Abbé*, que le clergé, dont l'indifférence pour ces grotesques parades contraste si fortement avec son ardeur à repousser tout discours ou tout écrit sérieux qui lui paraissait dirigé contre ses doctrines, ait fait une espèce de compromis avec les laïques, leur permettant de satisfaire leur grossière gaité, par d'indécentes satires, pourvu qu'ils s'abstinssent de toute grave discussion concernant les bases des doctrines sur lesquelles on avait érigé l'édifice immense de la puissance sacerdotale.

M. Corblet, moins scrupuleux que Louvet qui, dans la crainte sans doute d'offenser les clercs, n'ose parler de cette fête, dont il a falsifié l'histoire, n'y voit, avec la faculté de Paris, rien de sérieux, *mais un jeu afin que la folie, qui nous est naturelle et qui semble née en nous, s'écoule et s'emporte par là du moins une fois chaque année.* Il nous donne la prose que l'on chantait alors, et à laquelle il a su conserver toute sa naïveté originale, dans la traduction en vers français qu'il en a faite.

M. Charles Bazin vous a offert quelques notes sur l'église Saint-Etienne de Beauvais. Vous le voyez, Messieurs, grâce

au cours d'archéologie professé par M. l'abbé Barraud, notre collègue, pour le séminaire de Beauvais, et auquel assistent les personnes les plus recommandables de la ville, le goût des études architectoniques s'est répandu. La nef, le portail, la rose, les vitraux, sont le sujet d'un examen détaillé de la part de M. Bazin. Dans le portail, qui présente au milieu du tympan une figure en buste à la tête couronnée, serrant deux enroulements qui comprennent de chaque côté deux dauphins ailés à la tête humaine, M. Bazin voit les trois personnes de la Trinité tenant conseil pour le grand œuvre de la création. Ce sentiment n'a rien que d'admissible, quand on voit les évangélistes représentés avec une tête humaine et des corps d'aigle ou de taureaux, et donne à M. Bazin l'explication des animaux bizarres rangés en guirlandes dans les voussures qui encadrent le tympan, et qui viendraient successivement y prendre place, suivant l'ordre de la création ; il explique en même-temps la rose du transeps, qui n'est pour lui que la représentation du jugement dernier et non point une allusion à l'élection des maires, comme le prétend l'auteur de la nouvelle histoire de Beauvais, M. De la Fontaine, ni la fortune sur sa roue, comme d'autres l'ont prétendu. La première scène du monde, mise en regard de la dernière, est fréquente dans les monuments du onzième siècle auquel M. Bazin rapporte cette rose, et son opinion vous a paru d'autant plus vraisemblable, qu'à cette époque, vous le savez, les statues, dit M. Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, sont religieuses et non pas civiles ou nationales.

Dans une notice sur Ercheu, canton de Roye, départe-

ment de la Somme, M. Lemaire vous a parlé de souterrains qui se trouvent sous l'église et sous un ancien château, ayant servi de refuge aux habitants pendant les guerres des Anglais et des Bourguignons, et d'un lieu qui aurait été l'emplacement d'un village détruit, nommé *Ingon*, appelé encore *Capelle*, et où l'on a trouvé, il y a quelques années, plusieurs cercueils de pierre. Il donne ensuite une description sommaire de l'église de cette commune, bâtie au quinzième siècle et remarquable par son étendue, sa forme, les ornements de ses piliers, ses voûtes en pierres avec pendentifs et nervures prismatiques, quelquefois ornées de grappes et de feuillages. Nous regrettons avec l'auteur que des restaurations maladroites, faites en 1820, aient occasionné la chûte du chœur, élevé au seizième siècle, et dont la voûte en pierre était couverte d'écussons et d'élégants pendentifs.

Vous ne négligez pas les plus simples indications, elles peuvent mettre sur la trace de découvertes plus importantes ; c'est cette pensée qui vous a fait accueillir la note de M. Julien de Tilloloy, qui appelait votre attention sur un terrain vague, situé entre Arras et Albert, près de Beaucourt, auquel les habitants donnent le nom de *Chelène* et de *Chelena*, et où votre collègue a cru reconnaître l'emplacement de *Hélena*, cité par de Marchangy, dans la Gaule poétique, comme le lieu où le général romain Aétius défit, au cinquième siècle, l'armée de Clodion.

M. Louis Douchet vous a fait une communication du même genre, en vous signalant des restes de constructions, près de la Houssoye, village situé sur la voie romaine d'Amiens à Cambrai et Bavay, à quatre lieues d'Amiens,

dans un lieu dit le *Templier*, où il a rencontré des débris de briques et de tuiles romaines à rebord, et où il a appris qu'on avait trouvé des cercueils de pierre et de plomb et des médailles. M. Buteux, qui depuis a visité les lieux, a trouvé la quantité de débris de tuiles romaines si considérable, que l'on pourrait, dit-il, en charger plusieurs tombereaux; il en a rapporté des fragments qu'il trouve plus épais que d'ordinaire et le fond d'un vase en terre rouge; il les destine à votre musée. Peut-être se trouvait-il en ce lieu une station romaine, semblable à celle de Setuci, sur la route d'Amiens à Reims?

M. Douchet vous a parlé aussi d'un lieu situé près de Camon, appelé le *Fort* et les *Camps de César*, que déja M. d'Allonville avait indiqué dans ses *camps romains*, et où notre collègue a vu trouver des squelettes, les pieds tournés vers le levant, une pierre sous la tête, rangés en ligne dans une espèce d'enceinte formée de pierres superposées sans ciment, un vase en terre et des perles en jais dont il vous a donné les dessins. Vous vous êtes proposé de visiter ces lieux et d'y faire, selon l'occurrence, les fouilles nécessaires, quand vous aurez recueilli de nouveaux renseignements.

Si les membres isolés ont payé leur tribut, les comités ne sont point restés en arrière, et, débarrassés de ces soins qu'exige toujours tout établissement nouveau, ils sont entrés dans la voie qui mène à de vrais et solides ré-résultats.

A Noyon, une des salles de l'hôtel de ville a été mise à la disposition du comité, pour y établir son musée et y tenir ses séances mensuelles; les procès-verbaux des deux

premières séances vous ont été adressés, et M. le docteur Richard, directeur du Comité, vous transmettra, aussitôt qu'il sera achevé, le travail qu'il y a lu sur l'époque celtique considérée seulement dans ses rapports avec la circonscription territoriale du comité.

M. Delmotte a lu une description fort curieuse des vestiges du château Corbeau, que vous a transmise M. le Directeur. L'auteur entre dans de nombreux développements sur la forme de ce château ; un plan très-exact, qu'il a joint à son travail, vous aide à en suivre tout le périmètre, dont il a signalé avec le plus grand soin les parties encore visibles, celles qui masquées ont été vues par des témoins dignes de foi, celles enfin qui ont cessé d'être visibles et que des fouilles seules pourraient faire retrouver. Les matériaux de toutes espèces, les uns bruts, jetés pêle-mêle dans un bain de ciment d'une grande dureté, et les pierres taillées de grande dimension, superposées sans ciment, et sur lesquelles M. Delmotte a reconnu un hyppocampe en relief, une tête coiffée d'un capuchon, deux tronçons de colonnes couvertes d'écailles à la manière des pommes de pin, semblent indiquer que le château fut édifié à proximité ou sur l'emplacement de constructions importantes déjà détruites, ou qui l'ont été dans l'intérêt de la forteresse. Dans tout le pourtour de l'enceinte, M. Delmotte a reconnu que les plans horizontaux, destinés à maintenir l'aplomb de ces agglomérations hétérogènes, sont formés par des tuiles plates et à rebord de grandeurs différentes. Ces recherches consciencieuses vous ont fait connaître la configuration plane du plus ancien Noyon dont il reste des vestiges.

Ce premier résultat réalise tous vos vœux et vous con-

tribuerez, autant qu'il dépendra de vous, à entretenir ce zèle et à le vivifier.

Le compte-rendu des travaux du comité de Compiègne vous sera présenté par un de ses membres, qu'il me suffise de vous dire que la plus grande émulation l'anime.

Je ne vous parlerai point de la notice sur Froissart qu'a composée pour vous M. de Cayrol, elle fait partie du volume que vous venez de publier. M. de Bréda prépare l'histoire de l'abbaye de Saint-Corneille; M. de Crouy s'occupe avec zèle d'un Commentaire sur les vieilles chartes, données par les rois de la seconde race, qui se rapportent soit aux établissements religieux, soit à la ville de Compiègne ou aux autres localités des environs; M. Woillez, dont le zèle, les talents et les profondes connaissances archéologiques sont suffisamment connues de la Société, s'occupe sans relache d'une statistique monumentale de Compiègne et de ses environs, qu'il compte vous transmettre incessamment; enfin, M. de Bicquilley s'occupe à rechercher les débris du second palais de nos rois. Indépendamment de la grosse tour, appelée de St.-Louis ou de Jeanne d'Arc, de laquelle relevaient la plupart des propriétés seigneuriales des environs de Compiègne, et dont il a fait l'acquisition, pour en empêcher la destruction, il assure la conservation de sept arcades de l'époque de la transition du style roman au style ogival et de deux statues, représentant un chevalier et sa femme, couchés les mains jointes, dans le costume du quinzième siècle; vous en avez reçu les dessins, que vous avez déposés dans vos archives. Vous remercierez, Messieurs, votre collègue, d'avoir ainsi

conservé ce que l'abandon et les désastres politiques ont encore laissé debout de ces vieux monuments historiques.

Jusqu'ici, Messieurs, je ne vous ai entretenu que des travaux de nos correspondants, il me reste à faire la part des membres résidants. Mon embarras s'accroît ici, il en est une partie dont je ne saurais m'occuper. Je veux parler des rapports sur les ouvrages adressés à la Société, mélange alternatif de science et d'histoire, de littérature et d'antiquité, que vos rapporteurs ont su vous faire apprécier, de manière à faire honneur aux Sociétés dont elles émanent et je le dirai franchement, aussi à eux-mêmes. Les bornes de cette analyse, déjà trop longue, me forcent à me renfermer dans les travaux que comprend spécialement le cercle de nos études.

M. Ledieu vous a lu, à propos des découvertes de constructions souterraines faites à Hermies, près Bapaume, une notice dans laquelle, passant en revue les usages des anciens Gaulois, il assigne à cette époque la construction des cryptes dont je viens de parler.

M. Dufour, en vous rendant compte des Mémoires de la Société Royale d'Emulation d'Abbeville, vous a signalé un essai de MM. Louandre fils et Labitte, sur le mouvement communal dans le Ponthieu, lequel présente, dans le même cadre, les diverses commotions politiques qui éclatèrent dans cette partie de notre province, au douzième et au treizième siècle. La charte, publiée dans cette notice, comme un monument de notre idiôme picard encore dans l'enfance, pourra faire l'objet d'intéressants rapprochements, sous le rapport languistique, si on la compare avec la traduction de la charte d'Amiens de 1209, que vous a com-

muniqué M. Lavernier, et que vous avez insérée dans le 3e. volume de vos Mémoires. M. Dufour vous a également signalé les lettres de Louis XI, publiées par M. Louandre père, où l'on voit le rôle que le Ponthieu a joué dans les guerres civiles des Bourguignons et une notice sur les haches en silex, par M. Picard. Enfin, parlant d'un Mémoire de M. Ravin sur l'ancienne abbaye de Mayoc, qui aurait été située près du Crotoy, M. Dufour ne trouve point les opinions de l'auteur suffisamment établies. Les inductions tirées de la découverte de constructions ne lui semblent point une justification complète, en l'absence de chartres et de titres historiques ou de propriétés. Il considère, en conséquence, l'existence de l'abbaye de Mayoc comme douteuse, tant qu'il ne lui sera point démontré que ces débris n'ont pu être également ceux d'un château, peut-être même d'une plus modeste habitation. Notre collègue s'est plu à reconnaître la marche progressive d'une société qui ne laisse échapper aucune occasion de populariser la science, par une active et intelligente coopération.

Je ne puis non plus passer sous silence le rapport de M. Hardouin, sur les deux premiers volumes de la Société archéologique de Toulouse. Il vous a fait connaître les recherches de M. Dubarry sur les amphithéâtres, et les points où ce savant diffère d'opinion avec l'italien Maffei, qui s'était proposé de publier tous ceux de France ; une Notice de M. de Castellane sur l'église de St.-Aventin ; et la collection d'inscriptions publiée par le même auteur, l'un des plus ingénieux interprètes des oracles et symboles lapidaires de l'antiquité, dont les travaux et ceux de M. Du Mège, qui le suit dans cette voie, sont destinés à faire suite et à

servir de complément aux importants ouvrages de Grüter et de Sirmond et à celui plus moderne de Millin.

Dans un autre ordre de travaux, je dois vous signaler diverses communications qui méritent d'autant plus de trouver ici une mention honorable, que les nombreuses occupations de celui à qui vous les devez, semblent lui rendre impossibles d'aussi longues et d'aussi laborieuses recherches. Je veux parler de fragments tirés des archives, que vous a remis M. Lavernier, secrétaire de la Mairie, aux soins duquel elles sont confiées. Ils ont principalement pour but l'explication de certains faits mal connus, le redressement d'erreurs, et la réparation de quelques oublis des historiens de notre ville.

Ainsi, M. Lavernier nous apprend que c'est sur une plainte du maire et des échevins, réclamant devant le roi contre le bailli Arthur de Longueval, qui voulait porter atteinte aux privilèges de la ville, qu'une lettre de Louis XI, du 22 mars 1481, la confirme dans l'exemption du ban et de l'arrière-ban. Ces deux documents avaient échappé au P. Daire et à M. H. Duseyel.

Quand Daire avance qu'Antoine de Rhunes, seigneur de Baizieu, occupa la place de capitaine d'Amiens jusqu'après la prise en 1597, notre collègue relève cette erreur, en citant un contract du 15 janvier 1592, par lequel Antoine de Rhunes vend son office, au profit de la ville, moyennant 600 écus, la procuration *ad resignandum*, les lettres d'enregistrement du parlement et l'édit de confirmation de 1594, enregistré au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides. Cette erreur ne paraît point

avoir frappé M. Dusevel qui, du reste, ne dit des capitaines que quelques mots.

La liste des bienfaiteurs de la maison de St.-Ladre, donnée par Daire, est incomplète. M. Lavernier y ajoute le nom oublié de Philippe-Auguste qui, par une charte de 1185, dont il donne le texte et un fac simile, accorde à perpétuité aux lépreux d'Amiens, *decimam totius panis et vini quod Ambianis expendemus, quotiens aut nos aut regina Ambianis veniemus*, le dixième du pain et du vin qu'il consommerait à Amiens, toutes les fois que lui ou la reine, son épouse, y viendrait. Il cite également une autre charte de Philippe de Valois, du 22 avril 1345, contenant une application de la disposition bienfaisante de la charte de Philippe-Auguste. Ces deux pièces inédites avaient également échappé aux recherches de nos historiens.

Au sujet d'un opuscule traitant de l'administration de la justice à Amiens, au quinzième siècle, où l'auteur dit que les maïeur et échevins se sont arrogés le droit de faire grâce, notre collègue nous fait voir qu'en cela les princes de la cité n'excédaient pas les bornes de l'autorité légitime, dont ils jouissaient de temps immémorial; que les chartes de 1209 et de 1352 confirment ce droit, et qu'après la réforme de la coutume, en 1567, tous les comptes attestent que les amendes de la juridiction ont constamment été portées en recette, tandis que dans les registres de l'échevinage, où l'on trouve ces remises accordées pour des services rendus, tendent à faire considérer ces grâces, comme des actes de pure et simple administration, dans lesquels les maïeurs et échevins agissaient comme administrateurs du patrimoine communal.

Si M. Lavernier vous a montré la sollicitude des magistrats, que la confiance publique avait investis de l'autorité, appelez un médecin en lui offrant un pension de 12 livres, afin qu'il *fust résident, arrest et prest pour secourir en toute nécessité*, ou bien, en 1548, accorder une sorte de brevets à l'inventeur d'une calandre, et par une subvention de six écus, payable de trois mois en trois mois, aider, en 1544, *Pierre Lemaire et Louis Boullon à ériger et élever en la ville état et métier dhaute lisseur qui était un état bien honnête et de grand profit*, il vous les a montrés aussi opposant une noble résistance aux entreprises des pouvoirs supérieurs, quand les prérogatives de la cité étaient compromises ou violées.

En 1465, la ville devait faire réparer sa forteresse, l'évêque Ferry de Beauvoir, vient en l'assemblée et dans un discours plein d'adresse et d'éloquence, autant que de sagesse et de modération, que je voudrais pouvoir vous citer en entier, il offre de donner en pur don une somme de 300 livres, pour être exempt d'aller garder les portes et de faire le guet à la forteresse. *C'était bien raisonnable les gens d'église priant Dieu jour et nuit pour la garde et seureté de la ville.* L'assemblée est trop jalouse de ses privilèges pour accepter de telles conditions, elle les refuse, charge le capitaine d'exercer contrainte contre les gens d'église et si *ils défaillent chaque portier devra payer* VIII *sols et icelles sommes rattaindront bien lesdits 300 livres que l'évêque offre de donner*. Si le roi demande qu'un office soit conféré gratis, promettant *plus particulière et plus favorable recommandation*, lesdits seigneurs refusent également; car ils ne sont que tuteurs et administrateurs, et *ne peuvent donner telles offices de sayeteries qui s'emploient en emparement et décoration de la ville.*

M. Lavernier, en vous communiquant ces documents, a saisi cette occasion de faire l'éloge de ses prédécesseurs auxquels nos archives furent confiés. Il a rappelé à votre souvenir le nom de M. Janvier père, qui continua le classement qu'avait commencé d'établir le père de notre célèbre Gresset, et dont les nombreux mémoires, brochures et factums qu'il avait rédigés, pour les conflits qui s'élevaient à chaque instant entre la puissance municipale et les autres pouvoirs jaloux de ses priviléges, vous prouveront qu'il n'était point animé du seul intérêt fiscal, mais qu'il savait faire entrer dans les discussions des connaissances historiques qui ne sont pas à dédaigner, témoin la question des lots et ventes dont un fragment vous a été lu.

M. Janvier fils, que vous comptez au nombre de vos collègues, a dignement succédé à son père, et M. Lavernier vous a dit combien de fois il avait fait appel à la connaissance qu'il avait du dépôt qu'il explore aujourd'hui.

Enfin, Messieurs, un autre dépôt a été exploré par M. Bouthors, votre collègue, avec tout ce qu'un zèle éclairé pour les sciences et une connaissance parfaite de l'histoire de l'ancien droit coutumier peut faire espérer de ressources. Sur la proposition de ce collègue, vous n'avez pas hésité à prendre sous votre patronage la publication des coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507. Grâce à vous, Messieurs, ce monument des anciennes institutions de notre province sera sauvé de l'oubli auquel il semblait condamné. Le programme specimen, que vous venez de faire paraître, suffira, nous n'en doutons pas, pour en faire apprécier toute l'importance. Espérons donc

que, le gouvernement, qui a mission de venir en aide à toutes les entreprises utiles, de même que les départements, les communes et les personnes que cette publication intéresse, ne vous laisseront pas long-temps attendre les ressources et les encouragements sans lesquels, il faut le dire, vous ne pourriez peut-être pas faire face aux dépenses qu'elle doit occasionner.

Ici, Messieurs, se termine le travail qui m'était imposé comme secrétaire, j'ai fait tous mes efforts pour rendre cet exposé analytique le plus digne de vous et le moins monotone possible. Heureux si, par cette analyse rapide, j'ai su mériter votre attention, si mes efforts ne sont point perdus.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE COMPIÈGNE, PRÉSENTÉ A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 JUILLET 1840,

PAR M. EMM. WOILLEZ.

Messieurs,

Le Comité de Compiègne a bien voulu me charger de vous soumettre le résultat de ses travaux, depuis son établissement ; cet exposé devait vous être présenté par notre honorable président, M. de Cayrol, dont vous connaissez tous la science profonde, l'infatigable activité et le dévoue-

ment sans bornes pour les intérêts de la société, et vous regretterez sans doute que les circonstances qui ne lui ont pas permis de se trouver au milieu de vous, l'aient empêché de se livrer à ce travail. Puisse votre indulgence excuser tout ce que l'ensemble, ainsi que les détails du tableau, ont dû perdre en passant de sa plume sous la mienne.

Le premier soin du Comité, dès sa fondation, a été de réclamer le territoire formé par les cantons de *Ribécourt*, de *Ressons*, d'*Estrées-St.-Denis*, d'*Attichi* et de *Compiègne*, afin de rattacher les souvenirs, ainsi que les monuments historiques de ces cantons, à une *Histoire générale de Compiègne et de ses environs*. Nous n'avons été dirigés, Messieurs, dans ce choix, que par l'esprit qui vous a dirigés vous-même, dans l'énumération des travaux à entreprendre par la Société. En un mot, nous avons voulu, comme l'a dit M. Garnier, agir dans la *sphère de notre nationalité* et tout faire pour le pays et par le pays.

Nous regrettons toutefois que l'article 20 du règlement ne nous ait pas permis d'obtenir, à l'égard du canton de Ribécourt, une division en rapport avec les anciennes limites des diocèses de Beauvais, de Soissons et de Noyon, et qui aurait permis d'attribuer au Comité de cette dernière ville, une partie du territoire de ce canton ; cette division, qui conserverait entre les deux comités des relations de bon voisinage, est vivement à désirer, et ce serait avec reconnaissance que nous verrions la Société modifier l'article précité.

Nos travaux ont eu ensuite pour but l'établissement d'une carte monumentale où seront indiquées par des lignes caractéristiques : 1°. les lieux qui rappellent les faits his-

toriques ; 2°. les monuments civils, religieux et militaires de tous les âges ; 3°. enfin les différentes dénominations données par les chartres aux localités importantes. Cette dernière partie du travail est l'objet des études spéciales de l'un de nos membres, M. de Crouy, et il est aidé dans ce travail par votre président. MM. de Bicquilley et de Bréda, l'un pour la partie géographique, l'autre comme inspecteur des monuments historiques du département de l'Oise, apportent une active coopération à cette œuvre utile ; je me suis chargé aussi, pour la compléter, de rédiger une statistique archéologique des édifices religieux et du tracé des voies romaines.

Cette carte comprendra l'étendue des cinq cantons qui forment la circonscription du Comité.

Nous avons été secondés dans nos travaux par l'autorité administrative de l'arrondissement de Compiègne, avec la plus louable bienveillance ; un local provisoire, abandonné par M. le Sous-Préfet, pour y déposer tout ce que l'on pourra recueillir ou obtenir d'objets antiques ou du moyen-âge, nous a permis de former le noyau d'un musée où l'on remarque déjà plusieurs fragments de poterie romaine, d'ustensiles et d'armes en bronze, trouvés dans les environs de cette ville ; nous avons l'espoir de voir s'augmenter successivement cette collection, s'il nous est possible de pratiquer des fouilles que l'on a la presque certitude de voir couronnées de succès.

Mais je dois spécialement attirer votre attention, Messieurs, sur les efforts faits par le Comité pour la conservation d'un des monuments les plus curieux de la Picardie, et unique en son genre ; je veux parler de l'église des Mi-

nimes de Compiègne, dont nous avons heureusement arrêté la destruction. Veuillez me permettre de vous faire connaître, Messieurs, ce qui a été tenté pour y parvenir.

Voici comment s'est exprimé, dans un rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, M. de Bréda, afin de détourner la mutilation dont ce monument était menacé par suite d'un arrêté du Conseil municipal, lequel trouvait tout naturel d'en faire abattre une partie, pour percer une rue nouvelle.

« Cette église, mutilée dans quelques-unes de ses par-
» ties et qui, depuis un demi-siècle, sert à la fois de ma-
» gasin et d'écurie, est cependant encore intacte dans ses
» parties principales. Le chœur, la nef et l'un des bas-côtés
» subsistent entièrement et sont encore dans un assez bon
» état de conservation.

» L'église des Minimes remonte au douzième siècle,
» dont elle présente les principaux caractères, surtout dans
» son portail et dans les modillons qui règnent sous la toi-
» ture; mais ce qui imprime à ce monument un cachet
» extraordinaire, ce qui le rend digne de devenir un objet
» de curieuses études, c'est que, situé au nord de la France,
» dont il a pris en partie les formes architectoniques, il
» semble cependant avoir subi je ne sais quelle influence
» méridionale. Il présente, sous plusieurs points, de vi-
» sibles réminiscences de l'*architecture romaine;* ainsi les
» voûtes des bas-côtés sont à *vives arêtes* et sans ornements,
» et toutes les retombées des voûtes intérieures reposent sur
» des *consoles entièrement romaines* par leurs formes et leurs
» moulures, faits entièrement inouïs pendant la période
» romaine et la transition.

» Un autre fait mérite encore d'être signalé. Le tympan

» du portail offre, dans un médaillon de forme elliptique,
» un bas-relief mutilé, représentant le Père éternel avec les
» quatre attributs des évangélistes. Or, ce même bas-relief
» se retrouve entièrement semblable au portail de l'église
» de Saint-Trophyme d'Arles, qui remonte au troisième
» siècle. L'église des Minimes n'aurait-elle pas été construite
» par quelque architecte provençal, nourri, comme les ar-
» tistes de son pays, des traditions romaines? Cette der-
» nière circonstance devrait le faire supposer. Toujours est-il
» que cette œuvre méridionale, éclose sous notre ciel du
» Nord, que cette lutte des souvenirs de la vieille Rome et
» de l'art naissant des nations barbares, que cette influence
» réciproque du pays, où l'édifice s'élève et de l'architecte
» qui le construit, présentent à l'observateur un curieux et
» intéressant spectacle.

» Cependant, M. le Ministre, l'église des Minimes est
» sur le point de recevoir une nouvelle mutilation, on veut
» en détruire une partie importante, et c'est le conseil mu-
» nicipal de Compiègne qui a conçu ce malencontreux
» projet?.... Il a résolu de sacrifier la vieille église au per-
» cement d'une nouvelle rue, et déjà ce projet est sur le
» point de recevoir la sanction royale...... »

M. de Bréda a ensuite réclamé, pour conjurer la ruine de l'édifice; 1°. qu'il soit classé comme monument historique; 2°. l'abandon par l'État à la ville de Compiègne de la partie de l'édifice qui lui appartient, sous la condition qu'elle acquerrait les autres parties et donnerait au tout une destination d'utilité publique.

En réponse à ce rapport, j'ai le plaisir de vous annoncer, Messieurs, que M. le Ministre vient, il y a peu de jours,

de refuser son autorisation à la mesure sollicitée par le conseil municipal, et de donner des ordres pour suspendre toute tentative à cet égard.

De mon côté, afin de conserver, du moins graphiquement, l'ensemble et les détails de ce curieux édifice, je viens d'en dresser le plan et de rédiger une notice que je me propose de vous adresser, aussitôt qu'elle sera terminée.

Dans une proposition au conseil municipal, j'avais exprimé l'opinion qu'il serait possible de convertir l'église des Minimes en musée; mais on a voté pour l'ajournement de cette mesure, qui avait été cependant accueillie favorablement par les amis des arts.

Les démarches du Comité ne se sont pas bornées à arrêter la mutilation de cette église, il s'est adressé encore à la Société pour la conservation des monuments, afin d'obtenir quelques fonds destinés aux réparations les plus urgentes, à exécuter à la toiture, par suite de l'infiltration des eaux, sur les arceaux des voûtes; elle attend la réponse de cette Société.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de plusieurs découvertes importantes, faites à Compiègne ou aux environs, et sur lesquelles nous vous adresserons des mémoires. La première est celle de deux statues magnifiques en pierre de liais, de grandeur naturelle, trouvées par l'un des membres du Comité, M. de Bicquilley, dans l'ancien enclos de l'église des Jacobins, lequel fait partie de sa propriété; il est impossible de rien concevoir de plus gracieux, que ces deux statues qui appartiennent à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, et qu'on suppose représenter le sire d'Humières et sa femme. Une Notice circon-

stanciée de cette découverte vient d'être rédigée par M. de Crouy, qui n'attend que mes dessins pour vous la faire parvenir ; il n'a pas dépendu de moi qu'elle ne vous ait déjà été transmise. La seconde découverte a eu lieu dans le canton d'Attichi, à Couloisi (*Colosiacum*), dans les fouilles faites pour l'établissement d'une écluse sur les bords de l'Aisne. Elle a fait découvrir : 1°. beaucoup de crânes et de squelettes humains ; 2°. quarante à cinquante médailles, la plus grande partie frustes ou indéchiffrables ; parmi les mieux conservées, les plus anciennes ont paru remonter à Lucius Vérus (an 163), et les plus modernes à Constantin-le-Jeune, au quatrième siècle ; 3°. une nacelle ou espèce de pirogue faite de tronc d'arbre, en bois de châtaignier, et d'une dimension d'environ deux mètres ; 4°. une navette en fer, un manche de couteau, le fer d'une lance, celui d'un javelot, une sonnette en fer battu, des cornes de chèvre, quelques crochets en fer et or ; 5°. des tuiles romaines (*tegulæ hamatæ*) ; 6°. un magnifique vase de bronze de vingt-six centimètres de hauteur, dont l'anse est ornée d'une tête de Bacchus, d'une grande beauté, ainsi que vous pourrez le reconnaître, par le croquis que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux.

On a supposé que ces objets pouvaient former le mobilier de quelque batelier, placé sur les rives de l'Aisne, au lieu où aboutissait l'une des branches de la voie romaine qui tendait vers Soissons, en venant de Noyon, et qui était encore en usage au sixième siècle ; en attendant de nouveaux éclaircissements à cet égard, le Comité s'est empressé de réclamer la préférence, dans le cas où l'on voudrait, moyennant rétribution, abandonner ces objets ; mais l'in-

génieur des ponts-et-chaussées, M. Cahen, chargé de diriger les travaux dont nous venons de parler, lui a répondu que son intention était de les garder jusqu'à la fin de ces travaux, pour en faire l'historique. Toutefois, il a offert de nous tenir au courant de toutes les découvertes que l'on serait à même de faire encore, et nous ne négligerons rien pour que notre musée puisse s'enrichir, sinon de la totalité, du moins de quelques-uns des plus précieux objets que pourront faire découvrir les fouilles exécutées ou à faire.

Il me reste encore à vous entretenir, Messieurs, des travaux dont chaque membre du Comité s'occupe spécialement; outre ceux de la carte monumentale, auxquels coopèrent MM. de Bicquelley, de Crouy et en particulier M. de Cayrol, ce dernier se livre à un travail sur la géographie ancienne des environs de Compiègne; M. de Bréda, à des recherches historiques sur le château du Plessis-Brion et l'église de Thourotte (canton de Ribécourt). Je prépare, de mon côté, un Mémoire sur les monuments religieux de l'arrondissement de Compiègne, où seront décrites les églises de Berneuil, Tracy, Morienval, Chelles, la belle basilique de Noyon, l'église abbatiale de Saint-Jean-aux-Bois; celles de Saint-Jacques, Saint-Antoine et des Minimes de Compiègne, de Condun, Cuise, Saint-Étienne, etc. A l'appui du texte, je me propose de joindre des dessins, soit d'ensemble, soit de détail, de ces édifices, aux différentes époques du moyen âge, de manière à présenter toutes les révolutions que l'art a subies dans cette partie de la Picardie.

Tel est, Messieurs, le résumé de notre coopération aux travaux auxquels vous vous êtes livrés pour l'étude, la re-

cherche et la conservation des monuments de cette province ; interprète des sentiments des membres du Comité de Compiègne, je viens vous renouveler l'assurance qu'ils s'efforceront de réaliser les espérances que doit faire naître leur institution dans ses rapports avec la Société, à la prospérité de laquelle ils s'intéressent d'une manière toute spéciale.

RAPPORT

SUR L'ACCROISSEMENT DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, DEPUIS LE 6 JUILLET 1839 JUSQU'AU 12 JUILLET 1840,

Lu dans la séance générale du 12 Juillet 1840.

Messieurs,

Quatre années se sont écoulées depuis le jour, où quelques-uns d'entre vous conçurent la généreuse pensée de fonder à Amiens un Musée d'antiquités nationales. Les résultats obtenus ont certainement bien dépassé les espérances que vous étiez en droit de former, non point que vous

eussiez douté jamais de la fécondité du sol de cette antique province, mine d'or dont le hasard seul, le plus souvent, nous révèle l'étendue; mais c'est que vous pouviez craindre que la formation d'un établissement public qui ne devait s'enrichir que par des dons successifs, ne rencontrât sur sa route bien des obstacles. Vous le savez, Messieurs, il n'en a point été ainsi. Chacun de nous s'est empressé d'apporter sa pierre à l'édifice commun; plusieurs personnes, même étrangères à notre association, ont voulu concourir à l'œuvre par quelque offrande, et aujourd'hui près de quatre cents objets sont inscrits au catalogue.

Organe de la commission administrative du Musée, je vais, pour satisfaire à une des dispositions de votre réglement, mentionner les dons qui vous ont été faits depuis notre dernière séance générale, et qui me paraissent devoir particulièrement fixer votre attention. Mon âge et le défaut de connaissances qu'exige un pareil travail me donnent trop de droits à votre indulgence pour que je croie nécessaire de la solliciter.

L'ordre chronologique me paraissant le plus rationnel à suivre, j'aurai l'honneur de vous entretenir d'abord d'un très-beau coin celtique en bronze, qui vous a été offert, à l'occasion de cette séance générale, par notre zélé correspondant, M. Douchet; il a été trouvé à Amiens, en 1829, sur la rive gauche de la Somme, à l'extrémité du faubourg de Hem. Ce monument est d'une forme que nous ne connaissions pas encore et que nous avons vainement cherchée dans un grand nombre d'auteurs qui ont étudié cette partie de notre archéologie nationale. Aux deux tiers de sa longueur, il s'élargit un peu et descend jusqu'au tranchant qui décrit

une ellipse ; un anneau est fixé sur un des côtés, et l'intérieur du coin est creusé jusqu'à l'angle que forme, sur ses deux parois, cet élargissement. Cette antiquité nous paraît être une nouvelle variété du genre des coins celtiques ; du moins, n'avons-nous point remarqué de saillie semblable dans ceux qui ont été publiés par Montfaucon, MM. De Caumont, Jollois et De Gerville.

M. Maisniel de Liercourt vous a fait remettre par M. de Betz une hache en silex, emmanchée dans une gaîne en corne de cerf et trouvée en 1839, en creusant des fondations à Liercourt. Elle ne diffère que par ses fortes proportions de celle que nous possédions déjà. Car, dans celle-ci, la saillie hors de la gaîne est de vingt-neuf millimètres, et elle est de cinquante-deux dans celle qui vient de nous être offerte ; quant aux manches, ils présentent tout-à-fait les mêmes formes, les mêmes ouvertures, et bien plus, leur longueur ne varie guères que de deux ou trois millimètres. Cette découverte est très-importante, car elle permet de penser que les gaînes étaient propres, non-seulement aux coins de petite dimension (1), mais qu'elles étaient également nécessaires pour l'usage de ceux qui, comme dans l'espèce, avaient une longueur de douze centimètres. Sachons gré à notre honorable collègue, d'avoir enrichi notre cabinet d'un monument aussi précieux et qui est destiné à faire faire un nouveau pas à l'archéologie celtique.

(1) Dans sa dissertation sur deux haches celtiques emmanchées, M. Bouthors pensait que la gaîne était un moyen d'utiliser un silex de petite dimension. V. T. 1. des Mémoires de la Société d'Archéologie de la Somme, p. 224. Cette opinion, qui a pu paraître fondée en l'absence de tout autre document n'est plus aujourd'hui admissible.

Vous avez reçu en outre deux autres haches ; la première en silex gris, et qui a été trouvée à Alfort sur les bords de la Marne, vous a été envoyée par notre digne collègue, M. Houbigant, de Nogent-lès-Vierges ; l'autre, en pierre verdâtre, provient des tourbières de Picquigny ; son taillant a un peu souffert et cependant votre rapporteur a été heureux de pouvoir vous l'offrir.

Les objets de l'époque gallo-romaine, dont notre collection a été augmentée cette année sont : 1°. une coupe en poterie rouge, trouvée à la porte Saint-Pierre ; nous la devons à notre estimable collègue M. Cheussey ; 2°. une autre coupe de même terre, et portant au fond du vase le nom du potier, DIVICATVS ; elle a été trouvée l'année dernière dans un tombeau en pierre au faubourg de Noyon : M. Leprince, qui n'a jamais laissé échapper une occasion de nous être utile, a bien voulu nous en faire hommage ; 3°. une lampe en en terre grise que notre honorable président nous a offerte ; elle a été trouvée dans un des marais de Montières et porte sur la concavité un aigle éployé, symbole de l'âme du défunt qui vole vers les cieux (1) ; une seconde, portant en relief une couronne de fleurs, a été déposée dans notre collection par M. Fernand Mallet ; elle provient des fouilles d'Herculanum.

(1) L'aigle avait été adopté comme symbole de l'apothéose des empereurs ; il est représenté souvent sur les médailles de consécration, les ailes éployées, emportant au ciel l'âme des empereurs figurés en buste.... A ce titre, l'aigle et le paon qui avaient été adoptés pour symbole de l'apothéose des impératrices, formèrent un des éléments les plus habituels de la décoration des tombeaux antiques et des lampes funéraires. Mémoire sur les catacombes de Rome par M. Raoul-Rochette, tom. 14 des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 207.

Au mois de novembre 1839, des ouvriers, employés à la briqueterie de Saint-Acheul, découvrirent dans la terre, à deux mètres de profondeur, un cercueil en plomb ; le squelette qu'il renfermait, était celui d'une femme, morte à l'âge de cinquante ans environ, ainsi qu'il résulte d'une note de M. le docteur Févez. Ce médecin distingué ne s'est point contenté de nous faire connaître les observations anatomiques par lui faites ; il a eu en outre l'extrême obligeance de rattacher tous ces ossements épars par la décomposition des chairs, et de reconstituer ainsi la charpente osseuse dans son état primitif. Une chevelure assez soyeuse recouvrait encore le crâne et plusieurs mèches étaient attachées ensemble par une des quatre épingles en buis, que renfermait la caisse. Ce n'est pas la première fois, Messieurs, que l'archéologie a été à même de constater que les cheveux résistaient pendant bien des siècles à l'humidité du sol et aux agents destructeurs qui entourent les restes de l'homme dans le sein de la terre. C'est ainsi que M. Raoul-Rochette, dans un savant mémoire sur les sépultures chrétiennes des catacombes, rapporte, que des cheveux courts et roux ont été trouvés intacts dans un tombeau de l'époque romaine, le long de la voie Claudia (1).

Auprès du squelette, on a trouvé deux urnes en verre ; l'une, de forme sphérique, est connue parmi les antiquaires, sous le nom de *Lecythus* ; l'autre, qui ressemble beaucoup à un gobelet, renfermait, ainsi que l'attestent les sédiments que l'on remarque dans le fond, des matières dont on ne

(1) Mémoire déjà cité, p. 645.

saurait déterminer la nature, les ouvriers ayant eu la maladresse de la laver.

Dans une Notice sur un tombeau en plomb, de l'époque gallo-romaine, découvert en 1827, à Rouen et qui contenait aussi une urne de la même forme que celle qui nous occupe actuellement, M. Langlois nous rappelle que le lait, le vin et le sang étaient les trois liqueurs dont se composait dans les *Inferiæ* ou effusions funèbres, l'offrande regardée comme la plus agréable à l'ombre du mort et au génie du tombeau. L'on ne peut douter, ajoute-t-il, que par suite de cette croyance, on n'en ait souvent déposé dans l'intérieur des sépultures où se sont d'ailleurs quelquefois rencontrés des objets propres à confirmer cette opinion (1).

Je ne dois point omettre de vous parler de plusieurs fragments d'étoffe qui ont été recueillis dans le tombeau de St.-Acheul. Cette étoffe qui nous paraît être en laine, est à mailles et travaillée dans le genre du tricot. Sur notre demande, M. Deville, directeur du musée d'antiquités de Rouen, a bien voulu la comparer avec le très-petit fragment que possède cet établissement, et qui a été trouvé dans un tombeau en pierre de l'époque gallo-romaine. Mais celui-ci est tissé, chaîne avec trame et fils d'or pour la trame. Peut-être quelques fils d'or ont-ils été mêlés aussi avec la laine dans les morceaux d'étoffe que renfermait notre caisse ; on y remarque quelque chose de brillant qui permet de le supposer. Ce précieux élément de la toilette d'une dame romaine a donné un nouvel intérêt à la découverte de St.-Acheul.

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tom. IV, p. 239.

Ce cercueil en plomb, dont l'origine paraît remonter au troisième ou au quatrième siècle de notre ère, vous a été offert ainsi que tous les objets qu'il renfermait, par M. l'abbé Solante, avec un empressement dont nous ne saurions trop le remercier; il y a joint une note fort intéressante sur les circonstances de cette découverte et dont vous avez voté l'impression dans vos Mémoires. Déjà, vous avez témoigné toute votre gratitude à ce digne ecclésiastique par une mention honorable, sur le registre de vos séances. Mais votre commission n'a point voulu laisser échapper cette occasion de citer de nouveau à la reconnaissance de la Société tout entière la gracieuse offrande de M. l'abbé Solante. Pour donner encore plus de prix à ce don, il me suffirait de vous rappeler qu'il y a trois ans, on a jeté dans le fourneau du plombier un cercueil en plomb très-curieux par l'inscription qu'il portait, et qu'il eut été si désirable de voir figurer dans notre collection.

Il est bien rare que les travaux de terrassements un peu importants que l'on exécute à Amiens, n'amènent à la surface du sol quelques productions de l'art antique, mais nous ne pensons pas qu'on ait conservé le souvenir de découverte plus intéressante que celle qui a été faite par le génie militaire, au mois de janvier et de février dernier, dans la citadelle de cette ville. Car c'est tout un cimetière de l'époque gallo-romaine, que ses travaux ont mis au jour. Le nombre des fosses ouvertes et qui toutes avaient été creusées dans le banc de craie, sur lequel la citadelle est assise, s'élève à plus de cent vingt; les clous en fer, que l'on trouvait autour de chaque squelette, attestaient bien qu'on les avait renfermés dans des coffres de bois que le temps avait dé-

truits. Parmi les vases en poterie rouge, noire et grise, que nous conservons aujourd'hui dans notre musée, celui qui me paraît le plus remarquable porte autour du col, en caractère d'un blanc mat, l'inscription latine BIBITE. On en a découvert un autre non moins curieux et sur lequel est tracé le mot REMISCE. Mais votre commission n'a pas été assez heureuse pour le recueillir. Avec le vase, portant l'inscription BIBITE, et dans la même fosse, il a été trouvé deux pendants d'oreilles en or, formés d'un anneau portant une petite poire, et un autre anneau de même métal qui paraît trop étroit pour avoir pu servir de bague; ces bijoux ont été achetés pour votre cabinet. Les ornements en jais, qui les accompagnaient et parmi lesquels on remarque un médaillon, portant en relief la tête de Méduse, vous ont été offerts par M. le colonel du génie Audoy, avec trois vases en poterie et deux fioles en verre, recueillis dans la même découverte. Cette marque de bienveillance de la part de cet honorable citoyen, est on ne saurait plus flatteuse pour nous; la Société le prie d'en agréer ses sincères remerciments.

De justes éloges sont également dûs à notre zélé collègue M. Rivery, pour la riche collection de vases tant en poterie qu'en verre, qu'il a bien voulu offrir à la Société; grâces à la surveillance aussi active qu'intelligente qu'il a excercée auprès des ouvriers, comme capitaine du génie spécialement chargé des travaux, ces vases sont dans un parfait état de conservation. Permettez-moi, Messieurs, de témoigner à notre généreux collègue les sentiments de reconnaissance que vous a inspirés une offrande aussi importante.

M. Houbigant, cet archéologue distingué que la Société

compte parmi ses membres non résidants et dont votre commission ne pouvait en vain réclamer le bienveillant concours, vous a adressé un vase en bronze à trois pieds et deux anses que nous baptiserons du nom de marmite. Cette dénomination fort peu scientifique détermine au moins quelle en est la forme; de plus il y a joint un candélabre de même métal, et dont la tige est implantée au milieu d'une rondelle que supportent trois pieds. Ces objets ont été trouvés dans les environs du camp romain de Catenoy. On découvre assez fréquemment, dans le sol, des antiquités du même genre; sans doute qu'elles étaient à l'usage des soldats romains; du moins leur uniformité permet-elle de le supposer. Nous devons avoir d'autant plus d'obligation à notre honorable collègue, des objets dont il a fait hommage à notre musée, qu'il a dû en dépouiller la remarquable collection d'antiquités, toutes recueillies sur l'ancien territoire des Bellovaques, qu'ami de la science et de son pays, il a formée dans son château de Nogent-lès-Vierges, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer. Vous ne douterez point maintenant que ses sympathies ne vous soient acquises, lorsque surtout vous saurez qu'il se propose d'enrichir notre cabinet archéologique d'un très-beau fragment d'une mosaïque romaine, découverte à Nismes, en 1810.

Les fragments de ceinturons et le fer de lance en bronze, que notre digne collègue, M. Le Serurier, a bien voulu nous offrir, sont avec une épée trouvée en 1837, dans une tourbière de Boves, les seuls monuments de l'époque mérovingienne que notre musée ait recueillis cette année.

J'ai maintenant à vous parler d'un bas-relief en albâtre,

trouvé en 1837, dans les fondations de la sacristie de Conty et dont notre musée a fait l'acquisition. Quatre sujets distincts y sont représentés; l'un rappelle la flagellation du Christ, l'autre son crucifiement entre les deux larrons ; le troisième son ensevelissement, et le dernier sa sortie du tombeau. Un saint dont les attributs ne sont point assez caractérisés pour qu'on puisse le reconnaître, se trouvait avec ces fragments de l'histoire de la Passion. La forme des casques et le mode d'habillement des soldats qui assistent au supplice, le caractère des dessins et la manière dont les sujets sont représentés, assignent, pour origine à ce monument, la fin du quatorzième siècle. Vous avez remarqué que l'âme des deux larrons est figurée sous une forme humaine. Le bon et le mauvais ange viennent les chercher pour les conduire à leurs destinations respectives. Cette singularité se reproduit encore à la fin du seizième siècle, dans un bas-relief de la Passion, que nous conservons dans notre musée. La fabrique de Conty, ayant manifesté l'intention de se défaire de ces fragments d'albâtre, votre commission est entrée en pourparlers avec elle, et l'acquisition en a été faite en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Somme, du 23 décembre 1839.

Notre correspondant M. Richard, directeur du Comité local de Noyon, vous a envoyé un vase en poterie grise, trouvé dans un tombeau à Crissol, département de l'Oise ; et M. Ledieu, sur le patriotisme et le dévouement duquel la Société doit toujours compter, nous a offert une épée et un poignard en fer du quinzième siècle, trouvés dans la tourbe à Sailly-Lorette.

Dans son intéressant Mémoire, sur les cryptes de Picar-

die (1), M. Bouthors parle d'un vase qui a été découvert dans les démolitions d'un ancien château-fort de l'arrondissement d'Abbeville, et qui présente une grande analogie, pour la forme, avec ceux qu'il a trouvés scellés dans un souterrain à Domart en Ponthieu. Notre savant collègue pense, d'après plusieurs faits, qu'il a été à même de constater dans quelques souterrains de notre pays, que ce vase qu'on peut appeler vase acoustique, n'a eu d'autre objet que d'avertir les assiégés des entreprises des assiégeans. Votre commission sachant que le propriétaire de ce bronze devait le briser pour le fondre, n'a pas manqué d'en faire l'acquisition.

Notre cabinet est si pauvre en pierres tumulaires que c'est avec la plus vive reconnaissance que nous avons vu M. Merlin en faire déposer deux fort importantes dans le pavillon, dit de la *Mosaïque;* elles proviennent de l'ancienne église Saint-Remi, dont il est aujourd'hui propriétaire; l'une d'une conservation parfaite porte, sur la bande inférieure, l'inscription suivante ;

Chy devant, gisent nobles et honorables personnes maistre Jeh de Fontaine, jadis conseiller du roy en sa court de parlement a Paris ; et demoiselle Marie de Conty, jadis femme dud' maistre Jehan, natifz de cette ville d'Amiens, qui trespassa le iij^e^ jour de may lan M. IIII^c^ IIII^xx^ et III, et ladicte Marie, xxvj^e^ d'août lan M. IIII^c^ LXXI. Pries Dieu pour leurs ames.

Jean de Fontaine est représenté à genoux aux pieds de la croix, les mains jointes ; derrière lui se trouvent ses fils, paraissant implorer la miséricorde divine en faveur

(1) Voy. Mém. de la Société des Antiq. de Picardie, tom. 1, p. 427.

de leur père. De l'autre côté, Marie de Conty est dans la même attitude, ayant aussi derrière elle ses filles. Ces sculptures, préservées de toute espèce de mutilation, sont mauvaises, sous le rapport de l'art; le dessin en est grossier; mais comment exiger des chefs-d'œuvre d'une époque qui en a produit si peu.

L'autre pierre, du quinzième siècle également, et que nous attribuons à la même famille, d'après les écussons figurés dans les angles, a été moins heureuse; elle a reçu une destination qui l'a singulièrement altérée et en a fait disparaître la moitié des corps en relief qui y étaient représentés. Toutefois on aperçoit encore très-distinctement, à gauche de la croix, qui, comme dans l'autre monument, occupe le milieu du bas-relief, la Madeleine tombant évanouie dans les bras de Saint-Jean, et à droite, les deux époux dont cette pierre recouvrait les cendres. Leurs patron et patronne sont auprès d'eux; dans le fond, on a peint une ville, c'est la Cité Sainte aves ses mosquées, ses minarets, et telle que l'artiste a cru la voir à l'époque, où il a exécuté son travail; la cavalerie qui vient d'assister au supplice de la croix, regagne les murailles de Jérusalem. La peinture est tout-à-fait intacte, et n'est pas sans intérêt. Je me rends l'organe de la Commission en adressant à MM. Merlin de nouveaux remerciements pour l'empressement qu'ils ont mis à nous offrir ces deux pierres tumulaires. Du reste ce n'est pas la première fois que ce nom est signalé à votre reconnaissance; la première année de votre institution, MM. Merlin vous ont fait parvenir un monument funèbre provenant de la même église.

Il y aurait de l'injustice de notre part à oublier dans nos

éloges, M. Duthoit; notre collègue, pour la statuette en fonte dont il a enrichi notre collection; elle représente un genie ailé portant l'écu de France à trois fleurs de lis. Point de doute qu'elle n'ait appartenu à un chenet du quinzième siècle, car nous avons trouvé entre cette statuette et celles qui sont appliquées à des chenets que Willemin a fait dessiner dans son histoire de l'art, une parfaite analogie (1).

Vous n'avez point oublié, Messieurs, celui en fonte que votre Commission a acheté il y a quelques mois et qui ne pèse pas moins de cent vingt kilogrammes; sa hauteur est de quatre-vingt-huit centimètres (2). Un personnage velu et armé d'une massue est appliqué contre la tige avec laquelle il se confond entièrement; il pose les pieds sur le demi-cercle qui sert de base à ce monument; la figure est pleine d'expression et parfaitement conservée. M. Rigollot; dont nous mettons si souvent à contribution la vaste et profonde érudition, pense que ce personnage barbu et velu est un de ces enchanteurs ou de ces sauvages que l'on retrouve si souvent dans les objets d'art du quatorzième siècle et qui ont joué un si grand rôle dans les romans de chevalerie, au moyen-âge (3).

Les énormes proportions de ce chenêt ou de ce cheminal comme l'appelle Froissart, causeront moins d'étonnement, lorsqu'on saura que la cheminée dont il a dû meubler l'âtre,

(1) Monuments inédits pour servir à l'histoire des arts, pl. 157.

(2) C'est sur l'indication de M. Pipaut, peintre, décorateur à Amiens, que la Commission a fait l'acquisition de ce chenet.

(3) Essai historique sur les arts du dessin en Picardie, publié dans le tom. III des Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie, p. 410, à la note.

n'avait peut-être pas moins de 3 mètres de large sur 2 mètres 70 centimètres de haut. Car telles étaient à cette époque les dimensions gigantesques qu'on leur donnait, même dans les maisons particulières ; alors un seul feu assemblait et échauffait toute la famille, et la salle où se trouvait ce vaste foyer commun, s'appelait la salle ménagère. Willemin à qui j'emprunte une partie de ces détails, nous apprend que dans l'été, pour déguiser la nudité de cette espèce d'antre obscur que formaient les cheminées, on y suspendait de riches tentures, ou bien encore on les jonchait de feuillée verte, ou bien on les fermait entièrement avec un châssis de boiserie destiné à cet usage (1).

Outre les deux pierres tumulaires dont je vous ai déjà parlé, M. Tillette d'Acheux a bien voulu nous offrir celle de Jean le Caron, écuyer, seigneur de Sclincourt, décédé en 1545 : il n'a point borné là sa générosité, et à l'occasion de cette séance générale, il vous a fait hommage d'un buste en terre émaillée. De son côté, M. Leprince, dont la bonté est inépuisable, a déposé dans notre collection un vase qui nous rappelle les fines poteries de Bernard de Palissy et deux autres statuettes également en terre cuite.

Saisissant bien l'intérêt que présenterait dans notre collection, au milieu de tous ces monuments historiques du pays, le portrait d'un des hommes qui, par ses études sur l'astronomie a le plus illustré la France, qui fut chargé avec Mechain, par l'assemblée constituante, de diviser le

(1) Voir l'ouvrage déjà cité de Willemin, tom. 2, p. 4 ; voir en outre le Dictionnaire historique d'architecture de M. Quatremère de Quincy, v°. Cheminée ; et Delaquerière, Maisons de Rouen, p. 37 et 38.

quart du méridien terrestre, et auquel Amiens doit être fier d'avoir donné le jour, notre généreux et estimable collègue M. Ledieu, nous a offert le buste de Delambre, sur un médaillon en pierre.

Notre collection vous paraît s'être accrue cette année d'une manière sensible, et cependant je ne vous ai encore rien dit des médailles que nous tenons de l'obligeance si bien connue de notre honorable collègue, M. Leprince; je ne vous ai point encore parlé de ce beau meuble, que M. le Maire, dans sa sollicitude éclairée pour les sciences et tout ce qui peut en hâter le progrès, a bien voulu mettre à notre disposition : nous ne serons plus réduits maintenant à renfermer dans des sacs les richesses numismatiques qui nous étaient journellement offertes. Classées avec ordre et méthode sur les tablettes du médailler en acajou de la ville, on pourra les consulter sans peine. M. le Maire nous a donné une autre preuve de sa haute bienveillance en faveur de notre établissement. Sur la demande que vous lui en avez faite, il vous a confié la grande vitrine de la bibliothèque pour y renfermer une partie de notre collection. Cette mesure était nécessitée par l'encombrement que nous éprouvions dans nos armoires, et ensuite par le mauvais jour sous lequel se voient certains objets.

Enfin j'arrive, Messieurs, à vous parler de quelques antiquités que j'appellerai exotiques et qui vous ont été offertes cette année. A cause de son importance, je mentionnerai d'abord l'offrande de M. de Villeroi, qui se compose d'une coupe en marbre blanc et de cinq vases, trouvés dans des tombeaux aux environs d'Athènes ; ils ont sans

doute servi aux funérailles et sont du nombre de ceux que les Grecs appelaient Balsamaires (ληκυτοι) (1) ; ces monuments sont les seuls de ce genre que nous possédions aujourd'hui ; mais notre misère aura un terme, et c'est encore à notre honorable correspondant M. de Villeroi, que nous le devrons. Nous savons qu'à son retour de Grèce, il a l'intention de nous faire parvenir de nouvelles reliques de cette terre classique des beaux arts. Notre estimable collègue, M. de l'Escalopier, bien qu'éloigné de nous, a voulu cependant payer un tribut à notre collection, en nous adressant une momie d'oiseau par lui rapportée d'Egypte. Une statuette en bronze provenant de cette même contrée, vous a été offerte par un amateur de cette ville dont le désintéressement égale la modestie, et qui désire conserver l'anonyme. De son côté, M. Fernand Mallet, que nous comptons parmi nos collègues les plus dévoués à la prospérité de notre collection, vous a fait hommage d'un vase étrusque, d'autant plus précieux pour nous que c'est le premier que nous recevons.

Tels sont, Messieurs, les principaux dons faits au Musée départemental et communal d'Amiens, pendant l'année académique 1839—1840.

Le brillant résultat obtenu cette année et qui ne le cède en rien à ceux des premières de notre institution, doit vous faire persévérer avec confiance dans la noble tâche que vous vous êtes imposée. Arrachez donc à la faux du temps et à l'ignorance plus destructive encore du vandalisme, ces

(1) Voir un Mémoire de M. Frédéric Mercey sur le musée étrusque du Vatican, publié dans la Revue des deux mondes, livraison du 1er décembre 1839, p. 677.

précieux débris du passé ; donnez leur asile dans ce sanctuaire que leur a ouvert votre patriotisme éclairé, et ne doutez point du succès de votre entreprise ; car il est fort et puissant le lien de l'association, lorsqu'il a pour objet le culte de l'antiquité et l'amour de la patrie.

L'un des Membres de la Commission du Musée,

Ch. DUFOUR.

2me. RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DRESSER LA CARTE DE L'ITINÉRAIRE ROMAIN DANS LA PICARDIE, PAR M. J. GARNIER.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous présenter, à la séance générale de 1839, le compte-rendu des travaux auxquels vous vous étiez livrés, pour établir la Carte de l'Itinéraire romain dans la Picardie. Vous avez cette année poursuivi vos recherches avec la même activité et l'intérêt que vous attachez à cette entreprise s'est accru, quand vous avez vu la Société des Antiquaires de l'Ouest proposer à ses membres le même travail et le signaler comme l'objet le

plus essentiel dont une réunion d'archéologues doive s'occuper. C'est en effet au moyen des voies romaines que nous connaîtrons mieux l'état de la population que renfermait notre province et les progrès qu'avaient faits les habitants dans la civilisation, en même-temps que nous pourrons rétablir d'une manière sûre et certaine l'emplacement d'un grand nombre de localités dont la position est encore un problême pour les géographes qui ne les ont quelquefois indiquées qu'à l'aide du compas et de calculs plus ou moins arbitraires, sans qu'aucune découverte, aucun indice positif ne soit venu confirmer leurs conjectures tout hypothétiques.

Plusieurs des membres, auxquels la Société est redevable des travaux remarquables qui l'an dernier ont reçu le témoignage public de votre reconnaissance et vos éloges justement mérités, ont continué cette année, avec autant de persévérance que de soin, l'étude des routes qu'ils avaient entrepris d'explorer. Leurs recherches n'ont pas toujours été couronnées de succès, des obstacles insurmontables de natures différentes, et des impossibilités physiques sont venues arrêter leurs travaux, ou bien ils ont du modifier certaines idées qu'ils avaient émises d'abord, comme de simples doutes toutefois; prudentes recherches; sage circonspection qui vous prouve avec quel soin le travail s'exécute, et qui donnera la raison du retard que vous apportez à publier votre Carte: vous voulez ne rien établir qu'avec des mesures justes, ne point vous contenter de simples inductions, et ne donner que des faits vérifiés, constatés, certains.

Si vous avez, dans plusieurs départements, des corres-

pondants actifs, laborieux, vous ne rencontrez pas les mêmes avantages sur tous les points de la province dont vous voulez rétablir la topographie antique. Vous ne comptez dans le département de l'Aisne que trois associés qui vous ont indiqué les routes partant de Reims à Bavai, de Reims à St.-Quentin et de Reims à Soissons. L'éloignement où ils se trouvent des autres points à visiter leur rend impossibles les explorations qu'ils eussent désiré exécuter. Tous les éléments, pour résoudre le problème géographique sur cette étendue, sont donc encore les mêmes que ceux dont vous pouviez disposer l'année dernière, je veux dire l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger, Danville, Carlier, Lelong, Brayer, Lemaître, Dom Grenier; j'y joindrai l'analyse des itinéraires et la géographie des Gaules que vient de publier M. le baron Walckenaer qui, se renfermant dans l'explication des Itinéraires d'Antonin et de Peutinger, n'ajoute rien aux matériaux que vous aviez déjà réunis et que vous aviez recueillis dans les auteurs que je viens de citer.

Le département de l'Oise, si bien étudié déjà par M. Graves, dont la savante notice archéologique vient d'être reproduite avec une carte, en ce qui concerne les voies romaines, dans le 3me. numéro du 6me. volume du Bulletin monumental que publie M. de Caumont, sous les auspices de la Société française pour la conservation des monuments historiques, a été l'objet de nouvelles études.

Vous vous rappelez, Messieurs, le travail consciencieux auquel s'était livré M. le docteur Woillemier, et comment il avait suivi pas à pas la route de Senlis à Lamorlaye, celle de Senlis à Soissons et principalement la route con-

traversée de Senlis à Pont-Ste.-Maxence, dont il avait fait une étude spéciale. Notre correspondant avait dit qu'un embranchement partant de cette route n'avait pu être suivi par lui que pendant trois cents et quelques mètres, interrompu qu'il était par de vastes carrières exploitées à ciel ouvert. Il a voulu s'assurer si cet embranchement ne se dirigeait pas vers le lieu où était situé *Litanobriga*, entre Verneuil et Creil, et sans s'effrayer des embarras que les accidents de terrain pouvaient opposer et du vaste espace qu'il avait à parcourir, sans que rien put le guider, il s'est occupé de cette vérification. Malheureusement, malgré toutes sa persévérance et les secours de deux personnes qui l'avaient aidé dans ses précédents travaux, les recherches de notre collègue ont été sans résultat; les soins infinis qu'il avait pris pour en assurer l'exécution ont été vains, tant a été remué profondément le terrain, par suite de l'exploitation de carrières qui ont ruiné toutes les traces de constructions qui eussent pu donner des indices et jalonner la direction supposée.

C'est ici le lieu de vous parler du travail de M. Houbigant, que nous ne connaissions que d'après l'ouvrage de M. Graves, travail que nous avons actuellement entre les mains, et qui établit incontestablement la position de *Litanobriga*, que Danville seul, avec l'instinct géographique qui le caractérise, avait cherché entre Verneuil et Creil. Frappé de l'existence entre Creil et Nogent d'un long terrassement fait de main d'homme, s'élevant au-dessus du sol et se prolongeant en ligne droite de la route royale actuelle jusques aux bords de l'Oise, M. Houbigant, en examinant les arceaux qui existaient encore et qui faisaient

partie d'une série d'ouvrages d'art à démolir pour la reconstruction de la nouvelle route, comme le constatent les marchés conclus avec l'entrepreneur, y reconnaît les caractères d'une construction romaine; il trouve de plus que cette chaussée ne se dirige pas vers Creil, mais vers l'embouchure d'une petite rivière, la Bresche, et chose étrange, il fallut, pendant nombre de siècles, pour rejoindre cette route, faire un coude à partir du pont de Creil, jusqu'en 1750 que se fit le redressement. Mais des masses de maçonneries, trouvées dans l'Oise sur le prolongement, et qui attestent l'existence d'un pont romain servant de passage sur cette rivière, ainsi que la continuation de cette route, dont les restes au-delà sont évidents et la portent en ligne droite d'(Augustomagus) Beauvais, à (Cœsaromagus) Senlis, ne sauraient laisser le plus léger doute sur la direction de cette voie, et sur la position de Litanobriga.

Ajoutez à ce fait que la Bresche s'appelle en latin Briga, analogie frappante qui aurait pu, par induction, faire chercher *Litanobriga* vers ce point, si d'autres monuments non équivoques n'étaient venus en établir la position d'une manière inébranlable.

M. Graves a continué de s'occuper de la recherche des voies romaines; il a rassemblé de nombreux matériaux qui seront compris dans une nouvelle édition qu'il prépare de sa Notice archéologique. Le nombre des voies qu'il a décrites sera presque doublé dans son nouveau travail. L'existence de celle qu'a indiquée M. Woillemier (1) lui paraît incontestable, et c'est même une des plus reconnaissables du

(1) De Senlis à Pont.

département de l'Oise. M. Graves a retrouvé presque toutes celles qui sont indiquées par Dom Grenier et dont il n'avait parlé ou qu'il n'avait indiquées que comme douteuses. L'emplacement étrange de Litanobriga, assigné à Lits par le savant bénédictin, est une erreur quant à la station, mais non quant à la chaussée; car notre collègue en a trouvé une très-visible passant à ce point et qui va droit de Boran à Ste.-Geneviève où elle tombe sur la voie de Paris à Beauvais. La route ancienne de Noyon à Nesle lui paraît une voie bien authentique, la même que D. Grenier signale de Noyon à Arras. Il a retrouvé la chaussée indiquée entre Noyon et Chauny; elle passe par Babeuf. Il connaît dans le même canton une autre chaussée appelée chemin de St.-Hubert qui vient de Cuts à Bretigny où elle passait l'Oise, à Babeuf, Maucourt, Buchoire et de là vers Ham. Pour lui, l'ancien chemin de Beauvais à Montdidier et celui de Beauvais à Abbeville sont certainement des chaussées; celle de Crapeaumenil, indiquée par Dom Grenier, venait jusqu'aux approches de Compiègne et avait un embranchement dans la direction de Pont-Ste.-Maxence. Le chemin *Pontois*, dont il avait dit un mot, lui paraît encore une voie romaine allant de Ponthieu à Cressy-en-Valois, avec un embranchement sur St.-Vaast de Longmont près Verberie. Il indique encore une voie secondaire qui, venant de Tilloy où elle tombait sans doute sur la voie militaire de *Cuvmiliaca*, arrive à Croissy, au Chaussoy-Galet, à Vietrilles, Rotmégy et Blicourt. Le vieux chemin d'Amiens venant des environs de Compiègne près de Reims, à Gournay-sur-Aronde, Neufroi, Tricot, est aussi une ligne romaine. Il en est de même de la chaussée de Lieuvillers

qui part de St.-Just-en-Chaussée, traverse Lieuvillers, Noroy, Mainneville, et que Dom Grenier a confondue avec la voie directe de St.-Just à Pont. Une autre chaussée allait de Choisy-au-Bac, suivant la route militaire de Senlis, jusqu'au nord de Pierrefonds, et delà venait à Trosly et à Choisy. Le tracé de la voie dont M. Graves avait soupçonné l'existence entre Senlis et Paris, est maintenant reconnu par Thiers, la Chapelle-en-Surval et Survillers.

Voilà, Messieurs, un aperçu de nouvelles voies observées par notre collègue, et dont il se croit fondé à considérer l'existence comme certaine.

Les voies du Pas-de-Calais ont fait le sujet d'une nouvelle étude de la part de M. Cousin. Ses dernières recherches n'ont rien changé au tracé qu'il avait adopté et dont je vous ai présenté l'analyse, seulement il a donné à certaines parties de plus grands développements, signalé de nouveaux faits à l'appui de ceux qu'il avait énoncés déjà, indiqué un plus grand nombre de lieux où des médailles avaient été trouvées, et rendu complète sur ces points la notice si sagement et si consciensement élaborée qu'il vous avait adressée et à laquelle il a ajouté une carte manuscrite suffisante pour donner une intelligence plus facile des directions qu'il indique et des diverses localités que les voies traversent ou qu'elles touchent.

Je dois ici rectifier une fausse interprétation que j'avais donnée à la pensée de notre collègue, en disant qu'il ne croyait point que le nombre des voies dût dépasser celui que donnent les itinéraires. Cette opinion que j'avais trouvée erronée n'est point celle de M. Cousin. Il pense que les principales seulement existaient à l'époque de la

confection de ces itinéraires, et que, quant aux voies qui ne sont pas marquées dans les cartes romaines, il faut, pour les admettre, beaucoup plus de réserve, et qu'on doit les rejeter en l'absence de preuves positives. Telle est aussi, Messieurs, votre manière de procéder, et c'est pourquoi vous avez adressé à vos correspondants des fragments du manuscrit de Dom Grenier, pour vérifier et contrôler les parties qui vous paraissaient peu sûres et suspectes d'exagérations.

M. de Rosny vous avait promis sa coopération; ses études se sont portées sur les mêmes points que celles de M. Cousin, car il habite la même ville; il vous écrit que M. Cousin lui ayant communiqué son mémoire, il a cru inutile d'envoyer des notes qui n'auraient rien ajouté à un travail qu'il considère comme aussi complet que possible, en ce qui concerne le Boulonnais.

Un journal qui se révèle par des tendances historiques bien prononcées, et que vous vous plaisez à encourager, *le Puits Artésien, Revue du Pas-de-Calais*, vous a fourni quelques renseignements. M. Ternynck, l'un de vos correspondants, y a publié l'histoire et la description d'une chaussée sur tout son parcours d'Arras à la mer par Thérouanne, dans le tome II, p. 175, année 1838, et un nouvel article inséré dans le tome III, p. 509, année 1839, intitulé *Une première promenade sur la chaussée Brunehaut de Camblain-Chatelain à Gauchin-le-Gal.*

Vous avez recueilli plus d'un fait intéressant, au milieu des légendes, des traditions et des mille épisodes qu'a racontés le long de sa route le spirituel et savant écrivain.

Un nouveau correspondant est venu seconder de ses ef-

forts la longue et pénible exploration de la société. Discutant à chaque pas le texte de Dom Grenier dont une copie de la partie relative au Calaisis lui avait été adressée, il a, avec une patience merveilleuse, vérifié les citations, et fait voir que plus d'une fois le savant bénédictin s'est laissé tromper ou par l'ignorance des lieux ou par les jeunes religieux sous ses ordres qui lui ont apporté souvent des extraits de chartres incomplets, dont il a tiré des conséquences erronées. Je regrette de ne pouvoir vous faire apprécier tout ce qu'il y a d'érudition et de recherches dans les notes de M. Dufaitelle.

Dom Grenier cite trois voies dans le Calaisis, 1°. de Thérouanne à Sangatte par Guines; 2°. de Guines à Calais; 3°. de Sangate à Merck. M. Dufaitelle réduit à deux ces trois voies. De Thérouanne jusqu'à Guines, notre collègue est d'accord avec le bénédictin, seulement il rectifie en passant l'orthographe de certains noms, tels que Sangatte, Hames, Hauteborne, erreurs qu'il faut, selon nous, attribuer au copiste ou aux géographes qui ont pu souvent altérer l'orthographe flamande, comme nous le voyons tous les jours dans les cartes d'Allemagne publiées en France. Le nom de Welles ne saurait être pour lui *Via-lata*, puisque ce lieu est en latin désigné par le nom de *Wellanium* et *Welenæ*. *Etcan*, cité par Malbrancq sur cette route, lui est inconnu, on le cherche en effet vainement sur la carte de Cassini qui donne cette voie. M. Dufaitelle fait remarquer que près d'Ardres, cette chaussée incline vers la gauche; et il ajoute de nouveaux développements à ce qu'a dit Dom Grenier, depuis ce point jusqu'à Guisnes. Il cite la découverte d'objets antiques mentionnée par Lambert d'Ardres et appuie son

opinion du plan de la partie de la route départementale n° 2, levé par l'ingénieur Waissière, en 1813, et construite entièrement par Le Manissier, sur l'ancienne route romaine, à l'exception de deux ou trois sinuosités qui ont été rectifiées et que l'on pourrait facilement reconnaître encore. Quelques vases, quelques médailles ont été trouvés pendant les travaux, mais aucune autre découverte importante n'a été signalée. A partir de Guisnes jusqu'à Sangate, le tracé de Dom Grenier est adopté par notre collègue qui se contente de relever quelques textes et de citer quelques nouveaux lieux pour préciser la direction. Du reste, Messieurs, vous le savez, cette voie se trouve indiquée dans la carte de Cassini, et plus exactement encore dans celle du dépôt de la guerre, et la construction en a été reconnue et décrite par Allent, dans un essai sur les reconnaissances militaires (Paris. Picquet. 1827 in-4°.), extrait des Mémoires topographiques et militaires du dépôt général de la guerre.

Collet, dans sa *Notice sur l'état ancien et moderne du Calaisis*, parle d'un chemin allant de Desvres à Licques par Selles, Surques et Hocquinghen, qu'il regarde comme de construction romaine et qui couperait près d'Ardres la voie précitée. M. Prévost de Guisnes, qui a suivi la construction de la route nouvelle en 1825, répond à la question que lui a faite à ce sujet M. Dufaitelle, qu'aucun embranchement d'origine romaine ne paraît se rattacher à cette voie, et M. le vicaire Collard, de Surques, auquel il avait aussi demandé des indications sur cette voie présumée, en nie absolument l'existence. Le chemin dont parle Collet est étroit, tortueux, irrégulier et ne révèle en aucun point une contruction romaine, la tradition n'en a conservé au-

cun souvenir, le nom de chaussée romaine ou Brunehaut n'est donné nulle part à cette voie, remarquable cependant par les nombreuses tombelles ou éminences qui la bordent.

L'extension de la chaussée de Thérouanne à Sangate, selon Dom Grenier, jetait de la petite ville de Guines un rayon vers Calais, et il la reconnaît dans la dénomination de *Lœda de Guisnes*, d'une chartre de $121\frac{6}{7}$. Selon M. Dufaitelle, elle ne se bifurquait pas ainsi. C'est Ducange qui a induit Dom Grenier en erreur. Carpentier a rectifié ce que le Glossaire avait mal interprêté. *Lœda* signifie un canal, une rivière, un fleuve; comme on peut s'en convaincre dans le passage même cité par notre immortel Ducange. L'abbé Guillaume d'Ardres rapporte deux chartres où la *Lœda* de Guisnes est désignée; deux fois il interprète ce mot par un cours d'eau à travers les marais, et le mot flamand *Lœda* est remplacé par *Fluvium*. D'ailleurs, si cette chaussée eut existé, ajoute M. Dufaitelle, Philippe-Auguste n'aurait pas fait faire par son armée, en 1209, une chaussée à travers les marais pour que ceux de Merck pussent pénétrer au centre du comté de Guisnes. Suivant notre collègue, Dom Grenier aurait ici fait une confusion et pris pour une voie vers Calais un fragment de celle qui de Sangate conduit à Merck, fragment décrit par Lambert d'Ardres, dans son histoire de Guines, et dont l'existence fut démontrée par des preuves matérielles en 1825. Cette voie passe à *Callimotes*, ou *Alesmotes* le *Axlœ* des anciens, au pont de Nieulay, le seul point qui puisse lier la terre de Merck au continent, traverse la rivière de Guisnes, puis s'étend à Merck. On la connaît encore en certains points sous

le nom de digue des Romains et des débris de cette époque confirment tous les jours les faits déjà connus. La voie de Sangate à Merck, que le savant bénédictin faisait passer par Guines, devrait donc être rejetée, ou du moins rectifiée pour la diriger de Sangate à Merck par le fort Nieulay, incontestablement de fondation romaine.

L'embranchement qui se dirigeait de Guines sur Wissant, et qu'a tracé dans la carte des expéditions de César, l'auteur de l'essai historique sur l'arrondissement de Boulogne, M. Henri, est admis par M. Dufaitelle, qui s'appuie en outre des témoignages de Malbranck et de Lambert d'Ardres, contrairement à l'opinion d'Abbot de Bazinghen qui la nie, dans ses recherches historiques sur Boulogne. La seule différence à noter, c'est que M. Henri fait partir de Landrethun-lès-Ardres une voie que notre collègue fait venir de Guines.

Une voie devait lier Wissant à Sangate le long de la côte, M. Henri l'avait indiquée ; M. Dufaitelle en retrouve l'extrémité orientale dans les fragments qu'il a suivis de St.-Martin à Sangate.

Notre collègue me pardonnera d'avoir ainsi tronqué ses notes, et supprimé toutes les citations qui confirment ses assertations, mais dans le travail général nous aurons à les reproduire, alors que nous discuterons les raisons alléguées par MM. Henri, Abbot de Bazinghen et Philippe de Luto, en même-temps que les opinions émises par M. Lambiez, dans sa dissertation sur les colonies romaines répandues dans les Pays-Bas, où il traite de quelques chaussées de la Picardie. Nous n'exposons aujourd'hui que l'état de nos recherches, et n'avons point eu le temps

de consulter encore les cartes et les travaux de Pigault de l'Epinoy, de Cordier de La Houssoye et de Marin de Bailleul, que M. Dufaitelle a bien voulu nous renseigner.

J'ai exposé l'état de la question pour le Pas-de-Calais, partie septentrionale de la contrée qu'il nous faut explorer, et il me reste à vous parler du département de la Somme.

M. Eugène Dusevel, qui nous avait fourni l'an dernier de précieux renseignements, a voulu cette année éclaircir un point en litige sur la route d'Amiens à Thérouanne par Doullens, où nous avions signalé des différences entre son tracé et celui de M. Labourt. Il pense que la route à la sortie de Bagneux se dirigeait vers la citadelle où est construit le bastion de Beauval, passait l'Authie à Doullens et coupait les rues des Archers, des Sœurs-Grises, des Colombiers, de St.-Ladre, pour gagner l'Estrée du chemin du Souich, ancienne route de St.-Pôl. Son opinion, à cet égard, est fondée sur un ancien plan de la ville, de 1737, dont il vous a donné une copie et sur les médailles trouvées près de la citadelle, lesquelles font l'objet d'une notice insérée dans notre premier volume. M. Eugène Dusevel signale encore, d'après M. Walckenaer, l'existence d'une portion de route entre Thièvres et Doullens, laquelle s'embrancherait à la route de Thérouanne et continuerait de là suivre jusqu'à Auchy sur la route d'Arras, pour delà se bifurquer vers Cassel et Thérouanne. J'ajouterai que la première branche se lierait parfaitement avec la voie de Cassel et Bac à Thiennes, indiquée par Dom Grenier, et que d'Hétru à Lambres, près d'Aire, à peu de distance et sur la direction de Bac à Thiennes, toutes les cartes in-

diquent une voie rectiligne que tout porte à croire d'origine romaine. M. Eugène Dusevel abonde dans l'idée de M. Walckenaer qui place *Duroicoregum* à Doullens et change toute la route sur laquelle on avait jusqu'ici placé cette station romaine. Nous reviendrons sur cette assertion de l'illustre académicien.

M. Labourt a opposé à M. Eugène Dusevel des raisons également établies sur la nature et l'état des lieux. Il prolonge la route au-delà de Bagneux à Gézaincourt, par la vallée où se trouve un chemin connu de toute antiquité, jusqu'au pont de Rouval dont parlent les cartulaires les plus anciens. La route se poursuit delà en ligne droite par un ancien chemin un peu enfoncé, situé au bas d'une côte et va rejoindre près de Neuvillette la route de Saint-Pôl. Il rejette l'opinion de M. Walckenaer et donne à Doullens, comme on le verra dans son mémoire couronné, une origine toute récente.

M. le docteur Ravin, de St.-Valery, n'a point manqué à la promesse qu'il nous avait faite de vérifier les voies du Vimeux. Il a suivi dans le canton de Gamaches la partie qui s'étend du village de Beauchamp sur la vallée de Bresle jusqu'à celui de Martainneville-lès-Bus, à l'extrémité de la vallée de Vismes. Il en a gravé le plan qu'il vous a transmis. M. Ravin vous fait voir toutes les dégradations qu'elle a subies dans sa largeur et dans sa direction, signale les points où elle s'infléchit et se perd pour reparaître ensuite, et n'oublie aucune des découvertes de tombeaux qui viennent établir l'authenticité de la voie. Il fait aussi connaître le point où la route de Beauvais à la mer venait s'y joindre aux environs de Frettemeule, après avoir passé devant

le Translay et Morival. Il ajoute qu'il regarde la route de Beauchamp, ou plutôt d'Aoust où elle aboutit, à Vismes, comme un embranchement servant à faire la jonction des grandes voies d'Amiens et de Beauvais avec celle de Lillebonne, mettant ainsi le pays des Calètes en communication avec celui des Bellovaques et des Ambiani. Des observations relatives à des monuments du moyen-âge terminent la notice de M. Ravin qui a su, comme vous le voyez, débrouiller le cahos dans lequel Dom Grenier nous avait jetés, quant à la jonction de ces diverses routes.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer, d'ajouter quelques observations qui me sont personnelles.

J'avais dit dans le précédent rapport que la route de Picquigny par Airaines pouvait être facilement suivie jusqu'à Oisemont, M. Ravin l'a continuée. Je l'ai pu suivre de Picquigny à la hauteur d'Ailly-sur-Somme. A partir du bois de Neuilly, jusqu'au chemin de Bovelles, elle descend en ligne droite vers Amiens, et quoique la charrue l'ait recouverte en plus d'un endroit, les paysans savent bien l'indiquer et la reconnaître sous le nom de vieux chemin d'Amiens. De ce point elle semblerait se diriger vers la route d'Abbeville et s'y joindre à Dreuil; mais ce n'est qu'une simple conjecture que je me propose de vérifier.

Nous avons tracé une route d'Amiens à Poix et Romescamps, il me semble qu'une autre doit être à trouver, qui de la hauteur de Fossebluet se dirigerait, sous le nom de Chemin Vert de Moyencourt, vers Eplessier, laissant la ville moderne de Poix à gauche et suivant la route d'Aumale par Caulières, Lignières-Chatelain et St.-Saturnin, pour delà traverser la Normandie..

J'indiquerai également la direction rectiligne d'Amiens à Molliens-Vidame se continuant vers Camps-l'Amiénois et Villers-Campsart; la construction de cette route si solidement établie; les noms significatifs de Ferrières et de Camp qu'elle traverse, et les débris romains que l'on rencontre à chaque pas sur les territoires de Camp et de Villers, nous paraissent des présomptions suffisantes. Il est d'autres directions sur lesquelles j'ai besoin de faire quelques études encore et que je n'ose vous indiquer ici, mais que j'espère pouvoir faire inscrire avec certitude au nombre des constructions dont la fondation remonte à l'époque de l'occupation de notre province et que les Romains victorieux ont établies avec l'aide des habitants des cantons qu'elles traversaient.

Cependant, Messieurs, je croirais n'avoir accompli ma tâche qu'à demi, si je ne vous parlais de l'ouvrage que vient de publier M. le baron Walckenaer, sous le titre de *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules Cisalpines et Transalpines, suivie de l'analyse géographique des Itinéraires anciens*. Je n'entreprendrai point ici d'apprécier le mérite de ce travail, mon éloge serait sans poids après la critique qu'en a faite le savant M. Letrône, je me contenterai seulement de signaler les points sur lesquels nous sommes en désaccord avec l'illustre académicien; et j'essaierai de soutenir mon opinion en m'appuyant à la fois sur l'autorité de l'itinéraire et de la carte qu'il reconnaît seuls et en même-temps sur les faits palpables, l'existence constante de preuves irréfragables de ces mêmes chaussées dont il recherche le parcours.

L'itinéraire de la route n°. 66 de *Durocortorum* (Reims) à *Samarobriva* de la Table Théodosienne, traverse *Augusta*

Suessonum et *Lura*, pour aller delà à *Rodium* qui est incontestablement, pour tout le monde, Roiglise. M. Walckenaer (n°. 66), d'accord avec Danville, place *Lura*, ou, d'après la colonne de Tongres, (itinéraire n°. 69) *Isara*, comme déjà Danville avait proposé de rectifier ce nom, au passage du bras de l'Oise à Pont-l'Evêque.

Si l'on considère la carte qui accompagne son ouvrage, on ne peut se défendre d'un certain étonnement, en voyant la route de Soissons se bifurquer pour aller d'une part à Noyon et delà à Rodium, d'autre part à Pont-l'Evêque, puis enfin de ce même point à Rodium encore. Deux routes situées à si petite distance, tendant au même point, ne se rencontrent nulle part que nous sachions. Le peuple romain n'était pas si prodigue de ses grands travaux.—Au moins faudrait-il démontrer qu'un intérêt puissant exigeait cette double voie pour *Lura*, dont l'histoire ne fait point mention.

Que l'on prenne l'itinéraire ou la colonne de Tongres, il faut chercher *Lura* à 16 lieues gauloises de Soissons, et à 9 lieues de Roiglise; voilà la manière d'opérer de M. Walckenaer, et l'intersection de deux arcs le porte à Pont-l'Evêque. — Nous croirons être dans le vrai, si, considérant Lura, non indiqué dans l'itinéraire, comme un point intermédiaire donné par la table, sur la route même de Reims à Soissons par Noyon, adoptée par M. Walckenaer, nous plaçons *Lura* au Petit Pontoise, autre passage de la rivière, sur une route dont l'origine romaine est incontestée, en un point où des médailles ont été trouvées; et enfin quant à la différence de 3 ou 400 mètres que l'on pourrait signaler, la longueur du village de Roiglise et l'étendue de

Soissons la racheteraient facilement, sans que l'exactitude de la route puisse être en rien attaquée.

Cette opinion, émise par M. Graves, dans sa Notice archéologique sur le département de l'Oise, nous paraît irréfragable.

Nous ne nous arrêterons point à établir la position de *Petromantalum*, placé à St.-Clair par M. Walckenaer. Bien qu'il nous accorde une ville ou station romaine de plus, nous croyons qu'il la faut chercher près de Magny; et nous renverrons aux travaux de M. le Prévost (Notice archéologique sur le département de l'Eure) et de M. de Caumont (Cours d'antiq. monumentales, tom. 2), qui nous paraissent avoir parfaitement résolu la question.

La route d'Amiens à Soissons est jalonnée ainsi dans l'Itinéraire de Wesseling :

Samarobriva	Amiens,
Curmiliaca XII MP.	Cormeilles,
Cœsaromago XIII	Beauvais,
Litanobriga XVIII	Creil,
Augustomagus IX	Senlis,
Suessones XXII	Soissons.

M. Walckenaer la donne ainsi n°. 89 :

Itinéraire	L. G.	M. R.		Cassini	L.
Samarobriva				Amiens	
Curmiliaca	12	18		Cormeilles	20
Cœsaromagus	13	19	1/2	Beauvais	17
Litanobriga	16	27		Pont-Sainte-Maxence	27
Augustomagus	4	6		Verberie près de la rivière d'Antonne	6
Suessones	22	23		Soissons	33

Et d'après la Table Théodosienne au n°. 90.

	L.G.	M.R.		L.
Cœsaromagus			Beauvais	
Augustomagus	22	33	Verberie	33

Voici maintenant les preuves à l'appui de ce nouveau tracé :

1°. Senlis n'est pas sur la route de Beauvais à Soissons ;

2°. Toutes les mesures sont faussès appliquées de Soissons à Senlis, de même qu'entre Senlis et Beauvais ;

3°. Elles s'appliquent à Pont, célèbre au septième siècle, à Verberie, célèbre au neuvième ;

4°. Dans Autonne, nom de la rivière qui passe à Verberie, on retrouve Augustomagus.

Nous répondrons à la première allégation que Verberie et Pont ne sont pas plus que Senlis sur la route de Soissons à Beauvais, si l'on veut trouver ces points sur une ligne droite ; mais que les données de l'itinéraire sont loin d'exiger cette rectitude : que les 42 lieues gauloises de M. Walckenaer demandent au contraire que la route fasse un coude immense, car il faut, entre ces deux villes, trouver une distance de plus de 95000 mètres.

En second lieu, la rectification opérée par M. Walckenaer sur les nombres de l'itinéraire, la substitution du nombre 16 au nombre 18, donné par Wesseling et les autres, s'explique d'autant plus difficilement, qu'on le voit admettre plus loin aux n°s 90 et 93 le chiffre 22 de la table, lequel doit nécessairement exiger le rétablissement du nombre de Wesseling, si l'on veut être à la fois exact et conséquent. Il faut alors

allonger la route de plus de 4000 mètres encore, et il y a impossibilité de trouver *Litanobriga* et *Augustomagus* à Pont et à Verberie, avec M. Walckenaer, qui veut renouveller ici une partie des prétentions de Carlier.

Quant à l'ancienneté des villes, Pont et Verberie sont toutes modernes auprès de Senlis et de Creil, et si nous voulions réfuter par des rapprochements étymologiques, nous rappellerions ce que nous avons dit plus haut en parlant des recherches de M. Houbigant sur *Litanobriga*. Nous retrouverions bien mieux encore le nom d'*Augustomagus* dans Ptolémée et dans Pline, qui l'ont appliqué à Senlis, ville toute romaine, dont les restes sont encore fort reconnaissables.

Ajoutons qu'il faut, d'après la Table, chercher Augustomagus sur la route de *Cæsaromagus* (Beauvais) à *Fixtuinum* (Meaux), et que de Beauvais à Verberie et de Verberie à Meaux, les nombres ne peuvent convenir. Je dis plus, il n'y a aucune route qui unisse ces deux villes. Au contraire, la route de Beauvais à Meaux par Senlis est directe, et *Litanobriga*, placé près de Creil, conformément aux inductions de Danville, d'Hadrien de Valois, de Cluvier, et comme l'ont établi MM. Houbigant et Graves, se trouve situé sur cette direction rectiligne, suivant toutes les données des itinéraires. Il n'existe aucun doute sur la chaussée de Senlis à Soissons, signalée de tout temps par les auteurs; le tracé en est visible dans la longueur toute entière, et il n'y a pas le moindre indice d'une route de Soissons à Verberie. Nous n'insisterons pas sur les preuves fournies par M. Houbigant, nous avons exposé déjà les faits et les considérations qui assignent au-dessus du pont de Creil la

véritable position de *Litanobriga*. Nous pensons qu'il faut être tout-à-fait étranger aux localités pour croire qu'Augustomagus ait jamais pu être à Verberie, quand on voit à Senlis un centre d'où rayonnent des voies encore reconnaissables vers Soissons, Meaux, Pontoise et Beauvais, et qu'au contraire, du côté de Verberie, on ne rencontre qu'une voie vers Beauvais et une autre vers Montdidier. Observons encore que ces voies sont situées à une distance assez grande de cette ville, et point du tout au passage de l'Autonne. Enfin aucune route, comme nous l'avons dit, ne touche à Pont, en présentant quelques caractères, quelqu'indice qui puisse la faire remonter à l'époque de l'occupation romaine.

M. Walckenaer propose aussi un tracé tout nouveau de la route de *Durocortorum* (Reims) à *Samarobriva* (Amiens) qu'il donne ainsi page 68.

Table Théodosienne. Seg. 1.			Cassini.	
	L. G.	M. R.		Lieues.
Sammarobriva			Amiens	
Duroicoregum	14	21	Dourlens (par la route au nord, à moitié de Haute-Visée) . . .	21
Adlullia	11	16 1/2	St.-Pol (au nord avant les Trois-Veaux, par la route).	16 1/2
Lintomagus	7	10 1/2	Nedonchelles (par la route)	10 1/2
Castello menapiorum	14	21	Cassel (en lig. droite)	21

La route, dit-il, s'arrête à Cassel. Au n°. 123, il établit ainsi la route d'Amiens à Thérouanne :

Table Théodosienne. Seg. 1. B.	L. G.	M. R.	Cassini.	Lieues.
Sammarobriva			Amiens	
Teucera	12	18	Thièvres	18
Duroiçoregum	5	7	Dourlens	7
Adlullia	11	16 1/2	Saint-Pol	16 1/2
Jonction des 2 routes	9	13	Auchy (jonction des deux routes)	13
Taruenna	5	7 1/2	Thérouanne	7 1/2

Et d'abord nous rejetons la route n°. 123 d'Amiens à Thérouanne que crée M. Walckenaer, en la prêtant gratuitement à la table, qui n'a jamais lié *Teucera* à *Duroiçoregum*. Autrement toute incertitude aurait été levée, puisqu'au lieu de chercher un point sur un arc décrit par un rayon de 14 lieues gauloises entre la route de Thièvres incontestée et celle de Beauvais à Rouen, nous aurions eu un point unique, donné par l'intersection de deux arcs décrits d'Amiens et de Thièvres. Mais il n'en est point ainsi, et si nous voyons défoncer aujourd'hui les blocs qui formaient le *statumen* de l'antique route de Thièvres, rien de pareil n'a eu lieu et ne paraît devoir être entre Thièvres et Doullens. Nous ne voulons pas nier qu'une voie conduisit d'Amiens à Thérouanne, car nous en avons indiqué une, quoiqu'avec doute, qui passait à Doullens ou plutôt à Bagneux, à Frévent et St.-Pol, pour aller s'embrancher à la route

route romaine d'Arras à Thérouanne, mais cette voie n'est point à notre avis indiquée dans la table. Dom Grenier en établit la jonction avec celle d'Arras à Estrées-Blanche. Nous avons cru qu'elle se dirigeait plutôt vers Cassel, en passant par Auchy et suivant un vieux chemin indiqué sur les cartes jusqu'à la hauteur d'Aire, d'où elle joindrait peut-être la voie reconnue de Cassel à Thiennes. Mais en cela la table n'a pu nous servir de guide. . . . .

Revenons à la route nº. 68, dont M. Walckenaer a le premier tracé la direction par Doullens, St.-Pol et Cassel. Il réfute les géographes qui l'ont précédé, en disant que Danville et les autres ont été trompés par une mauvaise édition de la carte et qu'ils ont méconnu cette voie. Ailleurs, il ajoute qu'il y a deux lignes aboutissant de *Castello* à *Bononia*, et que s'il n'y a qu'une route possible entre deux villes si rapprochées, c'est qu'une de ces lignes n'indique pas la route de *Castello* à *Bononia*, mais la prolongation de celle de Thérouanne, et que l'autre est la route de *Turnacum* à Bononia ; elle est tirée sans chiffres.

Nous pensons avec M. Walckenaer qu'une seule route est possible entre Boulogne et Cassel et qu'il n'en existe réellement qu'une seule passant par Watten, connue de tout le monde et dont les restes sont incontestables. Aucune ne se rencontre passant par St. Omer, la seule direction que l'on pourrait assigner à l'autre route. Pour sortir d'embarras, M. Walckenaer dit que ce tracé est celui de la voie de Thérouanne. Il eut été singulier, ce nous semble, de faire passer par Cassel pour aller de Thérouanne à Boulogne. Aussi nous croyons que cette route a été parfaitement connue par Danville, et que le second trait que

l'auteur de l'analyse des itinéraires considère comme le prolongement de la route de Thérouanne, est avec raison regardé par Danville comme la prolongation de la ligne d'*Adullia* à *Lutomagus*. Si cette ligne touche le signe caractéristique de la ville de Cassel, dans la carte de Scheyb, c'est au mode de construction de la carte qu'il faut l'attribuer. La table que l'on trouve dans Bergier l'en a détachée tout-à-fait. Il en est de même de celle qui se trouve dans la collection de Dom Bouquet. Cette disjonction nous paraît la véritable explication de la ligne.

C'est donc, à notre avis, sur la route de Lyon à Boulogne, que n'a pu omettre la table, puisqu'elle est l'une des plus importantes de la Gaule, qu'il faut chercher *Duroicoregum*, *Lullia* et *Lutomagus*. L'itinéraire donne, d'après Wesseling, d'Amiens à Boulogne, 75 mille pas, la table 46 lieues gauloises ou 69,000 pas, différence qui s'explique facilement par le nombre de points signalés et que nous placerons successivement à Amiens, Donqueur, Douriers et Locres, lieu par lequel passe une voie certaine où l'on retrouve à chaque instant des débris, et dont la situation correspond aux nombres donnés par les tables.

Je n'insisterai pas davantage sur une critique qui exigerait de plus grands développements. Je me propose d'y revenir et d'en faire l'objet d'un article particulier. J'appellerai sur le travail important de M. Walckenaer toute votre attention, et réclamerai encore le concours de tous nos correspondants. L'avenir des études historiques ne

saurait disposer d'un cercle d'action trop vaste, et plus le nombre de nos collaborateurs s'étendra, plus nous hâterons un travail déjà fort avancé que nous espérons bientôt terminer heureusement.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 JUILLET 1840,

Présidée par M. RIGOLLOT.

Le dimanche 13 Juillet 1840, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie, en assemblée générale, dans la grande salle des Feuillants, à midi.

L'assemblée se composait des membres suivants, savoir :

MEMBRE HONORAIRE :

M. Duroyer, maire d'Amiens.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS :

MM. Rigollot, *président;* Hardouin, *vice-président;* Garnier, *secrétaire perpétuel;* Lavernier, *secrétaire annuel;* Dorbis, *trésorier;* le comte de Betz; Bisson de la Roque; Bouthors; Breuil; Cheussey; Deberly; De Grattier; Dufour; Guerard; Lemerchier; Le Prince; Le Serurier, Mallet et Obry.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS :

MM. l'abbé Jules Corblet, de Roye; De Malezieux, de Senlis; Eugène Dusevel, de Doullens; Woillez, de Compiègne.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. Graves, de Beauvais; Douchet, de Saint-Maurice-lès-Amiens; Boulanger, de Tirancourt; De la Quérière, de Rouen.

La séance est ouverte à midi et demi.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Duroyer, maire de la ville d'Amiens, se place à sa droite, M. Graves à sa gauche, M. Woillez à la gauche de M. le Maire, et M. de Malezieux à la gauche de M. Graves.

M. Rigollot adresse des remerciements à MM. les membres non résidants et correspondants qui ont bien voulu se rendre à la séance et aider la Société de leur concours éclairé.

Le procès-verbal de la séance générale du 7 Juillet 1839 est lu et adopté.

M. le Président ouvre la séance et prononce un discours sur des monnaies du treizième siècle, découvertes dans le département de la Somme en 1839.

M. Garnier, secrétaire-perpétuel, présente un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1839 à 1840.

M. Corblet lit, sur la fête de l'âne à Beauvais, une notice qui est entendue avec un vif intérêt.

M. Woillez fait, au nom du comité de Compiègne, un rapport sur l'établissement de ce comité et les travaux qu'il a entrepris. La Société remercie M. Woillez de cette communication qui promet les plus heureux résultats.

M. Dufour, membre de la commission du musée, rend compte des divers accroissements que cette collection a reçus par suite d'acquisitions, et notamment par les dons qu'ont faits différents membres et des personnes étrangères à la Société.

M. le Président annonce qu'on va s'occuper de la question du prix à mettre au concours pour 1842.

Et d'abord il consulte l'assemblée sur le point de savoir si la question proposée pour le concours de 1840, par M. Garnier, doit être maintenue pour le concours de 1842, ou s'il convient d'en formuler une autre.

— M. Woillez fait remarquer que la question formulée par M. Garnier lui paraît en renfermer deux bien distinctes, savoir : une question de principe et une question d'application. La première consisterait à marquer, pour les monuments religieux de la Picardie, l'époque où le style ogival ou gothique a pris naissance dans cette province ; et la seconde aurait pour objet de décrire et de déterminer graphiquement les caractères architectoniques qui ont marqué la révolution monumentale du dixième au seizième siècle. Il lui semble que ces deux sujets d'étude se rencontrant dans la question du concours, on pourrait,

sans le moindre inconvénient, la diviser et opter pour l'une ou pour l'autre des deux formules qu'elle renferme.

— M. Garnier adopte l'idée de M. Woillez, d'autant plus que le résultat du concours lui fait penser que la question a pu paraître trop vaste, et que son étendue a pu être le motif qui a empêché de la traiter. En conséquence, il propose de renfermer le sujet du concours dans la première partie de la question qui serait ainsi formulée :

Rechercher à quelle époque l'architecture ogivale fut introduite dans les monuments religieux en Picardie ; et quels sont ceux qui signalent la transition de la période romane ou byzantine, à la période ogivale. La seconde partie pourrait servir de programme pour un autre concours.

— M. Hardouin voit dans la question proposée par M. Garnier trois parties distinctes ; savoir : une question d'origine, une question de principe et une question d'application. Cette considération le déterminerait à écarter la première et la troisième et à n'adopter que la seconde partie de la question, qui se bornerait à rechercher et décrire les monuments qui signalent la transition de la période romane à la période ogivale.

— M. Woillez ajoute qu'on ne peut pas diviser la première partie de la question de M. Garnier, qui adopte dans sa formule une marche très-rationnelle ; déterminer le principe qui a fait éclore l'art gothique, c'est par cela même marquer son origine, et l'on ne peut pas faire voir la régénération qui s'est accomplie au treizième siècle,

sans décrire les formes et les caractères des différents styles architectoniques qui ont précédé le style ogival; car le style ogival se trouve lié au style de transition et le style de transition au style roman ou byzantin.

— M. Graves demande quels sont les moyens de distinguer le style roman du style byzantin, car ces deux styles se confondraient par leurs formes et leurs caractères, si dans le premier les ornements n'étaient pas plus fouillés que dans le second.

M. Woillez fait observer qu'on doit entendre par style byzantin un mode d'ornementation architectonique proculier au midi de la France, et par style roman, certaines formes plus particulièrement usitées dans le nord de la France.

M. Garnier ajoute qu'il a fait entrer ces deux dénominations, dans la formule de sa question, comme deux expressions synonymes; et que par là il a voulu désigner des monuments de la même époque, c'est-à-dire, ceux qui ont précédé la période de transition.

Après avoir entendu les observations de MM. Deberly, Le Serurier et Rigollot, M. Hardouin formule ainsi la question :

Quels sont les caractères architectoniques qui doivent servir à faire distinguer les monuments religieux dans la Picardie, jusqu'au XVIe. siècle.

La question ainsi modifiée est mise aux voix par le Président et adoptée.

— M. Boulanger, membre correspondant à Tirancourt, a la parole pour une communication. Il informe la Société qu'il fait extraire de la tourbe dans les marais de la commune de Ponches, village qui est traversé par la voie romaine d'Amiens à Boulogne et que dernièrement la sonde de ses ouvriers a rencontré sous la tourbe, et à une certaine profondeur, un corps dur et sonore qui leur a paru révéler l'existence d'une cloche ou d'un canon. M. Boulanger avait demandé au propriétaire l'autorisation d'y faire pratiquer une fouille ; mais les prétentions de celui-ci ne lui ont pas permis de vérifier un fait qui pourrait être intéressant pour la Société.

— M. Garnier rend compte de l'état du travail de la commission chargée de dresser la carte des voies romaines.

M. Eugène Dusevel développe le tracé de la voie d'Amiens à Térouanne par Doullens, qu'il fait passer entre cette ville et la citadelle, et dont il a fait le sujet d'un mémoire remis à la commission.

M. Corblet fait lecture d'une mémoire sur le symbolisme et la poésie de l'architecture chrétienne. Cette production, remarquable par l'élégance du style et l'élévation des idées, est couverte d'applaudissements.

La séance est levée à quatre heures.

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ, DEPUIS LE 7 JUILLET 1839, JUSQU'AU 12 JUILLET 1840.

Par M. DANVIN, de St.-Pol :

Le Puits Artésien, Revue du Pas-de-Calais. Année 1839, et 1re, à 11e. livraison, 1840.

Par la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, à Poitiers :

Bulletins, nos. 3 et 4 de 1839. Tome V, un vol. in-8°. 1839. Bulletins nos. 1 et 2 de 1840.

Par M. GARNIER, conservateur-adjoint de la bibliothèque communale d'Amiens :

Mémoires sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme, broch. in-8° :

Par M. Obry, juge-suppléant au tribunal civil d'Amiens :

De l'Immortalité de l'âme selon les Hébreux, broch. in-8° :

Par M. De Caumont, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen :

1°. Congrès scientifique de France. 1re. session, tenue à Caen. 1 vol. in-8°. 1833 ;

2°. Procès-verbal des séances tenues à Tours par la Société française pour la conservation des monuments. 1838, broch. in-8° ;

3°. Considérations sur la résurrection des provinces. Brochure in-12 ;

4°. Séances générales tenues en 1839 par la Société française pour la conservation des monuments historiques, broch. in-8° ;

5°. Synchronisme des différents genres d'architecture, dans les provinces de la France, par M. De Caumont, broch. in-8°.

Par M. De Clinchamps, d'Avranches :

Essai archéologique et artistique sur l'ancien monastère du mont St.-Michel, broch. in-8°.

Par M. Boucher de Perthes, d'Abbeville :

Discours sur la misère, prononcé dans la séance de la Société royale d'Émulation d'Abbeville, le 16 novembre 1838, broch. in-8°.

Par la Société de statistique des Deux Sèvres, établie à Niort :

Bulletins de l'année 1839. Bulletins 1 et 2 de 1840.

Par M. Ravin, docteur en médecine, à St.-Valery :

Notice sur l'ancienne abbaye de Mayoc près du Crotoy, broch. in-8°.

Par M. PILATE, de Douai :

Notice historique sur l'hôtel-de-ville et le beffroi de Douai, broch. in-8°.

Par M. LEBON, de Douai :

Mémoire sur l'histoire de la Flandre Wallone, depuis le commencement des troubles en 1566, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668.

Par M. le baron DE REIFFENBERG, à Bruxelles :

Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire. Bulletins n°s. 1, 2, 3 et 4 du tome III.

Par M. AUZOUX, de Paris :

1°. Cours d'anatomie physiologique à l'aide de l'anatomie clastique. 1 vol. in-8°. ;

2°. Rapport sur l'anatomie clastique, broch. in-8°.

Par M. RIGOLLOT, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens :

Monnaies de Montreuil-sur-Mer, broch. in-8°.

Par M. PARMENTIER, avocat à la Cour royale de Douai :

Rapport sur les concours d'économie publique et de poésie, fait à la Société de Douai, broch. in-8°.

Par la SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS du département du Nord, séant à Douai :

1°. Mémoires, tome 1. 1835 à 1836, 1 vol. in-8°.

2°. Id. tome 2. 1837 à 1838, 2 vol. in-8°.

Par M. MANGON DE LA LANDE, à Falaise :

1°. Nouvelles observations relatives à la pierre levée de Poitiers ; 2°. Etudes paléographiques sur des inscriptions découvertes en Afrique ; 3°. Relation sur les tours Milandes ; 4°. Rapport sur la découverte d'un tombeau gallo-romain ; 5°. Rapport supplémentaire au sujet d'une notice de M.

De la Massardière sur la découverte des sépultures gallo-romaine des minaires ; 6°. Rapport sur un fragment d'inscription de la rue St.-Savin ; 7°. Mémoires sur les thermes romains d'Evaux, département de la Creuse ; 8°. Rapport sur la colonne itinéraire de Scorbé-Clervault ; 9°. Recherches sur l'aqueduc romain de la ville de Poitiers ; 10°. Recherches sur les combats, les luttes et les jeux qui se célébraient dans les amphithéâtres et les cirques des anciens.

Par l'Académie d'Amiens :

Mémoires, tome 3. 1839, et tom. 1, 1835.

Par la Société archéologique du Midi, établie à Toulouse :

Livraisons 2 et 3 du tome IV de ses Mémoires.

Par M. Machart, conseiller à la Cour royale d'Amiens :

Médailles d'or, d'argent et de bronze des rois et des reines de France, par Jacques de Bie. 1 vol. in-fol. 1636.

Par la Société académique de St.-Quentin :

Mémoires de 1831 à 1833. 1 vol. in-8°.

Par M. De la Fons, baron de Mélicocq :

Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais. Un vol. in-8°.

Par M. le Ministre de l'instruction publique :

Rapports à M. De Salvandy, ministre de l'instruction publique, sur les travaux des comités historiques, 1°. De la langue et de la littérature française, par M. Genin ; 2°. Des sciences morales et politiques, par M. Danton ; 3°. Des sciences, par M. le baron Thenard ; 4°. Des arts et des monuments pendant la session de 1838, par M. De Gasparin ; 5°. Des chartres chroniques et inscriptions,

par M. Varin ; 6°. Collections de documents inédits sur l'histoire de France ; rapports au roi et pièces ; 7°. Instructions du comité historique des arts et monuments : Monuments fixes ; 8°. Id. Musique ; 9°. Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, par M. Eugène Sue, 3 vol. in-4°. ; 10°. Chronique du religieux de Saint Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, traduite par M. Bellaguet, avec une instruction par M. De Barante, tome 1, un vol. in-4°. ; 11°. Chronique de Bertrand Duguesclin, par Cuvelier, trouvère au XIV°. siècle, publiée par M. Charrière, tome 1, un vol. in-4°. ; 12°. Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, publiées par M. Champollion Figeac. Tom. 1, de 1162 à 1300, un vol. in-4°. ; 13°. Rapport au Ministre de l'instruction publique, un vol. in-4°. ; 14°. Les Olim ou recueil des arrêts du parlement de Paris ; 15°. Archives de Reims, par M. Warin ; 16°. Atlas des Mémoires militaires, relatifs à la succession d'Espagne, grand in-folio par M. le baron Pélet.

Par M. Hennebert, de Tournai :

Le Bibliologue de la Belgique et du nord de la France, n°s. 2, 3 et 4, in-8°.

Par l'Académie des sciences de Rouen :

Précis analytique des travaux de 1744 à 1793. 5 vol. in-8°., et de 1831 à 1839. 9 vol. in-8°.

Par M. Leclere, de Châtillon-sur-Seine :

Archéologie celtique de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. In-folio avec planches lithographiées.

Par M. Foucart, conseiller à la Cour royale de Poitiers :

Du pouvoir municipal et de la police intérieure des communes, par le président Henrion de Pansey, 4e. édit. avec une introduction par M. Foucart. Un vol. in-8°.

Par la Société philotechnique, établie à Paris :

Annuaire pour l'année 1840, in-18.

Par M. V. Roty :

Etudes sur Robert Gaguin.

Par M. H. Dusevel, ancien avoué, à Amiens :

De l'administration de la justice criminelle et de la police à Amiens, pendant le XVe. siècle, broch. in-8°.

Par M. Leprince, propriétaire à Amiens :

Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens, dessinés par MM. Duthoit frères, et décrits par M. H. Dusevel. Première série. Un vol. in-4°.

Par M. Géraud, archiviste paléographe, à Paris :

Essai sur les livres de l'antiquité, particulièrement chez les Romains. Un vol. in-8°.

Par M. Lefebvre, ingénieur en chef des mines, à Amiens :

Notice géologique sur quelques points du département des Landes, suivie d'observations sur les dunes de Gascogne.

Par la Société des Antiquaires de la Normandie :

Mémoires. 2e. série. Un vol. in-4°.

Par la Société d'Emulation de Cambrai :

Mémoires, tome XV, 1834 à 1835, in-8°., et tome XVI, 1835 à 1837, in-8°.

LISTE

DES OBJETS OFFERTS AU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, DU 6 JUILLET 1839 AU 12 JUILLET 1840,

dressée par ordre alphabétique des Donateurs.

Amiens (M. le Maire d') :

Un stylobate en grès, portant en relief sur l'une des quatre faces une porte cintrée, flanquée de deux tours, et une inscription tumulaire sur grès. Ces deux morceaux ont été trouvés dans l'ancien cimetière de St.-Denis.

M. Audoy, colonel du génie, anciennement à Amiens, actuellement à Lille :

Un médaillon en jais, représentant une tête de Méduse ; un bracelet et un autre ornement en jais ; cinq urnes dont deux en verre blanc et les trois autres en poterie grise et un grand nombre de médailles dont quelques-unes à l'effigie de Constantin-le-Grand. Ces antiquités ont été trouvées en janvier et février derniers, dans des tombeaux de l'époque gallo-romaine, au milieu de la citadelle d'Amiens.

M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens :

Un mascaron provenant de la partie ruinée de l'église de Berthaucourt-lès-Dames (XIIe. siècle).

M. Cheussey, architecte de la ville d'Amiens :

Une statuette en pierre de St.-Christophe (XVIe. siècle), découverte dans les fondations d'une maison, et deux vases en poterie rouge de l'époque romaine, trouvés dans les marais de Montières.

M. Delannoy, curé doyen, à Gamaches :

Une porte en bois représentant d'un côté l'apparition de Jésus à la Madeleine, et de l'autre l'Annonciation. Le premier sujet est sculpté, et le second, peint.

M. Douchet (Louis), étudiant en médecine, à Saint-Maurice ;

Un coin celtique en bronze, découvert en 1829, à l'extrémité du faubourg de Hem, à Amiens, et une urne en verre de l'époque gallo-romaine, trouvée en 1830 dans la citadelle de cette ville.

M. Dufour (Charles), avocat à la cour royale :

Une épée mérovingienne, découverte dans une tourbière de Boves ; un coin celtique en pierre verte, trouvé dans une tourbière, à Picquigny.

M. DUTHOIT aîné, sculpteur à Amiens :

La statuette en fonte d'un génie ailé, portant l'écu de France, (XVIe. siècle).

M. DE GRATTIER, substitut de M. le Procureur Général, à Amiens :

Une petite statue en fonte, trouvée dans l'ancien cimetière de St.-Denis

M. DE LESCALOPIER (Charles), de Paris :

Une momie d'oiseau par lui rapportée d'Egypte.

M. HERBAULT, architecte à Amiens :

Huit médailles, grand bronze, aux types de Claude, de Trajan, de Posthume, etc., trouvées dans les fondations du couvent des Dames de la Visitation, à Henri-Ville.

M. HOUBIGANT, membre du conseil général de l'Oise, à Nogent-lès-Vierges :

Un coin celtique en silex, trouvé à Alfort près Paris ; un vase en bronze à deux anses et un candélabre également en bronze ; ces deux objets ont été découverts près du camp romain de Catenoy.

M. LEDIEU, propriétaire à Amiens :

Une épée et un poignard de la fin du XVe. siècle, trouvés dans la tourbe à Saîlly-Lorette ; le portrait de Delambre sur un médaillon en pierre ; une amphore et un vase en terre grise, trouvés dans une tourbière à St.-Maurice ; une tête égyptienne en bois peint et sculpté ; et un vase trouvé en 1836, dans le jardin des Feuillants, auprès de la colonne romaine conservée aujourd'hui au Musée.

M. Le Prince, propriétaire, à Amiens :

Un grand nombre de médailles celtiques, romaines et françaises, provenant de diverses découvertes faites dans la ville d'Amiens et ses environs ; parmi les médailles celtiques, on remarque celle de *Cunobilinus*, chef gaulois dans le comté de Clochester, l'an 43 avant Jésus-Christ, provenant des terrassements de l'ancien cimetière St.-Denis, à Amiens ; une coupe en poterie rouge, portant le nom du potier Divicatvs, elle a été découverte l'année dernière dans un tombeau romain, derrière le séminaire d'Amiens ; un vase en terre émaillée (XVIe. siècle), et deux statuettes en poterie (XVIIe. siècle).

M. Le Serurier, conseiller à la cour royale d'Amiens :

Plusieurs agrafes mérovingiennes et un fer de lance ; trouvés dans des tombeaux à Vendhuile, près de Saint-Quentin.

M. Du Maisniel de Liercourt (le comte), propriétaire à Liercourt :

Une hache celtique en silex, emmanchée dans une gaîne en corne de cerf.

M. Mallet (Fernand), propriétaire, à Amiens :

Une lampe en terre grise, provenant d'Herculanum, et trois vases de l'époque gallo-romaine, trouvés dans un jardin à la Voirie ; un vase étrusque provenant des fouilles de Pompeï.

M. Mathieu, négociant à Amiens :

Une collection de fragments de vases en poterie rouge, portant des inscriptions et des ornements en relief, et trouvés dans les environs d'Amiens.

M. Merlin, ancien négociant, à Amiens :

Deux très-belles pierres tumulaires du XVe. siècle, découvertes dans l'ancienne église de Saint-Remi. L'une, d'après l'inscription parfaitement conservée, recouvrait les cendres de *Jehan de Fontaine, conseiller du Roy en sa court du parlement, à Paris*, et de Marie de Conty, sa femme; l'autre, dont l'inscription est effacée, paraît avoir également appartenu à la famille des Fontaine, d'après les écussons armoriés figurés dans les angles.

M. Richard, docteur en médecine, à Noyon :

Un vase trouvé dans un tombeau en pierre, à Crissol (Oise).

M. Rigollot, docteur en médecine, à Amiens :

Une empreinte en plâtre d'un diptyque en ivoire du IXe. siècle, représentant le baptême de Clovis; une lampe funéraire en terre cuite, portant en relief un aigle éployé, et trouvée en 1838 dans un marais de Montières.

M. Rivery, capitaine du génie à Amiens :

Une riche collection d'urnes et de fioles en verre bleu et blanc; de vases en poterie rouge, noire et grise, dont l'un porte autour du col l'inscription latine BIBITE; plusieurs bracelets en bronze. Tous ces objets, ainsi que deux haches en fer, de l'espèce appelée Francisque, proviennent de la découverte faite dans la citadelle d'Amiens, dont il a été parlé plus haut.

M. Rose, propriétaire au faubourg de Noyon :

Un bas-relief en pierre de la fin du XVIe. siècle, représentant le Père Eternel assis et entouré d'anges.

M. Roze, curé desservant de Tilloy-lès-Conty :

Une médaille représentant la ville de Constantinople, à l'époque de Constantin, trouvée dans un marais de Tilloy-lès-Conty.

M. SOLENTE (l'abbé), de St.-Acheul :

Un tombeau en plomb de l'époque gallo-romaine, découvert au mois de novembre 1839 dans un terrain voisin de l'église, et qui renferme un squelette de femme bien conservé, deux urnes en verres, plusieurs épingles en bois et quelques fragments d'une étoffe à mailles (espèce de tricot).

M. THUILLIER, géomètre à Amiens :

Une urne cinéraire en poterie grise, découverte en 1836, à Henri-Ville, avec une médaille de Néron.

M. TILLETTE D'ACHEUX, négociant à Amiens :

L'inscription tumulaire de Le Caron, conseiller du roi, à Amiens, décédé en 1545 ; un buste en terre émaillée du XVI[e]. siècle.

URSULINES (M[me]. la Supérieure des), à Amiens :

Quatre deniers tournois à l'effigie d'Henri III et d'Henri IV.

M. VILLEROI, ingénieur français à Athènes, chevalier de l'ordre grec du Sauveur :

Une coupe en marbre blanc, trouvée dans un tombeau du temple de Thésée près d'Athènes ; deux vases funéraires trouvés dans un tombeau du Pirée ; deux autres vases à parfums, découverts dans un tombeau de jeune fille, à Mégare ; deux médailles grecques, en bronze, frappées à l'époque d'Alexandre et trouvées à Thèbes.

Par un Anonyme :

Une figurine égyptienne en bronze.

OBJETS ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ, DU 6 JUILLET AU 12 JUILLET 1840.

1°. Un anneau et deux pendants d'oreille en or, découverts dans le tombeau romain de la citadelle d'Amiens où se trouvait le vase portant l'inscription latine BIBITE et dont il a été parlé plus haut.

2°. Un vase en bronze, découvert dans la maçonnerie souterraine d'un ancien château-fort des environs d'Abbeville.

3°. Un bas-relief en albâtre, du commencement du XIV°. siècle, représentant la Passion, et qui a été trouvé dans les fondations de la sacristie de Conty.

4°. Un autre bas-relief en pierre, représentant la Fuite en Egypte. (XVI°. siècle).

5°. Une statue en pierre, représentant Sainte-Anne ayant auprès d'elle la Sainte-Vierge. Hauteur 1 mètre 17 cent.

6°. Un plat en cuivre, représentant l'Annonciation. (XVI°. siècle).

7°. Un chenêt du XIV° siècle, dont la tige est formée par un personnage barbu et velu, portant sur l'épaule gauche une espèce de massue; la hauteur est de 88 centimètres et le poids du chenêt de 120 kilogrammes; il provient d'un ancien château des environs de Beauvais.

8°. Une femme tenant un livre d'heures à la main, statue du commencement du XVI°. siècle. Hauteur 62 cent.

9°. Un personnage dans le costume de la fin du XV°. siècle; ses vêtements sont peints, et de la main droite il tient

levé son chaperon ; il a été trouvé scellé dans un jardin à Cagny. Statue de 84 centimètres de hauteur.

10°. Inscription de 1636, consacrant la pose de la première pierre d'une chapelle ; elle a été découverte dans des fondations, à Amiens, rue Pierre-l'Hermite.

LISTE

DES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES CORRESPOND LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Institut de France. (Académie royale des inscriptions et belles-lettres).
Commission royale d'Histoire de Bruxelles.
Comités Historiques établis près le ministère de l'instruction publique.
Société royale des Antiquaires de France.
Société des Antiquaires de l'Ouest,
— de la Morinie,
— de la Normandie.

Société archéologique de Montpellier,
— du Midi, établie à Toulouse.

Société royale d'Émulation d'Abbeville.

Société royale et centrale d'Agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douay.

Société des Sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.

Société d'Émulation de Cambray.

Société de Statistique des Deux-Sèvres.

Société Française pour la conservation des monuments historiques.

Société Philotechnique, établie à Paris.

Académie des Sciences, arts, commerce, agriculture et belles-lettres du département de la Somme.

Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Amiens. — Imprimerie d'Alfred Caron.

ESSAI

SUR

L'ORIGINE DES VILLES DE PICARDIE,

Par L. A. LABOURT,

MÉMOIRE COURONNÉ DANS LA SÉANCE DU 8 JUILLET 1839,
EN RÉPONSE A LA QUESTION :

« *Examiner quels sont les diverses origines attribuées aux*
» *villes de Picardie; faire connaître celles de ces villes*
» *dont la fondation paraît antérieure à l'invasion romaine,*
» *et celles qui n'existèrent que depuis.* »



DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES.

INTRODUCTION.

SECTION 1re.

DE L'ÉTYMOLOGIE DES MOTS *Picard* ET *Picardie*.

L'ÉTYMOLOGIE du mot *Picardie* est restée jusqu'ici un problème historique : Ducange, ce savant picard, qui a traité la question après Barthélemi de Brême, Jacques de Guise, Jean Corbichon, Ortellius, Thevet, Papyre-Masson, Cluvier, Charles de Bovelle, Fauchet, Desrues, Ménage et

Bergier ; Ducange, disons-nous, a déclaré, dans son Glossaire, qui parut en 1678, que, suivant lui, personne n'avait encore pu découvrir d'où ce mot est venu, et qu'il était bien singulier, que l'origine assez moderne du nom d'une province aussi considérable, fut encore une découverte à faire (1).

En 1752, l'Académie d'Amiens mit au concours la question de savoir, quels pouvaient être l'origine et l'antiquité du nom de *Picardie* : donc, depuis 1678, jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, le problème se trouvait n'avoir pas été résolu.

Le fut-il à la suite de ce concours qui produisit une excellente dissertation de l'abbé Carlier, auteur de l'*Histoire du Valois* ? Il parait que non, car Lami, à qui nous devons un résumé de l'histoire de Picardie, publié en 1825, a dit en parlant de cette province : *l'origine de son nom, quoiqu'assez moderne, reste indécise*. Et cependant, depuis Ducange, Carlier n'avait pas seul traité cette question ; Etienne de Valois, le père Daniel, l'abbé Lambert, La Chapelle, D. Vaissette, Expilly, Lamartinière, l'auteur *de l'Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples* et D. Grenier l'avaient aussi examinée avec plus ou moins de détails. Enfin le volume des Mémoires publiées en 1839 par l'académie d'Amiens, contient sur l'origine du nom de Picardie, une dissertation de M. Bresseau et on y lit textuellement : « Déjà plusieurs » savants ont traité cette question, mais leur variété d'o- » pinions à cet égard, le peu de solidité de leurs conjec- » tures, en fait encore un problême et laisse la Picardie

(1) Gloss. T. 3. Col. 268.

» en arrière de presque toutes les autres provinces qui » connaissent l'étymologie du nom qu'elles portent ».

M. Bresseau s'accorde avec Ducange et Lami, pour reconnaître que le mot *Picardie* est moderne. Cette opinion est-elle fondée? est-il vrai aussi, comme on parait le croire généralement, que le premier monument, dans lequel le nom de cette province se trouve mentionné, soit une lettre écrite vers 1200, par Pierre de Blois, et que Fauchet cite dans son traité de la *Milice*?

Mathieu Paris, qui fleurissait de 1245 à 1259, rapporte, dans le troisième livre de son histoire, une querelle qui s'éleva entre les clercs de l'université de Paris et des cabaretiers du faubourg St.-Marcel, qui furent fort maltraités. L'auteur dit que les moteurs de cette querelle, étaient du pays qui confine la Flandre. « Nous les appelons communément Picards ». *Erant de partibus conterminis Flandriæ quos vulgariter Picardos nominamus.* Cette manière de s'exprimer est loin, il faut en convenir, d'indiquer que ce nom fut nouveau.

De Valois (1) rapporte deux passages où le nom de *Picard* se rencontre : dans le premier, qui est extrait d'un titre de 1025, on lit : *Demissio terræ sancti Wandregisili in illâ viâ quæ caput vaccæ appellatur : facta a Clemente agnomento Picardo, anno 1025 ; Dño abbate adamo procurante* (2).

(1) Notit. Gall. V°. Picardia.

(2) Délaissement de terre de St.-Wandrille, tenant au chemin Blanc appelé communément la terre à tête de vache : ledit délaissement fait par Clément surnommé le *Picard*, vers 1025, en faveur de l'abbé Adam, chargé de pouvoirs.

L'autre passage est extrait d'un voyage à Jérusalem, où l'on raconte ce qui est arrivé de remarquable en Orient, de 1095 à 1099. On y lit, à l'occasion du siège d'Antioche : *In illâ obsidione, feliciter martyrium plures ex nostris receperunt, videlicet Ponticus de Beaumont, Anselmus de Ribemont et Guillelmus* PICARDUS. Donc, dit de Valois, le nom de *Picard* était employé dans ce temps là : *Jam tum ergo Picardus nomen erat in usu.* Mais allons plus loin et démontrons, que le nom de *Picardie*, qui vient évidemment de *Picard*, loin d'être moderne, se perd au contraire dans la nuit des temps.

Parmi les auteurs du treizième siècle, dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, se trouve Barthélemy de Brême, dit *Anglicus*, parce qu'il était anglais de nation. Il publia, vers 1250, un livre intitulé : *De proprietatibus rerum*, dont le titre XVe. est exclusivement consacré à la description des principales contrées du monde. Or, il y est fait mention de la Picardie, dans les termes que voici :

Picardia Gallie Belgice est provincia, quodam opido sive castro pontico sic nominata, ut dicit idem de regionum destractione videlicet Erodicus.

Barthélemi de Brême eut pour traducteur, de l'ordre exprès du roi Charles V, dit le Sage, Jean Corbichon, chapelain de ce prince et l'une des lumières du quatorzième siècle. Voici en quels termes il reproduisit ce passage de son original auquel il se plut à ajouter beaucoup :

« Picardie est une partie de France vers Beauvais, qui » est ainsi appelée par le château de Picquigny, comme le » dit Erodocq, au livre de la destruction des régions ; car » le château de Picquigny eut autrefois la seigneurie de

» tout le pays jusqu'à la mer d'Angleterre, et pour ce de » Picquigny, fut *Picardie* nommée. » Puis ajoutant à son texte, Corbichon termine ce paragraphe en disant : « les » Picards usent de piques et de dars plus que de autres » batons, pourquoi aucuns les appelent Picards. »

Ainsi, à l'époque reculée où Corbichon écrivait, l'origine du mot *Picardie* était déjà un problème qui divisait les érudits : deux opinions inconciliables existaient dès-lors, et celle qui faisant venir *Picardie* de Picquigny, ne mérite plus une réfutation sérieuse, était déjà si accréditée, que non seulement Erodocq dont l'ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous, non seulement Barthélemi de Brême, mais encore Jacques de Guise (1) avaient cru devoir l'adopter.

Enfin, il est tellement vrai que le mot *Picardie* n'est pas moderne, que nous verrons plus loin, que l'université de Paris a désigné par ce nom, au treizième siècle, une des quatre nations qui, avec celles dites de *France*, de *Normandie* et d'*Angleterre*, se partageaient la totalité des maîtres, écoliers et suppôts de ce corps enseignant. Comme cette classification avait pour objet d'établir entre les individus d'un même pays, des rapports de mutuelle bienveillance, on doit en conclure, que le nom de *Picardie* non seulement était généralement connu dès cette époque, mais encore d'un usage tout aussi général, tout aussi vulgaire, que ceux de *France*, de *Normandie* et d'*Angleterre*, puisque de même que ces derniers, il devait servir de lien international, de mot de ralliement, à un nombre considérable d'individus venus de toutes les parties d'une même contrée et qui,

(1) Ann. du Hainault.

éloignés de leur pays natal, auraient pu, sans cette précaution, se trouver, vu la difficulté des communications, privés de tout secours, au moment du besoin.

Après avoir ainsi démontré que l'usage des mots *Picards* et *Picardie*, loin de dater seulement du douzième siècle, se perd au contraire dans la nuit des temps, recherchons à quelle langue ces mots appartiennent étymologiquement.

Ducange et Adrien de Valois entr'autres, ont prétendu que c'est à la langue latine. Le premier dit que *Picard* provient de PICA qui, en latin, signifie *Pie*: oiseau, observe-t-il, revêche et opiniâtre (1) : Moreri, Carlier, La Chapelle et Lami ont prétendu que cette étymologie ne méritait pas une réfutation sérieuse, et en effet : comment admettre, sans preuve, que la prétendue similitude du caractère d'une nation composée de plusieurs peuples différents, avec les instincts d'un oiseau, ait pu frapper l'esprit des populations voisines, au point de les porter à substituer d'un commun accord, au nom qui avait désigné cette nation pendant des siècles, une dénomination dérivée du nom de cet oiseau? Il faut, on ne saurait le nier, des motifs autrement puissants, pour amener de semblables changements, et l'on sait qu'il n'a fallu rien moins que la cession de la *Neustrie* aux *Normands*, pour que cette contrée prît le nom de *Normandie*. De même, si une partie de l'*Armorique* reçut, vers le cinquième siècle, le nom de *Bretagne*, ce fut parce qu'un certain nombre des habitants des Iles Britanniques, vaincus et chassés par les Danois, parvinrent à s'y fixer.

(1) Gloss. V°. Picardia.

Aussi l'opinion de Ducange n'est-elle pas admise par de Valois : *Vidi*, dit-il, *qui a Pica nomen Picardorum deducere mallent, est enim avis maximè contumax et iracunda insanisque clamoribus et intento rostro hominem a quo provocata est insequitur obstinate, ac vix abigi placarique potest; atque etiam non raro inopinantes aggreditur. Sed prior etymologia mihi magis arridet.*

Or, cette étymologie que de Valois préférait à celle de Ducange, voici en quels termes il l'expose : *Picardo autem arbitror non a pilis quas Picas vocamus, quibus in prœliis primi sunt usi, quales olim* PIQUENAIRES *dicebantur, nunc* PIQUIERS. *Sed quod vino aut levi convicio facile ad iracundiam concitarentur. Irasci autem sine causa, nostri dicunt* PICARI *seu pungi*, SE PIQUER, *et rixam*, UNE PIQUE. *Igitur majoris partis Belgicæ secundæ incolas, quoniam temerè ac subito excandescere rixarique consueverant*, PICARDOS PICARDS *et eorum regionem* PICARDIAM *appellaverunt*, LA PICARDIE. *Quam appellationem primum Lutetiæ in scholis ortam esse existimi petulantiâ scholasticorum clericorumve, condiscipulis Belgis levitatem et iracundiam exprobantium, Picardosque per jocum vocitantium : deindè a scholis ad totam gentem provinciamque transiisse.*

Eh quoi ! parce que des écoliers de l'université de Paris auraient eu occasion de remarquer parfois, chez quelques-uns de leurs condisciples, une humeur irritable surtout *après boire*, on serait fondé à prétendre que ce fait d'aussi mince importance, a pu amener le changement du nom du pays natal de cette jeunesse turbulente, et faire adopter immédiatement la dénomination nouvelle, non seulement par l'université, mais encore par le pouvoir gouver-

nemental, par les masses populaires et par les organes de la littérature européenne de l'époque ! Un pareil événement, il faut le reconnaître, n'est point de ceux qui se présument.

Enfin M. Bresseau, dans sa dissertation précitée, a renouvelé en 1859 même, l'opinion que le mot *Picardie* venait du latin. Natif de Poix, il a prétendu que cette petite ville se nommait primitivement *Picum*, parce que ses habitants s'occupaient principalement à fabriquer des *piques* ; que pour ce motif ils avaient été désignés par l'adjectif *Picardus*, et que leur nom fut glorieusement déféré à la province tout entière dont ils faisaient partie, parce qu'ils contribuèrent puissamment au gain de la bataille que Louis III livra en 881 aux Normands près de leur ville. Mais le fait précis de ce glorieux concours ne se trouve rapporté nulle part. Il est au contraire généralement reconnu que la fameuse bataille de 881, fut livrée dans le Vimeu, entre Fressenneville et Saucourt, en un lieu nommé Franlieu, de *Francorum locus*. Ces inductions, dont un amour exagéré du pays natal peut seul dissimuler la faiblesse, ne sauraient remplacer en pareil cas, le monument historique, qui nous manque ici complètement.

Ni Ducange, ni de Valois, ni M. Bresseau n'ayant prouvé que l'origine du mot *Picardie* fut latine, voyons si elle ne serait pas grecque, comme l'a prétendu l'abbé Lambert et plusieurs autres qui ont pensé que *Picardie* venait de *πικρα καρδια*, à cause de l'humeur prompte et brusque des habitants de cette province : mais en admettant même que le caractère distinctif qu'on leur attribue, ait été aussi tranché qu'on se plait à le dire, pourquoi employer une locution

grecque pour désigner ce caractère ; pourquoi, puisqu'il est bien démontré que l'existence du mot *Picardie* remonte à une époque très-reculée, les Gaulois, dont la masse fut toujours étrangère à la langue de Démosthènes, n'auraient-ils pas employé, pour exprimer sur ce point leur pensée devenue générale, une expression appartenant à leur propre langage ou au latin qui domina si long-temps parmi eux ?

L'étymologie que nous cherchons, n'étant ni grecque, ni latine, voyons enfin si elle n'est pas celtique ? Mais d'abord avons-nous, sur cette langue, des documents assez certains pour rendre l'une de ses locutions l'objet d'une dissertation grammaticale ? Nous nous prononçons pour l'affirmative ; et en effet :

César (1) dit qu'il trouva les Iles Britanniques habitées par les gens du pays et les côtes, par des Gaulois venus de la Belgique. *Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insulâ ipsâ memoriâ proditum dicunt. Maritima pars ab iis qui prædæ ac belli inferendi causâ ex Belgis transierant.*

Tacite (2) à qui nous devons une description de ces îles dans la vie d'Agricola, faisant la même distinction, ajoute que les habitants de l'intérieur étaient *Germains* d'origine. GERMANICAM ORIGINEM ADSEVERANT.... Puis il ajoute : *Proximi Gallis et similes sunt.* Et pour établir cette ressemblance, il dit entr'autres choses : *Sermo haud multum diversus.* « Il n'existe presque pas de différence dans leur langage. » Voyons maintenant si cette langue, commune du temps de Tacite aux habitants de la Belgique et de la Grande Bre-

(1) Comm. Lib. V. Chap. XII.
(2) C. Corn. Tacit. agricola, p. 293. Edit. 1779.

tagne; n'est pas parvenue jusqu'à nous? Nous laisserons Bullet (1), auteur du meilleur ouvrage que nous ayons sur la langue celtique, répondre sur cette question.

« Les peuples de la Grande Bretagne, devenus Romains, » dit-il, continuèrent à se servir de leur ancien langage. » Tacite reconnait que leur langue est peu différente de » celle des Gaulois. Sur la fin du quatrième siècle, lorsque » l'Empire Romain fut attaqué comme de concert par un » grand nombre de peuples du Nord, les Pictes se jetèrent » de nouveau sur la Grande Bretagne dont ils avaient déjà » été repoussés plusieurs fois. Les Bretons, dans un si » pressant besoin, abandonnés des Romains trop occupés » ailleurs, se choisirent des chefs sous lesquels ils combat- » tirent avec acharnement; mais qui, ne pouvant les déli- » vrer de leurs redoutables ennemis, finirent par appeler » à leur secours, les *Saxons-Anglais*. Ces étrangers, après » avoir défendu la Grande Bretagne contre les Pictes, s'en » emparèrent eux-mêmes et obligèrent les anciens habitants » à se retirer, pour la plus grande partie, dans le pays de » Galles, qui leur fournit, dans ses forêts et ses rochers, » un asile inaccessible. Après y avoir passé huit siècles en » liberté ou dans une faible dépendance des rois d'An- » gleterre, ils furent enfin subjugués par Edouard Ier. Ils » parlent encore aujourd'hui la même langue, le même » langage qu'ils avaient du temps qu'Edouard les dompta. » Comme depuis leur retraite dans le pays de Galles, ils » ne s'étaient mêlés avec aucun peuple; comme ils n'a- » vaient point eu de commerce avec leurs voisins, on ne » peut douter que la langue dont ils se servaient sous

(1) Mém. sur la lang. Celt. tom. I. chap. 8.

» Edouard, ne fut celle qu'ils avaient portée dans cette » contrée, lorsqu'ils allèrent s'y établir. *Daviez*, gallois, » nous apprend que les lois de son pays défendaient sévè- » rement aux Bardes, qui étaient les savants de la nation, » de rien innover dans leur langage. On leur accordait » même des récompenses, pour conserver l'ancienne » langue avec fidélité. *A quâ novitate nos semper adeò » abhorremus, ut legibus cautum fuerit, nè Bardi vocum » novitati operam darent, sed vetustæ linguæ custodes etiam » constitutis præmiis designarentur.* »

Les Bretons parlaient donc, dans le cinquième siècle, la langue que les habitants du pays de Galles ont toujours conservé depuis, non pas à la vérité sans quelques changements, mais si légers, que malgré le grand nombre de siècles qui se sont écoulés, un homme qui possède passablement la langue peut, suivant *Lillio Geraldi*, gallois, qui écrivait au douzième siècle, entendre les pièces de prose et de poésie, faites plus de mille ans avant le temps où il écrivait.

Mais nous avons déjà eu occasion de le dire, tous les Bretons, chassés par les Saxons, ne cherchèrent pas un asile dans le pays de Galles : un certain nombre se réfugia aussi dans la partie des Armoriques qui, de leur nom, a pris celui de *Bretagne*; et la langue celtique se trouve s'y être maintenue parmi le peuple illettré à tel point, que l'auteur des *Délices de l'Angleterre*, après avoir dit que les matelots Gallois et Bas-Bretons qui se rencontrent, s'entendent assez pour s'entretenir sans interprète, ajoute, qu'un habitant du pays de Galles, habile dans la langue de son pays, étant allé dans la Basse Bretagne après la paix

de Ryswick pour y faire quelques découvertes ; on l'entendit communément partout. Le Celtique nous est donc parvenu, comme langue, à un état tellement complet que nous avons deux grammaires *galloises*, l'une de Rhisus et l'autre de Daviez : un dictionnaire *latin-gallois* de ce dernier auteur et un autre *gallois-latin* de Thomas Guillaume : plus sept dictionnaires *français-breton*, sans parler des trois volumes in-folio que Bullet a publiés sur la langue celtique, langue qui se trouve ainsi être arrivée jusqu'à nous à travers dix-neuf siècles ; après avoir pris en route, un corps, une syntaxe, des monuments qui permettent d'y chercher la racine de certains mots, de même que dans le grec et le latin : voyons si nous n'y découvrirons pas enfin celle des mots *Picard* et *Picardie.*

Il parait que le type d'une arme pointue fut, pour les nations Celtiques, l'arme que la nature a donnée aux oiseaux, pour attaquer leur proie et se défendre à leur tour. Ce que les Romains nommaient *rostrum* était appelé *bec* par les Gaulois, et c'est ce que nous apprend Suétone, dans sa *Vie de Vitellius*, où on lit, chapitre VIII : *Tolosæ natq cognomen in pueritiâ* BECCO *fuerit, id valet Gallinacei rostrum.* (La syllabe *co* est ici une terminaison latine.)

Nous disons que ce mot a désigné, chez les Celtes, non seulement le *bec* d'un oiseau, mais aussi une arme longue et pointue et en effet, dans la langue celtique, le B et le P se mettaient presqu'indifféremment l'un pour l'autre. Bullet ne se borne pas à signaler cette règle et à en donner de nombreux exemples, il ajoute : « dans quelques provinces du » royaume, le B se change encore en P. On voit la même » conversion dans le grec, le latin, le teuton, l'allemand,

» etc. » Aussi *Bec* et *Pec* étaient-ils, chez les Gaulois, un seul et même mot ; Bec, d'après le dictionnaire celtique, signifiant en français *Bec* et *pointe*, et Pec, *un bec d'oiseau et toutes sortes de pointes*.

« Le mot *Picque*, a dit Carlier (1), est une expression » celtique d'origine. Les Gaulois l'employaient pour signi- » fier une longue pointe. Les Bas-Bretons, dont la langue » est la même que l'ancien Celtique, l'ont conservé dans » le mot *Pik* qui signifie chez eux la même chose que » *Picque* chez nous. Les Anglais et plusieurs peuples du » Nord, dont les langues sont autant de dialectes de l'an- » cien gaulois, s'en servent aussi dans le même sens. » *Pek* ou *Pik* signifie chez eux un long bâton armé d'une » pointe. »

Mais nous le reconnaissons, en admettant que *Pik* soit le même que *Pek*, et ce dernier mot le même que *Bec*, il y a encore loin de là au nom de *Picardie*. Toutefois, que l'on considère que ce nom vient incontestablement de celui de *Picard*. Or, a dit La Chapelle (2) « le mot *Picard* signifie » un homme de guerre armé d'une longue pointe. Telle » est la force de la terminaison *ard*. Elle augmente la si- » gnification des adjectifs dans notre ancienne langue. » C'est ainsi que l'on dit *Penard*, *Richard*, *Bavard*, *Pin-* » *tard*, etc... D'où je conclus que *Picard* est un mot cel- » tique. »

Il est vrai que de Valois (3) attribue à la particule dont il s'agit, l'effet spécial de caractériser les mots qui désignent

(1) Dissert. sur le Belgium, couronnée par l'Acad. d'Amiens en 1752.
(2) Dissert. Mercure de France du mois de décembre 1752.
(3) Not. Gall. p. 447.

quelques vices du corps et de l'esprit : *Animadverto*, dit-il, *nomina quibus vitia animi et corporis apud nostros per jocum designabantur pleraque in* ARD *desiisse, seu syllabâ* ARD *fuisse terminata*. Mais, si à l'appui du sentiment de cet auteur, on peut en effet citer les mots *Langard*, *Babillard*, *Boutard*, *Goguenard*, *Musard*, *Trichard*, il faut en conclure, non pas que l'opinion de La Chapelle est erronée ; mais que la terminaison *ard* se trouve appartenir à des mots de familles différentes ; et que puisque *Richard* signifie un homme qui possède une fortune remarquable, et *Cornard*, un individu porteur de cornes, le mot *Picard* peut et doit même, par un motif semblable, désigner un homme armé d'une pique, s'il est prouvé que ce mot a été anciennement une dénomination militaire.

Or, pour établir ce dernier point, nous citerons d'abord une lettre du pape Innocent VI, rapportée par Ducange (1) et datée de 1361, dans laquelle on lit : *que les* PICARDS *étaient une espèce particulière de soldats, semblables aux arbalétriers et aux archers dont on se servait ordinairement pour faire escorte : que leurs fonctions étaient de porter et de manier la pique dans le besoin, de même que les autres se servaient de l'arc et de l'arbalète, quand ils en étaient requis*. On voit aussi dans les *Additions* à l'histoire de Mathieu Paris, à l'occasion des violences qui furent exercées en 1282 contre l'Archevêque de Cantorbéry, que deux individus qui s'étaient signalés en cette rencontre, furent notamment frappés des foudres ecclésiastiques. Que l'un nommé Martin était arbalétrier, et l'autre nommé Jean était *picard*. *Martinus Balestarius et frater ejus Joannes* PICARD.

(1) Gloss. V°. Picardia.

Il est donc établi que le mot *Picardie* n'est pas moderne, mais qu'il est au contraire d'origine celtique, et que celui de *Picard* désigne un homme armé d'une *pique :* voyons maintenant s'il ne se trouve pas que l'on a fait de toute antiquité, un usage spécial de cette arme en Picardie.

Parmi les nations barbares qui peuplaient à l'époque la plus reculée, ce que les Grecs appelaient la Celtique, il y en avait une, celle des *Germains*, sur les mœurs et les usages de laquelle Tacite nous a laissé les plus précieux renseignements. Décrivant les armes dont ce peuple se servait, il dit (1) : *rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur.* La *lance* de nos preux du moyen-âge, n'ayant pas été connue des Romains, il en faut conclure que l'arme, dont la majeure partie des guerriers Germains se servaient de préférence à l'épée, était ce que nous désignons par le mot *pique.* Machiavel, qui avait étudié si profondément Tacite, le pensait ainsi. Rendant compte, dans son traité de l'*Art de la guerre*, des circonstances qui firent qu'à la fin du quinzième siècle, l'usage de la pique devint général en France, en Italie et en Espagne, il dit textuellement en parlant de cette arme : *Questo modo dell' armare fu trovato da popoli Tedeschi.* Cette manière de s'armer fut renouvellée des peuples de l'Allemagne. Or, César nous dit, que s'étant enquis des peuples de la Belgique et de leur puissance, il apprit que la plupart étaient descendus des *Germains* qui s'étaient établis en ce pays à cause de sa fertilité et en avaient chassé les habitants... *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus transductos propter loci*

(1) C. Corn. Tacit. Germania. S. 6.

fertilitatem ibi consedisse; Gallosque qui ea loca incolerent, expulisse (1).

Ainsi, il y a preuve, que la *Belgique*, qui depuis a été appelée *Picardie*, comme nous le démontrerons bientôt, a été conquise, à une époque trop ancienne pour être fixée, précisément par le peuple que Tacite nous signale comme faisant un usage spécial de la *pique*.

Maintenant, ces Germains, conquérants de la Belgique, conservèrent-ils dans leur nouvelle patrie, l'usage de leur arme nationale? Oui, et la preuve, ce nous semble, s'en trouve dans ce vers du premier livre de la Pharsale de Lucain :

..... Et Biturix, longisque leves Suessones in armis.

Ce monument, en présence des citations que nous avons puisées dans César et Tacite, ne permet guère, en effet, de penser que ces longues armes que les Suessonnois maniaient avec tant d'agilité, fussent autre chose que des *piques*. Il y a même preuve, que l'usage spécial de cette arme se perpétua jusqu'à nos temps modernes dans cette contrée : Ducange, qui le prétend ainsi, cite un diplôme de Charles VI, daté de 1321, qui se trouve au trésor des chartes où il est dit : *A tous grands batons ferrés comme glaives et piques de Flandre* (2).

La chronique de Froissart, parlant sous la date de 1470, de l'armée du duc de Bourgogne qui possédait la Flandre, dit « qu'il y avait des hommes portants *piques*, qui sont

(1) Comm. lib. 2. Chap. IV.

(2) Cité par D. Grenier dans son introduction à l'Hist. de Picardie.

» mortels batons, contre venue de chevaux. » On y voit encore, qu'au mois de mars de la même année, les Flamands envoyèrent au duc « 4 à 5,000 compagnons ayant » chacun salade, jacque, épée et *piques* aussi longues » comme lances, a même fust et roide, à long fer et ague, » tranchant de trois côtés. »

Enfin, D. Grenier, qui prétend qu'il n'est point en France de province où les communes aient été si multipliées qu'en Picardie, ajoute que les troupes que ces communes mettaient sur pied et que l'on nommait *sergens* (servientes), étaient armées de *piques*, comme il paraît par les sceaux d'un grand nombre de maires; et que lorsqu'un seigneur voulait punir ses vassaux, il les privait de porter la *pique* (1).

Revenons aux anciens Belges; durent-ils avoir de fréquentes occasions de faire usage de cette arme qu'ils avaient apportée des forêts de la Germanie? C'est encore César qui se charge de répondre à cette question. Il dit au début de ses Commentaires, après avoir indiqué les peuples principaux de la Gaule: *horum omnium fortissimi sunt Belgæ... proximique sunt Germani qui trans Rhenum incolunt, quibus cum continenter bellum gerunt.* « De tous ces peuples, les » Belges sont les plus vaillans... Voisins des Germains, » ils sont continuellement en état de guerre avec eux. »

« Les succès des conquérans Germains, dit D. Grenier, » qui s'emparèrent de la Belgique, sur d'autres Germains » qui tendaient continuellement à pénétrer dans cette partie

(1) Introduction à l'Histoire de Picardie, M. S. au conservatoire de la Bibl. Royale.

» de la Gaule, auront porté leurs voisins, Morins, Sois-
» sonnois, Vermandois, à conclure avec eux, pour la
» défense commune, une ligue à peu près semblable à
» celle qui unit les cantons Suisses, sous le nom de *ligue*
» *Belgique*. Ces nouveaux alliés adoptèrent la dénomina-
» tion générale de Belges... » (1).

Ainsi nul doute : les Belges étaient Germains d'origine : ils avaient, nous venons de le voir, conservé l'usage de la *pique* : donc, dans les guerres continuelles qu'ils eurent à soutenir pour repousser les invasions incessantes de leurs anciens compatriotes, la *pique* dut être l'arme de la majorité des combattants, puisqu'elle était encore d'un usage général chez les Germains du temps de Tacite et que les *Belges Soissonnois* s'en servaient aussi du temps de Lucain, avec une agilité digne de remarque.

Les choses étant ainsi, nous disons qu'il y a dès-lors, un motif suffisant pour que les peuples voisins témoins, de ces combats journaliers avec une arme qui leur était étrangère, aient nommé *Picards*, c'est-à-dire *porteurs de piques*, ceux qui se servaient habituellement de cette arme : nous disons qu'il y a lieu de croire que les choses se sont passées ainsi, et en effet : pourquoi avait-on désigné par le mot *Braccata*, la Gaule méridionale ? A cause d'un haut-de-chausse qu'on y portait. On voit encore, en Auvergne, ce qu'on y appelle *las grandas Braias*. Pourquoi une autre partie de la Gaule se nommait-elle *Togata ?* Parce que ses habitants faisaient usage de vêtements appelés *toges*. Enfin,

(1) Introduction à l'Histoire de Picardie.

pourquoi nommait-on *Comata* une troisième partie de cette même contrée ? Parce que l'habitude d'y porter les cheveux longs, y avait un caractère distinctif : donc il était dans les mœurs des peuples de la Gaule de puiser les désignations territoriales, dans l'usage spécial que l'on y faisait de certains objets.

Mais allons plus loin, et démontrons que le mot *Picard* a signifié la même chose que celui de *Germain* ; que les habitants de la Belgique portaient avant d'avoir franchi le Rhin ; et que celui de *Belges* que, plus tard, César leur a exclusivement donné, de même que les auteurs de l'antiquité qui en ont parlé après lui.

Le grave Rolin nous apprend que le mot *Germain* signifiait *homme de guerre.* « German, dit-il, est un composé » de *gerra* et *man. Gerra* ou *guerra* est un mot celtique » que nous avons conservé ; et *man* veut dire homme, en » allemand (1). »

Mais puisque les guerres continuelles qui ensanglantaient la Belgique se faisaient principalement avec la *pique*, il est évident que le mot *Picard*, qui signifiait *porteur de pique*, étant le synonyme de *piquier*, désignait en même-temps et par cela seul, un *homme de guerre.*

Enfin vinrent les Romains, de qui nous tenons que les peuples dont il s'agit se nommaient *Belges*. Or, Calepin, dans son dictionnaire, au mot *Belgica*, dit : *Belgica quasi Bellorum gens :* et la traduction textuelle de cette définition étymologique, est encore *nation guerrière* ; de telle façon que le mot *Picard* se trouve avoir eu originairement la

(1) Hist. des Emp. Rom. T. I. p. 221.

même signification que le mot *Germain*, ANTÉRIEUR à la conquête des peuplades d'outre-Rhin et que celui de *Belges* qui paraît lui avoir été POSTÉRIEUR.

Parvenus à ce point de la discussion, et lorsque le résultat étymologique que nous avons obtenu est dû, non seulement au langage parlé dans le pays à cette époque reculée, mais encore à des rapprochements historiques puisés aux sources les plus respectables de l'antiquité ; il nous semble que, pour atteindre le but que nous nous proposons, il ne nous reste plus : 1°. qu'à démontrer, en partant des faits incontestables qui précèdent, que le nom *Picard* a dû être donné précisément aux peuples de la Picardie et non à d'autres ; et 2°. à expliquer d'une manière naturelle, satisfaisante, comment il a pu se faire que ce mot *Picardie*, enfoui pendant des siècles dans le langage vulgaire, n'ait commencé à être *généralement* employé par les géographes et les historiens, qu'à partir du douzième siècle environ.

César trouva la Belgique bornée à l'ouest et au nord par l'océan ; elle n'avait, par conséquent, pour voisins, que les Germains ; à l'est et au midi, les peuples de la *Gaule celtique* qui, de la Garonne, s'étendaient jusqu'à la Seine et la Marne. Le surnom, l'espèce de sobriquet que constituait le mot *Picard*, ne pouvait provenir des nations germaniques qui étaient précisément celles qui avaient importé dans la Belgique l'usage de la pique ; donc, ce sobriquet avait été donné par les nations méridionales, et il se trouve qu'en effet, c'est précisément la partie de la Belgique bornée par la Seine et la Marne et dont Reims était la métropole du temps des Romains, qui a porté le nom de *Picardie* ;

tandis que le mot *Belgique*, pris dans un sens beaucoup plus étendu, se trouve avoir désigné en outre, non seulement la province dont Trève était la capitale, mais encore celles qui avaient pour chefs-lieux et *Cologne* et *Mayence*. Voilà pourquoi, probablement, César s'est abstenu d'employer le mot de *Picardia*, alors sans doute peu digne de la gravité de l'histoire : voilà pourquoi il n'aura employé que le mot *Belges*, qui exprimait une idée beaucoup plus générale, qui se rattachait à des événements plus importants, plus nombreux et qui désignait une contrée trois fois plus étendue. Quant aux auteurs de l'antiquité qui ont fait mention de la Belgique postérieurement à César, écrivant à une grande distance des Gaules, ils durent assez naturellement se borner à employer la dénomination devenue officielle à Rome ; et cet état de choses dut se prolonger jusqu'au moment où les Francs parvinrent enfin à chasser les Romains. A cette époque, nous l'avons dit, le mot *Belgique* désignait quatre provinces : les deux Belgiques et les deux Germanies. Parmi les choses qui disparurent par suite de l'occupation successive de la contrée par les vainqueurs, on doit compter la nationalité des Belges et jusqu'au nom de leur pays ; et comme les Francs ne donnèrent pas de suite leur nom à leur conquête, puisque ce n'est qu'à la date de 542, que l'on trouve pour la première fois le nom de *France*, employé dans la vie de St.-Cœsaire par St.-Cyprien évêque de Toulon (1) ; l'on nomma royaume de *Neustrie*, d'*Austrasie*, de *Metz*, de *Bourgogne* et d'*Aquitaine*, les vastes états que les enfants de Clovis eurent à

(1) Bolland. Vit. Sanct. 27 aug. p. 74.

se partager après la mort de ce fondateur de la monarchie française.

Or, le royaume d'*Austrasie* comptait au nombre des états qui le composaient, la totalité de la Belgique première, et dans la deuxième, les cités de Châlons-sur-Marne, de Reims, de Laon et de Cambrai; plus, de vastes états au delà des bords du Rhin (1), et enfin quelques provinces dans l'intérieur de la Gaule, qu'il est inutile d'énumérer ici.

Quant au royaume de *Neustrie*, qui avait pour limites l'*Austrasie* à l'orient, la Loire au midi et l'Océan au couchant, il comprenait, dans la seconde Belgique, les diocèses de Soissons, de Beauvais, de Noyon, d'Arras et de Térouanne (2).

Ainsi, la *Confédération Belge*, maintenue comme nation par les Romains, sous le nom de *Provinces Belgiques*, disparut sous les morcellements et les dénominations nouvelles qui furent la conséquence de la conquête des Francs; morcellements, qui furent suivis de nombreuses subdivisions sous les successeurs de Clovis. Sous la deuxième race, Pepin et Carloman, tous deux fils de Charles Martel, eurent le premier, l'*Austrasie*; le deuxième la *Neustrie*, et Charlemagne, qui hérita de l'un et de l'autre, se trouva en 771, réunir sur sa tête, toutes les couronnes de la maison de France. A partir de cette époque, le mot d'*Austrasie*

(1) Préface de la vie de St.-Sigebert III, dans la vie des Saints par les Bollandistes. Mois de février, t. 1 p. 208.

(2) Dissertation de l'abbé Lebœuf, couronnée en 1760 par l'académie de Soissons.

cessa d'être en usage et celui de *Neustrie* ne désignait déjà plus que la seconde Lyonnaise, dont Rouen était la capitale, lorsqu'ayant été cédée aux Normands, elle prit le nom de *Normandie*. Aussi ne fut-il fait aucune mention de ces deux royaumes, lorsque Lothaire, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, procédèrent en 843 au partage des états de Louis-le-Débonnaire décédé. Et comme ce partage, l'un des plus précieux monuments du moyen-âge qui soit parvenu jusqu'à nous, ne fait non plus aucune mention de la Belgique; il en résulte la preuve que cette dénomination était tombée en désuétude dès cette époque, de même que celles de *Neustrie* et d'*Austrasie*: et si l'on nous demande quelle était la dénomination générale qui désignait cette vaste portion de l'empire de Charles-le-Chauve; nous répondrons, chose étrange! qu'il n'y en avait point. Précisément, sous ce règne, en effet, l'unité nationale et gouvernementale reçut de l'édit de Piste, qui rendit les charges et les dignités héréditaires, l'atteinte la plus funeste. Chaque comté dès-lors, devint un état indépendant et chaque canton prit le nom de sa capitale. On commença à dire les *comtés de Boulogne*, de *Vermandois*, de *Ponthieu*, et nous voyons dans la chronique de Normandie, que le roi Henri Ier. fit *semoudre ceux de Soissons*, de *Lonnois*, de *Vermandois*, de *Flandre*, d'*Artois*, d'*Amiennois*, du *Noyonnois* et du *Beauvoisis*, *à être et comparoir à certains jours à Beauvais*. De même, Philippe Ier., voulant secourir, en 1071, Richilde, comtesse de Flandre: on voit (1) qu'il fit diriger en effet, sur Cassel, notamment *Rocinenses*,

(1) Introduct. à l'hist. de Picard. par D. Gren. Chap. XV.

c'est-à-dire ceux du comté de Roucy : *Toroteices*, ceux de la Chatellerie de Thorot : *Cociniences*, ceux de Coucy : *Quintiniences*, ceux de la ville de Saint-Quentin, etc. De façon que, lorsque les mots *Belgique*, *Austrasie* et *Neustrie* eurent successivement disparu de la nomenclature géographique de France, le pouvoir civil qui avait cessé d'y être central, n'éprouva aucun besoin de les remplacer par une dénomination générale.

Mais au douzième siècle, une sorte de pouvoir nouveau naquit des besoins de cette époque de barbarie. Nous voulons parler du corps enseignant, qui reçut dès son origine des privilèges qui, mis en rapport avec l'importance de sa mission, en firent bientôt une puissance dans l'état. Jusqu'alors, il n'y avait eu en France que des écoles *monastiques* et *épiscopales*. Les premières écoles séculières furent établies par Geoffroy de Boulogne, à la fois chancelier du royaume et évêque de Paris. Guillaume de Champeaux, Abailard, Gilbert de la Porée, etc. attirèrent un si grand nombre d'écoliers à Paris, qu'il s'y forma bientôt un corps de maîtres et d'étudiants que l'on nomma *université*, de ces mots, *universitas magistrorum et scholarum*, par lequel on le désigna d'abord, à défaut d'un nom spécial qu'il n'avait point encore reçu.

Du temps du fameux Procesius qui régentait Athènes, sous l'empereur Constance, tous les maîtres et les écoliers de l'empire Romain avaient été divisés en quatre nations, chacune gouvernée par un professeur célèbre. L'université de Rome emprunta l'ordre et la distribution des nations de celle d'Athènes, et l'université de Paris, ayant reçu, en 1215, ses premiers statuts de Robert de Corceon, légat

du Saint-Siége, fut, à l'imitation de celle de Rome, divisée à son tour en quatre nations, afin, comme nous l'avons déjà dit, de rallier tous les individus appartenant à une même contrée, et de leur offrir, à cette époque de communications difficiles, la protection et les secours dont ils pouvaient avoir besoin. Or, sous la dénomination de *nation d'Angleterre*, se trouvèrent compris *tous les étrangers* suivant les cours de l'université. Nos Normands, aussi d'origine étrangère, composèrent primitivement la nation de *Normandie*. On comprit, dans la nation de *France*, tous les écoliers et suppôts, originaires de la partie du royaume, située entre la Garonne et la Seine, que l'on désignait alors par les mots de *Haute-France*, et l'on destina à une quatrième nation universitaire tout le pays compris entre la Seine et nos frontières du nord, vaste contrée qui, divisée en une multitude de petits états indépendants, se trouvait, comme on l'a vu plus haut, sans dénomination générale.

Arrivés à ce point, les législateurs de l'université eurent évidemment à choisir entre le nom de *Belgique* et celui de *Picardie*. La preuve en effet que cette dernière dénomination était connue dès-lors, c'est, comme nous l'avons déjà dit, qu'on la trouve dans une lettre écrite vers 1200, par Pierre de Blois : qu'Erodocq, cité par Barthélemy de Brême, s'en était servi bien antérieurement, et que les vieux monuments invoqués par de Valois nous apprennent que le nom de *Picard* était en usage dès 1099 et même 1025.

Dans cet état des choses, plusieurs motifs durent s'opposer à l'adoption du mot *Belgique*; car, tombée en dé-

suétude depuis Charles-le-Chauve, cette locution n'était connue que de quelques rares érudits, et la généralité de la population l'avait complètement oubliée. Il y avait donc impossibilité d'en faire une sorte de mot de ralliement, pour la nombreuse et turbulente jeunesse que cette partie de la France fournissait aux bancs de l'université. Il y a plus, on a vu que le mot *Belgique* qui originairement ne désignait qu'une province Romaine, avait fini par s'appliquer à quatre. Or, les trois provinces de formation ultérieure étaient, au treizième siècle, devenues étrangères à la France, et les écoliers qui en étaient, faisaient partie de la nation d'*Angleterre*. Le mot *Belgique* se trouvait donc non seulement inconnu aux masses, mais d'une application inexacte, ce qui rendait son choix impossible; tandis que celui de *Picardie*, qui avait sa racine dans le langage vulgaire, s'était perpétué parmi toutes les classes de la population. Nous avons établi que le surnom de *Picard* n'avait dû désigner que les peuples de la contrée dont Reims avait été autrefois la métropole; or, Duboulay, dans son Histoire de l'Université, nous apprend que la quatrième nation universitaire se composait de cinq tribus, dites de *Beauvais*, d'*Amiens*, de *Noyon*, de *Laon* et de *Térouenne*. D. Grenier et Ducange s'accordent à reconnaître que les évêchés de *Soissons*, de *Senlis*, de *Cambray* et de *Tournay* en faisaient aussi partie: de telle sorte que la langue de *Picardie* comprenait juste tous les suffragants de l'archevêché de Reims. Une fois admis, consacré par l'université, le nom de *Picardie* dut être rapidement adopté par les écrivains que produisit ce corps savant, et lorsque l'affaiblissement du régime féodal permit enfin à nos rois, de

faire acte de souveraineté dans les provinces du nord, on vit le pouvoir civil adopter à son tour cette dénomination géographique, et bientôt en effet apparut la longue suite des *Lieutenants Généraux du Roi es* PAYS DE PICARDIE.

Résumant cette discussion, nous croyons avoir établi 1°. que le mot *Picard*, d'où est évidemment provenu celui de *Picardie*, loin d'être moderne, est au contraire d'origine celtique, et a signifié ce que depuis nous avons nommé un *piquenaire* et un *piquier*.

2°. Que ce mot fut originairement une espèce de surnom, de sobriquet donné à ceux des peuples de la Belgique, qui, voisins de la Gaule celtique et Germains d'origine, faisaient de même que les peuples d'Outre-Rhin un usage spécial de la *pique*, dans les guerres continuelles que ces peuples se firent pendant une longue période d'années. Que ce fut par ce motif que l'on nomma *Picardie*, la portion de la Gaule où l'on se battait journellement à la pique, de même qu'on nommait *Chevelue*, celle où l'usage avait consacré le port de longues chevelures.

3°. Que le mot *Picard*, étant un simple surnom, employé vulgairement pour désigner une partie seulement de la Belgique, il n'est point étonnant qu'on ne le trouve employé ni dans César, ni dans les autres historiens et géographes de l'antiquité, qui n'ont connu ce pays que d'après ce qu'en avait écrit l'auteur des commentaires.

Enfin, que l'étude de l'histoire du moyen-âge nous apprend comment la *Belgique* perdit jusqu'à son nom, et pourquoi le mot *Picardie*, qui s'était perpétué parmi les masses populaires, lui fut préféré au douzième siècle, époque à laquelle il fut non pas inventé, comme l'ont

prétendu tant de doctes personnages, mais exhumé pour ainsi dire du langage vulgaire et adopté par les savants qui, l'ayant introduit dans la littérature, donnèrent occasion au pouvoir gouvernemental de l'employer à son tour.

SECTION 2me.

DE L'ÉTENDUE DE LA CONTRÉE QUE LE MOT *Picardie* PARAIT AVOIR SUCCESSIVEMENT DÉSIGNÉE.

Nous avons déjà vu que Barthélemy de Brême avait désigné, vers 1250, la Picardie comme étant l'ancienne province de Belgique. *Picardia Gallie-Belgice est provincia.* Après avoir cité *Beauvais*, *Amiens*, *Boulogne*, *Arras* et *Tournai* comme les villes principales de la Picardie, cet auteur ajoute : *Habet autem provincia jàm dictà Renum fluvium Germanicum ab oriente : Galliam superiorem à meridie : oceanum Gallicum seu Germanicum ab occidente : Britanniam majorem sive Anglicam ab aquilone.*

Si cette délimitation eût été erronée, Jean Corbichon qui,

comme nous l'avons également observé, a beaucoup ajouté au téxte de son auteur, et qui, choisi par le chef de l'état, se trouvait dans une position si favorable pour avoir à sa disposition tous les documents officiels dont il pouvait avoir besoin pour rectifier les erreurs dans lesquelles Barthélemy de Brême avait pu tomber : Jean Corbichon, disons-nous, traduisant mot à mot le passage relatif aux limites, a dit :

« Picardie a la rivière du Rhin par devers l'orient et » par devers le midi elle a la Haute France et la mer fran» çaise par devers occident et la mer d'Angleterre par » devers aquilone. » Puis, ajoutant à son texte, il désigne comme faisant partie de cette province, outre les villes citées par Barthélemy, celles d'*Abbeville*, de *Clermont*, de *Sens*, de *St.-Quentin*, de *Dourlens*, de *Noyon*, de *Térouanne*, d'*Arras*, de *St.-Omer*, de *Béthune*, de *Lille*, de *Douay* et d'*Orchies*.

Maintenant, puisque la Picardie était l'ancienne province de Belgique, quelles étaient les bornes de celle-ci, à l'époque de la conquête des Romains? C'est César qui nous l'apprend au début de ses Commentaires, dans les termes que voici : *Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona et Sequana dividit.... Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur : pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni, spectant in septentriones et orientem solem*. Ce qui signifie :

« La Gaule celtique.... s'étend depuis la Marne et la » Seine jusqu'au Rhône et à la Garonne, et depuis le Rhin » jusqu'à l'Océan. La Gaule-Belgique commence à la fron» tière de celle-ci et s'étend jusqu'à l'Océan et au Rhin en » tirant vers son embouchure... Elle regarde le septentrion » et l'orient. »

Donc au treizième siècle, qui disait *Picardie* désignait l'ancienne Belgique; et au quatorzième, un auteur, qui écrivait de l'ordre exprès du Roi, adoptait cette désignation et donnait à la Picardie des limites identiques à celles attribuées 1300 ans avant, par Jules César, à la Gaule celtique, c'est-à-dire le Rhin, l'Océan, la Marne et la Seine.

Au reste, s'il existait encore quelques doutes sur la question de savoir si le mot de *Picardie* a désigné autrefois un territoire plus étendu que la province de ce nom avant l'adoption de la nomenclature actuelle, pour la subdivision du royaume, ils devraient être complètement dissipés, par ce qu'il nous reste à dire sur ce sujet.

En 1358, Rober de Fielnes, connétable de France, ayant sauvé Amiens et formé le dessein d'assiéger St.-Valery, « *Si le signifia*, dit Froissard (1), par toutes les cités » et bonnes villes de *Picardie* : lors se recueillirent ceux de » *Tournay*, d'*Arras*, de *Lille*, de *Douay*, de *Béthune*, de » *St.-Omer*, de *St.-Quentin*, de *Péronne*, d'*Amiens*, de » *Corbie*, d'*Abbeville* et se taillèrent. »

A ceux qui ne verraient pas, dans cette citation, une démonstration suffisante, qu'une partie de la Flandre était en effet comprise dans ce qu'on appelait alors la *Picardie*, nous citerons un autre passage de Froissart (2), qui sous la date de 1340, désigne *Mortaigne*, petite ville de la Flandre Walonne près du confluent de la Scarpe et de l'Escaut, comme étant située dans la *Picardie*. Voici le titre du chapitre où il fait cette mention :

(1) Chrón. chap. 191, p. 198.
(2) Chron. 1. chap. 60., p. 68.

« Comment le comte de Hainaut assaillit la forteresse » de *Mortaigne* en Picardie. »

Hornin, village de cette même partie de la Flandre, est aussi désigné dans un arrêt du parlement de Paris, de 1362, *ad partes longinquas Picardiæ* (1).

Guy de Chatillon, comte de St.-Pol, ayant été nommé le 24 août 1358, lieutenant-général du Roi *es parties de Picardie* (2), on lit dans des lettres patentes de Charles V, datées du 29 janvier 1359 : « Notre amé et féal cousin le » comte de St.-Pol nous a signifié et fait montrer que pour » le proufit et avancement de l'ouvrage de la monnaye de » *Tournay* et afin qu'il puisse plus aisément avoir finance » pour la tuision et défense du pays de *Picardie*...

Jean, comte de Nevers, de Rethel et d'Etampes, ayant expédié, le 16 avril 1465, des lettres de Capitaine de la ville de Péronne, à Jean, seigneur de Sailly-en-Arouaise, on voit qu'il s'y est qualifié de « Lieutenant de monseigneur » le Roi, capitaine général pour y celui seigneur, ès-pays » de Picardie *Laonnois*, *Soissonnois*, *Beauvaisis*, *Tournai-* » *sis*, *Cambraisis* et autres. »

Donc il y a bien réellement preuve que les gouverneurs de la Picardie, qui réunissaient alors tous les pouvoirs en leurs mains, avaient aussi dans leur ressort une partie de la Flandre.

En même-temps en effet que le bailliage d'Amiens enclavait une portion du Beauvaisis ; d'un autre côté, il s'étendait

(1) Duchesne. Preuv. de la mais. de Chatill. n. 179.

(2) Recuil des ordon. de nos Rois. Supplém. p. 394 aux notes.

bien avant dans les Pays-Bas. La chose est certaine par les lettres de Philippe IV, du mois d'octobre 1347 (1). Elles confirment les privilèges de la ville d'*Aire-en-Artois*, et sont relatées dans d'autres du roi Jean, du mois d'août 1361 : le fait est encore attesté par des lettres de sauvegarde, accordées par le même prince au mois de juillet 1351, à l'abbaye de St.-Augustin de Térouanne (2); enfin, par d'autres lettres royales, données au mois d'août suivant, en faveur de l'abbaye de St.-Jean-au-Mont, près de la même ville. Ces trois lettres sont adressées au *Bailly d'Amiens*, et le recueil des ordonnances est rempli de lettres semblables pour plusieurs villes tant en *Flandre* qu'en *Artois*. Aussi, Louis XI, ayant retiré des mains du duc de Bourgogne, les villes situées sur la Somme, réunit-il à perpétuité à la couronne celle d'Amiens, *pour servir de frontière contre le Hainaut et le Brabant et être ressort de justice de Picardie* (3). Ces lettres sont du mois d'août 1471.

Lorsqu'il fut question de rédiger les coutumes du bailliage d'Amiens (4), le lieutenant-général donna commission le 2 août 1507, au prévôt de *Beauquesne*, de faire publier dans les châtellenies de *Lille*, de *Douai* et d'*Orchies*, les ordres du Roi; de faire ajourner en conséquence les prélats et gens d'églises; le comte d'Artois et ses officiers; les seigneurs, les châtelains et les corps de ville desdites

(1) Recueil des ord. t. 3. p. 509.

(2) Recueil des ord. t. 4. p. 91.

(3) Traité M S. des limites de Picardie qui se trouve à la bibliothèque royale, dep. des M S.

(4) Coutum. gén. de Fland. t. p. 113.

châtellenies : et lorsque, en 1567, ces coutumes furent revisées, même commission fut donnée au prévôt de Montreuil, pour la sénéchaussée du Boulonnois ; le Roi d'Espagne fut ajourné en sa qualité de *comte d'Artois*, de *seigneur* (depuis la paix de Madrid) de *Sens*, d'*Aire*, de *Béthune*, d'*Hesdin* ; enfin, comme châtelain de *Lille*, de *Douay* et d'*Orchies*, à comparaître à Amiens, pour la rédaction des procès-verbaux : et le procès-verbal, dressé le 20 septembre de la même année, prouve que ce prince, n'ayant envoyé personne pour lui, acte fut donné de son défaut.

Il existe au folio 33 du Registre coté 32 du *Trésor des Chartes*, une déclaration de Louis X, laquelle ne fait qu'un seul et même règlement, en douze articles, touchant les privilèges des nobles et des habitants des bailliages de *Senlis*, de *Vermandois* et d'*Amiens* : d'Amiens que nous avons montré, il y a un instant, réuni à perpétuité à la couronne par Louis XI, *pour servir de frontière contre le Hainaut et le Brabant, et être ressort de justice de Picardie.*

Une autre déclaration, qui se trouve au folio précédent du même registre, et qui est du même mois, de la même année, statue, sur la plainte des mêmes nobles et habitants, que la subvention qui se payait pour l'armée de Flandre cesserait dans les trois bailliages ci-dessus.

Enfin, Charles V à si bon droit, surnommé *le Sage*, jugeant nécessaire de corriger certains abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice, nomma, à cet effet, par ordonnance du 6 avril 1314 (1), des com-

(1) Rec. des ordon t. 6, p. 517.

missaires avec titre de réformateurs dans les diocèses d'*Amiens*, de *Soissons*, de *Noyon*, de *Laon*, de *Térouanne* et de *Tournay*.

« Or, dit Dom Grenier, qui cite ces trois monuments » dans son *Introduction à l'Histoire de Picardie*, que peut- » on conclure de cette identité de priviléges confirmés; » de charges ôtées, d'abus réformés, sinon que ces trois » bailliages sont l'origine de la province de Picardie. »

Ce qui est certain (1), c'est qu'avant que ces bailliages fussent au nombre de trois, on n'en comptait que deux, ceux de *Vermandois* et d'*Amiens*; et en remontant encore plus haut, c'est-à-dire au traité de Senlis, qui eut lieu en 1182, on voit que la baillie dont Renand de Bethisi était alors titulaire, comprenait l'*Amiennois*, l'*Artois*, le *Beauvaisis*, le *Boulonnois*, le *Laonnois*, le *Senlisis*, le *Soissonnois*, le *Vermandois*, le *Valois* et une partie du *pays de Térouanne*. Ce fut Philippe-Auguste qui divisa cette vaste étendue de pays en deux bailliages, et comme celui dit de *Vermandois*, contenait le comté de *Vermandois* proprement dit, la plus grande partie du *Beauvaisis*, à commencer à Breteuil, le *Laonnois*, le *Noyonnois*, le *Senlisis* et le *Valois*, on en détacha, vers 1265, le Senlisis et le Valois, pour en faire un troisième bailliage (2).

Les différentes convocations des états de ces trois bailliages en même temps et aux mêmes lieux, viennent à l'appui de ce que nous venons d'avancer. Le tiers-état fut assemblé à Noyon, en septembre 1354, pour faire une imposition

(1) Brussel. usage des fiefs t. 1, p. 416.
(2) D. Grenier, nombre 3, §. 3.

de six deniers par livres (1). Les trois ordres s'étant assemblés dans la même ville, en 1356, sans la permission du Roi, le régent ordonna qu'ils fussent rompus (2). Ils s'assemblèrent au même lieu, le mardi qui suivit la Chandeleur, en 1357, à l'effet de donner un aide au Roi pour combattre les ennemis de l'État (3). Il ne nous reste, il est vrai, que la lettre de convocation, adressée à la noblesse ; mais Secousse dit que les deux autres États de la province eurent ordre de s'y trouver aussi. Le régent s'y rendit en personne ; mais la plus grande partie de la noblesse ayant encore manqué de s'y trouver, le prince convoqua de nouveau ces mêmes États à Compiègne, pour le 4 mai 1358. Or, nous voyons dans le tome 4 du Recueil des ordonnances, sous la date du 29 novembre de cette même année, des lettres par lesquelles les prévôts, jurés et échevins de Tournay ratifièrent ce que leurs députés y avaient accordé, c'est-à-dire « de contribuer de gens » d'armes à l'aide du subside déclaré et accordé par les » trois états du *pays de Picardie*, à l'induction et requête » de M. le comte de Saint-Pol, lieutenant général en *Pi-* » *cardie*. »

Mais, parmi les villes de l'ancien comté de *Flandre* que des monuments authentiques nous signalent comme faisant partie de la *Picardie*, doit-on comprendre la portion dite *Flandre flamingante ou maritime*, dans laquelle se trouvent Dunkerque, Gravelines, Bourbourg, Berg et Cassel ?

(1) Reg. aux délib. de la ville de Péronne pour l'année 1354, f°. 51 R°.

(2) Ibid. pour l'année 1356, f°. 73 R°.

(3) Rec. des ord. t. 4. p. 7 de la préface.

Nous sommes pour l'affirmative, car nous voyons Jean d'Ypres, abbé de *Sithiu*, (depuis St.-Bertin de St.-Omer) auteur d'une chronique, et mort en 1383, placer en *Picardie* les comtés de Térouanne, de Boulogne et les terres de Sithiu: *Hæc nostræ Picardiæ littora maximeque Boniensis et Tervanensis comitatus terramque Sithientem devastaverunt (normanni)* (1).

Il est vrai que l'on peut nous objecter que *Berg*, *Cassel* et *Dunkerque* faisaient, sous l'ancien régime, partie du diocèse d'Ypres; mais Lille dépendait aussi du diocèse de Tournay, quoique le siége de cet évêché n'appartint plus à la France; cette objection ne nous paraît donc pas sérieuse, et en effet:

Le territoire des villes dont nous venons de parler et la Flandre Française en général faisaient autrefois partie de la circonscription territoriale qui composait l'ancienne nation, ou pour parler plus correctement, l'ancienne *cité* des Morins, représentée exactement jusqu'en 1559, par l'évêché de Térouanne. Or, la malheureuse ville de ce nom, ayant été rasée, on composa de son immense diocèse trois parts avec lesquelles on rétablit celui de *Boulogne*, et l'on érigea ceux d'*Ypres* et de *St.-Omer*. L'attribution *moderne* des villes dont il s'agit, à l'évêché d'Ypres, n'est donc pas une preuve qu'elles n'étaient pas originairement *Picardes*. Loin de là, nous lisons dans les Mémoires du pape Pie II, rédigés par Gobelin, vicaire de Boulogne, en Italie, vers 1465, que les Morins étaient du nombre de ceux que l'on appelait alors Picards: *Morinis quos nostra ætas*

(1) D. Martenne. Thes. anecd. t. 3. col. 348.

Picardos appellat (1). Avant lui, Barthélemy de Brême et Corbichon avaient écrit que la Picardie se prolongeait jusqu'à la mer d'Angleterre, et ce qui venait en outre corroborer le dire de Gobelin, c'est que du temps même de celui-ci, St.-Omer était devenu le siége du gouvernement de Picardie. Nous voyons, en effet, dans l'Histoire de la maison de Montmorency (2), « que messire Geoffroy de » Chargny se tenait en 1348 à St.-Omer et là, gardait les » frontières en usant de toutes choses comme roi..... » Qu'ayant été fait prisonnier dans une tentative malheureuse pour reprendre Calais, le Roi dépêcha Charles de Montmorency, son chambellan, avec la qualité de *capitaine général pour sa majesté sur les frontières de Flandre et de la mer et en toute la langue Picarde.*

Comme il est incontestable que le Boulonnois et le pays reconquis faisaient encore partie de la Picardie, même lorsque la division territoriale par départements fut substituée à celle par province, nous passerons de suite à la question de savoir, s'il en était de même pour l'Artois.

Nous l'avons déjà dit ; Barthélemy de Brême cite Arras parmi les principales villes de Picardie; Corbichon ajoute à sa nomenclature, *Térouanne, Douay, Lens* et *Béthune*, et l'Artois faisait à tel point partie du bailliage d'Amiens, *siége de justice de la Picardie*, que nous avons vu le prévôt de Beauquesne ajourner, en 1507, le compte d'Artois, pour être présent à la réformation des coutumes du bailliage ; et le prévôt de Montreuil sommer, en 1567, le Roi d'Es-

(1) Comment. lib. 6. p. 148. 2°.

(2) P. 203.

pagne, à comparaître pour le même objet, pardevant les commissaires réunis à Amiens.

Nous ajouterons, pour ne laisser aucun doute à cet égard :

1°. Qu'au mois d'octobre 1211, la commune d'*Aire* en Artois a fait serment de fidélité à Philippe-Auguste comme *ville Picarde*, contre l'empereur Othon, les Rois d'Angleterre, etc... (1).

2°. Que Daniel, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, reconnait, au mois de mars 1223, que la haute justice en toutes ses terres situées sur la rivière de la Lys et le tronc de Bérenger, du côté de Bapeaume, appartiennent au roi St.-Louis. En conséquence de cette déclaration, ce prince, par lettres données la même année à St.-Germain-en-Laye, conserve à ce seigneur la haute justice, dans son château de Béthune et dans l'étendue de sa banlieue. Ces deux titres sont cités pour prouver les anciennes limites de la Picardie contre les prétentions du Roi d'Espagne (2).

3°. Qu'au mois de décembre 1315, Louis X termine un différent entre les nobles de la province d'Artois et la comtesse Mahaut, à condition que *pour ce que ledit maître Thierry* (prévôt d'Aire) *est moult hai au pays; qui en nul cas comment que il adveigne il demeure au pays de Picardie ne sa sœur, ne ses freres ne ses neveux*, etc.

4°. Que Philippe de Valois, ayant ordonné, au mois d'août 1337, la confection du rôle des nobles du bailliage d'Amiens, ajournés pour la guerre, le procès-verbal qui

(1) Rec. des ordon. t. 3. p. 309.

(2) Mémoire pour les limites de la Picardie, vol. 293. 194 Serilly.

fut dressé de cette opération et dont l'original existe en un rouleau de parchemin en la chambre des comptes à Paris, constate entr'autres choses, que Guérard de Pinqueigny, le sire de Moreuil et Regnault d'Aubigny, commissaires délégués par le Roi, se transportèrent à Arras, le 18 septembre de la même année, accompagnés du prévôt de Beauquesne qui avait procédé aux publications et assignations nécessaires pour les vérifications et redactions des listes prescrites ; que le rôle, il est vrai, ne fut point dressé; mais qu'il fut bien dit et expliqué dans le procès-verbal, que ce fut parce que le duc de Bourgogne se trouvait mandé lui-même avec son contingent de guerre; que c'était à lui à dresser les rôles et non aux commissaires départis. Il fallut même deux lettres de Philippe de Valois, transcrites en entier dans ledit procès-verbal, pour que ces commissaires renonçâssent à leurs prétentions ; de manière qu'il résulte bien évidemment des dires respectifs qui furent alors dressés, que la solution qui intervint fut telle, seulement pour que les nobles d'Artois *ne fussent empêchés de faire montre avec le duc de Bourgogne pardevant le Roy au jour et au lieu indiqué pour la semonce, comme tenu y était* (1).

Mais ce n'est pas tout : le calendrier de Louis XI, rédigé à Tournay en 1407, cité par M. Hardouin, membre de la société littéraire d'Arras, porte « que le Roy Loys étant allé » vers Boulogne, *Hesdin* et autres villes de *Picardie* pour

(1) Le rôle, qui fut dressé pour les autres dépendances du bailliage d'Amiens, est fort curieux sous le rapport des noms anciens qu'il relate et des inductions qu'il permet de tirer, par rapport à l'état de fortune où se trouvait alors la généralité des familles nobles du pays.

» les réduire et mettre en son obéissance, ceux d'*Arras*
» tournèrent contre lui (1). »

Le procès-verbal, manuscrit des limites de Picardie, déclare expressément, que *Térouanne* et sa banlieue, *Aire*, les comtés de *St.-Pol* et de *Guisnes* sont relevant du Roi, et font partie de la *Picardie* (2).

Maillard, dans sa Coutume d'Artois (3), ne pouvant méconnaître les documents historiques qui font de l'Artois un des pays de la *Picardie*, croit donner à cet égard une explication satisfaisante, en disant qu'on appelait autrefois les Artésiens *Picards*, parce que les uns et les autres se trouvaient soumis à une même juridiction, exercée tant au civil qu'au criminel par des magistrats communs : mais l'Artois et la Picardie n'avaient pas seulement les mêmes juges, la même législation ; les deux provinces étaient soumises au même pouvoir militaire : les villes de l'Artois étaient qualifiées de *Picardes* par nos Rois, elles leur prêtaient serment en cette qualité, les géographes, les historiens du temps, leur donnaient aussi ce nom : c'est que l'*Artois* se trouvait au centre de la seconde Belgique ; que dès lors, naturellement compris dans la *Picardie*, il a fallu, pour qu'il cessât d'en faire partie, qu'il en fut nominativement distrait par des décisions spéciales du pouvoir gouvernemental. Cédé à l'Espagne par le traité de Madrid, il fut restitué à la *Picardie*, lorsqu'on enleva au gouvernement de cette dernière province, une notable partie de ses dépendances, pour accroître d'autant le gouvernement

(1) Mercure de France. Avril 1745. p. 293.
(2) Le manuscrit se trouve à la biblïot. roy.
(3) P. 3.

de l'Ile de France, et la révolution de 1789 trouva l'Artois régi par le même pouvoir militaire que la Picardie, bien que celle-ci fut administrée par un intendant, et que l'Artois fut un pays d'état. Ainsi, il est établi que l'*Artois* de même que la *Flandre Walonne* et une portion du *Hainaut* ont autrefois fait partie de la Picardie. Il nous reste à rechercher s'il en a été de même du *Beauvaisis*, du *Lonnois*, du *Noyonnois*, du *Senlisis* et du *Valois*.

Quant au Beauvaisis, au Laonnois et au Noyonnois, il est tellement notoire, tellement incontestable qu'ils ont autrefois fait partie de la Picardie, que nous croyons inutile de chercher à l'établir ici par une série de documents spéciaux. Chacun sait, en effet, que de Luynes, héritier du pouvoir et de la fortune de Concini, s'accorda le gouvernement de l'Ile de France, poste éminent qui, sans l'écarter de la cour, lui assurait la possession de plusieurs places importantes; mais que voulant l'accroître encore, il y fit adjoindre notamment le *Beauvaisis*, le *Noyonnois* et le *Laonnois* qui, jusque-là, avaient de tout temps dépendu du gouvernement de la Picardie, et depuis lors en demeurèrent toujours détachés.

Quant au *Soissonnois*, au *Senlisis* et au *Valois*, nous pensons qu'ils faisaient aussi partie autrefois de la *Picardie*, et en effet :

Nous avons déjà dit que Jean, comte de Nevers, de Rhetel et d'Etampes, se qualifiait, en 1465, de lieutenant de monseigneur le Roi *ès-pays de Picardie, Laonnois, Soissonnois*, etc. Dès 1434, Etienne de Vignoles, dit *Lahire*, prenait la même qualité (1).

(1) D. Grenier. nomb. 2. de l'introd. à l'hist. de Pic.

Soissons était du bailliage de *Vermandois*; la coutume de ce dernier pays régissait même partie de son territoire; et une preuve que la capitale du Soissonnois était à la fin du seizième siècle, regardée comme faisant partie de la *Picardie*, c'est que Péréfixe, parlant des villes de cette province qui se détachèrent de la Ligue en 1594, dit : « qu'il ne resta à ce parti, dans toute la Picardie, que » *Soissons*, Lafère et Ham (2). »

D. Grenier va plus loin il dit que le Valois et le Senlisis en étaient aussi, parce que *ces deux pays ont toujours suivi le sort du Soissonnois*. Le fait est qu'ils furent réunis ensemble au gouvernement de l'Ile de France. Rumet, Ducange et D. Grenier ont compris tous les trois l'Histoire des diocèses de *Soissons* et de *Senlis*, dans leurs Histoires de Picardie, restées manuscrites. Le père Daire en a fait autant dans son *Tableau historique des sciences et des belles lettres dans la province de Picardie*, ainsi qu'il le déclare expressément, page 5 de son Introduction; et de son côté, Lamy, dans son *Résumé de l'Histoire de Picardie*, s'exprime sur ce sujet dans les termes que voici :

« Ce n'est guère que sous le règne de Richelieu, ouvert » en 1624, que les limites des gouvernements devinrent » plus fixes, leur administration plus régulière : alors, » en effet, le *Beauvaisis*, le *Valois*, le *Soissonnois*, le » *Laonnois*, se trouvèrent décidément réunis à l'Ile de » France, bien qu'ils aient continué depuis à être consi- » dérés comme des portions de la *Picardie*.

» La capitale du Beauvaisis était un évêché.... Dans le

(1) Hist. d'Henry IV, p. 211.

» Valois, Crépy possédait un présidial, un bailliage, une » élection.... Senlis avait un évêché de plus, Compiègne » un présidial de moins.

» Soissons, chef-lieu de généralité, possédait aussi un » évêché, etc. »

Enfin l'Académie d'Amiens, ayant mis au concours en 1752, entr'autres questions, celle de savoir quelle raison a fait donner le nom de *Picardie* aux territoires des diocèses d'Amiens, de Beauvais, de *Soissons* et de Laon, l'abbé Carlier, dont le mémoire fut couronné, ainsi que nous l'avons dit, termina en ces termes cette partie de son travail qui, à la différence du surplus, se trouve d'une faiblesse extrême.

« Si l'on voulait savoir, outre cela, dit-il, à la dernière » page de sa Dissertation, pourquoi certains lieux *démem-* » *brés de la Picardie* en portent encore le nom ; pourquoi » d'autres sont *réputés Flandre*, quoiqu'ils soient dans la » dépendance de la *Picardie*, etc., on ne peut autrement » répondre qu'en disant que l'*usage* l'a ainsi voulu : c'est » un souverain qui a sur les langues un empire absolu : » il fait tomber les mots et les fait naître à son gré ; c'est » un tyran capricieux qui peut, à cet égard, tout ce qu'il » veut. »

Il est évident, suivant nous, que si Carlier eut dans sa propre opinion suffisamment résolu la question dont il s'occupait, il ne se serait point servi des expressions vagues que l'on vient de lire, ni de motifs aussi peu concluants que ceux que nous venons de rappeler. Comment prétendre sérieusement, en effet, que l'*usage* est la cause qui ait fait considérer comme *Picardes*, des contrées qui de son

temps ne faisaient plus partie de la *Picardie*. Cet *usage*, qu'il dit être *absolu* et *despotique dans ses caprices*, n'admet jamais au contraire de dénominations prises au hasard : il y a toujours un fait préexistant, par suite duquel l'ordre rationnel des choses se trouve interverti. Loin donc de partager l'opinion, qu'il existe ici un effet sans cause, comme semble le prétendre notre auteur, nous pensons que ce qui précède est de nature à démontrer que, si en 1752, certains lieux démembrés de la Picardie portaient encore le nom de cette province et si certains autres, réputés pour être de Flandre, se trouvaient en faire partie ; c'est que, dès cette époque, la *Picardie*, successivement mutilée suivant les nécessités et les caprices du pouvoir, n'avait plus les limites que les monuments déposés dans nos archives nationales, les historiens et les géographes lui reconnaissaient pendant le moyen-âge : c'est qu'une foule de circonstances semblent se réunir, pour indiquer que ces limites furent originairement celles qu'avait l'archevêché de Reims avant 1559, lesquelles n'étaient elles-mêmes, autres que celles de la province de la seconde Belgique.

Dans cet état de choses, et lorsque la série des questions mises au concours en 1752, par l'Académie d'Amiens, prouve jusqu'à quel point, même les plus érudits de la Picardie, ignoraient les véritables limites que l'on devait lui attribuer (1), voyons, pour satisfaire aux conditions

(1) L'une des questions, dont la solution était mise au concours, se trouvait posée en ces termes :

« Quelle raison a fait donner le nom de Picardie aux territoires des diocèses d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Soissons, de Laon : enfin si ce nom appartient plus particulièrement à plusieurs ou à un de ces diocèses qu'aux autres. »

du concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie, quelles sont les villes que nous-mêmes devons considérer comme Picardes? Telle est la question finale que nous nous sommes proposée et pour la solution de laquelle nous avons cru devoir entrer dans une partie des nombreux détails qui précèdent.

Il existe au cabinet des manuscrits de la bibliothèque royale, un document précieux notamment en ce sens, qu'il contient l'indication officielle des villes de Picardie; voici à quelle occasion il fut dressé :

Lorsque le duc de Beauvillers fut nommé, en 1689, gouverneur des trois petits-fils que Louis XIV avait alors, il fut, sur sa demande, prescrit aux divers intendants de dresser sur leurs provinces respectives, un travail contenant tous les matériaux propres à faire connaître aux jeunes princes tout ce qu'il était nécessaire qu'ils sussent de l'état topographique, administratif, militaire et commercial des diverses contrées sur lesquelles ils pouvaient être un jour successivement appelés à régner.

Bignon, alors intendant de Picardie, voulut procéder lui-même à cet important travail, resté manuscrit et qui compose un in-folio, coté 2241, au conservatoire des manuscrits de la bibliothèque royale. Or, l'on y voit que l'on ne comptait alors que treize villes seulement en Picardie, et elles s'y trouvent énumérées dans l'ordre suivant :

Amiens,
Abbeville,
Albert,
Saint-Valery,

Montreuil,
Boulogne,
Calais,
Ardres,
Saint-Quentin,
Péronne,
Roye,
Montdidier,
Corbie,
Doullens.

On voit par là combien il faudrait réduire le nombre des villes à comprendre dans le travail proposé par la Société des Antiquaires de Picardie; alors que cependant elle demande, d'après les développements donnés par l'auteur de la proposition, un tableau topographique, historique et monumental de la Picardie : lorsqu'il s'agit de remonter aux sources des agglomérations sociales qui se sont successivement formées dans un pays devenu riche et couvert d'une population nombreuse, la nature même du sujet semble reporter les investigations de l'auteur, aux époques les plus reculées de l'histoire de ce pays : or, combien de villes, qui sont d'origine *Picarde*, se trouvent ne pas être portées sur la liste ci-dessus, si, au lieu de s'arrêter à la Picardie *officielle*, on considère cette province sous le rapport historique?

Lorsque Rumet a composé son Histoire de Picardie, il a commencé par donner une notice assez étendue de la *Belgique en général*, puis il a retracé l'Histoire de la cité de *Morins* et a passé ensuite à l'histoire particulière des comtés

de Guines, Boulogue, St.-Pol, Hesdin; puis à celle des villes et des bourgs. Cette cité des Morins, avec la partie de la cité d'Amiens qui lui est contiguë, est, dans l'ouvrage, traité avec plus de détails que les autres cités renfermées dans la Picardie. Enfin, il y a fait l'Histoire de Bapaume, d'Arras, de Cambray et même de Tournay. Voilà ce qu'a fait Rumet, aidé d'un de ses fils; malheureusement, il a latinisé les noms propres, ce qui les a rendus presqu'inintelligibles.

Ducange avait recueilli d'immenses matériaux pour l'histoire générale du pays qui l'avait vu naître; mais aujourd'hui ils se trouvent épars dans des portefeuilles, à l'exception de l'Histoire des comtés d'Amiens et de 300 pièces justificatives, réunies dans un même carton. D'Aubigny, son arrière neveu, a publié, dans le Journal des Savants du mois de décembre 1749, le plan sur lequel l'Histoire de Picardie devait être exécuté, et l'on y voit, que l'auteur ne devait pas la renfermer seulement dans les bornes qu'avait alors la province de ce nom, mais qu'elle devait comprendre les diocèses d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Senlis, de Soissons, de Laon, de Térouanne, de Boulogne et de St.-Omer.

En 1768, le père Daire publia un ouvrage intitulé: *Tableau historique des sciences, des lettres et des arts, depuis le commencement de la monarchie, jusqu'en* 1752, et on lit, page 5 de l'Introduction :

« Pour jeter quelqu'ordre dans cette description, on » abandonne ce qui appartient à la Flandre, au Cambraisis, » au Hainaut et à l'Artois; et la Picardie, sous ce point » de vue, contient, comme dans les cartes des Sanson, » l'Amiennois, le Beauvaisis, le Noyonnois, le Valois, le

» Vermandois, le Laonnois, le diocèse de Senlis, le San-
» terre, la Thiérache, le Ponthieu, le Vimeu, le Boulonnois,
» le Marquentère, le Calaisis, les comtés de Guines et d'Oye
» ou le pays reconquis, » c'est-à-dire 17 pays, au lieu des 13 villes de la province proprement dite, et ce, sans y comprendre, bien entendu, les portions de Flandre, d'Artois, de Cambrésis et de Hainaut, que l'auteur reconnait avoir dépendu autrefois de la Picardie.

D. Grenier, héritier des documents presque sans nombre, réunis par les pères Mongé, Caffiaux et Pardessus, publia, en 1785, le prospectus de la *Notice historique de Picardie*, pour l'impression de laquelle il demandait des souscripteurs; on y voit l'opinion textuellement exprimée, que le nom de *Picardie* s'est étendu à la presque totalité du territoire appelé par les Romains *seconde Belgique*, puisque l'ouvrage à publier et qui ne l'a jamais été, devait contenir, en forme de notice et par ordre alphabétique, l'histoire particulière des cités gauloises, des *Pagi* qui en furent des démembrements, aussi bien que des autres villes, bourgs, villages et hameaux contenus dans la circonscription territoriale des évêchés de St.-Omer, de Boulogne, de Térouanne, de Laon, de Soissons, de Senlis, de Noyon, de Beauvais et d'Amiens. Ayant cru devoir terminer le gros volume dont se compose l'*Introduction* à cet ouvrage, par un traité des voies romaines qui sillonnaient autrefois cette partie de l'empire, le savant Bénédictin a intitulé ce chapitre, des *Voies Romaines*, non pas de la *Picardie*, mais de la *seconde Belgique*.

Enfin, on a pu voir, par le passage que nous avons déjà cité du *Résumé de l'Histoire générale de Picardie*, pu-

blié à une époque toute récente, par Lami, que l'auteur a cru devoir restreindre ses récits aux faits advenus dans les treize villes de la Picardie moderne.

D'après ce qui précède, il est évident pour nous, qu'il y a, pour ainsi dire, deux sortes de Picardie :

1°. La *Picardie historique*, dont les limites sont, suivant Barthélemy de Brême, Corbichon, Rumet, Davie, Ducange et D. Grenier, le Rhin à l'orient, la Haute France au midi, la mer à l'occident et au septentrion, les villes de Lille, Douai, Orchies, le Tournaisis et une partie du Hainaut.

2°. La *Picardie administrative* ou *officielle*, dont l'étendue successivement restreinte, ne contenait plus en dernier lieu que :

L'Amienois,
Le Boulonnois,
Le Ponthieu,
Le Santerre,
Le Vermandois,
La Thiérache,
Et le Pays reconquis.

Or, comme nous n'avons point à traiter *administrativement* de la Picardie, mais que notre sujet est tout *historique*, puisque nous avons à tracer le tableau si intéressant des agglomérations successives de la population de l'une des plus belles parties de la France, nous en concluons que nous devons, non nous restreindre à la nomenclature donnée par Bignon, mais adopter les limites que les historiens Picards, nos devanciers, ont cru devoir tracer à ceux qui,

comme eux, voudraient traiter un point quelconque de l'Histoire génénale de la Picardie.

Toutefois, ce plan, dont l'exécution serait, suivant nous, la conséquence de la véritable interprétation du mot *Picardie* employé dans le programme, ce plan, disons-nous, est trop vaste pour que nous puissions nourrir l'espoir de l'exécuter dans son entier. Ne pouvant donc disposer du temps qu'il exigerait, nous croyons devoir restreindre nos investigations dans les bornes bien plus étroites de la Picardie considérée comme province moderne.

Le travail que nous allons présenter sera divisé en trois titres : le premier sera consacré à celles des villes de la Picardie qui paraissent d'origine purement celtique, le deuxième désignera celles qui, dans l'étendue de la même contrée, semblent avoir été fondées par les Romains, le troisième les villes d'origine française.

TITRE Ier.

ÉPOQUE CELTIQUE.

CHAPITRE Ier.

DES VILLES PICARDES QUI ONT ÉTÉ DES CITÉS GAULOISES.

Nombre d'auteurs latins entendaient par le mot *civitas*, une communauté d'habitants et tout un canton qui comprenait non seulement la ville principale où se tenaient les conseils et les assemblées, mais aussi tous les bourgs et villages qui en dépendaient. C'est en ce sens que l'on disait

civitas Æduorum, pour désigner ceux d'Autun ; *civitas Helvetica*, pour toute la nation Suisse. Néanmoins, les Romains ont souvent donné le nom de *civitas* à une seule ville, comme Cicéron, en sa IXe. Philippique, au sujet de Marseille. C'est exclusivement en ce sens qu'il est employé dans la *Notice des provinces*, et pour nous, le mot *cité* n'aura pas d'autre signification.

La Gaule Belgique, conquise par César, fut, du temps d'Auguste, divisée en *Belgique* proprement dite, et en *Germanie*, parce que plusieurs peuples Germains, étant venus successivement s'établir en deçà du Rhin, ils y furent accueillis, maintenus, dans l'espoir qu'ils opposeraient une digue aux invasions fréquentes de leurs compatriotes. Plus tard, la Belgique fut divisée, sous Constantin, en *première* et *seconde*, et la Germanie, en *supérieure* et *inférieure*.

La Belgique première se composait de quatre cités, savoir :

1°.	Civitas Trevorum	Trèves, métropole.
2°.	Civitas Mettes Mediomatricum	Metz.
3°.	Civitas Leucorum Tullum	Toul.
4°.	Civitas Verodunensium	Verdun.

La Belgique seconde renfermait douze cités, savoir :

1°.	Civitas Remorum	Reims, métropole.
2°.	Civitas Suessonum	Soissons.
3°.	Civitas Catalaunorum	Châlons-sur-Marne.
4°.	Civitas Veromanduorum	St.-Quentin.
5°.	Civitas Atrebatorum	Arras.
6°.	Civitas Camaracum	Cambray.
7°.	Civitas Turnacensium	Tournay.
8°.	Civitas Silvanectum	Senlis.
9°.	Civitas Bellovacensium	Beauvais.

10°.	Civitas Ambianensium	Amiens.
11°.	Civitas Morinorum	Térouanne.
12°.	Civitas Bononiensium	Boulogne.

La Germanie supérieure en renfermait quatre seulement.

1°.	Civitas Moguneiacensium	Mayence, métropole.
2°.	Civitas Argentoratensium	Strasbourg.
3°.	Civitas Nemetum	Spire.
4°.	Civitas Vangionum	Worms.

Enfin, la Germanie inférieure n'en possédait que deux.

1°.	Civitas Agrippinensium	Cologne, métropole.
2°.	Civitas Tungronum	Tongres.

Mais nos investigations précédentes, ayant donné pour résultat qu'aucune des villes de la Belgique première et des deux Germanies, n'ont jamais été désignées comme ayant appartenu à la Picardie, nous nous bornerons à rechercher, dans la seconde Belgique, les villes Picardes qui ont été dans l'origine des cités gauloises.

Suivant nous, six seulement doivent être placées dans cette catégorie. En effet, Reims et Châlons n'ont jamais été désignées comme des villes picardes. Beauvais, Senlis, Cambray et Tournay ont reçu des Romains le titre de cité; restent donc seulement les cités des *Amienois*, des *Attrebates*, des *Nerviens*, des *Vermandois*, des *Soissonnois* et des *Morins*, dont l'existence comme *villes capitales* est, suivant nous, antérieure à l'arrivée des Romains dans les Gaules, ce qui reporte leur origine à la période purement celtique dont nous allons exclusivement nous occuper.

§ Ier. AMIENS.

Gennebaud (1) fait remonter la fondation d'Amiens aux temps les plus reculés. Il l'attribue à Dodanus, fils de Janus, fils de Japhet, qui était fils de Noé. Il se fonde sur ce que les habitants de cette ville ont été appelés par quelques auteurs ; *Abladani quasi Ablactati à Dano vel Dodaño.*

D'autres (2) prétendent que le nom d'Ambiani vient d'Amb-Jani, à cause de Janus qu'ils disent être le fondateur de cette ville.

Desrues (3) nous apprend que « le fondateur d'Amiens fut un grand et renommé chevalier qui fut eslu après la mort d'Alexandre-le-Grand par les soldats, pour chef et conducteur de l'armée, nommé *Picgnon*, lequel avec ses troupes, ayant long-temps vogué sur mer, vint aborder en Neustrie, ores Normandie et ayant mis pied à terre, assujétit le pays de Beauvais, et fonda le château de Picgnon, maintenant nommé Pecquigni ; qui lui servit de retraite, pour envahir la Gaule ; et pour mieux se fortifier, feist bâtir Amiens qu'il appela, à cause des eaux, *Ambiaquensis.* »

Cette opinion est partagée par André Duchesnes (4). Il est fâcheux que l'histoire ne fasse aucune mention de ce prétendu héros Macédonien.

(1) Lib. 2, chron.

(2) Mém. chronol. pour servir à l'hist. d'Amiens, par Decourt, MS, au cabinet de la bibl. roy.

(3) Descript. de la France, p. 119.

(4) Antiquité des villes de France, p. 416.

Quant à Sigebert, il suppose que ce fut Antonin-le-Pieux qui fonda Amiens, avec Marc-Aurèle, son fils ; et Expilly rapporte de son côté l'opinion de ceux qui prétendent que Gratien réduisit le nom de *Samarobriva* à celui d'*Ambianum (quasi Ambientibus aquis)*, à cause de la situation de cette ville qui est presqu'entourée par la Somme.

Mais est-il bien certain qu'Amiens soit cette *Samarobriva*, dans laquelle César tint les états de la Gaule (1), dont Cicéron parle dans ses épîtres (2), que Ptolemée cite comme la principale des *Ambiani* et que l'on trouve enfin dénommée dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne? Cette question a été et est encore l'objet de la plus vive controverse.

Belleforest, Corradus, Belcarius, Vigenère, Volserius, Huberius, Leodius, Andreas Palladius, René Chopin, André Duchesne et Papire Masson prétendent que *Samarobriva* est Cambray.

Ambroise Calepin, Charles de Bovelle, Meyer, Hémeré, Coliette, Hordret, Delafons, Bendier et enfin M. Mangon Delalande, ancien président de la Société des lettres de St.-Quentin, qui a publié, en 1825, un Mémoire sur *Samarobriva*, se réunissent pour soutenir que cette ville est l'*Augusta Veromanduorum*, ou la ville actuelle de St.-Quentin.

Quant aux auteurs anciens qui ont pensé qu'Amiens est l'antique *Samarobriva*, on distingue parmi eux, Petrus Diveus, Merula, Cassander, Cluvier, Antoine Magni, de Padoue, De Thou, Nicolas Sanson, Guichardin, Puttinger, De Fonteau, Wastelain et D'Anville.

(1) Comment. l. 5, §. 24.

(2) Épist. ad Treb. lib, 7.

Parmi les écrivains modernes, nous citerons M. Rigollot, dans une réfutation du mémoire de M. Mangon de la Lande : M. H. Dusevel, dans son Histoire de la ville d'Amiens, M. De Cayrol, dans une publication ayant pour titre : *Samarobriva, ou Examen d'une question de géographie ;* enfin, les auteurs *de la description historique du département de la Somme.*

M. Bruneau, membre de la Société académique de Douai, ayant été chargé de faire un rapport sur le mémoire de M. Mangon de la Lande, ne s'est décidé ni pour Amiens, ni pour St.-Quentin, ni pour Cambray. Exhumant l'opinion émise par Ortellius, en son *Trésor géographique,* il a prétendu que Samarobriva était la petite ville de *Bray-sur-Somme*, placée entre Amiens et St.-Quentin.

MM. De Cayrol et Rigollot, ayant de leur côté adressé leurs Mémoires à l'Académie de Rouen, MM. Magnier et Gaillard furent chargés d'en faire l'objet d'un rapport à cette Société savante et non seulement l'un et l'autre se prononcèrent pour Amiens, mais M. Gaillard donna encore à son opinion des développements que l'on trouve indiqués, pag. 120 et 121 du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, pour 1835 ; précis dans lequel il est observé avec beaucoup de justesse, que ce ne fut qu'au seizième siècle que Cambray et St.-Quentin commencèrent à élever des prétentions qui furent alors victorieusement repoussées et qui ne paraissent pas plus fondées aujourd'hui, que quelques habitants de St.-Quentin s'efforcent de les faire revivre.

Quant à nous, qui arrivons lorsque les arguments pour et contre sont pour ainsi dire épuisés, nous n'en devons

pas moins, nous le sentons, émettre sur ce problème historique, l'opinion que l'examen des pièces nous a suggérée; et nous allons le faire le plus succinctement qu'il nous sera possible.

Nous l'avons déjà dit, *Samarobriva* n'est pas nommé seulement dans les Commentaires de César et dans les Lettres de Cicéron : cette ville se trouve aussi nominativement désignée dans les deux Itinéraires Romains qui nous sont parvenus, et c'est dans leur texte que nous chercherons nos motifs de décider.

D'abord, et ce point seul nous parait de la plus haute importance, la ville que la Table Théodosienne nomme *Samarobriva*, est désignée par le mot d'*Ambianos*, dans l'Itinéraire d'Antonin.

En second lieu, les énonciations que l'un et l'autre contiennent, fournissent la preuve que la ville actuelle d'Amiens était déjà d'une haute importance du temps de l'empereur Auguste, c'est-à-dire, à une époque très-rapprochée de la conquête des Gaules par César, et en effet : on sait qu'Agrippa, gendre d'Auguste, continuant la grande voie militaire que cet empereur avait fait ouvrir de Rome à Lyon, en fit tracer une autre de Lyon à Boulogne, qui, traversant la Bourgogne, la Champagne et la Picardie, se dirigeait notamment par Reims, Soissons, St.-Quentin et *Samarobriva*. Or, des traces incontestables et incontestées de cette voie militaire existent encore à Amiens, et comme sa direction primitive si éloignée de la ligne droite, n'avait été adoptée que pour mettre en communication la capitale avec le petit nombre des villes importantes qui existaient alors dans cette partie de l'empire romain, il en faut

conclure que, dès cette époque, Amiens, nommé *Samarobriva* ou non, était déjà une ville considérable, et que pour être telle alors, son origine devait être celtique.

Mais la grande voie militaire de Lyon à Boulogne-sur-Mer n'est pas la seule qui ait laissé des traces à Amiens. Il résulte de ce qu'ont écrit nombre d'auteurs et notamment Dom. Grenier, en sa dernière partie de l'Introduction à l'histoire de Picardie, que cette ville était le point central de dix chaussées romaines ; savoir :

1°. Une venant de St.-Quentin ;

2°. Une autre de Beauvais ;

3°. Une autre de Soissons ;

4°. Une allant à Rouen ;

5°. Une autre se dirigeant vers St.-Valery, Dieppe et la ville d'Eu ;

6°. Une sixième se dirigeant sur Bavai ;

7°. Une autre sur Arras ;

8°. Une autre sur Térouanne par Doullens ;

9°. Une autre sur Senlis et Paris ;

10°. Une dixième enfin se dirigeant vers Compiègne.

Les limites que doit avoir cet article ne nous permettent pas de discuter ici toute la partie des itinéraires romains, relative à la généralité des distances qui se réfèrent à *Samarobriva*. Ce travail qui, au reste, a été fait par d'autres, serait par trop considérable pour trouver place ici ; il soulèverait d'ailleurs des difficultés qui nous éloigneraient du but que nous avons à atteindre : nous nous bornerons donc à prendre pour point de comparaison et pour base de notre argumentation, des localités situées, pour ainsi dire dans la direction des quatre points cardinaux ; et s'il

résulte de ce que nous dirons, que les distances indiquées comme existantes anciennement entre *Samarobriva* et par exemple Beauvais, Arras, Soissons et Boulogne-sur-Mer existent encore aujourd'hui d'une manière identique entre Amiens et les diverses villes que nous venons de désigner, il faudra, ce nous semble, reconnaître nécessairement qu'Amiens est l'ancienne *Samarobriva*.

L'itinéraire d'Antonin nous indique *Curmiliaca* comme une station romaine, située entre *Cœsaromagus* qui est Beauvais, et *Samarobriva*. La distance est marquée XII... à l'égard de *Samarobriva*, et XIII... à l'égard de *Cœsaromagus*. C'est donc 25 lieues Gauloises entre Beauvais et *Samarobriva*; or, suivant les calculs auxquels Danville s'est livré, la mesure de l'ancienne voie qui subsiste encore sous le nom de Chaussée-Brunehaut, étant prise du centre d'Amiens et portée au centre de Beauvais, se trouve d'environ 28,350 toises, ce qui donne effectivement les vingt-cinq lieues gauloises de *Samarobriva* à *Cœsaromagus*. Établissons maintenant que si *Cœsaromagus* est Beauvais, *Samarobriva* doit être Amiens.

Pour y parvenir, il faut d'abord retrouver *Curmiliaca*. Mercator (1), ayant émis l'opinion que c'était *Corbie*, Paul Merula, Audiffret et Thomas Corneil, l'adoptèrent. L'abbé Lebœuf (2) avait seul exprimé un sentiment opposé en prétendant que Curmiliaca était *Domart sur la Luce*, lorsque trois citoyens de Beauvais, MM. Borel, alors lieutenant général, Bucquet, procureur du Roi et Danse, chanoine de la cathédrale, s'appliquèrent le siècle dernier,

(1) Atlas cosmographique p. 142.

(2) Eclaircissements sur l'histoire de France, t. I. p. 120.

à éclairer ce point de géographie, et parvinrent à la démonstration complète que *Curmiliaca* était le village de Cormeilles, situé entre Beauvais et Amiens (1).

Danville, ayant soumis la question à l'appréciation de ses opérations trigonométriques, trouva qu'en effet, la distance de *Cormeilles* au centre d'Amiens était de 15,300 toises ou 13 lieues et demie gauloises. Il trouva de plus, qu'à l'égard du point de Beauvais, cette distance était d'environ 13,000 toises et qu'elles composait onze lieues et demie gauloises.

Maintenant reprenons :

La Chausssée-Brunehaut, qui est l'ancienne voie romaine partant de *Samarobriva* et arrivant au centre de *Cœsaromagus*, avait une longueur de . . 28,350 toises.

Et lorsque l'on joint les 15,300 toises existantes d'Amiens à Cormeilles, aux 13,000 de Cormeilles à Beauvais, on a un total de. . . . . 28,300 toises.

Donc la différence n'est que de cinquante toises, donc jamais identité ne fut plus complète.

Il y a plus, cette identité se retrouve ici, non seulement parce qu'il y a aujourd'hui vingt-cinq lieues gauloises entre Amiens et Beauvais, de même qu'autrefois entre *Cœsaromagus* et *Samarobriva ;* mais aussi parce qu'il y a onze lieues et demie toujours gauloises, entre Cormeilles et Amiens, malgré que l'itinéraire ne porte que onze de ces lieues ; mais on sait que les Romains n'admettaient pas de fractions dans leurs indications milliaires, que seu-

(1) Hist. du comté et de la ville de Corbie. MS. écrit de la main de Dom Grenier. 6ᵉ. paquet, n. 1.

lement ils ajoutaient à celles de la station suivante, la fraction omise pour en composer un entier. . . . . . .

Nous puiserons notre deuxième exemple dans la Table Théodosienne et dans une direction diamétralement opposée par rapport à Beauvais, c'est-à-dire dans la direction d'Arras.

Cette table trace ainsi qu'il suit, la route d'Arras à Samarobriva :

Nemetaco XIII.
Teucera XII.
Samarobriva.

C'est donc encore 25 lieues gauloises dans cet espace, ou 28,350 toises, comme nous l'avons dit précédemment. Or Danville, dans sa Notice de la Gaule, p. 640, déclare qu'après avoir procédé au mesurage de la distance d'Amiens à Arras, il a trouvé cette étendue *à peu de chose près*. Veut-on un complément de preuve de cette identité, écoutons le savant géographe :

« La voie qui conduit d'Amiens à Arras, dit-il au mot » *Thièvre*, traverse l'Authie peu loin de sa source, dans » un lieu nommé Thièvre, qui est évidemment *Teucera*. » Sa position est d'autant plus convenable qu'elle se ren- » contre à une distance presqu'égale d'Amiens comme » d'Arras, et ce qu'il y a d'inégalité fait l'éloignement un » peu plus grand à l'égard d'Arras que d'Amiens, comme » en effet le nombre de la table le demandait, quoique » l'on ne doive pas s'arrêter à quelques fractions de lieue » de plus ou de moins dans cette circonstance. »

Ainsi en traduisant *Samarobriva* par Amiens, on trouve

même l'indication, que *Thièvre* qui est au milieu de la distance qui sépare Amiens d'Arras, est un peu plus éloigné de cette dernière ville, que de la première.

Qui pourrait raisonnablement prétendre que ce ne sont là que des effets produits par le hasard?

Après avoir pris nos points de comparaison vers le midi et le nord, cherchons en maintenant vers l'Est et l'Ouest.

D'après la table Théodosienne, la première station sur la chaussée qui conduisait de *Samarobriva* à *Suessiones*, se nommait *Setucis* qui n'existe plus et était à dix lieues gauloises de *Samarobriva.*

La deuxième station était *Rodium* et d'après la table, la distance qui séparait *Rodium* de *Setucis* était exactement pareille à celle de *Setucis* à *Samarobriva.*

La plupart des auteurs ont traduit le mot *Rodium* par celui de *Roye*, ville qui se trouve effectivement sur la route dont il s'agit, mais si on s'arrêtait au point qu'elle occupe, on n'aurait pas les 22,700 toises environ, nécessaires pour représenter les 20 lieues gauloises indiquées par la table Théodosienne de *Samarobriva* à *Rodium*. Ces 22,700 toises mesurées par Danville, conduisent à un hameau nommé actuellement *Roiglise* : or nous établirons à l'article *Roye*,

1°. Que cette ville ne se nommait pas *Rodium* sous les Romains, mais *Rodrina*.

2°. Que là où l'on voit aujourd'hui *Roiglise*, aboutissaient trois chaussées romaines venant :

La 1re. de Samarobriva;

La 2e. de Noviomagus, Noyon;

La 3e. de Soissons, qui franchissait l'Oise à la station de *Pons Isara* (1), *Pontoise*.

On y verra enfin, que l'on a découvert en ce lieu, maintenant réduit aux proportions d'un hameau et en face de l'église, sur le bord de la chaussée qui passe tout auprès, en suivant la direction du village de Champien, des tombeaux en pierres qui portaient l'indication d'une haute antiquité. Là existait donc l'ancienne station de *Rodium*, car c'est précisément là que conduisent les 22,700 toises calculées par Danville à partir du centre de notre Amiens moderne, et ce résultat est non seulement attesté par lui, mais encore par Dom Grenier, qui s'était transporté sur les lieux, et qui entre dans de grands détails à cet égard, dans le § 5 du 225e. chapitre de son introduction à l'histoire de Picardie.

Il nous reste à établir un dernier point de comparaison dans une direction opposée à Soissons par rapport à l'ancienne capitale de la Picardie et nous sommes tout naturellement conduits à nous reporter vers Boulogne-sur-mer.

L'Itinéraire d'Antonin nous donne de la manière suivante la route de *Samarobriva* à *Gesoriacum* :

(1) La table Théodosienne porte Lura. D'Anville après avoir vainement cherché une localité dont le nom eut quelque rapport avec celui-ci, finit par penser qu'il y avait erreur dans le manuscrit de l'Itinéraire et qu'il devait y avoir *Isara*. Or un fragment de borne milliaire trouvé en 1817 sur la route de Tongres à St.-Troud, dans une espèce de carrefour situé non loin de ces deux villes, porte *Isara* et non Lura, de manière que l'opinion du savant géographe se trouve complètement confirmée.

M. Rigollot a fait imprimer dans les mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme des éclaircissements historiques sur ce fragment de borne milliaire.

Pontibus MP XXXVI leugas XXIV
Gesoriaco MP XXXIX leugas XXVI

Ainsi, d'après ce monument, la distance de l'une à l'autre ville, aurait été de 75 milles ou de 50 lieues gauloises, ce qui, suivant les calculs de Danville, donne 56,000 toises.

Mais l'Itinéraire d'Antonin ne trace pas seul, cette route importante; on la retrouve aussi dans la table Théodosienne avec les indications suivantes, que nous empruntons à Danville.

Bononia	14	lieues gauloises.
Luthomagus	7	
Adlullia	11	
Duroicoregum	14	
Samarobriva		

Total. . . 46 lieues gauloises qui, suivant Danville, sont égales à 52,000 toises.

Ainsi l'Itinéraire d'Antonin place *Gesoriacum* à 56,000 toises de Samarobriva, et la table Théodosienne à 52,000 toises seulement. Si maintenant nous voulons savoir quelle est la distance qui sépare aujourd'hui Amiens de Boulogne, Danville nous apprend (1) quelle est de 54,000 toises.

Il résulte de ces rapprochements d'abord, que la distance de *Samarobriva* à *Gesoriacum* nous ayant été transmise d'une manière contradictoire par les itinéraires romains, on ne peut prétendre prouver que *Samarobriva* n'est pas Amiens

(1) Notice de la Gaule, p. 281.

par le motif qu'il n'y a pas concordance entre les distances anciennes et modernes.

Il est en second lieu très-remarquable qu'en réunissant les 56,000 toises de l'Itinéraire d'Antonin avec le 52,000 de la table Théodosienne, on a un total de 108,000 toises qui divisé par deux, donne 54,000 toises qui composent précisément le nombre trouvé par Danville entre Amiens et Boulogne sur mer.

Maintenant nous le répétons, est-il possible d'attribuer à un simple effet du hasard, l'identité qui se rencontre dans toutes les directions, entre les distances qui séparaient l'ancienne *Samarobriva* des stations qui l'avoisinaient et celles qui existent aujourd'hui entre Amiens et les lieux retrouvés, qu'occupaient ces mêmes stations? Non évidemment : donc Amiens est l'ancienne *Samarobriva*.

Cette conclusion nous parait rigoureuse et logique : cependant nous aurions pu nous abstenir de la rechercher, car le but spécialement proposé à nos investigations, est bien moins de découvrir quels sont les noms qu'Amiens a portés autrefois, que d'indiquer si son origine est antérieure ou postérieure à la conquête des Gaules par les Romains.

Or il est d'abord certain que les *Ambiani* composaient un des peuples les plus anciens et les plus considérables de la Belgique, en effet :

Lorsque l'exubérance de la population gauloise se fût répandue en Asie sous le commandement de Bellovèse et de Sigovèse, Pline dit (1) que dans le partage qui fut fait de leur conquête en cette partie du monde, la *Mœonie* et

(1) Lib. 5, chap. 32.

la *Paphlagonie* échurent aux *Tœmes* dont la capitale était *Juvium:* que la Cappadoce échut aux *Tectosages* et aux *Teutobodiaques*, dont la capitale était *Ancyre*, et que la partie la plus fertile de la Phrygie dont la capitale était *Pessinus* échut aux AMIENNOIS, aux *Tolistroboges* et aux *Victures:* AMBIANI, TOLISTROBOGI et VOTURI.

Il est vrai que quelques éditions de Pline, portent *Ambitui* au lieu d'*Ambiani*, mais les meilleures contiennent cette dernière leçon, et ce qui doit la faire adopter, c'est que 1°. Pline lui-même, faisant l'énumération des peuples de la Gaule, liv. 4, chap. 17, désigne les *Ambiani* et ne fait aucune mention des *Ambitui*.

2°. Que Solin contemporain de Pline, dit: chap. 43 de *Gallatorum origine: Gallatiam primis sæculis priscæ Gallorum gentes occupaverunt Tolistrobogi et Voturi et* AMBIANI.......

3°. Que Strabon, lib. 4 dit comme Pline, et qu'on lit dans la celtopédie de Jean Picard: *Addam hoc unum ex Plinio, caput Gallatiæ illius quæ ad Phrygiam vergit, Gordiumque appellatur a Tolistrobogis, Voturis et* AMBIANIS *fuisse possessum eosque ibi oppidum condidisse pisnum.*

Donc les *Ambiani* tinrent de toute antiquité, un rang distingué parmi les peuples de la Belgique.

César nous apprend qu'en sortant du territoire des *Bellovaces* il entra dans celui des *Ambiani*.

Ce peuple composait une cité que la notice des provinces des Gaules désigne par les mots *Civitas Ambianensium*. Ammien Marcellin liv. 15 parlant de Trèves, dit: *huic annexa est secunda Belgica quâ Ambiani sunt urbs inter alias eminens...* c'est à dire: « A celle-ci est jointe la seconde Belgique en » laquelle est Amiens, cité éminente entre toutes les autres. »

Il est donc évident que cette capitale d'un peuple qui avait, dès l'an 164 de la fondation de Rome, créé des colonies dans l'Orient, devait non seulement exister du temps de César, qu'elle se nomma ou non *Samarobriva*, mais qu'elle devait même y tenir un rang en rapport avec ce que nous nous apprennent de *Samarobriva*, l'auteur des Commentaires, les épîtres de Cicéron, l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne.

Quant aux autres monuments dont la découverte a attesté et atteste encore chaque jour l'antiquité de cette ville, le nombre en est considérable; ils se trouvent décrits dans un grand nombre d'ouvrages auxquels nous renvoyons, parce qu'ils sont dans les mains de tous ceux qui s'occupent de ces matières; Delamorlière publia dès le commencement du 17e. siècle, un gros volume intitulé : *Les Antiquités de la ville d'Amiens.*

---

§ II. ARRAS.

D'après l'ordre alphabétique que nous avons adopté, la seconde ville dont nous devons rechercher l'origine, est celle d'*Arras*.

On voit dans les commentaires (1), que César passa un quartier d'hiver dans une ville du *Belgium* nommée *Németocena*, spécialement pour y surveiller la conduite de Comius qui était *Atrebas* ou *Artésien* et qui s'efforçait de porter ses compatriotes à la guerre. Cette ville est-elle la même que celle que l'itinéraire d'Antonin et les tables de Peütinger désignent sous le nom de *Nemetacum?* Est-ce aussi la même que celle que nous nommons aujourd'hui *Arras?* Telles sont les questions qu'il convient suivant nous, de résoudre avant de rechercher l'origine de cette capitale de l'Artois qui fut si long-temps, ainsi que nous l'avons démontré dans notre introduction, comprise *ès-pays de Picardie*.

De Valois et Cluvier n'ont exprimé que le doute sur la question de savoir si *Nemetocena* et *Nemetacum* désignaient une seule et même ville ; mais de Longuerue (2) et de la Martinière (3) se prononcent formellement pour la négative et déclarent en propres termes, que la situation de

(1) Lib. 8.
(2) Descrip. de la France, p. 86.
(3) Diction. Géographique.

Nemetacum et de *Nemetacena* est inconnue aujourd'hui. Cette opinion était à tel point celle de Godvin, commentateur de César, qu'il dit que *Nemetocena* est présentement un lieu *sans nom* en lui appliquant ce vers de Virgile:

Hœc tum nomina erant, nunc sunt sine nomine terræ.

Mais Nicolas Sanson a exprimé un sentiment tout opposé: *Urbis*, dit-il, (1) *nomen primum fuit* NEMETOCENNA deindèque NEMETACUM *et tandem ultimum, et quod eum populi nomine commune fuit* ATREBATES.

Quelques autres géographes ayant adopté son opinion, la question était restée dans cet état d'incertitude, lorsque Danville publia sa *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments Romains* et se prononça en faveur de Sanson; mais faisant plus que ce dernier, il entreprit de démontrer arithmétiquement son opinion sur ce point et il y réussit si complètement que l'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire Géographique*, dit textuellement, que ce qu'a écrit Danville sur Arras, a dissipé tous les doutes élevés par Cluvier, Sanson et de Valois. En effet, Danville a démontré sans réplique, dans trois articles qui se trouvent pages 461, 479 et 640 de son ouvrage précité, que les distances que l'itinéraire d'Antonin indique comme existantes entre Nemetacum, et

1°. Camaracum;
2°. Turnacum;
3°. Samarobriva;
4°. Castellum Morinorum;

(1) Disquisitiones Geogr.

sont à l'aide de quelques rectifications aussi simples que naturelles, absolument égales à celles qui séparent aujourd'hui *Arras* de *Cambray*, des ruines de *Térouenne*, *d'Amiens* et de *Cassel*. Aussi Dom Grenier n'a t-il pas hésité à se ranger de l'avis de Danville, dans la section 4 du chap. 82 de son introduction à l'histoire de Picardie : seulement il attribue au mot *Nemetocena* une etymologie pour le moins fort hasardée. Son ouvrage étant manuscrit, nous croyons devoir reproduire ici les termes mêmes dont cet auteur s'est servi à cet occasion.

« Les Druides pour ne pas faire ombrage aux Romains » changèrent leur ancien nom en celui de *Senani* du mot » *Sena* ; île voisine des Gaules, habitée par des espèces de » vestales ; ce qui a donné lieu d'appeler *Senantes* les lieux » habités et fréquentés par les ministres de la religion » Gauloise.

» Quoiqu'il en soit, nous trouvons des traces de ce » mot dans plusieurs villages de Picardie ; il est tout en- » tier dans *Senantes*, village du Beauvoisis, en partie dans » *Neutocenna* ou *Nemeto-Sena*, ancien nom de la capitale » des Attrebates, qui était une portion du Belgium.

» Nemeto ou *Nemetes*, suivant Fortunat, signifie un » temple ; *Nemeto-Sena*, temple de Senes ».

César avait employé le mot de *Nemetocena* bien avant que les Druides eussent changé leur nom en celui de *Senani*.

Il existe encore sur l'étymologie de *Nemetocena* une dissertation par Camp, membre de la Société d'Arras, dans laquelle l'opinion de Danvillle a reçu de nouveaux développements. Cette dissertation est manuscrite et se

trouve dans les registres de la Société savante dont l'auteur faisait partie.

Ainsi, les doutes qu'avaient fait naître De Valois et Cluvier sont dissipés. Il est maintenant reconnu qu'Arras est la même ville qu'*Attrebates*, que *Nemetacum*, que *Nemetocena* : ajoutons aussi, que l'on s'accorde également à reconnaître qu'Arras est la ville désignée par Ptolémée, sous le nom d'*Origiacum*, que Cluvier, par erreur, a seul pris pour Orchies. Maintenant qu'il est établi qu'Arras était une ville du Belgium, avant l'arrivée de César dans les Gaules, recherchons quelle fut son origine.

Ce travail a été fait par l'abbé Hennebert, chanoine de la cathédrale de St.-Omer, auteur d'une *Histoire générale de la province d'Artois*, publiée à Lille, en 1786. On lit, au paragraphe de son introduction, intitulé : *Chorographie de l'ancien Artois*, le passage que voici :

« C'est mal à propos que l'on a dérivé Arras du verbe » latin *arare*, labourer : *Artois* aurait donc été formé du » substantif *arator*, laboureur. Des auteurs ont pensé » qu'*Artois*, en langue vulgaire, signifiait *Pain*. Cette » étymologie paraît hasardée. Les Attrebates nommés dans » les anciennes notices des Gaules, *Atrabates*, *Atravates*, » *Atrevates*, ne sont pas clairement connus avant César. » *Beat Rhenan* les fait descendre des Germains. Avant cet » empereur, ils étaient réputés anciens Belges. On ne sait » ni par qui, ni en quel temps leur cité fut bâtie : Belle- » forest témoigne ne l'avoir vu nulle part. Balderic n'en » est pas mieux instruit. Les écrivains fabuleux qui en » ont parlé affirmativement, ne sont dignes d'aucune foi, » et Gramaye dit que les auteurs des villes d'Arras et de

» Cambrai l'ont ignoré, parce que les annales se taisent
» sur les faits qui les concernent ».

Suivant nous, lorsque tant d'hommes de savoir ont vainement fait des efforts si nombreux pour pénétrer les les ténèbres qui enveloppent le berceau de la ville dont il s'agit, on ne peut, sans témérité, espérer être plus habile ou plus heureux. Tout ce qu'il est possible de savoir maintenant c'est que l'origine d'Arras est celtique, puisque cette ville autrefois, nommée Attrebates, est la même que *Nemetacum*, qui, à son tour était cette *Nemetocena* que César trouva existant à son arrivée dans les Gaules, et où il hiverna même avec une partie de ses légions, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut.

Ce résultat, le seul possible maintenant, semble d'ailleurs atteindre suffisamment le but qui nous est proposé.

§ III. BAVAI.

Nous avons prouvé, dans notre introduction, que les villes du territoire des anciens *Nervii* avaient reçu longtemps et fréquemment le titre de *Picardes*. Nous allons donc, d'après le plan que nous nous sommes tracé, rechercher ici quelle était la capitale de ce peuple, l'un des plus puissants de la Belgique.

Etait-ce Bavaí, Cambrai, ou Tournay? Parmi les écrivains, un grand nombre se prononcent en faveur de Bavai, nous citerons parmi les modernes seulement Expilly, Wastelain, Danville et De la Martinière.

Cette ville, réduite aujourd'hui aux proportions les plus minimes, fut autrefois une cité magnifique et d'une haute importance : ce qui le prouve, c'est notamment le nombre de chaussées romaines qui, partant d'une colonne heptagône qui se voyait sur la place centrale de la ville, la mettait en communication avec les autres villes de la contrée.

La 1re. conduisait vers Maestricht, à Cologne par Tongres.

La 2e. à Reims en traversant toute la Champagne.

La 3e. à Soissons.

La 4e. à Amiens, où elle trouvait la voie solennelle, qui se prolongeait jusqu'à Boulogne.

La 5e. à Mardick passant par Valenciennes et Tournay.

La 6e. à Utrecht.

Et la 7e. à Gand.

Aussi les Romains, pour embellir Bavai, y avaient-ils multiplié les aqueducs, les bains, les thermes, les naumachies, les places publiques, les palais, les temples et les statues. Quant aux aqueducs, ils y amenaient à travers la Sambre, les eaux de plusieurs fontaines sises au village de *Florenis*, éloignées de plus de 9000 toises, suivant Danville (1).

On a trouvé, en 1716, dans le collége des Pères de l'Oratoire de Bavay, avec les statues de Tibère et de Livie, une inscription ainsi conçue, et qui nous prouve que Tibère est non seulement venu à Bavay, mais encore qu'il y a fait une entrée triomphante.

Ti. Cæsari Augusti F
Divi nepot, adventu ej.
Sacrum
en Licinius c F
Vol navos.

Ce que l'on traduit généralement ainsi :

« Monument sacré érigé à Tibère César, fils d'Auguste » et petit-fils du Dieu, à son arrivée (à Bavay), par les » soins de Cucius Licinius, bien intentionné ».

On y découvrit aussi des tombeaux et des inscriptions sépulcrales de la famille de Pompée, dont plusieurs membres ont été gouverneurs de la Belgique. Voici l'épitaphe de Quintus Pompée et de Crispe Tarquin, sa femme, inhumés à Bavai :

(1) Notice de la Gaule, p. 137.

D. M.
Q. Pomp. et Crispæ
Tarq. secundæ
M. Pomp. Victor
Parentib. F.

Dédiée aux Dieux manes. A Quintus Pompée, à Crispe Tarquine seconde, par Marc-Pompée-Victor, en mémoire de ses parens.

Enfin une troisième épitaphe semble, aux yeux de plusieurs savants, contenir la preuve textuelle, que Bavai était la capitale de Nerviens, elle est ainsi conçué :

D. M.
m. Pomp. Victor
Q. c. R. c. n.
Sibi et Ogratiæ
Second. uxori.
Vivos f.

Les cinq lettres initiales de la troisième ligne sont interprêtées par ces mots :

Qui cum regeret civitatem Nerviorum.

Et l'on traduit l'épitaphe de cette manière :

« Aux Dieux manes. Marc Pompée Victor, lorsqu'il » était gouverneur de la cité de Nerviens, fit faire cette » épitaphe pour lui et pour Ogratie seconde, sa femme, » étant encore vivant (1). »

Pour le surplus, nous renverrons le lecteur à ce qu'ont écrit sur cette ville, Calais en ses mémoires sur *Bagacum*

(1) Georges de Ghewiet dans son institution du droit en Belgique.

et Outremann dans son histoire du *Comté et de la ville de Valenciennes*.

Tel était Bavai lorsque, pris par les Huns en 385, il fut ruiné de fond en comble par ces barbares.

Il y a d'autant plus de motifs de croire que Bavai était l'ancienne capitale des *Nervii*, que Ptolémée, après avoir parlé des Morins, des Amiennois, des Tongrois et des Menapiens, dit que sous ces peuples, habitent les *Nerviens* dont la capitale est *Bavay*.

Nervii quorum civitas Baganum.

On sait que la méthode de Ptolémée, à l'égard de la Gaule, est de nommer, dans chaque peuple, une ville qui en représente la capitale (1). Or, il ne cite, chez les Nervii, que *Baganum*.

L'Itinéraire d'Antonin mentionne deux fois cette ville.

A portu Gessoriacensi Bacacum usque et à Bacaco Nerviorum.

Ainsi, là, le mot *Nerviorum* est joint à celui de *Bacacum*, et jamais ce monument n'ajoute au nom d'une ville, celui d'un peuple quelle qu'en soit la capitale (2).

Peutinger, dans sa carte, marque *Bavai* du caractère des grandes villes, et il la nomme *Baca-Conerv*, mots figurés, dans lesquels on trouve celui de *Bacaco* et les quatre premières lettres de celui de *Nerviorum*. Aussi s'accorde-t-on à reconnaître que de même que le *Baganum* de Pto-

(1) Danville.
(2) Danville.

lémée est le *Bacacum* de l'Itinéraire, de même le *Bacaco* de Peutinger n'est en rien différent de *Baganum* et de *Bacacum*.

Enfin, Magnon qui, dans une notice du neuvième siècle, joint le nom propre des capitales à celui des cités, a écrit *Nervius Bavacum*. Tels sont les monuments desquels il résulte que Bavai fut la capitale de la puissante nation des Nervii et par conséquent d'origine celtique. Nous nous réservons de compléter cette démonstration dans les notices sur Cambray et Tournay que l'on trouvera à la section suivante.

---

§ IV. St.-QUENTIN.

Il importe, avant de chercher à connaître quelle est l'origine de cette ville, de se fixer sur la question de savoir si elle est ou non l'ancienne *Augusta Veromanduiornm.*

Sanson, Cluvier et d'autres écrivains éclairés, ont dit que c'était *Vermand,* village connu par son ancienne abbaye de Prémontrés. Un auteur, dont nous avons omis d'annoter le nom au bas de l'extrait que nous en avons pris, s'exprime même à ce sujet, en termes qui indiquent la plus grande confiance en son opinion.

« Sous l'empire de Constance, dit-il, une dame romaine,
» appelée Eusèbe, découvrit le corps de St.-Quentin, et
» voulut le faire transporter dans la ville appelée *Augusta*
» *Veromanduorum;* mais le corps du Saint devint si pesant,
» qu'on fut obligé de le laisser dans l'endroit où on l'avait
» trouvé. Dieu fit tant de miracles sur le tombeau de ce
» saint, que les fidèles y jetèrent le fondement d'une ville
» qui est devenue telle qu'on la voit aujourd'hui. Sigebert
» et d'autres géographes se sont trompés, lorsqu'ils ont
» pris cette ville pour l'*Augusta Veromanduorum,* puisque
» c'est sur les ruines de cette dernière, que fut fondée
» l'abbaye de Vermand qui est proche ».

Nous croyons qu'Adrien de Valois est le premier qui, dans sa savante notice, se soit livré à un examen approfondi de cette qustion, et son essai fut à cet égard un coup

de maître. Il découvrit, en effet, dans Grégoire de Tours (1), un passage dans lequel ce père de notre histoire dit textuellement que le corps de St.-Quentin, martyr, repose dans la ville du Vermandois : *Apud Virmandense oppidum;* il prouva que l'ancien auteur de la vie de St.-Quentin dit la même chose : or, dit Wastelain, *le corps de St.-Quentin a toujours été dans la ville qui porte son nom :* donc elle est la capitale du *Vermandois*, et fut le siège épiscopal, suivant l'usage constant, dans les Gaules, de placer les évêques dans les capitales des cités. L'ancien *Augusta* ayant été ruiné par les Huns, St.-Médard, ainsi que nous l'avons déjà dit, en transféra le siège épiscopal au *Noviomagus* de l'Itinéraire d'Antonin, nommé depuis *Noviomum*, aujourd'hui Noyon.

L'auteur qui, après Adrien de Valois, s'est le plus occupé de cette matière, est l'abbé Belley, de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Paris, qui a publié, dans le tom. XIX, pag. 671, des Mémoires de cette compagnie savante, une *Dissertation historique et géographique sur Augusta, ancienne capitale des peuples Veromandui*, dans laquelle il a prouvé aussi, que le nom de cette cité, fameuse sous les Romains, ne peut convenir qu'à St.-Quentin, et non point au village de Vermand.

Cette Dissertation ayant dix-neuf pages, nous ne pouvons songer à l'insérer ici, mais nous croyons devoir citer le passage suivant d'un *Mémoire sur la ville et les environs de St.-Quentin*, de l'abbé Peitavi, chanoine de cette ville et dont l'opinon est souvent invoquée par D. Grenier lui-même.

(1) De Glor. martyr.

« Dans le Vermandois, dit-il, on voit quelques vestiges
» d'antiquité. On peut mettre de ce nombre un reste d'an-
» cien boulevard qu'on trouve au coin le plus élevé du
» village de Vermand, à 5,380 toises, au couchant de
» St.-Quentin. Ce reste d'antiquité et le nom de *Vermand*
» que porte ce village, ont fait croire à plusieurs auteurs
» que c'était à ce lieu qu'il fallait donner le nom d'*Augusta*
» *Viromandubrum*, dont il est parlé dans les anciens au-
» teurs : mais ce titre convient mieux à la ville même de
» St.-Quentin. Le Saint martyr dont elle a reçu le nom,
» fut mis à mort dans l'*Auguste de Vermandois*, et son
» corps fut jeté la nuit, vers l'an 303, dans la rivière de
» Somme, d'où il fut retiré par St.-Eusèbe, vers 348.
» Son invention dans la Somme est constante par les actes,
» par la tradition, par la chapelle qui est encore au même
» lieu, d'où il suit que, si l'*Auguste de Vermandois* avait
» été le village de Vermand, si le Saint y avait souffert
» le martyr, il était tout simple de faire jeter son corps
» dans la rivière de Lomignon, aussi bourbeuse que la
» Somme, plutôt que de le faire porter dans un cercueil
» de plomb, à deux lieues et demie plus loin.

» Les anciennes chartes et la tradition nous ont conservé
» la position de la vraie *Auguste de Vermandois* : au bas
» du côteau qui sert d'emplacement à la ville de St.-
» Quentin, est un reste de faubourg qu'on nomme encore
» le *Détroit d'Août*, et dans les anciennes chartes *Districtus*
» *Augustæ*. Vers 1636, en faisant de nouvelles fortifications
» vers le Détroit d'Août, on trouva un nombre prodigieux
» de tombeaux, d'urnes et de médailles. D'anciennes
» chaussées, qui vont d'Amiens, d'Arras, de Cambray, à

» Reims et à Laon, viennent toutes se réunir à St.-Quen-
» tin (1), et nullement à *Vermand* où il n'y en a qu'une
» qui est celle d'Amiens : elle s'y partage en deux branches,
» l'une mène droit à St.-Quentin, et l'autre à Bavai en
» Hainaut. Il y a environ 25 ans que je regardais des ou-
» vriers travailler vers le *Détroit d'Août*, un terrassier tira
» une urne très-entière d'environ six pouces de haut...

» Ces monuments, ces chartes, cette tradition ne per-
» mettent aucun doute sur l'application de l'*Auguste de*
» *Vermandois* à la ville de St.-Quentin.

» Quant à ce reste de boulevard que l'on voit à Ver-
» mand, il a environ cinquante toises de long, sur envi-
» ron trente pieds de hauteur... C'est un reste de l'ancien
» campement d'une légion Romaine qu'on appelait sans
» doute *Légion Vermandoise*, à cause de la station dans le
» Vermandois et qui a laissé son nom à ce village... D'ail-
» leurs, on n'a jamais vu, ni trouvé au village de Ver-

(1) Cette énumération est incomplète ; D. Grenier démontre, dans toute l'acception du mot, que huit branches de chaussées romaines partaient de St.-Quentin, allant

à Reims,
à Amiens,
en Santerre par St.-Christ,
vers le Hainaut sur Bavai,
à Soissons par Condren (Contra aginum).
à Cambray,
à Arras,
et à Guise.

Cet auteur dans son chapitre 264°. intitulé *des Chaussées incertaines*, indique même celle allant de Ham à St.-Quentin, comme pouvant être d'origine romaine, notamment parce qu'elle est nommée Etrée dans un titre de 1263. *Strata publica*.

» mand, ni murs, ni bâtiments, ni fondations, tombeaux
» et autres monuments qui indiquent une ville. Le corps
» de St.-Quentin, après son invention par Eusèbe, fut
» transporté au sommet du côteau, au pied duquel était
» l'*Auguste de Vermandois*. On y bâtit une chapelle; la
» dévotion des temps y amena les habitants, la ville per-
» dit son ancienne position, son ancien nom et prit celui
» du martyr. »

(Extrait des nouvelles recherches sur la France. T. 2, p. 219 et suiv.)

Maintenant qu'il nous paraît établi que St.-Quentin est l'*Augusta Veromanduorum* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table Théodosienne, voyons si cette ville est d'origine celtique ou romaine.

Si l'on s'en rapportait à D. Grenier (1), le doute ne serait pas permis à cet égard.

« Les Belges méridionaux et orientaux, dit-il, avaient
» des oppides fortifiés partie de bois, partie de pierres,
» partie de terres. On couchait les unes sur les autres, de
» longues pièces de bois équarries, à la distance de deux
» pieds, jusqu'à la hauteur que l'on voulait donner au mur:
» d'autres pierres placées en travers empêchaient que
» les premières ne s'écartassent. Celles-ci étaient revêtues
» d'un placage de terre... C'est ainsi que Samarobrive et
» *Vermand*, oppides des Amienois et des *Vermandois*, l'un
» et l'autre situés sur les bords de la Somme, le *Bratus-*
» *pance* des Bellovaces... le *Noviodunum* des Soissonnois
» et le *Bibrax* des Remois, *étaient construits lorsque les*
» *Romains pénétrèrent dans la Belgique.* »

(1) Chapitre 43.

Cependant cet auteur reconnaît que la ville moderne n'occupe pas son assiette primitive. « La capitale des Sois-
» sonnois, dit-il, chap. 41, était placée sur une mon-
» tagne, à en juger par l'étymologie du mot *Noviodunum*.
» Cette position était favorable relativement au génie des
» Gaulois, mais très-incommode aux Romains : ceux-ci
» préféraient les plaines et les rivières pour bien des rai-
» sons. Ils firent jeter sur les bords de l'Aisne, les fonda-
» tions de celle qui a été appelée *Augusta*, du nom de cet
» empereur. Il arriva de même pour la capitale des *Ver-*
» *mandois* qui fut aussi appelée *Augusta*. »

Quoiqu'il en soit, D. Grenier reconnait qu'il n'y reste rien même des murs Romains : *Ce qui a pu échapper aux Normands et aux Vandales*, ajoute-t-il, *est maintenant enterré dans les marais de la Somme dont le sol s'élève tous les jours*.

Ce qui est certain au milieu de ces conjectures, c'est que Ptolémée est le premier qui fasse mention de cette ville, en parlant de la capitale des *Romandues* qui sont les *Veromandui* : mais César qui nomme ces derniers dans ses Commentaires et les désigne comme limitrophes des *Nervii* et des *Atrebates* ; ne dit rien de leur ville ; Pline a fait de même, et s'il en est fait mention dans la *Notice des Provinces gauloises*, c'est sous le nom de *Civitas Veromanduorum*.

Or, ces mots *Civitas Veromanduorum*, désignant bien une capitale du peuple gaulois, mais ne la nommant pas, il se trouve que le nom que St.-Quentin portait dans l'antiquité ne nous est point parvenu. Mais, dès que l'identité de cette ville avec la cité des Vermandois est constante,

il en faut conclure, suivant nous, que son origine est antérieure à la conquête des Gaules par les Romains, par cela seul qu'elle était la capitale d'un peuple constitué avant ce grand événement. Ce qui confirme cette induction, est le détour si considérable imprimé à la voie solennelle, la première de toutes celles tracées par les vainqueurs, pour établir une communication toujours facile, d'une extrémité du pays à l'autre, en liant entr'elles toutes les principales villes qui existaient alors entre Lyon et Boulogne. St.-Quentin étant traité comme Reims, comme Soissons, comme Amiens, dès qu'il est certain que ces villes sont d'origine celtique, il nous parait impossible de refuser raisonnablement le même titre à la capitale du Vermandois.

Cette opinion a été partagée à tel point par Charles de Bovelle, Meyer, Hémeré, Colliette, Hordret, Delafons, Bendier et par M. Mangon de la Lande, que tous ces auteurs ont soutenu, et plusieurs dans des dissertations d'un haut intérêt, que cette dernière ville était la Samarobriva où César tint les états de la Gaule et où, suivant Cicéron, la dissolution des mœurs Romaines trouvait déjà plus d'un aliment. Comme nous avons traité cette question au mot *Amiens*, et que nous avons exprimé une opinion contraire à celle de ces auteurs, nous nous abstiendrons d'entrer ici dans des détails qui se trouvent dans un autre paragraphe de ce premier chapitre.

§ V. SOISSONS.

Si l'on en croit Regnault, auteur d'une *Histoire de l'ancienne ville de Soissons*, nul doute que cette ville ne soit d'origine celtique ; en effet, suivant lui :

« Soissons est dans une situation si belle et si agréable,
» que l'on croit qu'incontinent après le déluge, Noé, ayant
» distribué à ses enfants toutes les parties du monde et
» l'Europe étant échue à Japhet, Gomer, son fils aîné,
» vint habiter les Gaules et, ayant pris part en la partie
» armorique, y fit séjour avec trente-deux enfants qu'il
» avait amenés avec lui, lesquels depuis s'étant multipliés,
» aucuns d'eux sortis de la Bretagne se seraient épandus
» parmi les autres parties de la Gaule et ayant fait ren-
» contre de cette belle et riche vallée, s'y arrêtèrent et y
» établirent quelques familles pour y faire leur habitation.
» Il est à conjecturer que *Magas* ou *Magus*, second roi
» des Gaulois, ayant fait bâtir grand nombre de villes et
» maisons, peut avoir donné quelque commencement à la
» ville de Soissons, et n'ayant eu du premier coup sa
» perfection, Belgius XIIIe. roi des Gaulois, ayant im-
» mortalisé son nom par la fondation des villes et la dé-
» nomination de la Gaule Belgique, de laquelle la ville
» de Soissons a toujours été la capitale de la province, l'a
» pu avoir accrue et enfin elle a pris sa perfection...
» Mais, pour parler au vrai de la fondation de la ville
» de Soissons, je dirai qu'il est constant que, durant et

» après la guerre de Troye, les Troyens et autres peuples
» de l'Asie se dispersèrent en divers endroits et que plu-
» sieurs vinrent aborder les Gaules, même que ceux
» de *Crise* et d'*Alabaistre*, ruinés par les Grecs, étant
» sortis de l'Asie mineure pour chercher nouvelles habita-
» tions, arrivèrent au pays des Soissonnois, où ils prirent
» résolution de faire leur demeure tant pour la bonté du
» pays que pour la courtoisie des habitants, jusque là que
» *Rhenus* leur roi, aurait marié sa fille unique à *Francus*
» leur chef, par le choix qu'elle en fit elle-même, en lui
» versant de l'eau au festin préparé par *Rhenus* auquel il
» avait invité tous ceux qui recherchaient sa fille en ma-
» riage.

» D'autres enfin disent que Brennus, 13ᵉ. roi des Gau-
» lois, fondateur de la ville de Braine en Soissonnois,
» ayant conduit une forte armée composée de *Senonnois*
» pour assiéger *Soissons*, elle aurait pris le nom de *Suessio*
» comme si l'on voulait dire *Senovium Sessio, le siège ou*
» *le lieu où les Senonnois étaient assemblés.* »

Mais on sait ce que valent les étymologies de ce genre et l'intervention de Noé, de Magus, des Troyens, aussi bien que des capitaines d'Alexandre-le-Grand, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'origine de l'une des villes des Gaules en général, et de la Picardie en particulier. Ce qui paraît certain, c'est que, lors de la conquête des Romains, les *Suessiones* étaient déjà un peuple tellement puissant, qu'ils pouvaient, suivant César en ses Commentaires, prendre l'engagement de fournir 50,000 hommes dans leur confédération avec les Belges; et que leur territoire ne contenait pas moins

de douze villes dont une seule est nommée par le capitaine Romain, dans les circonstances que voici :

César, ayant vaincu *Vercingentorix*, avait pris poste sur la rive ultérieure de l'Aisne, et près le Pont-à-Vère, suivant ce qui paraît de plus probable d'après l'état des lieux. (1) Le lendemain du jour qu'il eût dissipé et mis en fuite l'armée ennemie, il entra dans le territoire des *Suessiones*, et une longue traite, *magno itinere confecto*, le fit arriver près de *Noviodunum* où la troupe des fuyards du Soissonnais, *omnis ex fuga Suessionum multitudo*, se renferma la nuit qui suivit l'arrivée des Romains. Ceux-ci entreprirent aussitôt le siège, mais ils éprouvèrent une résistance si désespérée, qu'ils furent contraints de bâtir des forteresses et d'user de machines de guerre jusque là inconnues aux Soissonnais. Cette résistance ayant vivement irrité César, ce ne fut qu'à grande peine que cédant aux plus pressantes sollicitations des *Remi*, il consentit à recevoir la ville à composition.

Ce *Noviodunum* était-il le chef-lieu des *Suessiones*? était-ce leur ville capitale? trois opinions existent sur ce point.

Les uns ont placé *Noiviodunum* à Noyon, mais cette dernière ville dépendait du *Veromandui*, et rien n'indique qu'elle ait jamais fait partie du territoire des *Suessiones* : en second lieu, le nom de *Noyon*, qui paraît avoir suggéré cette pensée, n'était pas *Noviodunum* en latin, mais *Noviomagus*.

La terminaison *Dunum* qui en celtique désigne une montagne, a porté l'abbé Lebœuf, dans sa dissertation sur le

(1) Danville.

Soissonnais, couronnée et publiée en 1735, à placer *Noviodunum* sur une montagne qui retient le nom de *Noyan* et qui est à une demi-lieue seulement de Soissons. Suivant cet auteur, *Noviodunum* ayant été détruit, Soissons aurait été reconstruit là où cette ville existe maintenant.

En 1730, en démolissant un vieux bâtiment à l'endroit où existait le principal corps de logis des religieuses qui desservaient l'hôtel-Dieu de cette ville, on a trouvé enfermé dans une boite de chêne, cachée sous une poutre à laquelle elle paraissait servir de soutien, une ceinture d'argent battu et doré. Elle était formée de plusieurs plaques qui lui servaient de charnières. Chacune avait une agrafe représentant des sujets de sacrifice. Au tour de la ceinture étaient suspendus par des chaines de même prix, nombre d'animaux de diverses grandeurs. On y voyait d'un côté une platine double et ouverte en forme de gaine pour y placer un couteau. Ce morceau, disent les mémoires de l'académie de Soissons, que nous analysons, fut très admiré par les savans et l'on ne saurait trop regretter la vente qu'en firent à des juifs, les administrateurs de l'hôtel-Dieu. L'auteur de la description de ce monument lui donne le nom de *ceinture des Druides*.

Mais ce serait à tort que l'on voudrait déduire de cette découverte, que Soissons existait lorsque les Druides jouissaient encore de tout leur pouvoir dans la Gaule, c'est-à-dire avant la conquête des Romains; car non seulement il est certain que leur empire sacerdotal n'a pu être détruit que longtemps après, mais si une pareille découverte était de nature à servir de base à une telle déduction, il faudrait aussi, pour ainsi dire, conclure d'une autre decouverte

que voici, que Soissons est *presque* d'origine Egyptienne.

En effet, en 1682, on découvrit (1), en jetant les fondements d'une des salles du même hôtel-Dieu, une pierre longue de quatre pieds environ et de deux pieds de large, sur laquelle était gravée l'inscription suivante:

Isi
Myriony mac.
et serapi
ex pecta...
metris aug. D.
V. S. L.

D. Mabillon, Nicaise, Spon et Dom Grenier, ont fait sur cette inscription, des commentaires qu'il est inutile de rapporter, mais tous s'accordent à reconnaître, qu'elle prouve que le culte d'*Isis* et de *Serapis* existait à Soissons.

Or, en 1551, des travaux ayant été effectués pour mettre la ville en état de défense, ils procurèrent des connaissances précieuses sur l'état de l'architecture romaine en Picardie, et Dormai (2) rapporte que l'on découvrit alors au Nord-Ouest, entre les remparts et l'abbaye de St.-Crepin-en-Chaye, les souterrains très-vastes d'un édifice antique auquel on a donné le nom de *château d'Albâtre;* souterrains dans lesquels on trouva des peintures, des mosaïques en placage, dont les voûtes et les parois se trouvaient décorés, et enfin les statues en marbre de trois divinités dont l'une nue, de grandeur naturelle et d'une beauté remarquable, avait la tête de moins. Cette statue demeura dans cet

(1) D. Grenier. Introd. à l'histoire de Picardie.
(2) Hist. de Soissons, T. 2, p. 450.

était dans la cour de l'évêché et M. de Roncy la fit transporter dans la grande salle du Palais épiscopal. Elle y était encore, lorsque M. Meliand, intendant de Soissons, ayant prescrit de nouvelles fouilles dans le palais d'Albâtre, l'on trouva la tête de la belle statue dont nous venons de parler, et qui, suivant D. Grenier, représente effectivement Isis.

Quant à la troisième opinion qui est en même temps la plus généralement adoptée, elle veut que *Noviodunum* soit notre Soissons moderne.

» La ville dont le nom était *Noviodunum*, dit Danville, » peut avoir été décorée du nom d'*Auguste* de même que » *Bibracte* chez les *Edui*, a pris le nom *d'Augusto dunum*. » Si l'on objecte que l'assiette de Soissons ne représente » pas le *Dunum* celtique, on peut répondre qu'il ne parait » pas davantage dans la position de Tours qui n'en est » pas moins *Cœsarodunum*; et que l'élévation d'une place » par la hauteur de ses remparts, *muri altitudo*, comme » César le dit précisément du *Noviodunum* des Soissonnais, » a pu faire appliquer à cette place le terme de *Dunum*, par » la même raison que des forteresses sans être sur des ro- » ches, ont été appelées *Rupes* et *Rocea*. »

Regnault qui, comme D. Grenier et tant d'autres, partage l'opinion de Danville, va plus loin que ce dernier géographe, il prétend que l'on voyait des vestiges des constructions faites par César pour réduire *Noviodunum*, dans l'enclos du couvent des Capucins établis à Soissons en 1613.

Ce qui seul parait certain au milieu de tant d'allégations contradictoires, c'est que Ptolémée est le premier auteur qui ait fait mention des *Suessiones*; il les nomme

Ouessones, probablement parce qu'il y a peu de différence entre le *Sigma* grec et l'*Omicron* : cependant il est à remarquer que Soissons parait également nommé *Uesona* par Rodbert, abbé de Corbie, né dans le Soissonnais, qui écrivait vers le milieu du 9e. siècle, et que cette dénomination a paru mériter une note du père Mabillon dans les *Actes de l'ordre de St.-Benoist* (Sœc IV, p. 11, p. 130).

Dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne, Soissons est nommé *Augusta Suessionum*. Cette ville est cependant appelée *Suessona* en deux endroits de l'Itinéraire, parce que la plupart des capitales ont quitté le nom qu'elles portaient pour prendre celui de la cité ou du peuple de leur ressort, et que cet Itinéraire parait d'ailleurs avoir été compilé sur plusieurs routiers dressés en des temps différents. Dans la *Notice des provinces de la Gaule*, Soissons est nommé *Civitas Suessionum*, et *la Notice de l'empire* parlant des ateliers établis dans la Gaule pour fabriquer des armes sous les ordres des *magister officiorum*, cite entre autres, *fabricans Suessionensem scutarium, ballistariam et clibanariam*.

Or, nul doute que ces diverses dénominations ne désignent notre Soissons moderne. Peu de villes dans les Gaules ont en effet conservé plus de traces de la domination romaine et de son action civilisatrice. La voie militaire, dite solennelle, y passait venant de Reims, et se dirigeant vers St-Quentin. C'était à Soissons que commençait cette chaussée *per compendium*, ouvrage de Septime-Sévère, suivant ce qu'on lit sur deux bornes milliaires si connues des savants et qui, se dirigeant en droite ligne sur Amiens, raccourcissait considérablement la route primitive d'Agrippa,

et jetait diverses branches sur Senlis, Montmirail, Meaux, Condren, (*Contra Aginum*) et non sur Chauny, comme l'a pensé de Valois, dont l'erreur se trouve indiquée par D. Grenier n°. 234, §. 1.

---

§ VI. TEROUANNE.

Ptolémée est le premier auteur de l'antiquité qui ait fait mention de Térouanne, qu'il a désignée comme une ville des Morins dans l'intérieur de leur pays et qu'il a nommée *Taruana* (1). Puis vint l'Itinéraire d'Antonin, où on lit *Taruenna*, et enfin la Table Théodosienne, dans laquelle cette ville est nommée *Teruanna* avec la figure qui désigne les capitales. Quant aux Commentaires de César, ils contiennent de fréquentes mentions des Morins ; mais on n'y trouve pas la dénomination d'une seule ville de leur pays.

Cependant des historiens cités par Hennebert dans son *Histoire de l'Artois*, prétendent que Térouanne se nommait originairement *Morie* et que le nom de Morinie en est dérivé : que ce fut César qui y substitua celui de *Terra Vana*, terre vaine, dont on a formé *Terruana*, dans la vue d'exprimer moins la qualité du sol, que le désir qu'il avait de la rendre stérile et déserte.

Taillepied, franciscain, qui a traité, au seizième siècle, de l'antiquité de plusieurs de nos villes, a fait plus : entrant dans le détail des faits historiques qui concernent cette capitale des Morins, il a prétendu que *Brunehaut*, roi des Belges, contemporain du roi David, la fit réédifier, parce qu'elle avait été pillée et brulée par un des rois Bretons.

(1) Tab. 3ᵉ. de l'Europe. Liv. 2 du chap. 9.

Il ajoute même que Brunehaut et deux de ses successeurs, y fixèrent leur résidence.

Enfin, parmi les auteurs modernes, M. Piers a été aussi d'une précision peut-être excessive, lorsque, dans une dissertation sur cette expression de Virgile *extremi hominum Morini*, il n'a pas craint d'écrire : « Le célèbre *Portus itius* » était alors estimé la fin du monde de ce côté là. César, » après s'être emparé des forteresses de la contrée, s'y » rendit de Térouanne, Sithieu et Tournehem, l'an 55 » et 56 avant l'ère vulgaire, pour subjuguer la Grande-» Bretagne (1). »

Quant à la Société des Antiquaires de la Morinie, si bien placée pour résoudre cette question, elle a pensé que la fondation de Térouanne était antérieure à la conquête de la Belgique par les Romains, puisque, parmi les questions mises par elle au concours pour l'année 1833, elle a posé celle de savoir *quel était l'état topographique de l'*OPPIDUM *de Térouanne* AVANT *et pendant la domination Romaine*.

M. Piers, qui écrivait alors son *Histoire de Térouanne*, y prédit, pag. 63, que cette partie du programme serait difficile à exécuter, et en effet, un seul mémoire fut envoyé au concours; encore ne parut-il mériter qu'une simple mention honorable à l'occasion de laquelle, nous avons pu savoir que l'épigraphe de l'auteur, M. Denuncq, ancien bernardin, a été *Morinus Romanus*, locution qui semble indiquer l'opinion, du reste très-répandue, que Térouanne est de fondation Romaine. Hennebert, en effet,

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie pour 1833, pag. 352.

est de ce sentiment (1). « Térouanne, dit-il, reconnait au-
» jourd'hui pour fondateur et auteur de sa dénomination
» Lucius *Taruannus* ou *Tarvacinus*. Il y fut constitué prê-
» teur provincial à vie, et chargé d'y publier les lois et
» les coutumes de l'empire Romain; elle n'avait été jus-
» qu'alors qu'un bourg. Cet officier eut soin de l'agrandir,
» de le fermer de murs et d'autres fortifications. »

Malheureusement, Hennebert ne cite à l'appui de ces faits, que Malbrancq qui à son tour se fonde principalement sur le distique suivant, qu'il dit avoir été gravé avant la destruction de cette ville, sur le frontispice du grand portail de l'église cathédrale :

Ex Morinis Tarvana vocor, prætore volente.
Quos Cæsar vicit nomine prætor-habe.

Malbrancq ajoute que ce préteur réussit à embellir cette terre inculte, à discipliner et réunir en société, autant qu'elle pouvait l'être, une nation grossière et vagabonde; qu'il l'assujétit au paiement des subsides et des contributions, ordonnés aux provinces conquises par les Romains; qu'il la mit enfin à l'abri des insultes ennemies, en la couvrant d'un bon rempart et la flaquant de deux tours à ses extrémités. *Aucune ville*, dit-il, *n'était dans ce temps là, mieux fortifiée.*

Parmi les auteurs qui pensent que Térouanne est de fondation Romaine, nous citerons encore M. Dewer à qui nous devons une histoire de Belgique; *M. Danielo* qui a

(1) Hist. de l'Art. t. 1, pag 21.

entrepris avec un courage héroïque, l'*Histoire de toutes les villes de France;* l'un et l'autre de ces auteurs admettant qu'avant César les Morins n'habitaient point de villes.

Enfin Bouëlles, cité par D. Grenier, a prétendu que Térouanne était Montreuil-sur-Mer. *Hi sunt Morini*, a-t-il dit, *quos hodiè corrupto nomine*, MONTEROLOS *vocant*. (De allucin. nomin.) Ce qui est tout simplement une absurdité. Le nom ancien de Montreuil, qui n'est pas celui que cette ville porte actuellement, étant parfaitement connu, comme nous prenons l'engagement de le démontrer en temps et lieu.

On le voit donc, la question d'origine est ici toute entière et n'a point cessé d'être très-controversée : essayons d'en présenter enfin une solution satisfaisante.

Bullet donne l'étymologie du mot *Térouanne* dans les termes que voici (1) :

« Térouanne était autrefois une ville considérable, main- » tenant bourg. Elle est située sur la rivière de la Lys qui » s'y partage en deux bras et coule ainsi divisée presque » dans toute la longueur de la ville: *Tar*, *ter* partage *van* » et *ven* rivière. »

Il nous reste le plan de la ville et du siège de Térouanne en 1553, époque de sa destruction. D. Martenne l'a découvert et l'a fait graver (2). Le public est en outre redevable au chevalier de Beaurain du plan topographique et du profil de la même ville, et nous en avons, en ce moment même, des exemplaires sous les yeux. Or,

(Description étymolog. des Gaules.

(2) Voy. litt. part 2. pag. 182.

ni dans l'un ni dans l'autre, nous ne voyons la Lys pénétrer dans la place et la partager. Introduite dans les fossés, cette rivière en faisait le tour, tout en conservant un lit direct mais amoindri, dans la direction de l'est à l'ouest. Toutefois, on remarque dans la partie la plus étroite et attenante au lit proprement dit de la rivière, une double enceinte fortifiée, munie intérieurement d'un fossé. Cette portion non de la ville mais des fortifications portait, d'après la légende, le nom de *Moulin*, parce qu'une usine de cette espèce s'y trouvait : ainsi la Lys entourait Térouanne, elle en faisait une île, mais elle n'y pénétrait point pour la partager en deux portions plus ou moins égales.

Bullet est donc parti d'un point erronné ; et comme les mots *ter* et *van* qu'il interprète, avaient en celtique diverses significations ; qu'il a naturellement choisi parmi elles, pour établir son étymologie, celles qui, suivant lui, avaient le plus de rapport avec ce qu'il croyait être la position topographique de la localité : son erreur, à cet égard, a dû nécessairement l'éloigner du but qu'il se proposait d'atteindre.

Nous disons que les mots *ter* et *van* ont eu diverses significations en celtique, et Bullet en effet, nous apprend lui-même, que ce que nous nommons *terre*, *champ*, *territoire*, se rendait par les mots *ter*, *tar*, *tor*, *tir*, comme par exemple, 1°. dans *Marquen*TERRE, nom qui, traduit mot à mot, signifie *terre blanche de la mer* ; 2°. dans *Can*TIR, d'où vient notamment, suivant *Campden*, le nom du comté de *Kent*, dont les côtes blanches ont fait donner le nom d'*Albion* à l'Angleterre ; 3°. dans *Can*TOR*bery*, capitale

» Le nom de la rivière en est dérivé. On a joué sur ce mot
» latin pour exprimer *terre d'avoine*, TERRÆ AVENÆ. En
» conséquence, une gerbe d'or de ce grain, liée de même,
» composa les premières armoiries de ses comtes. Hugues
» a commencé à se l'approprier : son fils Gui a pris le sur-
» nom de Camp-Davène, *candens avena*, signifiant *avoine*
» *blanche*. »

Mais, comme l'observe M. Hermand (1), la gerbe d'or du territoire tervanien, étant une *armoirie parlante*, cette étymologie ne peut avoir été tirée des deux mots latins cités par Hennebert, par le motif que dans les signes héraldiques, la couleur blanche a toujours été exprimée par l'argent et jamais par l'or, qui est la couleur de la gerbe des armes de Saint-Pôl : d'où M. Hermand conclue que le nom de camp Davène provient non de *candens avenæ*, mais de *campus avenæ*.

Or, ces armes parlantes, que chacun reconnaît pour être indicatives des productions spéciales du sol au milieu duquel s'est formée, la *Tervanna*, située sur la Ternoise, étaient identiquement les mêmes que celles de la ville du même nom arrosée par la Lys.

Les armes de Térouanne sont d'azur à la gerbe d'avoine d'or, liée de même, dit M. Piers (2), qui a copié les *délices des Pays-Bas;* et Malbrancq nous apprend aussi que ces mêmes armoiries brillaient à Térouanne sur ses monuments publics, sur les façades et dans l'intérieur de ses temples,

(1) Observations sur les armoiries données à Térouanne par l'auteur de l'histoire de cette ville (M. Piers) insérées dans les mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, an 1833, pag. 278.

(2) Histoire de Terouanne, pag. 2.

sur les vitraux et les marbres les plus antiques, et il finit par déclarer qu'elles lui semblent pleines de mystère, *insignia plerumque mystica*.

Ainsi existent, à quelques lieues seulement l'une de l'autre, deux villes portant le nom de *Tervana*, placées dans des situations topographiques et géologiques identiquement pareilles; toutes deux érigées en comté à la même époque; toutes deux d'une origine inconnue et tellement reculée, que Ptolémée parle de l'une et que l'autre se trouve avoir donné son nom à la rivière qui l'arrose; ayant toutes deux, malgré les dénégations de M. Hermand, des armes parlantes indicatives d'un territoire et de productions identiques : deux villes enfin que les auteurs ont souvent prises l'une pour l'autre (1), et que Malbranoq recommande de bien distinguer.

Or, ce qui précède nous semble signaler par voie de déduction, et d'une manière parfaitement rationnelle, l'origine que nous cherchons. On vient de le voir, Térouanne et Saint-Pôl ont été, pour ainsi dire, distinctement désignées à deux époques différentes : une première fois, *nominativement*, à l'époque de leur fondation : une deuxième, au moyen âge, par l'*attribution d'écussons héraldiques*, établis pour distinguer une ville d'une autre ville, une famille d'une autre famille, un homme d'un autre homme et matérialiser, en quelque sorte, les noms propres que peu de personnes savaient lire.

On vient de voir encore que les signes héraldiques avaient désigné d'une manière uniforme les deux Tervana, et que,

(1) Réponse aux observations de M. Hermant par M. Piers, insérée dans les Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie, an 1832, p. 283.

lorsqu'on remonte aux motifs de cette similitude, on trouve qu'elle prend sa source dans l'identité de leur sol et celle des produits qui leur furent long-temps spéciaux.

Pourquoi, lorsque leurs désignations non plus *héraldiques*, mais *nominatives*, qui pour les deux se perdent dans la nuit des temps, sont de même, identiquement ou plutôt *littéralement* semblables ; lorsqu'elles ont une seule et même signification évidemment puisée aussi dans la parité géologique de leur territoire et dans la similitude de leurs produits, irait-on chercher ailleurs l'origine si naturelle, si satisfaisante de leur nom? Il est évident que la désignation héraldique dont la source est si bien connue, ne doit laisser aucun doute sur l'étymologie du nom proprement dit.

Ceci posé, la question de savoir si Térouanne est d'origine celtique ou romaine ne nous semble plus offrir de difficulté ; mentionnée dans la Géographie de Ptolémée, c'était dès lors une *ville* : or, toutes les *villes*, fondées par les Romains depuis la conquête de César, ont reçu des noms latins. Nous ne connaissons point d'exception à la généralité de cette règle.

Ainsi parmi les cités Gauloises qui existaient lors de l'arrivée de César dans la partie de la Belgique qui a reçu dans le moyen-âge le nom de Picardie, il s'en trouve quatre suivant nous, c'est-à-dire,

Amiens,
Arras,
St.-Quentin,
Et Soissons,

Qui ont, non seulement résisté à tous les désastres qui se sont succédé en ce pays, mais qui, pour la plupart, ont

encore vu accroître leur antique splendeur. Deux autres *Térouanne* et *Bavai*, ont su conserver au milieu de leurs ruines, des noms illustrés par de glorieux souvenirs, plus heureuses en cela que Bratuspance qui a disparu tout-à-fait.

Mais qu'on le remarque bien, nous n'avons pu arriver à ce résultat, qu'après avoir démontré :

1°. Qu'Amiens n'était ni Cambray, ni St.-Quentin, ni Bray.

2°. Qu'il n'est pas vrai que le *Nemetocenna* des Commentaires soit un lieu aujourd'hui complètement ignoré.

3°. Que le *Baganum* de Ptolémée étant le même que le *Bagacum* de l'Itinéraire et le *Baga-conerv.* de la Table Théodosienne, cette ville ne peut être ni Cambray, ni Tournay, mais *Bavai*.

4°. Que l'*Augusta Viromanduorum* n'est pas Vermand, mais St.-Quentin.

5°. Que le *Noviodunum* de César est Soissons, et non pas Noyon, ou les habitations qui ont pu exister autrefois sur la montagne de *Noyan*, comme l'a prétendu Lebœuf.

Qu'enfin Térouanne, étant désignée nominativement par une locution purement *celtique* et descriptive de la contrée qui l'environne, doit être, par cela seul, et jusqu'à preuve contraire, placée au nombre des villes d'origine gauloises; les Romains ayant donné des noms romains à toutes celles qu'ils ont fondées en ce pays.

TITRE II.

CHAPITRE II.

DES VILLES PICARDES QUI ÉTAIENT ORIGINAIREMENT DES OPPIDES GAULOIS.

Quoique César n'ait nommé dans ses commentaires qu'une trentaine de villes environ, il est certain qu'il y en avait alors un nombre beaucoup plus considérable : en effet, Appien-Alexandrin dans ses *Guerres des Gaules* et Plutarque dans sa *Vie de César* disent que, dans la Gaule chevelue, César *a dompté et soumis* 800 *villes à l'empire romain*. Dion-Cassius, dans la harangue qu'il place dans la bouche

d'Antoine pour animer la populace Romaine contre les meurtriers de César, dit qu'il y en avait un nombre infini, dont les noms n'étaient pas même connus avant ce grand capitaine. Enfin l'historien Joseph fait dire par Agrippa, roi des Juifs sous Néron, à ses sujets qu'il voulait empêcher de se révolter contre les Romains, qu'entre tant de puissantes nations qu'ils avaient soumis à leur empire, *se trouvaient les Gaulois qui avaient près de douze cents villes.*

« Je veux bien, dit Sanson (1), qui fait usage de cette
» citation, je veux bien qu'Agrippa comprenne et la Gaule
» Narbonnoise et la Gaule Chevelue ensemble : tant il y a
» que et lui, et les autres autheurs monstrent plus que
» suffisamment qu'il y avait dans la Gaule Chevelue, que
» César a dompté et soulmis à l'empire Romain, un gran-
» dissime nombre de villes dont César n'a point fait men-
» tion. »

Ce dernier même nous a donné, dans ses commentaires, la preuve de ce qui précède, car nous voyons dans le premier livre : *que les Suisses, ayant pris la résolution de quitter leur contrée pour en chercher une meilleure, brulèrent les douze villes qu'ils avaient.*

Dans le deuxième, on voit les *Rhémois*, déclarant à César ce que chaque cité Belge pouvait fournir d'hommes dans une ligue, lui signaler notamment les *Soissonnois*, comme *possédant aussi douze villes.*

On voit encore à la fin du même livre, que les *Aduaticiens*, ayant appris la défaite des *Nerviens* au secours desquels ils s'avançaient, brûlèrent, en s'en retournant chez

(1) Britannia, pag. 91.

eux, *toutes leurs villes et forteresses, et se retirèrent dans l'une d'elles qui était naturellement forte et bien munie.*

Enfin, on lit dans le septième livre que les Gaulois, sur l'ordre de Vercingetorix, leur chef, brulèrent toutes les villes qui n'étaient pas capables de se défendre et par où César devait passer ; « de telle sorte, y est-il dit textuellement, que dans la seule cité des Berruyers, vingt » villes furent brûlées en un seul jour, et il s'en brûla » quantité d'autres dans les cités voisines, *Avaricum*, » Bourges, ayant seule été épargnée dans l'espérance qu'elle » serait de force à résister. »

Dès qu'il en était ainsi, il est impossible de ne pas admettre qu'il existait une différence hiérarchique entre les villes qui étaient habituellement le siège du gouvernement particulier à chaque cité, et les autres villes du même territoire. Il est à croire même que ce fut par suite de la préexistence de cet ordre de chose, que plus tard on joignit au nom primitif de chaque cité, celui qui appartenait au peuple entier ; en un mot que ce fut par ce motif et comme conséquence de la distinction que nous venons de faire, qu'Amiens fut appelé *Samarobriva-Ambianorum*, Soissons *Augusta-Suessonium*, et la capitale du Vermandois *Augusta Veromanduorum*.

Nous allons donc, après avoir traité dans le premier chapitre des *cités* Gauloises devenues villes Picardes, rechercher dans le second, qu'elles sont celles des villes de cette même contrée qui originairement étaient des *oppides* Gaulois, c'est-à-dire des agglomérations d'habitants du second ordre, avant l'arrivée des Romains dans les Gaules.

§ I. CAMBRAI.

Voici en quels termes Jean Lecarpentier, auteur d'une histoire de Cambray, traite de l'origine de cette ville.

« Cambray fut bâti, selon Julien de Ligne et ses adhérents, par un ancien duc des *Cimbres* et Danois nommé » *Cambro* ou *Cambre* qui lui ayant donné des murailles et » des citoyens, voulut aussi lui donner son nom, ou comme tiennent les autres, de la multitude de ses chambres » (en vieil Gaulois cambres) et places souterraines creusées dans les entrailles de son enclos, où les habitants » mettaient en sûreté leur meilleur.

» Plusieurs historiens rapportent encore que *Servius* » *Hostilius*, roi des Romains, fonda Cambray un peu » après Marseille et qu'il y bâtit un château nommé de » son nom *Serve*, que le vulgaire par corruption appelle » maintenant *Selle*. Aucuns fabulistes passent en Allemagne, en Sicile, en Angleterre, voir même jusqu'aux » Indes pour y trouver son fondateur et son parrain.

» Quoiqu'il en soit, cette ville ayant été réduite sous » l'empire Romain; ceux-ci en firent la principale colonie » de leurs soldats et l'arsenal de leurs conquêtes: *Jules* » *César* et *Servius* la rendirent semblable aux premières » villes de L'Italie en ses droits et privilèges et les proconsuls qui y habitèrent, l'embellirent comme d'un capitole voisin du château de *Selles*, rapporté par Galleric, » d'un amphithéâtre, de bains, d'un aqueduc, de merveilleux souterrains conduits presque par tout le pays. »

Si *Cambrai* était la *Samarobriva* des Commentaires de Cœsar, comme le prétendent Belleforest, Volterius, Córradus, Robert Cenalis et plusieurs autres, son origine celtique ne serait point douteuse. Mais nous l'avons déjà observé au mot *Amiens*, Belleforest, qui est le premier qui a prétendu que *Samarobriva* était *Cambrai*, s'est principalement fondé sur ce que cette ville était sur le fleuve Sabis ou Sambre, tandis que la vérité est, qu'elle est sur l'Escaut, et depuis que les Sanson, les Duval, les Wastelain, les Danville ont soumis aux plus profondes investigations de la science, ce qui concerne la géographie de l'ancienne Belgique, on demeure d'accord que les premiers monuments qui font mention de Cambrai, sont l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne, or l'un et l'autre désignent cette ville sous le nom de *Camaracum*.

Dans cet état des choses, la difficulté par rapport à *Bavai*, provient de ce que la notice des Gaules ne fait aucune mention de cette dernière ville, tandis qu'elle marque expressément la cité de Cambrai qu'elle nomme *Civitas Camaracensium*.

La notice des Gaules contient la division de cette contrée en Gaule proprement dite, ou *Provinces Gallicanes*, au nombre de dix, et en un pays désigné alors par le nom des *Sept Provinces*. Or, Wastelain démontre très-bien que cette division n'eut lieu qu'au commencement du du cinquième siècle, le nom de *Sept Provinces* ne paraissant dans aucun écrit antérieur à l'édit d'Honorius, adressé en 418 à Agricola, préfet du prétoire des Gaules : et comme la destruction de Bavai remonte à 385, la notice des Gaules se trouve *postérieure* à ce désastre, ce qui ex-

plique pourquoi elle n'en parle pas, sans que l'on puisse conclure de cette omission, que *Cambrai* était plutôt que *Bavai* la capitale des *Nervii*. Il y a plus, c'est que l'existence de ce peuple n'est pas non plus constatée par la notice dont il s'agit : elle dénomme en sa place *Civitas Camaracensium* et *Civitas Turnacensium*, ce qui indique, qu'après la destruction de Bavai, sa capitale, la cité des *Nervii* se divisa en deux autres cités, dont les chefs-lieux étaient avant, sans nul doute, d'importants *oppides* ou *pagi*, qui durent s'accroître considérablement lors de la destruction de leur métropole. Cette conclusion paraît d'autant plus rationnelle, que *Bavai* est désignée, ainsi que nous l'avons dit, par les mots *Bagacum Nerviorum*, tandis que le plus ancien monument ne désigne *Cambrai* que comme *Civitas Camaracensium*, ce qui est comme la partie est au tout.

Et si cependant, après avoir lu ce qui précède, on nous demandait encore sur quelle preuve nous nous sommes basés pour classer Cambray parmi les villes d'*origine Gauloises*, nous avouerons que dès-lors qu'elle ne se trouve pas nominativement désignée par César, il n'existe pas, en faveur de cette origine, de preuve proprement dite ; mais plusieurs savants ont prétendu, tantôt qu'elle était la même ville que *Samarobriva*, tantôt qu'elle avait été de tout temps la capitale des *Nervii*, et malgré que nombre d'auteurs aient soutenu le contraire de ces deux propositions, aucun d'eux n'a prétendu cependant que *Cambrai* fut d'origine Romaine ; devenue capitale d'une cité après la destruction de Bavai, nous concluons son existence antérieure à la venue de César dans les Gaules du rang qu'elle a pris au quatrième siècle ; et dès qu'il est reconnu qu'à cette

époque, elle n'était pas la capitale des *Nervii*, il en résulte, suivant nous, qu'elle était une ville de second rang chez ce peuple d'une grande puissance; et que, par conséquent, nous lui avons assigné la véritable place qu'elle doit occuper ici, en la classant parmi les *oppides*. L'accord unanime des auteurs sur ce point doit, dans une matière si susceptible de controverse, être pris en grande considération.

---

§ II. LAON.

Laon est-elle cette ville de *Bibrax* (bien distincte de *Bibracte* qui est Autun) dont César fait mention comme d'une ville des *Remi*, distante de huit milles du camp qu'il occupait sur la rivière d'Aisne, après l'avoir passée en marchant contre les Belges qui avaient pris les armes? *Ab ipsis castris oppidum Remorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum IIX*.

Nombre de légendaires cités par Danville (1) le prétendent ainsi ; Dudon de St.-Quentin, auteur de la Chronique de Normandie, l'affirme ; et Jacques Robbe, connu par une méthode pour apprendre la géographie, a non seulement adopté cette opinion, mais a encore rédigé une dissertation fort étendue, pour la développer. Ce travail n'a point, il est vrai, été imprimé, mais Thomas Corneille en rapporte, dans son Dictionnaire géographique, un fragment malheureusement trop long pour être transcrit ici.

Au reste, cette opinion est démentie, comme l'établit Danville, par les circonstances qui concernent *Bibrax*. Laon, en effet, est à une distance de la rivière d'Aisne qui double à peu près celle qui est indiquée ; et il serait difficile que le secours que César fit partir au milieu de la nuit fut arrivé assez promptement, pour faire suspendre l'attaque dès le jour qui suivit. On voit les assiégeants, aussitôt au pied du rempart que devant la place, appliquant la

(1) Notice de la Gaule, p. 159.

sappe aux murailles, ce qui désigne une place d'un facile accès, et ne convient point à Laon.

D'Expilly, qui s'est fait en quelque sorte le rapporteur de ce procès, se prononce, après avoir longuement balancé le pour et le contre, en faveur de ceux qui distinguent Bibrax de *Lugdunum Clavatum*, qui est Laon; mais Danville, tout en partageant cette opinion, ajoute que pourtant, il n'est pas possible de douter que cette place ne soit vraiment d'*antiquité Gauloise*.

Aucun monument Romain ne faisant mention de cette ville, il se trouve que ce que l'on en connaît de plus ancien ne remonte qu'à 488, époque à laquelle elle eut à soutenir un siège contre les Vandales, les Alains, les Huns et autres peuples barbares de la Germanie qui, quoiqu'ils se fussent rendus maîtres des plus fortes places des Gaules, échouèrent devant celle-ci, bien qu'à cette époque, elle ne fut forte que par sa situation sur une montagne isolée, faite en forme de croissant irrégulier, laquelle domine sur toute la plaine des environs et n'est dominée d'aucun endroit (1).

Laon fut au moyen-âge la capitale du *Laudunensis Pagus*. Le plus ancien monument où l'on trouve le nom de ce pays, est une patente de Childéric, pour l'abbaye de St.-Amand que cite Wastelain. Ce *Laudunensis Pagus* comprenait alors l'étendue du diocèse de Laon, comme Hincmar nous l'apprend dans la vie de St.-Remy (2), où il est dit, que le saint-évêque détacha du diocèse de Rheims la partie

(1) D'Expilly. T. 4, p. 141.

(2) Hist. Franc. T 3, p. 377.

qui dépendait de son château de Laon, et qu'il y établit un évêché en lui attribuant tout l'ancien comté.

Cette érection d'un siége épiscopal en cette ville ayant eu une grande influence sur le développement qu'elle a pris depuis, nous croyons devoir citer ce que dit à cette occasion D. Grenier (1).

« Un grand nombre de Francs étaient répandus dans les » forêts de la Thiérache et du Laonnois ; St.-Remy, dans » la vue de procurer plus aisément leur conversion, établit » à Laon un siége épiscopal qu'il dota des biens de son » église et des libéralités de Clovis : il y mit pour évêque » Génebaud qui avait épousé sa nièce, mais s'était séparé » de sa femme pour vivre en continence. Il fit de grands » progrès les premières années, mais une circonstance » aussi humiliante pour lui, qu'affligeante pour St.-Remy, » obligea ce dernier à se charger lui-même, pendant sept » années, du soin de cette église naissante. Il s'y rendait » tous les quinze jours, donnant un dimanche à Rheims » et l'autre à Laon. »

Ce qui accrut encore Laon, fut la translation, en 640, par Sainte-Salaberge, d'une communauté qu'elle avait réunie auprès de Langres. Le couvent qui fut construit pour les recevoir était immense, puisqu'il contenait plus de trois cents religieuses qui se relevaient pour psalmodier jour et nuit. Il paraît que le prétendu palais que nos rois avaient à Laon n'était autre chose que des appartements qu'ils occupaient dans ce monastère (2). C'est là sans doute

(1) Introd. à l'Histoire de Pic. chap. 149.

(2) Dipl. lib. 4.

que demeurait Charles-le-Simple, duc de Lorraine, frère du roi Lothaire, lorsqu'il disputait la couronne à Hugues Capet et prétendait monter sur le trône de ses ancêtres d'où ses sujets l'avaient exclu, pour avoir accepté la Lorraine de l'empereur Othon II, à la charge de lui en faire hommage.

En résumé, Laon n'est point la même ville que *Bibrax* : cependant son origine paraît tellement celtique que Danville, si difficile en pareil cas, émet à cet égard l'avis le plus formel. C'est d'ailleurs ce qu'indique le *Dunum* celtique, et l'épithète de *Clavatum*, presque toujours jointe au nom de cette ville, comme le remarque Wastelain. Elle eut autrefois une grand importance, puisque Guibert, abbé de Nogent, la nomme, en 1104, *Regni caput, regiæ Ambitiones Thalamus et unicum hac ætate propugnaculum.*

Les éléments de cette prospérité furent l'établissement exceptionnel d'un siège épiscopal et le séjour qu'y firent nos rois, d'abord dans le couvent de Sainte-Salaberge, puis dans un palais que Philippe Ier. fit bâtir près la porte Martelle.

Nous le répétons en dernière analyse, Laon, ayant été reconnue d'origine celtique par Danville, personne n'ayant le droit d'être plus difficile que lui ; nous avons dû le classer parmi les *oppides*, puisque c'était un point fortifié, et que ce n'était point une ville ayant le titre de cité.

---

§ III. NOYON.

Suivant Desrues (1), « Quelques-uns voulant chercher » l'étymologie de Noyon, prétendent qu'elle est presque » du temps de Noë et que d'icelui elle a cette appellation » par les fondateurs d'icelle, peu de temps *avant* le » déluge. »

D'Expilly croit cette ville d'origine celtique : « Elle était, dit-il, une de celles des *Veromandui;* mais ce n'était alors qu'une forteresse considérable connue sous le nom de *Noviomagus*. Après la destruction d'*Augusta Veromanduorum*, Noyon servit de retraite à l'évêque de ces peuples ; dans le pays, on fixe cet événement à 531. »

Mais D. Grenier (2) émet une opinion toute différente. « La notice de l'empire, dit-il, fait mention d'un corps » de *Lettes Bataves Condrinois*, postés à Noyon. *Prepositus* » *Lœtorum Batavorum Contraginensium Noviomago Belgicæ* » *secundæ*. Il était campé vraisemblablement, partie sur » la montagne dite de *St.-Firmin*, montagne très-escarpée » qui domine sur la rivière d'Oise ; partie au pied de » cette montagne du côté de l'occident, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la cathédrale et les rues » adjacentes : c'est ce qui a donné naissance à la ville de » Noyon... Cette ville fut fortifiée sans doute par Posthume, » comme plusieurs cités de Picardie, dont il existe encore

(1) Fond. et antiq. des villes de France.

(2) Introduct. à l'Hist. de Picardie.

» des portions de murailles, bâties dans le même goût
» que celles de Noyon. »

Les opinions contradictoires d'Expilly et de D. Grenier étant ainsi exposées, voyons qu'elle est celle que l'on doit adopter.

On peut dire, en faveur du sentiment de D. Grenier, que ni César dans ses Commentaires, ni Strabon, ni Pline, ne parlent du *Noviomagus* des *Veromandui*; que les premiers monuments qui, avec la *Notice de l'empire*, en font mention, sont la *Notice des provinces de la Gaule* où l'on trouve ces mots : *Civitas Veromanduorum quæ nunc Noviomagus* et l'Itinéraire d'Antonin où cette ville est placée entre Soissons et Amiens; que dans cet état des choses, il est difficile de concevoir à quelle source digne de foi Expilly a pu puiser l'opinion qu'il a émise : cependant cette opinion est la nôtre et voici quels ont été, après un mûr examen, les motifs qui nous ont déterminé.

En tout temps, les peuples ont puisé dans leur langage national les noms de lieux qu'ils ont créés; et de même que les locutions de ce genre qui sont *Françaises*, appartiennent chez nous à l'époque moderne; de même, celles qui sont *Latines* ou *Gauloises* doivent être, jusqu'à preuve contraire, considérées comme appartenant au temps de la domination Romaine ou à la période celtique. Or, à laquelle de ces deux époques le nom de *Noviomagus* appartient-il? Lorsque le pays des Celtes encore sauvages se peuplait peu à peu, par suite de la nécessité où était chaque famille, devenue trop nombreuse, de créer de petites colonies qui se dirigeaient vers les parties encore inhabitées, la dénomination de ces agglomérations naissantes dut n'être que

leur désignation topographique, c'est-à-dire que, lorsque les familles nouvelles s'établissaient près d'un bois, sur le bord d'une rivière, ou sur le penchant d'une montagne, les noms distinctifs de ces habitations, durent se composer d'abord des mots qui décrivaient ces localités.

Partant de cette idée, Bullet a composé une *Description étymologique des Gaules*, dans laquelle on trouve au mot *Noyon* l'article que voici :

« Noyon *Noviomagus*, sur une pente douce, vers la
» rivière de Verse.
» Nov. de Naou, pente.
» Iw, iou, eau, rivière.
» Le mot *mag* ajouté dans *Noviomagus*, signifie *habitation*. »

Ainsi, d'après cet auteur, le nom dont il s'agit se composerait de trois mots celtiques correspondants dans notre langue à ceux de *pente*, *eau*, *ville*, et *Noviomagus*, pour être bien compris, voudrait être scindé. Voyons donc si *Novio*, qui en est la première partie, est une locution celtique qui a dû réellement avoir une signification pour ainsi dire individuelle ?

Il faut remarquer d'abord, que ce n'est pas seulement dans *Noviomagus* qu'on trouve *Novio*, mais dans plusieurs autres noms de villes, notamment dans *Noviodunum* qui désignait trois oppides, l'un chez les *Bituriges*, l'autre chez les *Ædui*, le troisième chez les *Suessiones*, et dans *Novioregum* qui désigne la ville de Roye. Danville, dans l'article qu'il a consacré à cette dernière ville (1), a fait comme Bullet, il a distingué *Novio* du mot qui le termine. « Il

(1) Notice de l'ancienne Gaule.

» faut remarquer, dit-il, que dans ce nom de *Novio-regum*, » la première des deux parties qui le composent, lui est » commune avec d'autres dénominations locales, *Novio-* » *dunum*, *Novio-magus*, *Novi-gentum*. » Le savant géographe va plus loin, il déclare textuellement que *Noviodunum* est un mot celtique (1). « M. de Valois, dit-il, prend *Neuvi-* » *sur-Baranjon* pour le *Noviodunum* des Bituriges; mais » outre que le nom de *neuvi*, NOVI LOCUS est purement » latin, il ne vient point de *Noviodunum* CELTIQUE. »

Au reste, c'est surabondamment que nous invoquons ici l'autorité de Danville pour établir ce point; car César nous apprend, dans ses Commentaires, qu'il existait, lorsqu'il fit la conquête des Gaules, trois oppides du nom de *Noviodunum*.

Novio est donc une locution celtique qui, jointe tantôt à *dunum*, tantôt à *magus*, tantôt à *regum*, eut autrefois une signification particulière, que Bullet est parvenu à nous indiquer. Quant au mot *dunum*, qui terminait le nom de dix-sept villes en Gaule, on sait, à n'en pas douter, qu'il est celtique, qu'il désigne un lieu élevé, qu'il est parvenu jusqu'à nous dans les noms de *Dun*kerke, de Chateau*dun*, de Lo*udun* et une foule d'autres : voyons s'il en est ainsi de *magus* qui se trouve, suivant Danville, être également la partie finale du nom de vingt-deux villes de la même contrée.

Tous les savants conviennent que *magus* est celtique; seulement ils sont divisés sur sa signification. *Renanus* dit qu'il signifie *maison* et cite Pline en général, pour appuyer

(1) Notice de l'ancienne Gaule, 190.

son sentiment ; mais on n'a pu encore trouver rien de semblable dans cet auteur.

Cluvier prétend que *mag* (*us* est la terminaison latine) signifie *gué*. Cette opinion ne peut se soutenir. La Seine n'est point guéable à *Rotomagus*, Rouen ; ni le Pô à *Bodincomagus*.

Celarius veut que *mag* ait signifié un passage de rivière ; mais il n'apporte aucune preuve du sens qu'il attribue à ce mot.

Enfin Baxter estime que *mag* est pris pour *champ*, campagne, et Buchanan conjecture qu'il signifie *ville* ; mais personne n'a prétendu que *magus* fut une locution latine : donc *Noviomagus* n'est pas moins purement celtique, que *Noviodunum*, quoiqu'il ne se trouve pas, comme ce dernier mot, dans César.

Ceci posé, doit-on admettre sans preuve, sans motif et même contrairement à l'usage, car de Valois (1) traite de quinze localités dont les noms commencent par *castrum* ; que les Romains, qui n'étaient pauvres ni d'imagination ni de langage, aient emprunté au peuple qu'ils avaient vaincu, le nom du prétendu camp que D. Grenier suppose si gratuitement avoir été établi à Noyon, *partie sur une montagne voisine et partie dans l'emplacement que la ville occupe aujourd'hui ?* Mais une pareille configuration eut été contraire à toutes les règles : donnant aux lignes de défense un développement démesuré, c'eût été accroître les difficultés de leur défense et la présence à Noyon au IVe. siècle, d'un officier commandant une troupe de Letes-Bataves, ne doit point

(1) Notitia Galliæ.

avoir pour conséquence immédiate et forcée l'existence en ce lieu d'un camp établi par les Romains.

Nous venons de dire qu'il n'est pas vraisemblable que ces derniers aient donné au camp que suppose gratuitement D. Grenier, un nom purement gaulois : ce n'est pas qu'ils n'employassent quelquefois des locutions empruntées au langage du pays, pour la composition de leurs dénominations locales, mais en pareil cas ils accolaient toujours un mot latin à un mot celtique comme dans *Augustodunum*, *Cæsarodunum*, *Augustomagus* et *Cæsaromagus*. Ici, il y a plus encore : non-seulement *Noviomagus* est purement celtique, mais il se trouve désigner, outre la ville de Noyon, celle de Lisieux, ancienne capitale des *Lexovii*; *Spire*, alors capitale des *Nemètes*; *Nimègue*, du pays des Bataves et une autre localité, située entre Reims et Mousson, qui porte actuellement le nom de *La Neuville* : des administrateurs, tels que les Romains, n'auraient pu, sans de puissants motifs, s'exposer aux inconvénients d'une véritable confusion en ajoutant, au nombre déjà si grand dans les Gaules, des villes qui portaient le nom de *Noviomagus*, tandis qu'il est naturel de penser que les tribus étrangères les unes aux autres, qui peuplèrent successivement les déserts de la Celtique primitive et qui puisèrent leurs dénominations dans la situation des lieux, dans leur aspect topographique, n'ont point eu à s'occuper de semblables prévisions.

Un autre motif semble encore puissamment militer en faveur de l'opinion dont Expilly s'est rendu l'organe. En admettant que la troupe de Lètes-Bataves, dont parle la Notice, ait occupé un camp, il faut admettre aussi, que ce camp existait encore à l'époque où la Notice fut rédigée,

c'est-à-dire vers la fin du IVe siècle, et rien ne nous dit que ce poste fût là depuis long-temps. Or, ce fut précisément à cette même époque, que les Gaules, loin de se peupler de cités nouvelles, virent détruire les plus fortes et les plus florissantes de celles qu'elles possédaient.

Nous avons dit que ce fut en 385 que Bavai tomba ensevelie sous ses ruines, au pouvoir des Huns. A partir de 409, nous voyons les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Vendales et les Alains, pénétrer successivement dans la Belgique seconde, et y mettre tout à feu et à sang. Ce fut alors notamment qu'Amiens et la capitale des Véromandui furent pris d'assaut et saccagés. Or, nous le demandons, comment et pourquoi *présumer*, dans de pareilles circonstances, qu'un seul camp de Lètes soit devenu, au milieu de cette désolation générale, une ville forte plus puissante que l'*Augusta* de la province, dans laquelle il se trouvait placé? Ce ne fut pas un refuge momentané que l'évêque de cette dernière ville vint y chercher : le siége épiscopal y fut transféré à demeure : donc Noyon était dès-lors, non pas une simple enceinte fortifiée, mais une ville contenant les édifices religieux nécessaires à l'exercice du culte catholique. En un mot, Noyon, devenu siége épiscopal vers la même époque et dans les mêmes circonstances que Cambrai, devait être, comme cette dernière ville, un *Oppide*, primitivement chef-lieu d'un petit peuple soumis aux Veromandui, et l'opinion contraire chez D. Grenier, est d'autant plus surprenante, qu'il admet, de même que la plupart des auteurs des deux derniers siècles, que la terminaison *magus* est indicative d'une ville, et que l'induction toute naturelle qui semble en découler se trouve confirmée par la circonstance que *Noviomagus* dé-

signe effectivement les *villes* de Lisieux, de Spire et de Nimègue qui n'ont jamais été originairement des camps établis par les Romains. Lorsqu'un de leurs camps était devenu une ville, ils ajoutaient à son nom le mot *castra;* et c'est ainsi que l'on trouve, notamment dans l'Itinéraire d'Antonin, *Gadanus-castra, Rivagus-castra, Rapida-castra*, etc.

Le corps de Lètes-Bataves qui se trouvait à Noyon formait donc la garnison d'une forteresse importante, plutôt qu'il n'y occupait un camp, et ces garnisons de Barbares existaient en effet dans plusieurs villes : on verra, notamment à l'article *Boulogne*, qu'un corps de Nerviens défendait ce port, suivant le texte même de la Notice de l'empire.

§ IV. TOURNAY.

Il ne faut pas trop s'étonner de voir Tournay désigné parmi les villes de Picardie. Nous avons prouvé dans notre introduction, par de nombreux monuments, que cette ville a long-temps fait partie de cette province, et Rumet l'a comme telle comprise dans son *Histoire de Picardie*, la seule générale et complète que nous possédions. Au reste, un simple coup d'œil rétrospectif suffirait au besoin, pour établir historiquement que Tournay est vraiment une ville française.

Conquise par Clodion, elle fut la résidence de Childéric, son fils, qui y mourut, et l'on a decouvert dans la ville nouvelle son tombeau en 1653. Plus tard, elle fut soumise même pour le temporel aux évêques de Noyon; ses habitants se donnèrent en 1187 à Philippe Auguste; et lorsque Charles VII fut contraint de céder tant de places fortes *en Picardie* à Philippe, duc de Bourgogne, il réserva Tournay qu'il avait uni solennellement à sa couronne, à perpétuité, par lettres-patentes de 1422. Cédée cependant à Charles-Quint par le traité de Madrid, cette ville redevint française sous Louis XIV, et, avant 1815, elle se trouvait encore le chef-lieu d'une des sous-préfectures du département de Jemmappes.

Quant à l'origine de Tournay, divers auteurs que cite Cousin (1); la font remonter au temps de *Turnus*, d'*Hostilius* et même de *Tarquin*. D'autres, invoquant des Mémoires

(1) Hist. de Tournay, ch. 4.

apocryphes qu'ils font remonter au règne de Néron, prétendent qu'on y lit, qu'un gouverneur ou intendant particulier, appelé *Guntianus*, y fit bâtir une *tour*, d'où la ville fut appelée Tournay, et cette opinion est adoptée par Méyer.

D'autres enfin, et ils sont en très-grand nombre, prétendent que Tournay est le *Bagacum* de Ptolémée et des Itinéraires : que cette ville, en un mot, était la capitale des Nerviens et non Bavay. Il existe même une brochure imprimée à Lille, chez de Boubers, intitulée *Dissertation sur la capitale des Nerviens, question célèbre entre les Tournaisiens et les Bavasiens*, dans laquelle les motifs de décider pour et contre sont exposés avec beaucoup de details et d'impartialité. L'auteur, après avoir approfondi la question, l'a résolue contre les prétentions de Tournay, et nous sommes complétement de son avis.

Il est certain, en effet, que les plus anciens monuments qui fassent mention de cette ville, sont l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne. La *Notice des dignités de l'Empire* la mentionne aussi en constatant l'existence d'une milice romaine, distinguée par le nom de cette ville, *Numerus-Turnacensium*, et il en est de même dans la *Notice des provinces de la Gaule*, qui place *Turnacum* au rang des cités de la Belgique seconde. Cette ville n'a point été non plus omise dans la Carte de Peutinger, mais elle y paraît sans distinction. C'était cependant une des principales villes des Gaules, et c'est de cette manière que s'en exprime saint Jérome, dans la Notice des ravages qu'elle a soufferts de la cruauté des Barbares. Quand elle est relevée de ses ruines, nous y voyons, au temps de la Notice des Gaules, un officier romain présider à une assemblée de femmes employées

à faire des habits pour les troupes : *Procurator Gynæcii Turnacensis Belgicæ secundæ.* Enfin un ancien auteur de la Vie de St.-Amand lui donne la qualité de Capitale des *Ménapiens;* mais Danville (1) prétend qu'il s'agit, dans ce passage, de la partie ancienne de la ville de Tournay qui occupe la rive gauche de l'Escaut. La *ville neuve* est à droite et dépendait, chose assez étrange, du diocèse de Cambrai.

Toutefois, si Tournay est généralement reconnu pour une ville distincte de Bavay, si l'on s'accorde maintenant, pour admettre qu'elle n'était point la capitale des *Nervii*, cependant il n'est personne qui prétende lui contester une origine gauloise.

C'était, tout l'annonce, de même que Cambrai et Noyon, un de ces *oppides* qui tenaient un rang souvent très-distingué dans les cités gauloises, et de même que Cambrai encore, tout le fait présumer, Tournay reçut un grand accroissement de population et de splendeur, lorsque les habitants de Bavay furent contraints, par la ruine de leur cité, d'aller chercher un asile au milieu des villes de leur nation qui pouvaient le mieux les recevoir et les protéger contre de nouveaux désastres. Dans tous les cas, la rivale de Bavai ne peut manquer d'avoir eu une origine celtique, et, puisqu'il semble établi enfin que Tournay n'était pas la capitale des *Nervii*, il faut en conclure que, comme Cambrai, c'était un des *oppides* de ce peuple puissant.

(1) Notice de la Gaule, p. 665.

§ V. COURTRAY.

Courtray a été si long-temps une ville picarde, ainsi que nous l'avons établi dans notre Introduction, que nous croyons devoir lui consacrer ici une notice de même qu'à Bavai, Cambrai et Tournay; car elle aussi faisait partie de ce puissant peuple des Nerviens, dont elle devait être un Oppide. Bullet, en effet, lui attribue une origine gauloise, tome 1er. p. 292 de ses *Mémoires sur la langue celtique*, et De Valois, dans la Notice détaillée qu'il lui a consacré, s'exprime dès le début, en termes que voici: *Cortoriacum vetus ac nobile* OPPIDUM *ad flumen Letiam Tornacensis diœceseos in Flandriâ, quod legioni in Galliâ militanti nomen dedit.*

Grammaye (1), traitant de l'origine de Courtray, prétend que le Courtraisis était autrefois occupé par les *Centrons*, peuple qui, suivant César, était *client des Nerviens*. Grammaye combat, avec beaucoup de force et d'érudition, ceux qui les placent ailleurs; il fait dériver leur nom de ces deux mots *rou* ou *rout*, c'est-à-dire un cercle, et *ken* ou *kern* qui signifie le *noyau*, et au figuré, le *milieu*, soutenant qu'ils étaient au milieu de l'état des Nerviens. A l'appui de cette opinion, il cite un diplôme de l'empereur Othon, de 944, dans lequel on lit entre autres choses, qu'on assigne aux frères de la Congrégation en l'honneur de la Sainte Vierge, auprès de Cambrai, la montagne nommée *Centeron*,

(1) Antiquitates comitatus Flandriæ, p. 57.

dans le Cambraisis, avec toutes les dîmes, etc. Or, continue notre auteur, le mont *Centeron* est présentement *Mouscron*, avec une ancienne seigneurie et un château démoli. Il est aisé, poursuit-il, de prendre un *n* pour un *u*, et *Centeron* pour *Centerou*. Enfin, il observe que la coutume des Gaulois était, en distribuant les provinces en cantons, de donner à ces cantons des noms pris de ceux des peuples, ou des villes capitales : d'où il conclut que le nom de *Courtraisis* ne fut pas pris des Centrons, peuple accablé de plusieurs défaites, mais de *Curtriacum* qui était leur principale ville.

Ce qui appuie le sentiment de Grammaye, et doit engager à mettre Courtray dans la catégorie de Bavay, Cambrai et Tournay, c'est que de même que ces villes, Courtray a été connu de l'antiquité. Il est fait mention des soldats ou cavaliers nommés *Cortoriacenses* dans la Notice de l'empire, écrite il y a 1400 ans. Saint Ouen, dans la Vie de Saint-Éloi, fait mention des peuples *Corturiacenses*, dont saint Eloi était pasteur, aussi bien que des Flamands et des Gantois. Il est fait mention plusieurs fois dans les capitulaires du pays de *Courtray*, PAGUS CURTRICISUS. Enfin, l'on voit par des lettres de Lothaire, roi de France, données en 967, en faveur du monastère de Saint-Bavon à Gand, qu'alors le pays de Courtray était encore distingué de celui de Flandres, quoiqu'il fût assujetti au seigneur de ce comté ; c'est, qu'ancien peuple indépendant, il en conservait encore les caractères distinctifs.

CHAPITRE III.

DES BOURGADES GAULOISES QUI SONT DEVENUES AU MOYEN-AGE DES VILLES PICARDES.

Les Gaulois, outre leurs *cités* ou capitales et leurs *oppides*, avaient encore des simples bourgades. Lorsque les Suisses prirent la résolution de quitter leur pays, César nous apprend (1) qu'ils brûlèrent non seulement leurs douze villes, mais aussi quatre cents bourgades qu'ils avaient; et lorsque le conquérant des Gaules (2) nous dit que les *Berruyers*, brûlèrent vingt de leurs villes dans un seul jour, il va sans dire que dans ce nombre il se trouvait beaucoup de bourgades.

(1) Comm. lib. 1.
(2) Id. lib. 7.

Or, suivant nous, les bourgades Belges qui depuis sont devenues des villes Picardes, sont au nombre de soixante-deux ; savoir :

Abbeville.
Aire.
Ambleteuse.
Armentières.
Avesnes.
Bapaume.
Béthune.
Braine.
Bray.
Breteuil.
Chambli.
Chantilly.
Chaumont.
Chauni.
Cisoing.
Condé.
Conty.
Coucy.
Creil.
Le Crotoy.
Douay.
Dunkerque.
Etaples.
Eu.
Gravelines.
Guise.
Guisne.
Ham.
Lens.
Hazebrouck.
Le Viel Hesdin.
Horchies.
Lafère.
Landrecie.
Lille.
Lillers.
Mardick.
Marle.
Merck.
Marchienne.
Maubeuge.
Méru.
Nesle.
Nanteuil-le-Haudoin.
Niviller.
Noailles.
Picquigny.
Poix.
Montreuil-sur-Mer.
Péronne.
Pernes.
Ribemont.
Roye.
Roubaix.

Rue.	Seclin.
Sains.	Turcoing.
St.-Omer.	Waben.
St.-Pol.	et Wissant.

Telles sont, suivant nous, les villes qui, dans toute l'étendue de la contrée, désignée autrefois par le mot *Picardie*, ont eu pour origine des bourgades gauloises. Bullet (1) a donné l'étymologie celtique du nom de la plupart d'entre elles, et nous partageons son opinion sur plusieurs. Mais ainsi que nous l'avons annoncé, dans notre Introduction, le temps devant nous manquer pour retracer avec les détails nécessaires l'origine d'un aussi grand nombre de villes, nous nous restreindrons à traiter ici seulement de celles qui se trouvaient encore renfermées dans les bornes de la province de Picardie, telle qu'elle était composée avant la révolution de 1789.

(1) Etymologie celtique de la Gaule.

SECTION Ire.

DES VILLES DE LA PROVINCE DE PICARDIE QUI ÉTAIENT ORIGINAIREMENT DES BOURGADES GAULOISES NOMMÉES BRAYS.

Dom Grenier, après avoir tracé un tableau très-curieux des lieux qui se trouvaient habités aux environs de Corbie, à l'époque de la fondation de cette abbaye célèbre, ajoute dans l'histoire manuscrite qu'il en a laissée :

« ....Concluons que les environs des rivières, au temps » de la conquête des Gaules par les Francs, étaient encore » presque les seuls habités. C'était le goût des Gaulois de » ne faire des habitations que dans les îles formées par les » bras d'une rivière ou dans des marais, pour être à couvert d'une surprise. »

Or, le mot *Bray* signifie, en langage celtique, *boue*, *marécage*, *lieu humide* : tous les auteurs sont d'accord sur ce point. Ducange dit, dans son Glossaire, BRAIUM : *Limus terræ*, *Gallis* BRAY. Parmi les nombreux exemples qu'il cite à l'appui de son opinion, on trouve ces vers d'un de nos vieux poètes.

« L'empereur vint par la Coustelerie
» Jusqu'au carrefour nommé la Vannerie,
» Où fut jadis la planche de Mybray :
» Tel nom portait, par la vague et le Bray
» Jeté de Seine en une creuse tranche. »

Le dictionnaire de Trévoux ne permet aucun doute sur

ce point, et on lit dans un ancien manuscrit des miracles de St.-Bernard, abbé de Clairveaux, à l'occasion de Bray-sur-Seine; *Castrum* BRAIUM *quod lutum interpretatur;* enfin, la chronique de St.-Pierre-le-Vif, dans le Sénonois, dit, en parlant de ce monastère appelé *Braicus: Municiunculam in pago Sehonensi super secanam fluvium. quæ Braicus dicitur, in locis palustribus.*

D'après ce qui précède, les localités portant le nom de Bray devraient être communes dans les Gaules, aussi avons-nous en France:

Bray, à trois lieues de Troye;
Bray, dans l'arrondissement de Bernay;
Bray, dans celui de Senlis;
Bray, proche Macon;
Bray-Mont-St.-Eloy;
Bray-en-Cinglais;
Bray et Lu;
Bray-la-Campagne;
Bray-lès-Mareuil;
Bray-St.-Christophe;
Bray-sur-Seine;
Bray-en-Soissonnois;
Bray-en-Laonnois;
Bray-en-Thiérache;
Bray-Château;
Bray-sur-Maune;
Bray-sur-Somme et tant d'autres.

Plus Guibray, Vaubray, Tinchebray, La Ferté-en-Bray, Houdanc-en-Bray, Ville-en-Bray, La Tour-en-Bray, Piseux-

en-Bray, Onsembray, Bray-Comté-Robert, etc. ; tous lieux situés sur un sol marécageux.

Or, si par exemple les noms que portent les villes de St.-Omer et de La Ferté-Milon indiquent qu'elles sont du moyen-âge ; si le mot *castellum* qui désigne Cassel et qui est purement latin, indique que cette ville est de fondation romaine, il faut en conclure, suivant nous, lorsque du reste aucun monument ne s'y oppose, que les lieux habités, placés au milieu des marécages qui portent le nom de *Bray,* doivent être logiquement considérés comme étant des bourgades primitives, que les Gaulois à peine sortis de l'état sauvage, formèrent sur le bord des rivières, au milieu des forêts.

§ Ier. BRAY-SUR-SOMME.

Nous savons que c'est à peine si Bray possède aujourd'hui les proportions d'une ville de dernière classe; mais, comme il est en Picardie le type de l'origine que nous venons de signaler, nous lui devons une place ici.

Bray-sur-Somme, de même que tous les autres lieux de ce nom, est situé au milieu des marécages. Dominé de toutes parts par des montagnes qui ont toujours facilité aux ennemis les moyens de s'en emparer, de fréquents désastres l'ont empêché de se développer, de même que d'autres villes qui se trouvent ne pas avoir une origine différente. Au reste, personne jusqu'ici n'a nié qu'il ne fut de fondation gauloise. Ortellius, dans *son Théâtre des villes,* a été plus loin; partant de ce point, que cette ville se nommait *Sommani Braium*, il a cru y reconnaître le mot *Samarobriva*, et a prétendu que cette antique cité des *Ambiani* n'était ni Amiens, ni Cambrai, ni Saint-Quentin, mais *Bray-sur-Somme*, que de La Morlière, dans le dépit qu'il éprouve d'une pareille comparaison, traite de bicoque, dans ses Antiquités d'Amiens : nous avons dit déjà que, par un effet singulier que nous attribuons au hasard, cette opinion avait trouvé de nouveaux organes dans MM. Magnier et Gaillard, de l'académie de Rouen : les auteurs de la *Description historique du département de la Somme* ont été loin de partager ce sentiment; mais ils reconnaissent aussi à Bray, une origine gauloise, de même que de Valois et Bullet; de manière que ce point, admis sans contradiction, doit maintenant être considéré comme une vérité historique.

§ II. BRETEUIL.

Beaucoup de géographes donnent à Breteuil le titre de ville. Nous allons démontrer que son origine est celtique.

Adrien de Valois ne dit pas le contraire dans sa *Notice des Gaules*; mais il prétend que cette ville doit son origine à une colonie de *Bretons*, qui lui donna son nom. *Britolii*, dit-il, *incolas vocat Ordericus in libro* VIII. BRETOLIENSES, *in libro* XI. BRITOLIENSES; *verum loci et incorruptum nomen est* BRITOLIUM; *quod à Britonibus ejus conditoribus aut colonis deductum videtur, vocatur hodièque* BRETEUIL. Cet auteur ne cite aucun monument à l'appui de cette opinion, et c'est, suivant nous, une de celles que l'on est surpris de voir émettre avec une extrême légèreté par un savant du premier ordre.

De la Martinière dit que Breteuil est placé au-dessous des sources d'un ruisseau qui forme un étang d'où sort une petite rivière. Nous ajouterons qu'avant 1785, on voyait, au centre même de la ville, une fontaine environnée d'un bourbier profond, dont l'eau n'était pas potable; à l'est, à 200 mètres de la première, il en est une autre qui fournit trois bassins, à l'usage des habitants; une troisième source se trouve à l'extrémité de Breteuil, sur le bord des carrières, et se nomme la fontaine du *Gaidumil*; en outre, toute la prairie voisine est parsemée d'une infinité d'autres sources, et c'est entre Vendeuil et Caply que se trouve celle qui donne naissance à la rivière de Noé, et elle est bientôt

grossie par la fontaine qui sort du château de Vendeuil, aussi bien que par les eaux d'une foule d'autres de la prairie, qui se réunissent près du pont de l'abreuvoir; il nous semble évident, d'après ce qui précède, que peu de sites durent offrir aux Gaulois un emplacement plus convenable pour y établir un de ces Brays dont nous recherchons en ce moment les traces.

Voyons maintenant si le nom que porte cette petite ville vient confirmer les indications que sa position topographique présente?

On lit, dans la relation des miracles de St.-Angilbert, rédigée en 1110 (1): *Britulium territorii Bulvançensis castellum.*

Ce lieu est encore nommé *Britoilium*, dans une charte de 1079 (2).

Dom Grenier a trouvé qu'on lui donnait le nom de *Brithuelus*, dans une charte de 1294 (3). De la Morlière dit que son abbaye se nommait Notre-Dame de Breteuil, en latin, *Beata Maria de Bretolio.* Enfin, nous voyons, page 9 d'une histoire de Breteuil, par Mouret, qu'en 1360, le feu ayant pris dans Breteuil et l'église ayant été du nombre des édifices incendiés, la deuxième cloche qui fut coulée lors du rétablissement de ce temple, fut donnée en partie par le seigneur et nommée Flamand du *Braitel.*

Or, nous devons à de Valois lui-même la démonstration que les Romains nommèrent *Braium vicus*, les Brays gaulois: que de ces deux mots, on fit celui de *Brahic* en

(1) Act. SS. ord. Bened. sœcul. IV, p. 1, p. 137, n°. 35.

(2) Voyez Guibert de Nogent, p. 463 et 464.

(3) Miscelanea, Paquet 7, n°. 7.

certains lieux ; puis *Braicum*, puis enfin *Braiotum*, dont nous avons fait au moyen-âge, les noms de *Braitel*, *Brethel* et *Bretel*, si fréquents en Picardie. A Lyon, le quartier primitif de la ville fondée à l'embranchement fangeux de la Saône avec le Rhône, se nomme encore aujourd'hui les *Broteaux*, en latin BRETELLUS. A Beaugency, on trouve dans la basse ville, la rue du *Brateau*. De la Morlière nous apprend que ce quartier se nommait, en 1148, *Braytel*, et Peilleux, auteur d'une *Histoire de Beaugency*, cite des monuments dans lesquels il est désigné par le mot *Braia*.

Tels sont les motifs qui nous portent à croire, avec de Valois, qne Breteuil est d'origine celtique, mais contrairement à lui, qu'elle doit son nom à sa position topographique, et non à la prétendue colonie bretonne dont rien jusqu'ici, n'a jamais révélé l'existence. Le prince de Condé qui, en 1574, était seigneur de cette localité, voulut que les archives de l'abbaye célèbre qui s'y voyait, fussent compulsées pour y rechercher les traces de la fondation de la ville et du couvent ; ce travail fut fait par Jean Wuarnier, curé de Breteuil, et Georges Thury, *homme de grande érudition et scrutateur d'antiquités*, et voici en quels termes débute le mémoire qu'ils présentèrent à cette occasion au prince qui se trouvait à Breteuil, se rendant à Amiens, pour y prendre possession du gouvernement général de la Picardie.

« Le bourg de Breteuil était, en sa première fondation, » une ville que Jules César nommait en ses Commentaires » *Brantuspancium*... En un certain lieu nommé la *Fosse* » *aux Esprits*. »

Louvet émet, dans son Histoire de *Beauvaisis*, pag. 14, une opinion semblable.

Lami, de l'académie des sciences et des belles-lettres, a fait, pour soutenir cette opinion, un mémoire qui se trouve dans le 28e. volume des publications de ce corps savant : Danville a écrit qu'il la partageait, et le comte d'Allonville l'a développée avec beaucoup de clarté dans ses *Camps Romains de la Somme*. Il est vrai que Adrien de Valois a écrit à cette occasion : *Qui Bratuspantium putant esse Britolium refelli non merentur*. Mais, avant lui, D. Mabillon avait émis une opinion contraire, en termes non moins positifs.

Il est vrai encore, que la plupart de ces auteurs prétendent de même que le mémoire de 1574, que *Bratuspantium* était à un quart de lieue de Breteuil, dans la commune de Vandeuil ; mais Louvet dit que cette ancienne capitale du Beauvaisis était d'une demi-lieue en longueur. On se récriera sans doute ici, contre l'invraisemblance d'une pareille allégation et nous serions tentés de le faire aussi nous-mêmes ; cependant il a existé là évidemment une grande ville, les faits rapportés par Lami le prouvent. Le duc de Sully, à qui Vendeuil appartenait le siècle dernier, avait composé un riche et nombreux cabinet des antiquités recueillies dans cette terre. D. Grenier, en citant le catalogue qui en avait été dressé, s'écrie, dans son introduction à l'histoire de Picardie : *Combien de sortes de Jupiter, de Mercure, etc., sans parler des déesses, des ornements, des vases en terres ou frustres et autres pièces antiques* : Cette ville devait être d'origine celtique, car, Lami, seul, possédait plus de vingt pièces de monnaies gauloises trouvées en ce

lieu, suivant ce qu'il dit : or, quelle qu'ait été cette ville, tout porte à croire que la Bray celtique, cachée au fond de ses marais impraticables, lui avait fourni ses premiers habitants.

Nous démontrerons bientôt que les habitations originairement établies dans les lieux marécageux, s'étant peu à peu reportées sur les collines voisines, y ont formé par exemple les villes de Lyon, de Montreuil et de Doullens; une translation pareille s'est opérée à Breteuil, et voici dans quelles circonstances.

Suivant les auteurs du Mémoire de 1574, Matcomer, ayant chassé les Romains du Vermandois, en partagea la vaste plaine entre ses capitaines et ses soldats; l'un d'eux fit construire, vers 450, sur la colline qui domine la vallée de la Noé, un château-fort, auquel tous les habitants de Breteuil, de Rouvray et de Tartigny furent contraints de travailler, delà vint le nom de *Breteuil*, donné à cette forteresse, et qui, composé des mots *bret-œil* (œil qui pleure), a conservé la mémoire des larmes que les habitants du lieu eurent à verser à cette époque. On trouve, pages 51 et 52 de l'Histoire de Breteuil, par Motret, une description très-détaillée du terrain que ce château occupait autrefois. Il fut détruit, en 1427, par La Hire, forcé de l'évacuer après en avoir fait long-temps un lieu de retraite d'où il dévastait le pays, et ne fut jamais reconstruit : le seigneur, nommé de Roy, fit alors combler les fossés et les donna à censives pour y bâtir des maisons (1), ce qui a donné naissance notamment aux

(1) Mémoire. M. S. de 1574.

rues de la Fontaine et du Cornet d'Or, à la place dite la rue de l'Abbaye, aux deux rues des Granges, au cul-de-sac de l'Abbaye, etc.

Enfin, dans les premiers temps de la monarchie, Breteuil, avec ses habitations dans la fange et son château sur la colline, était une des rares localités où des institutions religieuses pouvaient se former avec des chances de sécurité. Une église fut donc bâtie dans l'enclos de la forteresse (1). Jusqu'en 900, les prêtres qui y étaient établis, administraient les sacrements non seulement aux habitants de Breteuil, mais encore à tous ceux des villages voisins, privés de ministres du culte. « Hugue Capet, dit Mouret, » dans son analyse du Mémoire de 1574, Hugue Capet, » pour être confirmé par la noblesse roy de France, » laissa à Charles Doloxaire, frère de Lothaire, toutes les » seigneuries, hérédités avec encore les dixmes : par ce » moyen, ledit comte, se voyant héréditaire de ladite » seigneurie de Breteuil, fit réédifier et restaurer ladite » église... Et suivant la permission qu'il obtint de Léon, » il changea ladite église en abbaye et y mit des moines » de St.-Benoit, et leur conféra toutes les dixmes avec des » biens, etc... Ces moines administraient les sacrements » et faisaient le service, le tout vers 1240. »

Voilà pourquoi il dépendait de cette abbaye sept prieurés et 28 cures (2), et ce fait, à nos yeux, confirme puissamment l'antiquité de Breteuil.

(1) Mémoire. M. S. 1574.

(2) De la Morlière.

SECTION II.

DES VILLES DE LA PROVINCE DE PICARDIE QUI ÉTAIENT ORIGINAIREMENT DES BOURGADES AUTRES QUE DES BRAYS GAULOIS.

§ Ier. HAM.

Nous avons établi que le mot *Bray* était, comme *nom appellatif d'habitation*, le plus multiplié de tous ceux qui désignent en France des agglomérations sociales : peut-être eût-il fallu en excepter le mot *Ham*, qui est le nom de quinze communes du royaume, et qui, prononcé *hem* en Picardie, termine notamment, en Boulonnois, le nom de la plupart des villages; témoins *Ardinghem*, *Besinghem*, *Eschinghem*, *Odinghem*, etc. En Angleterre, on le retrouve dans *Bukingham*, *Walsingham*, *Nottingham*, etc.; et en Allemagne, où on le prononce Heim, il se retrouve dans un nombre non moins considérable de villes, bourgs et villages, tels que dans *Openheim*, *Papenheim*, etc. Aussi Ménage (1), le père Ménestrier (2), Spelman (3), Bullet (4) et une foule d'autres, reconnaissent-ils que le mot *Ham* signifiait en gau-

(1) Dictionnaire étymologique.
(2) Méthode du Blason, p. 51.
(3) Glossaire.
(4) Etymologie celtique.

lois, *domicile*, *habitation*, *village*. Telle est encore sa signification dans le pays de Galles, dans le vieux langage de notre Bretagne, parmi les Écossais qui nomment *haim*, une maison, une habitation; et nous n'aurions jamais fini, si nous énumérions ici toutes les localités qui, en France, se nomment *Hamel*, *hameau*, *Hamelet*, *Haim*, *Hamars*, *Hamecourt*, *Hamond*, *Hamied*, *Hameville*, etc.

Il est donc évident, d'après ce qui précède, que le mot *Ham*, qui désigne la petite ville de Picardie, dont nous recherchons l'origine, *est un nom appellatif d'habitation, devenu propre à celle-ci*. De Valois (1) a évidemment confirmé notre opinion lorsqu'il a dit : *A Francis conditoribus nomine Francisco, seu Germanico dictus* HAM.

Aussi la ville de Ham, proche Péronne, est-elle reconnue pour être fort ancienne. On y battait monnaie sous Charles-le-Chauve : ce fait est attesté par les légendes des pièces qu'on y fabriquait alors. *In vico Hamo* (2). Elle était, dans le même temps, la capitale d'un pays nommé *Hamois*, et ces circonstances, rapprochées du nom évidemment celtique qu'aucun événement connu ne paraît avoir changé, nous portent à classer cette ville de l'ancienne *province* de Picardie, parmi celles qui doivent leur origine à des bourgades gauloises.

(1) Not. Gall.

(2) Traité historique des monnaies de France, par Le Blanc, in-4°, p. 129.

§ II. NESLE.

Nell signifie *noble* en celtique.

Nal, en teuton, chef, tête.

Nol, en saxon, colline, sommet.

Knol, en allemand, tumeur, bosse, élévation.

« Mais, ajoute Bullet, à qui nous empruntons ces cita-
» tions, on a déjà remarqué que tout ce qui signifiait *élevé*,
» se prenait toujours au propre et au *figuré*. (Voyez *ber*,
» *don*, *pen*, *sier*. »

Or, *Nesle* se trouve être *un nom appellatif d'habitation*, de même que *Bray* et *Ham*. On trouve, en effet, notamment trois villages portant le nom de *Nesles* en Champagne, l'un près de Châlons, l'autre près de Château-Thierry et le troisième nommé *Nesle-en-Reposte*.

Il y a aussi Nesle en Bourgogne, près Dijon.

Nesle en Brie, à peu de distance de Paris.

Nesle et Verville, dans le Vimeu français.

Nesle en Bray, en Normandie.

Nesle-l'Hôpital, en Picardie.

Nesle-Normandeuse, près de Neufchâtel.

Nesle-Neslette, près Abbeville.

La ville portant le nom de Nesle, dont nous recherchons l'origine, était le siége en titre du marquisât le premier, le plus beau et le plus ancien de toute la France. Dix-huit cents fiefs en dépendaient. Les tenanciers de ceux de *Landevoisin*, *Bouchoir*, *Sept-Fours* et *Buigny*, étaient

obligés ; de toute antiquité, d'assister tous les ans, sauf légitime empêchement, dans la ville de *Nesle*, à l'appréciation des blés, avoines, pains, chapons, etc., qui se faisait dans la grande salle du château, par le bailli, où le lieutenant-général, sur le rapport des mesureurs, boulangers, cabaretiers et cuisiniers ; sinon leurs fiefs étaient déclarés ouverts et saisis, et ils étaient condamnés à une amende (1).

Cette suprématie, si bien caractérisée, se trouve être exprimée par le mot même qui sert à désigner le siége de ce fief dominant. Ce nom est reconnu par Bullet et tous ceux qui se sont occupés de la langue celtique, comme un dérivé de mots appartenant à cette langue, c'est-à-dire aux dialectes saxons, teutons et autres de la même famille. Nous en concluons que Nesle a reçu son nom à une époque, où un peuple de la Germanie a eu à exprimer l'idée de domination qu'il rattachait déjà à cette localité. Une circonstance remarquable vient confirmer, ce nous semble, cette opinion, c'est-à-dire donner à Nesle le cachet d'une haute antiquité.

Son église, en effet, présente tous les caractères de l'architecture lombarde ou romaine. Le portail, dépourvu d'ornements, est garni d'un simple cordon dentelé, qui le traverse dans toute sa largeur, et de deux lourds contre-forts qui s'élèvent à droite et à gauche du principal porche, jusqu'au toit des bas côtés. Dans le côté gauche du principal porche se trouve une porte latérale, dont la décoration et le plein-cintre se rencontrent dans les monuments de style lombard. On y remarque aussi les formes massives des arcades

(1) Descrip. hist. du départ. de la Somme. T. 1, p. 259.

intérieures, les courbures des voûtes qui n'offrent que l'idée de la solidité; et dans l'ancienne salle du chapitre, une énorme colonne, d'où s'échappent dans diverses directions, des nervures en pierre qui soutiennent la voûte et vont se réunir à d'autres, partant des murs de cette salle. Enfin un peu au-dessus du chapiteau de cette colonne, on remarque des espèces d'écussons attachés à chaque nervure et disposés en forme de trophée.

Il nous semble que l'existence, à *Nesle*, d'une église lombarde, c'est-à-dire d'un genre de monument architectural, devenu si rare aujourd'hui, atteste l'antiquité de sa fondation, puisqu'une église semblable à celle-ci, n'a dû être, pour ainsi dire, que la conséquence de la formation bien antérieure d'une agglomération d'habitants. Les ministres du culte, étant alors fort rares, leur séjour, dans cette localité à cette époque, doit faire présumer qu'elle avait déjà une certaine importance, tout au moins par le rang de celui qui l'habitait.

En résumé, le fond de notre pensée est que *Nell* signifiant en celtique *noble* et *chef*, ce mot, appliqué à une habitation, a désigné dans les Gaules, dès l'époque la plus reculée, celle d'un chef de localité et que, sous ce rapport, il a été synonyme de *seigneurie*. Ce système, confirmé par l'importance féodale que Nesle conserva jusqu'en 1789, a en outre l'avantage d'expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi tant d'agglomérations sociales ont reçu, chez nous, une dénomination semblable, et nous croyons cette étymologie préférable à celle que De Valois a tiré de la langue latine et qu'il expose dans les termes que voici :

NIGELLA *ut estimo latino nomine appellata est, quod fru-*

menta ejus sint maximè omnium obnoxia rubigini, quam nigellam nostri nuncupant, NIELLE, *vel quod ejus ager abundet melanthis, semen nigrum ferente frutice. Melanthium recentiores scriptores latini* NIGELLAM *vocavère : nostri et* NIELLE *vocitant, vocabulo ad* NELLE *proximè accedente. Constat quidem nomina* NELLE *et* NIELLE *ex* NIGELLA *esse deducta. Niel* et *Nigella* signifient tous les deux ivraie, le premier en celtique ; le second en latin, mais ne dérivent point l'un de l'autre ; car *Niel* doit être plus ancien que *Nigella*, et *Nigella* vient de *Niger*. On s'occupait peu des racines celtiques du temps de De Valois, et si cet auteur eût remarqué qu'un grand nombre de localités portaient le nom de *Nesle*, probablement qu'il eût changé d'opinion.

---

§ III. PICQUIGNY.

L'auteur des *Annales du Hainaut*, Jacques de Guise, raconte ainsi la fondation de cette petite ville :

« Après la mort déplorable d'Alexandre, roi de Macédoine, et le partage de sa monarchie en plusieurs royaumes, d'innombrables soldats, d'une grande habileté dans la guerre, furent abandonnés comme devenus inutiles. Ceux-ci, se voyant privés de leur roi, n'ayant pas de patrie pour les recevoir, résolurent de se donner un chef, de s'emparer de la flotte royale et de faire le métier de pirates, jusqu'à ce que la fortune leur eut offert une plage pour débarquer et une nouvelle terre à conquérir. Après une mûre délibération, ils se choisirent, pour chef, *Picon*, grand homme de guerre, et sillonnant les mers sur les vaisseaux du roi, comme ils en étaient convenus, ils abordèrent enfin aux côtes de la Neustrie dans les Gaules. Ils s'avancèrent alors dans un appareil royal, en imitant ce qu'ils y avaient vu sous Alexandre ; et, et figurant un corps de soldats commandés par leur roi, ils entourèrent leur chef *Picon*, d'autant de respect que s'il eut été lui-même le guerrier Macédonien. La force de leurs armes les eut bientôt rendus maîtres de la province et de ses ports. Après avoir soumis la partie de la Neustrie qui forme le Beauvaisis, ils y formèrent une petite ville très-forte qu'ils appelèrent PICONIUM (Péquigny) du nom de leur général, d'où ils firent pendant long-temps des incursions dans la Gaule inférieure. »

De Valois n'a pas cru devoir rappeler cette fable, mais il débute, dans l'article qu'il a consacré à cette localité, par la citation d'un monument qui prouve qu'elle est de fondation bien ancienne, puisqu'il en résulte qu'elle existait avant le cinquième siècle, et qu'alors elle se nommait *Pinkeni*.

Hermanus (1), dit-il, *in libro secundo de miraculis S. Mariæ Laudunensis* PINKENIACI *meminit ante annos quingentos his verbis.* GUERMUNDUM DE PINKENY, DE AMBIANENSI ERAT REGIONE. *Hic locus Hermani quidem* PINKENI *vel* PINKENIACUM; *aliis* PINQUINIACUM *dicitur, estque positus ad flumen Summam non longè ab urbe Ambianis; vicedominatus ejus ecclesiæ titulo insignis, ac vulgo nuncupatur* PICQUIGNY.

Le nom de *Pinkeni* n'étant évidemment pas de construction latine, doit appartenir à la langue celtique, et c'est ce qu'a pensé Bullet qui, dans sa Description étymologique des Gaules (2), s'exprime sur ce sujet en termes que voici :

« PICQUIGNY, *Pinkeni*, *Pinkeniacum* dans les anciens » monuments. *Picquigny*, au seizième siècle, a un château » sur une colline pointue. *Pin*, colline. *Ken*, *Cen* aigue, » pointue. *Y*, habitation; *Pikeny*, habitation de la colline » pointue. »

Cette étymologie ne nous paraît pas complètement exacte. La colline sur laquelle le château de Picquigny se trouve avoir existé, ne se distingue pas par sa forme pointue, mais elle a pour caractère distinctif, d'être composée de craie et de pierres blanches, à peine recouvertes en plu-

(1) Not. Gall.
(2) Mém. sur la langue celtique. T. 1, p. 57.

sieurs parties d'une mince couche d'argile : son aspect naturel est donc blanc : or, si *ken* signifie pointu en celtique, il signifie aussi *blanc*, comme nous avons déjà eu occasion de le dire précédemment, au mot *Térouanne*, de telle façon que, suivant nous, *Pinkeny* signifie non habitation de la *colline pointue*, mais de la *colline blanche*, dénomination qui, dans tous les cas, étant purement celtique, indique assez que la fondation de cette localité remonte à une époque antérieure à la domination des Romains dans les Gaules. Ceci explique pourquoi Gille Corrozet, Champier, Ortellius, Desrues et autres auteurs du seizième siècle, lui ont donné l'origine fabuleuse que nous avons fait connaître plus haut.

Il faut même se garder d'accorder quelque confiance, à ce que dit l'auteur des *Grandes Chroniques de France*, dans lesquelles on lit, qu'après la défaite des *Huns* à Lihons-en-Santerre, les habitants d'Amiens qui leur avaient livré passage pour désoler la France, craignant le juste courroux de Dagobert, se réfugièrent dans le château de Picquigny, avec le corps de St.-Firmin *le martyr*, et que le monarque l'ayant assiégé, s'en empara et punit sévèrement les Amiennois. On ne trouve rien d'authentique sur cette prétendue invasion des *Huns* et la trahison des habitants d'Amiens, en lisant la vie de Dagobert et les historiens contemporains. Cet événement doit donc être considéré comme apocryphe.

Il existe encore quelques ruines du château primitif, dans l'enceinte duquel se trouvait l'église actuelle de Picquigny. A côté de ces ruines, se voient celles du château construit par les soins des ducs de Chaulnes : c'est de lui

que madame De Sévigné a parlé en ces termes, dans une de ses lettres datée de Picquigny :

« Nous arrivâmes dans un château où *tout l'orgueil de » l'héritière de Picquigny* est étalé. C'est un vieux bâtiment » élevé au-dessus de la *ville ;* comme à Grignan, un doyen, » douze chanoines. Je ne sais si la fondation est aussi » belle, mais ce sont des terrasses sur la Somme qui fait » cent tours dans les prairies ; voilà ce qui n'est pas à » Grignan. »

On doit, selon nous, tirer la conséquence de ce qui précède, qu'avant de mériter le titre de ville que madame De Sévigné donne à Picquigny, cette localité fut d'abord une bourgade celtique qui reçut sa dénomination de l'aspect blanc du terrain sur lequel elle fut placée ; que devenue, lors de la conquête de la Gaule par les Francs, le partage d'un chef de cette nation, il y fut élevé plus tard un château, autour duquel des habitations nombreuses vinrent chercher un abri ; que c'est vainement que ce château, dans les vastes souterrains duquel furent emprisonnés en 1307, tous les templiers arrêtés le même jour par ordre de Philippe-le-Bel dans toute l'étendue du bailliage d'Amiens, fut reconstruit par les ducs de Chaulnes ; la demeure féodale tombée en ruine aura bientôt disparu, tandis que la bourgade celtique, devenue *ville*, se trouve en position de participer au développement, aux avantages divers que l'accroissement successif de la population en France promet à nos cités d'ordres différents.

§ IV. POIX.

L'origine de Poix se perd dans la nuit des siècles. Cette petite ville avait le titre de Principauté avant d'être érigée en 1652, en Duché-pairie en faveur de Charles de Blanchefort, sire de Créqui. Les seigneurs de Poix se qualifiaient, en effet, de *Dominus et Princeps de castello de Poix*, et Vautier de Tirel, l'un d'eux, prit même dans un titre de 1269, la qualité de *par la grâce de Dieu, Seigneur de Poix* (1).

Poix est assis au pied d'une montagne qui s'élève en amphithéâtre : c'est, suivant nous, de cette montagne que cette ville a reçu son nom, et c'est de ce nom que nous allons tirer la preuve que cette ville est d'origine gauloise.

Plus de cent localités, en France, portent le nom de *Puy*, et ne sont distinguées que par l'adjonction d'un deuxième mot, tel que *Puy-Laurent*, *Puy-en-Valay*, *Puy-Nautier*, *Puy-Norman*, *Pui-de-Serre*. De Valois nous apprend que les noms latins de ces diverses localités sont *Podium-Laurentium*, *Podium-Vellaunorum*, *Podium-Nauterium*, *Podium-Nortmanni*, *Podium-Siccum* (2).

Joseph Scaliger (3) dit au mot *Puy-en-Velay*, *id est* Podium-Velano : *Quia urbs est in editissimo loco, qui linguâ Gallorum* Pui, *id est* Podium *dicitur*.

(1) Dusevel et Scribe. Descrip. hist. et pittor. du département de la Somme. T. 2, p. 131.

(2) Notit. Gall., p. 457.

(3) Notit. Gall.

De Valois, dans son article *de Podiis est plus explicite*, il dit : *Podium seu gallicâ, seu latinâ etiam linguâ* MONTEM *olim significavit.... Galli igitur Narbonenses et Aquitani* PODII *nomine sæpe montem designavere : quod nunc* PUY, *nunc Pech* et le *Puech.... Dicitur enim generali appellatione* le PUY-EN-VELAY, *id est* MONS, *quoniam ea urbs in altissimo monte posita est*.

Hauteserra, dans le chapitre 10 du livre Ier de ses *Aquitaniques* et Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, ne faisant que développer ce qui précède, nous nous abstiendrons de citer ce qu'ils disent sur ce point ; mais il est constant que le mot Puy vient de *Podium*, qui, en latin et en gaulois, signifiait *montagne*.

Si même nous remontons aux sources, il se trouve que la signification de ce mot *Podium* nous a été conservée par Théodulphe évêque d'Orléans et par l'auteur de la vie de saint Grégoire, évêque du Puy. Le premier s'exprime ainsi :

Hinc Magalona habuit lævam, Sextantio dextram,
Hic serdbis Podiis cingitur illa mari.

Voici les termes du second :

Surge velociter et cacumen istius montis ascende, quem majores vestri græco sermone Anitium : vos autem quasi propriæ nationis vocabulo dicitis PODIUM.

Mais il est évident que le mot *Podium* n'est pas purement gaulois, et que sa terminaison est latine. C'est ce que nous apprend Bullet dans son Dictionnaire celtique. Suivant lui, le véritable mot gaulois est *Pod*, auquel les Romains ont ajouté *ium*. Il ajoute lui-même que l'on ne prononçait pas seulement *Pod*, mais aussi *Poj* et *Poi*, suivant les dialectes, et qu'en diverses parties du royaume, on dit encore *Poet*,

Poj, *Poi*, *Poya*, *Puy*, *Poy*, *Puech*, etc. Or cinq localités, outre celles dont nous nous occupons, portent le nom de *Poix* (1) : toutes se trouvent sur des montagnes, ou descendues à leurs pieds : de façon que l'on peut considérer le mot *Poi* comme désignant, parmi les Gaulois, un lieu habité dont l'aspect était caractérisé par une montagne; de même qu'ils nommaient *Brays*, ceux assis dans des marais. Mais nous objectera-t-on peut-être, Poix n'est nulle part désignée sous le nom de *Podium*. Il est vrai, mais cette ville portait celui de *Poxium*, et sa dénomination latine était si peu fixe, qu'on le nommait encore *Precum*, *Picum*, *Piecium* et même *Pisæ*. Or, si *Poxium* est le même que ces différents mots, n'est-il pas naturel d'admettre aussi qu'il est le même que *Poium* qui, à son tour, est le même que *Podium*, ainsi que Ducange l'établit par plusieurs monuments dans son Glossaire ? Il est vrai que M. Bresseau, qui a traité spécialement des antiquités de Poix dans un mémoire que nous avons déjà cité, est loin de partager notre opinion. Il prétend que *Poix* vient de *picum*, mot qui signifie *pique*, arme que l'on fabriquait principalement, dit-il, dans un vaste faubourg dont il pense avoir découvert tout récemment les traces. Mais avant qu'on ne fabriquât des piques dans ce faubourg, comment se nommait *Poix* ? Il nous semble que notre étymologie a, sur celle de M. Bresseau, l'avantage de décider cette question qui est la véritable à résoudre ; et même à la rigueur, si (ce que nous ne croyons pas) M. Bresseau avait raison, il serait encore possible que nous n'eussions pas tort.

(1) Dictionnaire général des communes de France.

§ V. ROYE.

Piganiol de la Force a publié, en 1766, un *Recueil de Mémoires historiques sur quelques provinces et villes du royaume*, dans lequel on trouve (t. II, p. 113) des *remarques sur la ville Roye en Picardie*, qui commencent ainsi :

« La ville de Roye, ayant été considérablement maltraitée en différents temps par les guerres et onze siéges qu'elle a essuyés, on ne sait rien de positif sur sa fondation, qui paraît fort ancienne. *Il y a apparence qu'elle existait avant Jules-César*. On voit même une pièce de terre assez étendue, à une demi-lieue de la ville, du côté du couchant, que l'on prétend avoir été autrefois le camp de César et qui porte encore le nom du *Vieux-Catil* (1), par corruption du *vieux château*. Cette pièce de terre est distinguée des autres par une élévation de dix pieds au-dessus de la plaine.

» Quelques auteurs Latins désignent cette ville sous deux noms un peu différents. Les uns l'appellent *Rodrina*, les autres *Rhodium*. »

Nous pensons qu'il y a erreur à prétendre que ces deux noms désignent une seule et même localité : suivant nous, ils en désignent deux parfaitement distinctes : *Rodrina* dé-

(1) M. Dallonville, dans sa Dissertation sur les camps romains du département de la Somme, prétend que ces vestiges qu'il place à 370 mètres de la voie romaine d'Agrippa, sont les restes d'un poste romain fortifié que M. Crassus, questeur de Jules César, occupa pendant quarante jours.

signerait la ville actuelle de Roye, et *Rhodium* la Station romaine, située au point culminant de trois chaussées dont la Table théodosienne fait mention.

Nous commencerons par *Rodrina*, non-seulement parce qu'elle serait la ville actuelle de Roye, dont nous avons à rechercher l'origine, mais encore parce qu'elle nous paraît plus ancienne que *Rodium*, et notre motif est, que son nom est un mot latinisé qui indique qu'il y avait là autrefois une bourgade gauloise.

Pour faire cette démonstration essentielle, si l'on considère le but de ce Mémoire, il est indispensable que nous nous livrions encore à une digression que nous nous efforcerons de rendre aussi courte que possible.

Les mots *Brug*, *Briva* et *Briga* signifiaient en celtique un pont (1).

C'est ainsi que Bruxelles doit son origine et son nom à un *pont*, situé sur la rivière de Senne, d'où est venu *Brug-Senna*, puis *Brughsella*, puis Brussel (2).

Bruges vient aussi de *Brugh-Stok*, à cause d'un pont originairement construit dans un lieu qui est proche de la cathédrale actuelle, et jusqu'au milieu duquel, s'étendait autrefois la juridiction du prévôt de Beauquesne (3). Ce pont se trouve dans le quartier de la ville appelé encore aujourd'hui *le Bourg*, et où se voyent les principaux édifices publics qui caractérisent une grande ville (4).

(1) Watelain dans sa préface et p. 5. — D. Grenier, chap. 224, § 3. — D'Anville dans sa Notice des Gaules.

(2) Henschen. Diatriba de Tribus Dagobertis, p. 33.

(3) De la Morlière. Antiquités de la ville d'Amiens, p. 436.

(4) De la Martinière.

La voie romaine, qui se rendait de Senlis à Beauvais, passait la rivière d'Oise sur un *pont* à une station désignée dans l'Itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Litano Briga*.

La chaussée de Beauvais, à Saint-Martin-Longeau, traversait la rivière de *Bresches* en un lieu que d'anciennes Chartes nomment *Briga*.

Une autre chaussée, partant également de Beauvais et se rendant à Warti, passait, avant d'entrer dans la forêt de Hez, un ruisseau, et ce lieu porte aujourd'hui le nom de *Brievoie*, qui vient évidemment de *Briva*.

Mais le mot qui, en notre langue, signifie un pont, ne se rendait pas seulement en celtique par ceux de *Brug*, *Briga*, *Briva*, *Briuer*; la particule *Ro* précédait aussi parfois quelques-unes de ces expressions, et par exemple, on trouve dans la Table théodosienne une chaussée qui, allant de *Julio-Magus*, Angers, à *Cæsarodunum*, Tours, traversait la Loire en un lieu désigné, dans l'Itinéraire précité, sous le nom de *Robrica*, et qui aujourd'hui s'appelle *Longué*.
» Or, dit Danville, dans sa Notice de la Gaule, p. 557,
» dans cette dénomination de *Robrica*, on peut reconnaître
» *briga*, terme celtique qui désigne un pont. »

Nous voyons, dans D. Grenier, chap. 224, §. IV, qu'Amiens ne se nommait pas *Samaro-Briva*, mais *Sama-Robriva*, à cause du pont, auquel on arrivait de la porte Castillon, en passant par les rues nommées aujourd'hui des *Sergents* et du *Bloc*.

Or, de ce qui précède, il résulte, suivant nous, d'abord que peu d'objets étaient plus diversement dénommés qu'un *pont*, dans la langue celtique : en second lieu, que les mots *Robriva* et *Rodrica* indiquaient de même que ceux *Brug*,

Briga; Briva et *Brivar*, des localités situées sur des cours d'eau, où se trouvaient des ponts.

Ceci posé, si l'on considère que la ville, nommée anciennement *Rodrina*, était aussi placée sur la voie romaine qui conduisait de la capitale des *Ambiani* à celle des *Suessones*; qu'elle était située sur la petite rivière d'Avre, qui porte bateau à Moreuil, avant de se jeter dans la Somme; qu'il s'y trouvait enfin un pont de même qu'aujourd'hui, on verra que l'on doit attribuer à *Rodrina* la même signification, la même origine qu'au *Robriva* qui termine la dénomination de la ville d'Amiens, et qu'au *Rodrica* si justement interprété par Danville.

Il n'est, au reste, pas plus étonnant que l'on ait fait *Roye* de *Rodrina*; que *Brie*, *Brive*, *Brievqie*, *Béry*, *Briot*, *Brimeu* de *Briga* ou *Briva*. En effet, dans les changements de langage on aura, dans *Rodrina*, négligé les consonnes pour n'appuyer que sur les voyelles, ce qui aura produit *Roia*, nom latin, que nombre d'auteurs, tels que Piganiol de la force, d'Expilly, etc., donnent à la ville de Roye; mot enfin, qui paraît un dérivé tout naturel de celui de *Rodrina*.

Si d'après ce qui précède, il était nécessaire de démontrer que Roye est une ville d'une grande antiquité, nous citerions les découvertes d'objets antiques faites dans ses environs en 1768, et notamment le 6 juillet 1768.

M. Gaulières, subdélégué de l'intendant d'Amiens à Roye, fit baisser, pour rendre plus praticable le chemin de cette ville à Mondidier, un monticule de cran qui était à cinq cents toises du faubourg, près du moulin à vent dit *Moulin de Dupuits*; les travailleurs trouvèrent à quatre pieds de pro-

fondeur, presque réduits en poudre, cinq squelettes dont un petit. Chacun avait son cercueil de bois, dont les planches de deux pouces quatre lignes étaient attachées avec de gros clous semblables à ceux dont on se sert pour les bandes de roue. Dom Grenier, qui rapporte le fait dans la section III, du chapitre 104 de son *Introduction à l'Histoire de Picardie*, dit qu'il parvint à en rassembler une douzaine, parmi lesquels deux se trouvèrent entiers ; le plus long portait cinq pouces, le deuxième était moitié moins long, mai c'est par lui que l'on a connu l'épaisseur des planches que la rouille lui avait rendues inhérentes.

La seconde découverte fut plus considérable : elle fut faite sous les yeux de Dom Grenier, aussi bien que sous ceux de MM. Lecouvreur, alors maire de la ville et Tordu receveur des aides : enfin de toute la ville de Roye, accourue au bruit de l'événement.

Les détails, dans lesquels Dom Grenier est entré à l'occasion de ces fructueuses recherches, sont si nombreux que force nous est de renvoyer à l'ouvrage même, où ils se trouvent consignés. Tous les objets qui furent découverts alors furent remis au savant bénédictin, qui termine sa volumineuse description par les réflexions que voici :

« Nous présumons que le lieu où toutes les antiquités » que nous venons de décrire ont été trouvées était la sé» pulture publique d'une habitation plus ancienne que la » ville de Roye, et qu'on y découvrirait bien d'autres mo» numents, si on fouillait plus avant dans les terres. »

Nous terminerons ce que nous avons à dire sur l'origine de la ville de Roye actuelle, en ajoutant que le pont, auquel elle doit suivant nous son existence et son nom, a été

cause du développement qu'elle a pris dans le moyen âge. Ce pont étant devenu un lieu de péage important dans les mains des seigneurs de la maison de Roye, Philippe-Auguste en fit l'acquisition en 1205, moyennant la cession d'autres domaines, l'entoura de murailles et lui donna ainsi les moyens de s'accroître successivement.

Mais nous l'avons déjà dit : *Rodriga*, anciennement simple bourgade, n'était pas la station romaine, quoique placée sur la chaussée : c'était *Rhodium*, situé à une demi-lieue au-delà environ, ainsi que l'indique la Table théodosienne, traçant l'itinéraire de Soissons à Amiens. Trois stations, en effet, séparaient ces deux villes.

La première, en partant d'Amiens, est indiquée par la Table, comme étant à *Setucis*, à dix lieues gauloises du point de départ, lieu qui n'existe plus, que quelques-uns ont placé à Cayeux, d'autres à Frénoy-en-Chaussée, et d'autres enfin à Saint-Marc. — Parmi ceux qui professent cette dernière opinion, on compte Danville, D. Grenier et M. Buteux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, qui nous apprend, dans une Notice publiée dans les Mémoires de cette Société pour 1838, que l'on voit encore en ce lieu une maison, les restes d'un petit fort carré, en terre, de trois à quatre mètres d'élévation et beaucoup de tessons de tuiles romaines. M. Buteux ajoute que l'on y trouve aussi des médailles et qu'il en possède une en moyen bronze d'*Œlius César*, qui en provient. Enfin l'auteur d'une note qui termine l'article de M. Buteux déclare avoir recueilli à à Saint-Mard une tuile romaine, et ne doute pas non plus que ce lieu ne soit l'ancienne *Setucis*.

La seconde station est marquée à *Rhodium*, à la même

distance de dix lieues gauloises. « Mais, dit encore Danville, » pour trouver les onze mille trois ou quatre cents toises » de *Setucis* à *Rodium*, il ne faut pas s'arrêter à l'emplacement actuel de Roye (*Rodrina*), il faut aller jusqu'au » clocher dont le nom est *Roi-Église* et vulgairement *Roi-* » *glise*. »

Ainsi Danville distingue, de même que nous, la ville de Roye, notre *Rodrina*, de Roiglise qu'il déclare être le *Rodium* de la Table théodosienne.

D. Grenier aussi, est de cette opinion ; mais pour bien comprendre ce qu'il dit à cet égard, il est nécessaire de connaître quelque chose de l'état des lieux.

L'une des deux branches de la chaussée *per Compendium*, de Soissons à Amiens, se dirigeait à une station romaine, nommée par erreur *Lara*, dans la Table théodosienne, et qui est *Pons-Isare*, aujourd'hui *Pontoise*.

L'autre branche passait à Noyon, puis l'une et l'autre venaient aboutir à *Rodium* : ainsi réunies, elles franchissaient, n'en formant plus qu'une, la rivière d'Avre à *Rodrina*, puis gagnaient *Setucis*, et enfin Amiens.

Dom Grenier, traçant dans le chapitre 225 ; §. III, de son Introduction à l'Histoire de Picardie, la branche qui passait à Noyon, dit : « .... Elle passe entre *Avricourt* et » *Magny-aux-Cerises*. De là, elle arrive à Roieglise *qui*, » *quoique chétif village, mérite attention*. Elle y est enterrée » vers le milieu sous la chaussée récente. Les solins des » premières maisons, à gauche en venant de Noyon, sont » établis sur l'ancienne.... La voie militaire de Roieglise à » *Setuci* va de *Roieglise* à *Roie*. Elle tirait un peu sur la » gauche, par conséquent son entrée, dans cette petite ville,

» n'était pas par la porte de Noyon, telle qu'elle existe au-
» jourd'hui. Elle était plus directe à la porte d'Amiens,
» par laquelle elle descend dans le faubourg Saint-Médard
» pour entrer dans le Santerre..... Deux autres chaussées
» étaient dirigées, comme nous le verrons bientôt, vers
» *Roieglise* et non sur la ville de *Roie*... »

Ainsi *Bodium* était le point culminant de trois chaussées romaines venant, la première d'Amiens, par *Setucis* et *Rodrina*, la seconde, de *Noviomagus* ou Noyon ; et la troisième, de Soissons, par la branche passant à *Pons-Isare*. Cette position topographique devait être trop avantageuse pour ne pas donner naissance à une importante agglomération d'habitants. . . . .

Aussi y trouve-t-on, comme nous l'apprend M. Buteux, dans sa Notice précitée, de nombreux débris de tuiles romaines et des médailles en bronze de différents modules. Les grandes sont de *Néron*, *Nerva*, *Trajan*, *Antonin le-Vieux*, *Marc-Aurèle*, *Commode*, *Maximin*, et dans le cimetière, on trouve des cercueils parfois deux l'un sur l'autre. Ils sont en pierres, pareilles à celles de *Ville*, près Noyon. « J'ai vu,
» dit M. Buteux, des vases qui avaient été découverts dans
» ce cimetière, l'un était en terre noire, sans anses et plus
» large que haut, et deux autres en argile commune, ayant
» chacun une anse. Dans l'un de ces derniers étaient encore
» des morceaux de charbon. Il y a un an, on a trouvé une
» tuile blanche entière. Elle a été employée dans un four
» en place de carreau, après qu'on eut brisé les bords. J'ai
» recueilli des fragments de poterie romaine de couleur
» rouge et grise. » . . . . . .

Nous avons déjà dit, au mot *Amiens*, que long-temps

avant M.. Buteux, D. Grenier avait signalé la découverte en face de l'église, sur le bord de la chaussée qui passe tout au près, en suivant la direction du village de Champien, d'autres tombeaux en pierre qui portaient l'indication d'une haute antiquité. Ce fut en 1774, que cette fouille eut lieu. Elle produisit la découverte de dix-sèpt tombeaux en pierre blanche et molle. L'un d'eux contenait un casque et plusieurs médailles antiques. Les autres ne renfermaient que des vases en terre, grossièrement travaillés et des médailles en bronze de Faustine, fille d'Antonin le Pieux et femme de *Marc-Aurèle*.

Toutefois, ce n'est point assez d'avoir démontré que *Rodium* était distinct de *Reidrina* et que leur origine était différente : nous allons établir qu'il a existé presque entre ces deux localités déjà si rapprochées, une troisième localité qui semble avoir eu aussi quelqu'importance : nous voulons parler de *St.-Georges-les-Roye*, hameau dans la direction de Royeglise, qui possède une église qui a été malheureusement détruite en 1789, et que Grégoires d'Essigny cite dans son *Histoire de Roye*, comme l'un des plus anciens monuments de France. Elle était, suivant lui, un temple élevé aux dieux du paganisme, et la statue de Jupiter *férétrien*, tenant en main la foudre, qui se remarquait sur l'un des piliers, avait indiqué qu'il était dédié à ce dieu, et non à *Mytras*, sous le nom duquel les Gaulois adoraient le soleil.

Dom Grenier, qui avait visité cette église, a pensé qu'elle ne remontait pas aussi haut, quoique toute les figures monstrueuses qui faisaient partie des mystères de Mytras eussent été employées à orner l'entablement qui régnait autour de l'édifice. L'abbé Leboeuf a écrit au père Daire que cette

église ne remontait pas au-delà du XI[e] siècle. Enfin, M. H. Dusevel, dans un *Mémoire couronné par l'Institut*, a exprimé l'opinion que les bas-reliefs que l'on voyait dans cet édifice n'étaient que la représentation des douze signes du Zodiaque, signes qui se voient encore, dit-il, aux portes et sur le pavé de plusieurs anciennes églises.

Quant à nous, nous abstenant d'entrer dans le fond de cette discussion, nous nous bornerons à rappeler qu'il existe aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, trois mémoires descriptifs de ce curieux édifice : l'un rédigé vers 1720, par l'abbé Boulanger, alors supérieur du collége de Roye, et le second intitulé : *Extrait d'un Mémoire M. S., touchant la ville de Roye, entre les mains de M. de Billecoq*. Quant au troisième, il est sans titre, sans date et sans nom d'auteur, mais il est en entier de la main de D. Grenier; et placé dans le septième portefeuille des documents réunis par cet historiographe.

Ainsi, on a trouvé, en 1761, tout près de Roye, vers le chemin de Montdidier, des sépultures, accusant une haute antiquité. Saint Georges contient, comme on vient de le voir, de nombreuses traces de l'existence, en ce lieu, d'une importante agglomération d'habitants, et Roieglise, avec les trois voies romaines qui venaient y aboutir, avec ses tombeaux en pierre, ses médailles, ses débris de tuiles et de poterie, est depuis long-temps signalé comme pouvant être l'objet d'importantes investigations archéologiques.

§ VI. VERVINS.

Vervins est, suivant nous, une ville de haute antiquité. On trouve, en effet, dans l'Itinéraire d'Antonin, la route allant de *Bavai* à *Reims*, tracée dans les termes que voici :

Bagacum	
Duronum	XII.
Verbinum	X.
Catusiacum	VI.
Miniaticum	VII.
Muenna	VIII.
Durocortoro . . .	X.

Cluvier (1) reconnait que le *Verbinum* de ce monument est notre Vervins moderne.

Ex his Duronum, dit-il, *hodiè esse vicùm tirassi* DOREN *et verbinum ejusdem regionis vicum* VERVIN *nomina simul atque itineris tractus quam manifestissime indicant*...

Baudrand (2) a émis une opinion semblable :

Verbinum, a-t-il dit, *Suessionum oppidam in Galliâ Belgicâ, ex Itinerario Antonini nunc* VERVINS, *oppidum Galliæ, in Picardiâ provinciâ.*

Cependant, cette route allant de *Bavai* à *Reims*, se trouve aussi tracée dans la Table théodosienne et l'on n'y voit pas le mot *Verbinum* : on y lit textuellement :

(1) Germania antiqua, p. 435.

(2) Geographia. V°. Verbinum.

Bacaco Nervior . . .	
Duronum	XI.
Vironum	X.
Nentteaci.	XIII.
Auxenna	IX.
Durocortoro	X.

Le mot *Vironum* désigne-t-il ici la même station que le *Verbinum* de l'Itinéraire? L'une et l'autre de ces expressions désignent-elles la ville de Vervins, malgré que la distance de *Bavai* à *Reims* soit, comme on le voit, portée dans l'Itinéraire à 63 lieues gauloises, tandis qu'elle n'est que de 53 dans la Table?

Danville (1) a approfondi cette question avec un soin tout particulier et il se prononce en termes formels, pour l'affirmative : Adrien de Valois en fait autant, dans sa Notice, au mot *Verbinum* : et devant de pareilles autorités, le doute ne doit pas être permis : il y prouve que Vervins existait à l'époque de la domination romaine dans les Gaules.

Toutefois, il est une question que personne, suivant nous, n'a encore traitée, c'est celle de savoir pourquoi cette ville a été également désignée, sous les Romains, par deux noms différents.

Si ce peuple vainqueur eut fondé la ville dont il s'agit, il lui eut donné un nom spécial, et la diversité que nous signalons ne se présenterait point. Il y a donc ici motif de croire que l'origine de *Vervins* est antérieure à Jules César,

(1) Notice de la Gaule, p. 689.

et c'est ce que Bullet a pensé, puisque, voulant donner l'étymologie du nom de cette ville, il a dit (1) : « VERVINS,
» *Verbinum*, sur une hauteur au bord de la Serre. *Ver*,
» hauteur. *Min*, *Bin*, bord de rivière. »

Mais Bullet a choisi arbitrairement le mot *Verbinum* : eut-il obtenu le même résultat étymologique, s'il eut cherché l'origine de *Vironum*? Non certainement; donc son point de départ présente l'inconvénient grave d'être sujet à discussion.

Suivant nous, Vervins est une locution dénominative, purement celtique, de même que *Senlis*, *Térouanne*, *Doullens*, et tant d'autres. La ville qu'elle désigne, est située sur une colline de craie; or, si *ver*, d'après Bullet, veut dire *montagne*, cet auteur nous apprend en même-temps, dans son Dictionnaire celtique, que le mot *vin* est le même que *van* et *ven* qui, comme on l'a vu au mot Térouanne, signifie *blanc*. *Vervin* désignerait donc, de même que les mots *Picqueny*, une ville située sur une montagne à l'aspect blanc; et cette étymologie nous semble parfaitement conforme, à ce que nous savons de l'habitude des Celtes à cet égard.

Partant de ce point, la question que nous avons posée nous paraît d'une solution facile. Les Romains ayant, non pas nommé Vervins, mais latinisé son nom qu'ils ont trouvé existant, ils l'ont fait d'une manière peu uniforme, l'administration n'étant point originairement intervenue, vu le peu d'importance de la localité, pour empêcher l'arbitraire des géographes sur ce point. C'est ainsi que les au-

(1) Mém. sur la langue celt. T. 1, p. 58.

teurs qui ont écrit en latin, au moyen-âge, se trouvant sans guide officiel, ont nommé Doullens *Donincum*, *Dullendium* et *Durlendum*. Rien ne serait plus facile que de multiplier des exemples de ce genre.

TITRE II.

EPOQUE ROMAINE.

CHAPITRE Ier.

DES CITÉS PROPREMENT DITES, FONDÉES EN BELGIQUE PAR LES ROMAINS.

Après avoir désigné, dans les trois chapitres du titre premier, les agglomérations qui, devenues des villes de Picardie, existaient à divers degrès d'importance, dans la Belgique, avant que les Romains en eussent fait la conquête, nous allons rechercher quelles sont celles des autres villes

de la même contrée, que ce peuple-roi y fonda pendant sa domination : tout ce qu'il y fit en ce genre, eut pour but unique la conservation de sa belle conquête : ayant cru devoir diviser quelques peuples dont il redoutait la puissance et l'esprit national, il se trouva dans la nécessité d'accroître le nombre des *cités* primitives, d'établir à demeure des postes militaires grands et petits, d'où sont provenues des villes qui aujourd'hui ont acquis un grand développement, et enfin, contraint, après avoir sillonné le pays de voies militaires, d'y fonder des lieux d'étapes nommés *mansions*. Nous allons traiter, dans trois chapitres distincts, de ces divers modes d'établissements.

---

§ Ier. BOULOGNE-SUR-MER.

Pomponius-Mela, qui écrivait dans le premier siècle, dit (1) que *Quintus-Pedius*, neveu de César, ayant fait bâtir la ville de Boulogne en Italie, fit aussi bâtir dans le pays des Morins, une ville à laquelle il donna son nom, et qu'avant on appelait *Civitas-Altimurensium*. Malbrancq entre sur ce point dans beaucoup de détails (2).

D'Expilly, Dom. Grenier et quelques autres, n'admettant pas cette origine, prétendent que le nom de la ville dont il s'agit, vient de ce que les Romains y ont établi, à une époque qui n'est pas connue, une colonie tirée de Boulogne en Italie. L'abbé Lebœuf explique de la même manière le nom de *Boulogne-la-Grasse*, en Vermandois, village auprès duquel on trouve le château de *Bains*, situé sur la voie romaine qui passe près de Rollot. Nous avons déjà dit que le nom de *Bains* est pour cet auteur, une indication en ce lieu de *Bains romains*, d'eaux thermales, tombés en oubli et dont une colonie de Boulogne en Italie aurait choisi le voisinage.

Revenant à Boulogne-sur-Mer, quelques-uns (3) font dériver son nom de *Bohenhon* qui signifierait *hauteur supérieure*, situation plus haute.

(1) De situ orbis.

(2) De Morinis, t. 1, l. 3, p. 57.

(3) D'Hennebert. Histoire de l'art, p. 22 et autres dont il invoque le témoignage.

Desrues (1) et les auteurs dont il parle, prétendent que « Boulogne doit son nom à l'*ardeur et au bouillonnement* » des sables et arènes de la mer qui est voisine; joint, » ajoute-t-il, que le sablon du pays est celui qu'on nomme » *ardeur*. »

D'autres enfin attribuent son nom actuel, aux trois boules ou globes de Gueules en champ d'or, que l'on voyait dans ses armoiries et qui signifiaient, suivant eux, les trois fortifications construites par les Romains ou les trois apostolats de St.-Firmin, de St.-Victorice et de Ste.-Victrice.

Ce qui paraît certain, c'est que cette ville est une des plus anciennes du royaume; 1°. parce que des fouilles pratiquées notamment en 1594, 1633 et 1635 (2), lorsqu'on travaillait à ses fortifications, et depuis, lorsqu'il fut question de rebâtir dans les rues et les places de la haute ville, ont mis à découvert des restes de plusieurs bâtiments considérables, sans parler de ceux trouvés du côté de la porte de Calais, vers le village de Saint-Martin.

2°. Parce que la tour d'Ordre, qui n'est tombée en ruine qu'en 1644 (3), et à laquelle Charlemagne avait fait des réparations vers 807, avait été construite long-temps avant, selon le témoignage d'Eginard (4) qui, parlant d'une flotte que cet empereur établit à Boulogne pour protéger le commerce des côtes, ajoute : *Ad navigantium cursus dirigendos (pharum) antiquis constitutum reparavit.*

(1) Desc. de la Fr.

(2) D. Grenier. Introduction à l'Histoire de Picardie. Chapitre 46. § 1er.

(3) Daire. Tableau hist. des sciences et des arts en Picardie, p. 28.

(4) Lib. 4, cap. 10.

3°. Enfin, parce que c'était à Boulogne qu'aboutissait, non seulement cette voie solennelle, premier témoignage de la grandeur romaine dans les Gaules, mais encore d'autres chaussées allant, la première à *Térouanne* : la deuxième à *Cassel*, par Saint-Omer : la troisième qui allait aboutir à la même ville, mais en passant sur la gauche, par *Alembon*, *Welles*, *Watten* et *Vendaire* (voie de mer) (1) : la quatrième à *Wuissant* et à *Sangatte*.

L'origine, si peu éclaircie de Boulogne, a donné lieu à deux questions entr'autres, dont l'une est enfin résolue et dont l'autre est bien près de l'être : on a long-temps disputé pour savoir si cette ville n'était pas le *Gesoriacus* des Romains mot qui, suivant Mézeray livre II, est formé du Celtique, *Gesso*, qui signifie *Hâvre*, et si Gesoriacus n'était pas lui-même le port *Itius*, dans lequel César s'embarqua pour aller faire la conquête de la Grande Bretagne.

Nous disons que la première de ces deux questions est résolue, et en effet : nombre d'auteurs romains parlent de *Gesoriacus*, et nous nous bornerons à citer ici *Pline*, *Suétone* et *Pomponius-Mela*. Ce dernier, parlant (2) du rivage de la Gaule prolongé vers le nord, *ad ultimos gallicarum gentium morinos*, dit, que le port de Gesoriacus est l'endroit le plus célèbre sur cette côte : *Nec portu quem Gesoriacum vocant, quidquid habent notius*. Devenu le plus fréquenté sous les Romains pour faire le trajet de la Grande Bretagne, ce port fut celui où, au rapport de Suétone, Claude s'embarqua, et Danville (3) ne doute pas que le phare, élevé par

(1) D. Grenier. Introd. à l'Hist. de Picardie, chap. 262.

(2) Lib. 2. Cap. 2.

(3) Notice de la Gaule, p. 355.

Caligula, lorsque, menaçant de porter la guerre dans cette île, ce prince se rendit sur la côte septentrionale, ne soit cette *tour d'Ordre* dont nous venons de parler.

Quant à Pline, il nous apprend que *Gesoriacus* donnait le nom à un canton de pays particulier : *Oromarsaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur.*

Mais *Gesoriacus* avait pris le nom de *Bononia*, du temps de Constantin. Un anonyme, qui a écrit une vie de ce prince, qu'Henri de Valois a fait imprimer à la suite de son *Ammien-Marcellin*, dit que Constantin, ayant découvert les mauvais desseins qu'on avait formés contre lui à la cour de Dioclétien, se retira secrètement, et qu'après avoir traversé l'Italie et les Alpes avec une extrême rapidité, il arriva enfin à Boulogne, *properans ad patrem Constantium venit Bononiam,* QUAM GALLI PRIUS GESORIACUM VOCABANT (1).

Dans les tables géographiques de Peutinger, il est dit positivement que Gésoriaque est la ville de Boulogne : *Gesoriacum quod nunc Bononia*; et la même chose est dite dans des fragments qu'invoque en faveur de ce sentiment, l'abbé Expilly (2).

Enfin *Eumenius-Pacatus*, dans son panégyrique de Constantin Chlore lui donne la qualité de ville, *Bononiensis oppidi litus.*

Toutefois, l'ancien nom ne disparut que peu à peu, car la Notice de l'empire se trouve l'avoir encore employé à l'occasion d'un corps de Nerviens qui défendait ce port

(1) Hist. Franc. et Gal. T. 1, p. 563.

(2) Dictionn. géogr. T. 1, p. 718.

contre les descentes des Barbares. *Sub dispositione Ducis Belgiæ secundæ tribunus militum in portu Gesoriaci.*

Il est vrai que quelques auteurs cités par Wastelain ont lu, au lieu de ce dernier mot, celui d'*Apatiaci*; mais Boucher (1), aussi bien que de Valois et beaucoup d'autres, a lu *Gesoriaci*, et cette dernière leçon est généralement adoptée.

Voilà pourquoi, dans les historiens postérieurs à Constantin, tels qu'Ammien-Marcellin, Eutrope et Olympiodore, suivant l'extrait que nous en donne Photius, on ne voit plus le mot de *Gesoriacum*, mais uniquement celui de *Bononia*.

Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Bononiensium* est distingué de *civitas Morinorum* et mis à la suite, parce que le pays des *Morini*, dans lequel *Gesoriacus* était compris, avait été partagé en deux parties qui, l'une et l'autre, avaient Térouanne pour capitale.

Maintenant que nous avons démontré que la ville actuelle de Boulogne-sur-Mer est bien l'ancienne *Gesoriaque*, voyons si le port qui s'y trouve, ne serait pas ce fameux port *Itius*, dont parlent les Commentaires de César.

Il est peu de questions plus diversement résolues par les savants, que celle de savoir quel est le lieu que le conquérant des Gaules a désigné par ce nom : Malbrancq, qui suppose que la mer formait autrefois un golfe assez profond pour pénétrer jusqu'à *Sithiu* ou St.-Omer, auquel le nom de *Sinus-Itius* conviendrait, Malbrancq, disons-nous, a prétendu que c'était Sangalte. Ortellius se prononce en faveur de St.-Omer; Chifflet, de Mardick; de Valois, du Quentovic du

(1) Belg. Rom. p. 491.

moyen âge, aujourd'hui Etaple; opinion que Eccart, dans ses Observations en latin, sur le port *Iccius*, déclare adopter.

D'autres, tels que Flavius-Ursinus en ses Commentaires sur César; Camden, anglais qui écrivait au xe siècle; Belleforêt en sa Cosmographie sur Meyer et Munster; Hondius dans son Atlas du monde, traduit par La Popelinière en 1609; Lapostre qui se qualifie de maître des écoles à Calais, en un mémoire publié en 1515, et intitulé *Calais port icien;* Pierre Bernard, ancien maieur de Calais et auteur des *Annales* de cette ville, publiées en 1715, et enfin Maillard, dans une lettre à l'abbé Leboeuf, imprimée dans le choix de Mercure, tome xxxv, p. 91, prétendent que le port *Itius* est Calais.

Une opinion beaucoup mieux fondée, est celle qui prétend que l'ancien port dont il s'agit, est celui de *Wissant;* elle est soutenue

Par Ducange, dans une dissertation intitulée du Port *Iccius* ou *Itius*, qu'il a ajoutée à l'*Histoire de Saint-Louis par Joinville ;*

Par Halley, dans un mémoire lu à la Société de Londres en 1690, où il place *Icius* aux environs de Calais et d'Ambleteuse, ce qui répond à *Wissant ;*

Par Dan. Schœpflimus, dans sa dissertation *De portu Iccio;*

Par Voideul, dans une lettre sur le port *Icius*, adressée à M. d'H..... et insérée dans le Mercure du mois de septembre 1739, p. 1902, et enfin par le savant d'Anville, qui a fait sur le port *Itius* en 1757, un Mémoire particulier inséré parmi ceux de l'Académie des belles lettres, tome xix, p. 633 : arrivé le dernier, il a fait usage de tout ce que ses

devanciers avaient dit avant lui de favorable à son sentiment.

Quant à ceux qui soutiennent que Boulogne est l'ancien port *Itius*, ce sont : 1°. Sanson, mort en 1667, auteur d'un mémoire intitulé le *Portus Iccius de César démontré à Boulogne*, manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque royale parmi ceux de Ducange ;

2°. Sonner, dans une dissertation latine, intitulée *Julii Cæsaris portus Iccius illustratus* ;

3°. Gibson qui, après avoir pesé les raisons données par Ducange et Sonner, se décide pour ce dernier et dit que Suétone, Mela, Florus et Pline, assurent que le port de *Gesoriacum* était le seul dont les Romains se servissent pour s'embarquer dans le pays des Morins ;

4°. Fleming, dans une dissertation en quatre chapitres, intitulée : *De Trajectu Julii Cæsaris ad Britaniam* ;

5°. Wastelain, dans sa Description de la Gaule-Belgique ;

6°. Ribaud de la Chapelle, auteur de *Mémoires sur quelques villes et provinces* ;

7°. Dom Vaissette, dans sa Géographie historique, tome II, p. 372 ;

8°. Montfaucon, dans un Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 7 janvier 1721, et inséré dans le Recueil des mémoires de cette académie ;

9°. Cluvier, dans sa Traduction des Commentaires de César ;

10°. Et enfin, le père Lequien, dans la savante dissertation qui a été imprimée, sur ce sujet, dans les Mémoires de littérature, publiés par le père Desmollet de l'Oratoire :

parmi les moyens qu'il donne à l'appui de son opinion, il emploie celui-ci :

« Placer ce port, dit-il, à Calais ou à Sangatte, c'est
» peu entendre la route que César a tenue en sortant de
» son port et ne pas assez comprendre la situation des lieux.
» Ce général nous raconte qu'il alla d'abord donner dans
» les falaises de l'île, et à ce que témoignent les écrivains
» anglais, dans l'ouverture qui forme le port de Douvres.
» Il fut repoussé par les Bretons, de manière qu'il fut
» obligé d'aller trois ou quatre lieues plus loin chercher
» une terre plaine, où il put descendre avec moins de ré-
» sistance. Cet endroit, où il débarqua en effet, fut celui
» dont j'ai parlé, situé dans les dunes, vis-à-vis de San-
» gatte et de Calais. Dès la sortie du port, César se serait
» aperçu du danger, et n'aurait pas été trois ou quatre
» lieues plus loin donner dans des falaises dont la hauteur
» serait un obstacle des plus sensibles à la descente. Cette
» raison me suffit pour faire voir que Calais ne fut jamais
» le lieu d'embarquement de César. »

L'abbé D'Expilly (1) prétend que la dissertation du père Léquien doit convaincre tout lecteur qui ne sera pas prévenu. Nous nous trouvons complètement dans la position d'esprit qu'il désire, et cependant nous déclarons que nous ne partageons point sa profonde conviction à cet égard. Sans doute que Léquien a prouvé que le port *Itius* n'a pu avoir été Calais, mais les motifs qu'il développe ne peuvent rien contre l'opinion favorable à Wissant, soutenue par Ducange, Halley et Danville. Il y a plus, on pourrait invo-

(1) Diction. Géographique. T. 1, p. 718.

quer, en faveur de ce dernier sentiment, des raisons absolument semblables à celles que nous venons d'extraire textuellement du père Lequien.

En effet, César, arrivant sur la côte britannique et la trouvant bordée de falaises escarpées, fut obligé de la longer pendant huit milles pour trouver ce qu'il nomme *litus apertum et planum*. Or, sa navigation ayant été de trente à trente-deux milles, il en résulte que du port, où il avait mis à la voile, jusqu'au point de la côte britannique, le trajet était de vingt-deux milles ou de vingt-quatre au plus. Or, le canal entre le rivage de Wissant et celui d'Angleterre, répond précisément à vingt-quatre milles. Ce qui convient ainsi au rivage de Wissant, ne convient à aucune autre position, particulièrement à celle de *Gesoriacus* ou Boulogne, dont la distance, en droite ligne du rivage d'Angleterre le moins écarté, est Douvres, c'est-à-dire de vingt-quatre milles (1).

D'un autre côté, *Wit-Sand* ou *Wisan*, en altérant les termes qui composent cette dénomination et qui signifie *sable blanc*, est au fond d'une anse entre *Gris-néss*, appelé autrefois *Promotorium itium*, et un autre pointe nommée *Blanc-néss*. Les mots viennent donc ici se joindre aux choses, pour indiquer que là était le port *Itius*.

Enfin, il est à remarquer que Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumiège, parlant du passage d'Alfred, frère de saint Édouard, en Angleterre, l'un de ces historiens appelle *Portus-Iccius* ce que l'autre appelle *Portus-Wissanti*.

Notre opinion est donc, que Boulogne n'est point le

(1) Danville.

port Itius, dès que rien n'établit que cette ville a existé avant la conquête des Gaules par César. Nous avons déjà dit que sa fondation était attribuée par Pomponius-Mela à Q. Pedius. Il faut convenir que cet écrivain qui fleurissait dans le premier siècle, était parfaitement en position de connaître un fait de cette nature. D'un autre côté, Q. Pedius, parent de César et lieutenant de ses armées, se trouve dénommé dans les fastes consulaires en qualité de consul, en 716 de la fondation de Rome. Ce personnage a donc été en parfaite position de recevoir et d'exécuter une mission de cette importance. Mais il y a plus, nous avons la preuve qu'à cette époque, on s'occupait à Rome de prendre possession en Gaule des points les plus importants : des inscriptions antiques, dont l'authenticité n'est mise en doute par personne, et qui sont textuellement reproduites, notamment dans De la Martinière et Moreri, nous apprennent que la ville de Lyon fut fondée, en 712, par Plancus.

Or, il était naturel que la pensée politique qui avait fait décider l'établissement d'une ville au confluent de la Saône et du Rhône, où il ne se trouvait qu'une bourgade, eut, pour conséquence supplémentaire, la possession d'un port et d'un point fortifié à l'autre extrémité des provinces nouvellement conquises, et ce, en face de la Grande Bretagne, dont la soumission était plus nominale que réelle. Il existe même, suivant nous, un monument qui établit entre ces deux pensées, entre ces deux faits, une corrélation frappante ; nous voulons parler de l'ouverture de la première et de la plus magnifique des chaussées militaires que Rome ait tracées dans la Gaule, de cette *voie solennelle* qui établissait à travers des peuples encore frémissants sous la

main de leurs vainqueurs, des moyens de communication sûrs, rapides et de nature à permettre soit à l'une des deux colonies de secourir l'autre, soit aux forces dont l'une et l'autre pouvaient disposer, de se réunir promptement, pour maintenir dans l'obéissance ces cités gauloises que cette voie solennelle allait chercher à l'aide de circuits, restreints plus tard par l'établissement des chaussées dites *per compendium*.

Ainsi, Q. Pedius était consul en 716, et un autre consul, Plancus fondait Lyon en 712. Q. Pedius avait fait les guerres de la Gaule et plus qu'un autre, était propre à l'exécution d'un plan de colonisation, qui rentrait si bien dans le système d'asservissement exécuté par le peuple qui a su le mieux faire et conserver des conquêtes : la direction de la voie solennelle vers *Gesoriacum* témoigne d'un sentiment de bienveillance nationale : bien des motifs semblent donc devoir faire adopter le récit de Pomponius Mela et inspirer la conviction que *Gesoriacum* fut fondée de même que *Lugdunum*, au commencement du huitième siècle de l'ère romaine, dans les circonstances et pour le but politique que nous venons d'indiquer.

Quant au changement de nom que cette ville a éprouvé, que l'on se rappelle à quelles dévastations cette partie de la Gaule fut exposée pendant plusieurs siècles! Que l'on se rappelle que plusieurs fois, les empereurs romains furent obligés de repeupler les villes et les campagnes transformées en vastes déserts par les hordes de barbares qui se succédaient dans l'une et l'autre Belgique, et l'on croira facilement, qu'ainsi que le prétendent D. Grenier et les auteurs dont il s'appuie, *Gesoriacum*, poste militaire im-

portant, ayant succombé sans doute sous des attaques sans cesse répétées, a dû être repeuplé par la mère-patrie, et que la nouvelle colonie, puisée à Boulogne, a pris alors le nom de la ville dont elle était pour ainsi dire la fille.

Ce qui doit porter à le croire, c'est qu'il est certain que la ville et le port de Boulogne n'avaient pas originairement la place qu'ils occupent aujourd'hui. Il ne reste de l'ancienne ville que quelques vestiges qui annoncent quelle était autrefois son étendue. Si même il fallait préciser la continuation de ses désastres, nous pourrions citer le siège qu'elle soutint contre Constance Chlore, lorsque Carausius s'en fut emparé, siège qui la diminua considérablement : nous pourrions ajouter que, prise par les Normands en 882, ceux-ci détruisirent les murs de son enceinte dont on voit encore d'anciens pans renversés et construits de la même manière que la tour d'Ordre (1), ce qui prouve que l'ancienne ville était beaucoup plus grande que celle d'aujourd'hui. En effet, en 1231, Philippe de France, fils de Philippe-Auguste, qui avait épousé Mahaut, comtesse de Boulogne, fit rétrécir cette ville et en diminua l'enceinte, en même-temps qu'il accroissait ou plutôt qu'il établissait celle de Calais.

Quant à la place occupée par l'ancien port, nous citerons sur ce point l'opinion encore inédite de D. Grenier (2).

.... « Si nous passons de St.-Omer et du pays reconquis » en Boulonnais... nous serons étonnés, en jetant les yeux » sur l'ancien port de Boulogne, enseveli presque sous ses

(1) D'Expilly.

(2) Introduction à l'Histoire de Picardie. Section 2. Chap. 20.

» ruines, port que les empereurs romains avaient choisi,
» il y a près de 2000 ans, pour faire leur embarquement
» en Angleterre; mais nous reviendrons de notre surprise,
» en faisant attention que le lieu du mouillage actuel des
» vaisseaux n'en était que l'entrée; que la rade de l'ancien
» port s'étendait plus avant dans la vallée où coule la ri-
» vière de Lianne. C'était dans cette rade vaste et spacieuse,
» aujourd'hui comblée par les sables, où les vaisseaux se
» trouvaient à l'abri des vents par la hauteur des mon-
» tagnes et des dunes, qui couvrent la péninsule d'*Outreau*.
» Ce port avait près d'une lieue d'étendue, suivant un cri-
» tique des annales de Calais, et s'étendait jusqu'à Isque,
» village entre la Lianne et le grand chemin de Boulogne
» à Samer: c'était là que s'arrêtait la grande marée. »

Enfin, et pour ne rien omettre, nous dirons ici que la basse ville, aujourd'hui si supérieure à la haute, n'était anciennement qu'un bourg où il y avait un couvent de Frères Minimes, et qui ne fut fortifié que sous Henri II (1),

(1) De Longuerue.

§ II. BEAUVAIS.

Nous lisons, dans les Commentaires (1) que César, de retour d'Angleterre, se vit obligé de mettre son armée en garnison autrement qu'il ne l'avait fait jusques-là, et de répartir ses légions, envoyant l'une, commandée par Crassus, vers Térouanne; l'autre, sous les ordres de Quintus Cicéron, à Tournay; et la troisième, commandée par L. Roscius, dans le pays des *Essuens*. Quant à la quatrième, il l'envoya avec Labienus au territoire de Reims, sur les frontières de ceux de Trèves; puis César ajoute : *Tres in Belgio collocavit; his M. Crassum Quæstorem et L. Munatium et C. Trebonium legatos præfecit.*

Or, Cognatus, Cassander, Goropius, Divœus, Marlianus, Guichardin, Jacques de Guise, Vigenaire, et Louvet, prétendent que ces mots *très in Belgio collocavit* doivent être traduits par ceux-ci : *il mit les trois autres dans la ville de* BELGES *ou* BELGION, qui aurait été fondée par Belgius, 14e. roi des Gaules, pour servir de capitale aux Belges, et qui serait aujourd'hui *Beauvais*.

« Cette ville de Belgion, ajoute Louvet (2), était mer-
» veilleuse en ses bâtiments et édifices comme aussi en
» sa grandeur. »

Jacques de Guise va beaucoup plus loin : entrant dans le détail, il nous apprend que Belgius qu'il dit être le der-

(1) Lib. 5.
(2) Histoire de la ville de Beauvais, p. 11.

nier roi de la race d'Hercule, ayant attaqué et vaincu le peuple de Trèves, transporta les dépouilles de cette ville dans sa nouvelle cité de Belgion, qu'il orna de sept temples merveilleux, répondant chacun à l'une des portes de la ville qui elles-mêmes correspondaient aux sept planètes. Il ajoute que les murailles qui l'environnaient de toutes parts étaient flanquées de mille tours, qui toutes avaient cent coudées de haut et dix-huit de large. Elle était en outre défendue par un château d'une force extraordinaire et embellie par un palais *étrangement superbe et magnifique.*

Quant à Marlianus, moins pompeux dans les éloges qu'il donne à cette ville de Belgion, il se borne à dire : « BELLOVACORUM *erat civitas magna et inter Belgos authori-* » *tate atque hominum multitudine præstans, in quâ Cesar* » *interdum hyemavit ac plures legiones ejus aliquando in* » *hybernis fuere.* »

Mais il est à croire que ce que désignait le mot *Belgium*, était non pas la ville des Bellovaces, mais leur *cité*, leur *pays*, et l'on ne peut même en douter, depuis ce qu'en ont écrit Danville, dans sa Notice de la Gaule (1), et l'abbé Carlier, dans son mémoire couronné par l'Académie d'Amiens, en 1752, mémoire dans lequel se trouve approfondie la question de savoir quelle était l'étendue du *Belgium.*

César, en effet, ne nomme vraiment dans ses Commentaires, qu'une seule ville du pays des *Bellovaces*, c'est *Bratuspantium* que Scaliger, de Valois, Sanson, Wastelain et plusieurs autres ont considérée comme étant la capitale

(1) P. 147.

même du Beauvoisis ; mais cette opinion n'est plus admissible, depuis que Bonamy a composé sur *Bratuspantium*, un mémoire publié parmi ceux de l'académie des belles-lettres, dans lequel il démontre que cette ville occupait l'emplacement d'un lieu nommé encore actuellement *Bratuspance*, à un quart de lieue de Breteuil, dans la paroisse de Vendeuil, diocèse de Beauvais, limitrophe de celui d'Amiens ; la position de Bratuspance fait moins un coude dans la route que tint César allant du Soissonnais dans l'Amiennois, que celle de Beauvais qui en est plus écartée.

Danville nous apprend qu'avant d'avoir lu Bonamy, il considérait, lui aussi, *Bratuspantium* et *Beauvais*, comme une seule et même ville, mais qu'éclairé par le savant académicien, il avait aussitôt changé d'opinion. Depuis, il a publié, à son tour, une dissertation dans laquelle il a jeté tant de lumières sur cette question, qu'à nos yeux, elle a cessé d'en être une.

Mais de ce que Bratuspance n'occupait pas la position actuelle de Beauvais, en faut-il conclure que cette dernière ville était la capitale des *Bellovaces*, même pendant l'existence de la première ? Dom Grenier se prononce pour la négative (1), en ces termes :

« Bratuspantium, capitale des Bellovaces, toujours
» rebelle, ayant été détruite, on fit construire une nou-
» velle ville qui prit le nom de *Cœsaromagus*. »

Ce système est nouveau et il a le grand mérite de présenter un moyen de concilier des opinions respectables qui

(1) Introduction à l'Histoire de Picardie, chap. 4.

se trouvent en opposition : enfin, plus d'une considération semble venir à son appui.

La première est, qu'il est certain que les Bellovaces effectuant leur retraite, pouvaient tout aussi bien se retirer dans Beauvais que derrière les murs de Bratuspance ; que leur capitale devait nécessairement être la place la plus forte de leur territoire et que, libres de choisir, il est à croire que c'est dans cette capitale qu'ils sont venus chercher un asile contre un ennemi vainqueur et justement irrité.

En second lieu, dès que l'on reconnait que Beauvais n'est ni *Bratuspance*, ni cette *Belgion* aux mille tours et aux sept châteaux correspondant aux sept planètes; comme ces deux villes du pays des Bellovaces sont les seules dont les noms nous aient été transmis, il en faut conclure que l'existence de Beauvais ne nous est révélée dans l'antiquité que sous le nom de *Cœsaromagus*, nom que l'on trouve pour la première fois dans Ptolémée (1).

Il n'y a aucun doute, en effet, que Beauvais ne soit l'ancienne ville de *Cœsamoragus*. L'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne en font mention dans une position qui ne peut s'appliquer qu'à la capitale actuelle du département de l'Oise; et d'Anville, qui a soumis aux plus rigoureux calculs toutes les distances qui sont énoncées dans ces itinéraires, déclare que toutes celles qui se rapportent à *Cœsamoragus* se réfèrent à la ville actuelle de Beauvais.

Ainsi l'existence d'une ville, d'une capitale chez les Bellovaces, autre que Bratuspance, n'est indiquée par au-

(1) Lib. 2, cap. 8.

cun document historique ou géographique. Ce fait est tellement exact, que Sanson, Scaliger, d'Ablancourt et nombre d'autres savants du premier ordre, ont constamment, avant que la question n'ait été éclaircie par Bonamy et Danville, traduit le mot *Bratuspantium* par celui de *Beauvais*. D'un autre côté, le mot *Cœsamoragus* est évidemment postérieur à la conquête des Gaules par César : voyons maintenant si nous ne trouverons rien, dans Beauvais même, qui soit de nature à indiquer que sa fondation ne remonte pas à une époque antérieure à la domination des Romains.

Il paraît que ceux-ci ne subdivisèrent pas seulement par la suite les provinces qu'ils avaient d'abord formées, telles que la Belgique, en première et seconde ; la Germanie, en supérieure et inférieure. Tout porte à croire qu'en jugeant utile de diminuer l'importance de certains peuples, en restreignant leur territoire, ils détachèrent notamment de celui des Bellovaces, que César nous représente comme pouvant mettre cent mille hommes sous les armes, une portion notable de ce qui constituait leur pays ou plutôt leur cité, pour en former un second peuple, auquel ils donnèrent le nom purement romain de *Sylvapectes*, et pour lequel ils fondèrent une capitale qui fut nommée *Augustomagus*. Or, cette ville, reconnue d'origine romaine, présente un caractère particulier : on y trouve les traces d'une enceinte fortifiée, nommée la Cité, entourée de murs, flanquée de hautes tours, qui fut le noyau de notre Senlis moderne, qui fut en un mot, à cette époque reculée, ce que les forteresses féodales furent plus tard au moyen-âge, c'est-à-dire un abri où des colonies de familles venaient

chercher les moyens de se soustraire à la dévastation produite par l'invasion des barbares.

Or, nous retrouvons aussi, dans Beauvais, au centre même de la ville, une cité, ou si l'on veut, une forteresse romaine, qui donne à son origine un caractère qui n'est point douteux, alors surtout que rien, absolument rien, n'atteste qu'elle existât antérieurement à César.

« La plupart des murs de cette citadelle, dit Louvet, » dans son Histoire de la ville de Beauvais ; la plupart des » murs de cette citadelle demeurent encore à présent » (1613). Iceux étaient circuits de grands fossés à-présent » remplis, ne restant qu'un ruisseau qui fait encore le » circuit des murs d'icelle. Le bâtiment et la construction » d'icelles est en la forme presque d'un trapèze....... » Les murs du côté du septentrion, commencent à une » tour carrée, proche et derrière Notre-Dame du Chastel, » et se continuant au long des maisons canoniales (sur » lesquelles elles sont bâties), prennent leur fin à une » autre tour carrée à laquelle répond la petite rue Saint- » Martin, et par laquelle anciennement on entrait en » icelle, etc., etc... »

Louvet entre, à cette occasion, dans des détails tellement longs et minutieux, que nous croyons devoir renvoyer, pour la suite, à son ouvrage qui est fort commun. D. Grenier prétend qu'une société a fait lever le plan de la cité romaine de Beauvais (1). Cet auteur en attribue la construction à Posthume ; Louvet, à Néron, sous le règne duquel une révolte des Bellovaces parut rendre ce moyen de ré-

(1) Introd. à l'Histoire de Picard. chap. 44.

pression nécessaire : ni l'un ni l'autre ne nous disent à quelle source ils ont puisé ces renseignements : nous devons donc nous montrer très-réservé sur leur admission. La preuve, suivant nous, que la fondation de la *cité* de Beauvais est antérieure à l'une et à l'autre de ces époques, c'est que la voie solennelle qui réunissait Lyon à Boulogne passait sous ses murs, et se reconnaissait encore au siècle dernier, dans la rue d'Estrelles (1).

Beauvais étant devenu une ville importante, peut-être par suite de la destruction de Bratuspantium, qui est un fait dont la date et les circonstances principales nous sont inconnues, il fallut lui ouvrir des voies de communication avec les localités voisines, et D. Grenier a très-bien établi, en effet, que des chaussées romaines partaient de Cœsaromagus, se dirigeant vers Senlis, vers St.-Martin-Longueau, vers Bavay, vers Petromantalum et vers Amiens.

Ces chaussées romaines ne viennent pas seules attester l'importance que Beauvais dût avoir autrefois ; de nombreux monuments antiques, découverts en 1596, 1686 et 1753, ont fourni la preuve que tout ce qui constituait une cité importante s'y trouvait réuni, et qu'aucun des arts produits par le luxe et la civilisation la plus avancée, n'y avait été inconnu dans l'antiquité.

(1) Introd. à l'Hist. de Picard. chap. 224. § 3.

§ III. SENLIS.

L'auteur le plus ancien qui paraît avoir fait mention de Senlis, est Ptolémée (1) qui la nomme *Rotomagus*, et qui place les peuples dont elle était la capitale entre le pays des *Nerviens* et le *Vermandois*. Après lui, vient Pline (2), dans les manuscrits duquel on trouve cette ville désignée par le mot *Ulmanètes*, tandis que, dans l'édition d'Hermolaiis, son nom est *Ulbanectes*. Dans la Table théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin, Senlis est nommée *Augustomagus*; dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Silvanectum* et dans la Notice de l'empire, *Silvanectas Belgicæ secundæ*; ces deux monuments désignant la ville capitale du peuple plutôt que le peuple lui-même, suivant l'usage établi à l'époque de la confection de l'une et l'autre notice. Cette diversité de dénominations a fait dire avec justesse à Danville, qu'il fallait être aussi bien fixé sur l'identité du lieu pour reconnaître Senlis, au milieu de tant de noms différents.

Cette ville est-elle d'origine celtique ou romaine? Cette question a divisé les savants, et voici de quelle manière Sanson la résout, dans son ouvrage intitulé *Britannia* ou *Recherches de l'antiquité d'Abbeville*, p. 57 et suivantes.

« ..... Nous avons trouvé pour lors que César hivernait,

(1) Notitia Gall. p. 505. Ducang. Gloss.

(2) Hist. natur. lib. 4. cap. 17.

» dans *Samarobriva Ambianorum*, Amiens; Crassus, dans
» *Bratuspantium Bellovacorum*, Beauvais; étant à croire que
» *Trebonius* aussi, était en même temps dans *Nemetocenna*
» *Atrebatum*, Arras, et *Plancus* dans la ville que les anciens,
» après le temps de César et d'Auguste, nous ont appelé
» *Augustomagus Sylvanectum*, Senlis; mais qui était pour
» lors sous un autre nom comprise dans la cité des Beau-
» vaisiens: car, en quelqu'endroit que *Plancus* ait hiverné
» avec sa légion, il était entre ceux qui avaient été placés
» dans le *Belgium*, le plus propre et le plus avancé devers
» Chartres; César, en son cinquième livre, dit: *On rapporte*
» *à César que Taxgetius, gouverneur de Chartres avait été*
» *publiquement assassiné par aucuns complices de cette cité;*
» *lui, voyant que l'affaire regardait plusieurs personnes, crai-*
» *gnant qu'à leur instigation la cité ne se révoltast, il commande*
» *à Plancus, avec sa légion, de s'en aller à Chartres et qu'il*
» *y passat l'hyver*, d'où nous pouvons faire état que *Plancus*,
» quand César lui donna ordre de sortir de ce *Belgium* pour
» aller à Chartres, ne pouvait être à Beauvais, car nous y
» avons trouvé *Crassus*; ni à Amiens, car nous y avons
» trouvé César, ni chez les Artésiens, ni dans les Verman-
» dois, parce qu'ils sont les plus éloignés de Chartres;
» mais bien plutôt dans quelque ville des Beauvaisiens qui
» eut été au-delà de l'Oise; ce pays de la cité des Beauvai-
» siens étant le plus avancé pour aller à Chartres; et je ne
» trouve point à propos de chercher la ville, où *Plancus*
» aurait été dans le *Belgium* ailleurs que là, où est celle
» qu'on a nommé depuis *Augustomagus Sylvanectum*,
» Senlis. »

Cette opinion a été spécialement combattue par Carlier,

dans son Histoire du Valois, tome 1er, p. 45. « Je pense » contre le sentiment de Sanson, dit-il, que quand César » conquit la Gaule, il n'y avait ni peuple, ni cité des *Syl-* » *vanectes*. Ce nom qui est tout romain, signifie un canton » dont les habitants sont dispersés dans les bois........... ». L'erreur de Sanson provient de ce qu'il confond le *Bel-* » *gium* avec la Belgique et ne distingue pas la partie du » tout. Le *Belgium* comprenait le cœur et la position prin- » cipale de la Gaule-Belgique comme aujourd'hui l'Ile de » France au reste du royaume. La ville que César ne nomme » pas est Arras. Le Belgium contenait les trois cités d'A- » miens, de Beauvais et d'Arras. »

Louvet, en son Histoire de Beauvais, et plusieurs autres pensent que la cité des Sylvanectes (*silvis nectitur*, peuple entouré de forêts), a été fondée par César; mais, comme ils n'en rapportent aucune preuve, il nous semble plus raisonnable de penser avec D. Gremier que la ville des Sylvanectes a commencé sous Auguste, lorsque le plan de la Chaussée-Brunehaut a été exécutée. Son premier nom d'*Augustomagus* en est presque garant. La place n'aura d'abord été qu'un ouvrage palissadé de pieux et de gazon, et, comme il n'en est pas fait mention avant les règnes de Vespasien et de Titus, nous en concluons que la cité des Sylvanectes avec son ressort aura mis tout ce temps à se former; de là, son peu d'importance comparativement avec les cités voisines qui sont plus anciennes, telles que Soissons, Amiens, etc. Les anciens peuples du Valois ont donc été formés par les Romains, sous le nom de *Sylvanectes*. Pline leur donne la qualité de libres, *Ulmanectes*

liberi (1), qualité dont les peuples voisins ne jouissaient pas, ayant été soumis par la force et s'étant montrés souvent rebelles.

L'Histoire romaine nous apprend (2) que Posthume, s'étant fait reconnaître, en 261, empereur des Gaules, gouverna pendant sept ans, fit fortifier la plupart des cités et construire quelques camps. Il y a lieu de penser que c'est à cette époque, qu'à la place des ouvrages en pieux et en gazon qui servaient primitivement de défense aux habitants du lieu, on éleva les excellents murs flanqués de hautes tours par intervalles, qui se remarquaient encore, du temps de Carlier et de D. Grenier, près de l'évêché, et autour de l'église de Saint-Maurice au château, murs qui ont une ressemblance parfaite avec ceux du monument tenant à l'hôtel de Cluny à Paris (3). L'abbé Lebœuf, qui se connaissait en bâtisse,

(1) Voici d'après le jurisconsulte Proculus qui écrivait sous Vespasien, de même que Pline, en quoi consistait cet état de liberté d'un peuple.

« Le peuple libre, dit-il, (Digest. lib. 49 t. 15. l. 7.) est celui qui n'est pas immédiatement soumis à une puissance étrangère..... Le devoir d'un peuple libre envers les citoyens romains consiste à reconnaître et à respecter la supériorité de ces maîtres du monde. Il y a entre Rome et la cité libre, le même rapport qu'entre le patron et le client. Celui-ci est bien son maître, assurément, mais il ne va pas de pair avec son patron, auquel il n'est égal ni en dignité, ni en crédit ; car le client ne peut rien commander à son patron.... Nous donnons donc le nom de *libre*, au peuple qui a, pour la majesté du nom romain, la soumission et le respect qui lui sont dus. »

(2) Trebell. Pollio de Lollian. Tyr.

(3) Voici ce qu'on lit dans D. Grenier, ch. 44 de l'ouvrage manuscrit, par nous si souvent cité :

« Il paraît que toutes les cités romaines étaient de formes carrées, petites, plus longues que larges, comme il avait déjà été observé par l'abbé Lebœuf ; les murs étaient construits de moellons ou de petites pierres car-

a jugé en effet, dans sa dissertation insérée dans le Mercure de France du mois de juin 1736, p. 1292, que les constructions de ce genre sont du 3[e] ou 4[e] siècle. Les murs de la cité de Senlis sont les seuls monuments d'architecture belgico-romaine que possède la Picardie.

Ainsi défendue par une forteresse, la ville se forma par le concours des familles qui vinrent s'y établir, et bientôt elle devint telle, que l'on put en faire le point culminant de cinq voies romaines.

La première était la voie militaire de Lyon à Boulogne, qui, passant par Soissons, se rendait à Senlis par Champlieu qui, lui-même, était un camp romain. Cette route, à Senlis, traversait le faubourg Saint-Martin, et ne se dirigeait pas vers la cité existante que nous disons avoir été bâtie par Posthume, parce que la cité d'Auguste avait été construite sur le terrain qu'occupe le faubourg Saint-Martin qui, avec le quartier de la ville moderne, où est située l'abbaye de Saint-Vincent, est nommé dans les anciens titres de l'abbaye, *Alodium Regium*. Si cette chaussée n'existe plus dans ce quartier, une requête présentée le 3 juin 1634, à l'Hôtel-de-Ville de Senlis, et dont Grenier rapporte le texte, nous apprend que c'est parce que Pierre Bergeron, marchand en

rées, en forme de damier, qu'on appelle pastoureaux, de six pieds en six pieds plus ou moins. Sur toute la hauteur des murs était un double et quelquefois un triple lit de tuiles fort grandes et fort épaisses que quelques Antiquaires nomment aussi *briques*. Ces différents cordons étaient faits sans doute, moins pour la vue que pour rejeter les eaux. Nous avons cru apercevoir en effet, en quelques endroits des murs de la *cité de Senlis*, que les tuiles excédaient encore les pierres de plus d'un pouce. Toute cette maçonnerie était posée sur un fondement fait de très-grandes pièces posées à sec. Ces murs étaient flanqués de tours rondes, séparées les unes des autres de la distance d'un trait. »

cette ville, avait usurpé une partie de la chaussée conduisant de la contrescarpe aux chemins qui vont à Chaulnes, Dammartin, Mortefontaine et Paris.

A Senlis, la voie militaire jetait deux branches; la première, du côté de Ponpoint, en côtoyant les murs de la cité; l'autre, en la traversant, allait passer la petite rivière d'Aunette à Vilvert, en un endroit nommé *Gué-de-Creil* par une charte de 1236, et rejoignait ensuite près du village de Tilloloy, la chaussée de Beauvais à Bavai dont nous avons déjà parlé.

Une quatrième, tracée sur la Carte théodosienne, comme étant dirigée de Senlis sur *Fixtuinum*, capitale des Meldois, traversait la forêt d'Ermenonville et entrait dans le diocèse de Meaux.

Enfin la cinquième, tracée sur la carte de Guillaume de Lille, venant d'Amiens, passait par Saint-Just, remontait vers *Boutetangle* et *Arquinvillet*, laissait à gauche *Noroy*, *Nigra-Via*, et rejoignait la chaussée de Senlis à *Saint-Martin-Longeau*, comme le démontre, avec son érudition ordinaire, D. Grenier dans le 255e chapitre de son introduction à l'Histoire de Picardie.

On sait que sous l'empire des Romains, chaque cité des Gaules avait un temple au moins, et dans ce temple, la statue d'un ou plusieurs dieux romains de première classe; c'est-à-dire de *Jupiter*, *Mars*, *Mercure*, *Apollon*, *Saturne*, *Diane*, *Cérès*, etc. Nous voyons par les actes de saint Rieul, premier évêque de Senlis (1), que le temple de cette ville était magnifique et construit dans l'intérieur de la cité. Si

(1) Boll. Acta SS. T. 3. Mart. vit. S. Reguli. P. 325, n°. 2, et p. 812.

l'on en croit la légende, dès prêtres de ce temple, furieux de voir les miracles que saint Rieul opérait, allèrent trouver le gouverneur *Quintilien*, pour l'engager à exterminer l'ennemi juré des dieux.

Ainsi, nul doute possible ; Senlis fut une ville importante sous les Romains ; quant à la question de savoir si elle existait avant leur arrivée dans les Gaules, nous le répétons, il n'est parvenu jusqu'à nous aucun monument qui permette de former à cet égard autre chose que de simples conjectures. Or, voici la nôtre :

De Valois, voulant expliquer le nom d'*Augustomagus*, a dit, p. 525, de sa Notice des Gaules : *Nomen est semi-latinum ac semi-gallicum* AUGUSTOMAGUS, *id est* AUGUSTIMAGUS *aut mansio.* Rien de plus naturel, en effet, qu'Auguste ait donné son nom à la capitale d'un peuple qui lui devait son institution, sa formation : le pays est encore aujourd'hui couvert en partie par les forêts d'Ermenonville, d'Halate et de Chantilly : il y a 1900 ans, ce devait être bien autre chose ; donc rien de plus naturel encore que ce peuple, de formation romaine, ait reçu le nom romain de *civitas Sylvanectum*, que chacun reconnaît provenir des mots *sylvis nectitur* : enfin comme il fut un temps que les villes capitales des cités gauloises reçurent le nom de ces cités mêmes, on a encore l'explication du motif qui a fait que la capitale des Silvanectes a porté le nom de *Silvanectas Belgicæ secundæ.* Mais le mot *Senlis* n'a aucune analogie avec celui de *Silvanectes ;* D'Anville l'a proclamé, et personne n'a prétendu avant ou après lui, qu'on devait admettre l'hypothèse opposée. Et d'un autre côté, nul ne peut fixer l'époque à laquelle le nom actuellement en usage a succédé aux dénominations romaines.

Quant à nous, nous croyons avoir établi précédemment que les mots *Picard*, *Picardie* et *Térouanne*, par exemple, s'étaient perpétués dans le langage vulgaire, depuis l'époque celtique et à travers la domination romaine, jusqu'à ce jour : nous démontrerons ultérieurement qu'il en a été de même pour les mots *Doullens*, *Péronne* et *Centule*, dont les noms latins furent primitivement *Dominicum-Laceum*, *Mons-cignorum*, *Cantium* : notre opinion est, que le mot *Senlis*, dont l'origine, nous le répétons, est complétement inconnue, remonte à l'époque celtique et est descriptif de l'assiette primitive de cette ville, de même que le nom de *Silvanectes* fut descriptif du territoire de la *cité* tout entière. Senlis, aujourd'hui encore, est située sur une colline qui domine la vallée où coule l'Aunette et d'où l'on extrait de la tourbe. Tout indique dans cette vallée l'existence d'un vaste marais, d'une nappe d'eau plus ou moins profonde, surtout depuis Vilmétrie jusqu'à Saint-Léonard. Dans un pareil état de choses, nous adoptons l'étymologie celtique donnée par Bullet, qui, après avoir établi que *sen*, en gaulois, signifiait *élévation* et *lis*, *eau*, en conclut que le mot *Senlis* a désigné originairement une bourgade celtique, assise au-dessus d'une nappe d'eau plus ou moins étendue.

CHAPITRE II.

DES POSTES MILITAIRES ÉTABLIS PAR LES ROMAINS ET DEVENUS DES VILLES DE PICARDIE.

§ Ier. VALENCIENNES.

La destruction de Bavai, dont nous avons parlé précédemment, n'eut pas seulement pour effet de donner à Cambrai et à Tournai l'importance de capitales des cités ou peuples qui prirent leurs noms ; l'absence d'une place aussi importante, laissant la contrée exposée aux incursions des nations germaniques, il y fut d'abord pour-

vu par l'établissement d'une forteresse fameuse, dont l'assiette et le nom nous ont été conservés par le faible village de *Famars* et le *Mont-Ovis*, si chers aux archéologues, et qui contiennent des traces nombreuses du camp romain qu'occupait la milice des Nerviens, dont la Notice de l'empire fait mention en ces termes : *Præfectus Lætorum Nerviorum Fanomartensis Belgicæ secundæ.*

Si nous jugeons de l'importance de ce poste militaire, par l'étendue du territoire qui portait son nom, cette importance devait être grande, car il paraît que le *Pagus Fanomartensis* comprenait le Hainaut tout entier, avant que la rivière d'Haine, en latin *Hainoum*, n'eut commencé à le désigner sous le règne de Charlemagne.

Nous voyons, en effet, dans la chronique de Sigebert de Gemblou, sous l'année 1006, que le *Pagus Fanomartensis* comprenait le territoire de Valenciennes, *Vicus Valentianæ;* et un acte de St.-Humbert de Mervilles, donné sous Childéric II, vers 674, aussi-bien qu'un diplôme de Childebert II, daté de 705, dit : que ce pays s'étendait jusqu'à Merville, *Maricolæ monasterium* près Landrecy, et même jusqu'à Lobes, en descendant la Sambre.

Mais les Romains, ayant perdu leur autorité dans les Gaules, Famars perdit aussi toute son importance. Valentinien Ier. avait établi sur l'Escaut, à deux mille toises seulement de ses remparts, un autre poste militaire, auquel il avait donné son nom, *Valentianæ*. La Notice de l'empire nous apprend à la 47e. section, qu'il s'y trouvait des troupes sous le nom de *Placidi Valentinianici felices* et *Valentinianences felices*.

Ces mêmes *Valentinianences* sont marqués sous le général

de cavalerie des Gaules, *cum viro illustri magistro equitum Galliarum*.

Ce lieu, qui n'est autre que la ville de Valenciennes d'aujourd'hui (1), prit un grand accroissement, lorsque Famars fut peu à peu abandonné. Clovis III y eut un palais où il rendait la justice, comme nous l'apprenons d'un diplôme donné la troisième année de son règne, en 693 (2). Charlemagne et ses successeurs y tinrent des assemblées rapportées par les auteurs du temps; et Eginhard, dans le récit qu'il a fait de la translation des saints martyrs Marcelin et Pierre, place Valenciennes dans le pays de

(1) Voici en quels termes d'Oultremann, dans son histoire de Valenciennes, traite ce qui concerne et l'étymologie du nom de cette ville et les circonstances qui présidèrent à sa fondation.

« Les auteurs rapportés par de Guise, ayant remarqué diverses places, » en Hainaut et ailleurs, portant le nom de *Brdine*, comme Braine-Le-» Comte, Braine-le Wichotte, Braine-l'Alleud, ont pensé que Brennus, » capitaine général des *Sens* ou *Sénonois Bourguignons*, qui régnait en » 386 avant Jésus-Christ et conquit Rome, aurait régné en ce pays et fondé » ces places. Que spécialement *Valenciennes*, à cette occasion, aurait » été appelée *Val-des-Sens* et un château là auprès, aurait été nommé » *Sebourg*, comme qui dirait *Bourg-des-Sens*, etc.

» Le Roman de Perceforest, roi d'Angleterre, l'appelle le *château de* » *Valentin*, à raison du seigneur de ce temps qui portait ce nom. Nos ana-» lystes feignent qu'un certain *Charles Ynack*, fils de *Godefroy Carles*, » roi des Cimbres et de Tongres, chassé par son père, serait Lucius Julius » proconsul d'Arcadie, et père de Jules César, duquel il épousa la fille » nommée *Germanie*, avec laquelle il retourna en son pays, et s'étant re-» montré près de ce château du Val des Sens, un cygne, dont il y avait » une grande quantité dans les eaux voisines, se vint rendre dans le Giron » de Germanie, cause pourquoi elle changea son nom et prit celui de » *Zvane* qui, en allemand, signifie *Cygne*, et que dès-lors ce lieu fut » appelé *Val-aux-Cignes* (Valenciennes).

(2) Histor. Franc. T 4, p. 672.

Famars, ce qui doit s'entendre de la partie assise à la droite de l'Escaut, suivant le père Wastelain à qui nous empruntons ces faits.

Ainsi les débris dispersés de la puissante capitale des *Nervii* ont fait les villes importantes de Cambray, aussi bien que de Tournay, et ont donné lieu d'une manière plus ou moins directe, à l'établissement de Valenciennes,

---

§ II. CASSEL.

Il est fait trois fois mention de cette ville dans l'Itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Castellum Morinorum* : on la trouve aussi désignée une fois dans la Table théodosienne, mais par les mots *Castello-Menapii.*

La dernière partie de ce nom constitue-t-elle une erreur, comme le prétendent Sanson, de Valois, Danville et Dom Grenier qui tous sont d'avis qu'on doit dire *Castellum-Morinorum*, ou convient-il d'adopter l'opinion dont Wastelain s'est rendu le principal organe et qui tend à conserver le texte de la Table théodosienne ?

La Société des Antiquaires de Morinie ayant décidé, en 1834, qu'une médaille d'or serait décernée par elle à l'auteur du meilleur mémoire *sur le Castellum-Morinorum, depuis son origine jusqu'à sa destruction* ; M. Schayes, de Louvain, en produisit un qui fut couronné et que l'on trouve imprimé dans le second volume des Mémoires de cette Société savante. Dans cette dissertation, la question que nous venons de rappeler se trouve traitée avec une profondeur et une logique remarquables : l'auteur se prononce pour Wastelain, et son argumentation, nourrie de documents nouveaux, nous a paru entraînante de vérité.

Mais cette question n'est pas la seule que la diversité des noms donnés par l'Itinéraire et la Table à Cassel, ait fait naître à l'occasion de cette ville. Vedrius prétend que le *Castellum* dont nous nous occupons est *Aire*. La rai-

son qu'il en donne est que la route de Térouenne à *Minariacum*, *Estaire* et *Vireviacum*, qui est Wervich, est beaucoup plus droite par Aire que par Cassel : mais il arrive tous les jours que, pour la plus grande commodité du service, on détourne la direction des grands chemins. Or, Mardick, qui était un poste militaire important, exigeait, pour que la communication avec Térouenne fut facile et rapide, que la route fit le coude que Castellum se trouve occasionner. La preuve enfin que l'opinion de Védrius n'est pas fondée, c'est que *Aire* a un nom particulier qui est *Aria*, *Auriacum*. Elle est ainsi désignée dans un diplôme que Charlemagne y donna, en faveur de St.-Bertin, la première année de son règne, c'est-à-dire en 768.

Maintenant, qu'il est établi que *Cassel* n'est autre que le *Castellum-Morinorum* de l'Itinéraire, expliquons pourquoi nous plaçons cette ville parmi celles d'origine romaine, malgré que, dite tantôt du pays des *Morins* et tantôt de celui des *Ménapiens*, elle semble naturellement devoir être classée parmi les villes d'origine gauloise.

On a vu, à l'article Noyon, que lorsqu'une ville avait pour origine un camp romain, on trouvait le mot *castra* joint à son nom. Mais, outre leurs camps militaires, les Romains avaient des lieux beaucoup moindres en étendue et que par ce motif on nommait non *castrum*, mais *castellum*, de même qu'en notre langue on a fait *châtelet* de *château*. « Ils étaient, » dit Bergier dans son *Histoire des grands chemins de l'em-» pire*, mieux bâtis et plus solidement fortifiés que les » camps proprement dits, car ils étaient ordinairement assis » en lieu haut et de difficile accès, et bâtis de pierres équar-» ries avec tours et boulevards pour demeurer long-temps

» sur pied et servir de logement aux soldats tant en été » qu'en hiver. »

On sait si Cassel est assis en un lieu haut et de difficile accès. Une position aussi avantageuse que celle de cette ville ne devait pas, en effet, être négligée par le peuple éminemment guerrier qui avait conquis la Gaule. Le mot *Castellum* est donc ici une indication suffisante de l'origine que nous cherchons. Cette origine n'est point gauloise, comme l'ont prétendu Wastelain et Védrius. Cassel était originairement un château-fort construit par les Romains, entre le camp permanent qui se trouvait à Mardick et la ville de Térouenne, pour assurer les communications de l'un à l'autre. Plus tard, ce poste, d'abord purement militaire, prit à ce qu'il paraît une grande extension : la Table théodosienne y accole le signe distinctif des grandes villes, et de nombreuses voies romaines, qui venaient y aboutir comme à un point central, prouvent en effet et son antiquité et son importance passée. L'Itinéraire, la Table et D. Grenier, dans les chapitres 258, 260 et 261 de l'*Introduction à l'Histoire de Picardie,* n'en signalent, il est vrai, que trois, l'une allant à Mardick, à Bac-à-Tiennes et vers Amiens, l'autre, suivant la direction de Saint-Omer et la troisième, se rendant à Boulogne ; mais Danville, qui a eu en communication les cartes manuscrites levées pour l'usage personnel de Louis XIV, en a découvert une quatrième qui, s'écartant de celle qui passe à Mardick, conduit au-delà de Dunckerque vers la grande Moëre.

CHAPITRE III.

DES LIEUX D'ÉTAPE, DITS MANSIONES, ÉTABLIS PAR LES ROMAINS SUR LES CHAUSSÉES ET VOIES MILITAIRES DE LA SECONDE BELGIQUE.

Par une fatalité singulière, la plupart des *mansions* établies aux stations militaires, pour servir de gîte et de lieu d'étape, sont restées ou redevenues à l'état de village en Picardie.

En effet, *Adlulia*, désigné par la Table théodosienne sur la chaussée d'Amiens à Boulogne, n'a même laissé aucune trace de l'emplacement qu'il occupait autrefois.

On ne sait rien non plus d'*Axuenna*, sinon que cette station se trouvait placée sur la rivière d'Aisne. *Briva-Isaræ*, dans l'Itinéraire, est le village de Pontoise ou la ville de Creil, qui ne faisait plus en 1789, partie de la Picardie.

Catusiacum, désigné dans l'Itinéraire d'Antonin, mais omis dans la Table théodosienne, est Chaours sur la chaussée qui conduisait de Bavai à Reims.

Contraginum, mentionné dans l'Itinéraire et dans la Notice des Gaules, comme situé sur la chaussée allant de Soissons à Saint-Quentin, n'est autre chose aujourd'hui que Condren.

Nous avons déjà dit que *Curmiliaca* était le village de Cormeille.

Duroicoregum, placé par la Table théodosienne sur la route d'Amiens à Boulogne, est reconnu, malgré quelques difficultés, pour être un autre village nommé Dourier.

Quant à *Duronum*, placé par la Table théodosienne et par l'Itinéraire sur la chaussée allant de *Bagacum* à *Verbinum*, Danville a démontré que c'était aujourd'hui Estrun-Cauchie, qui n'est également qu'un village.

La station de *Fines*, placée sur les confins des Rémois et des Soissonnais, est Fimes, qui n'a jamais porté la qualification de ville.

Hermonacum, dont il est fait mention dans la Table théodosienne, placé sur la chaussée de Cambrai à Bavai, est un lieu nommé Bermerain.

Lithomagus, que le même Itinéraire dit avoir été près de la Canche, sur la route d'Amiens à Boulogne, est le village presque inconnu de Loere, où la position en est complétement ignorée en ce moment.

Minaticum, placé comme *Catusiacum* sur la route de Bavai à Reims, par la Table théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin, passe généralement pour Nizi-le-Comte.

Nœmagus, que Ptolémée mentionne comme la ville principale des *Vadicassi* ou peuple du Valois, est réduit aux faibles proportions d'un village, connu aujourd'hui sous le nom de Vez.

Petromantalum, placé par les deux Itinéraires entre Cæsaromagus et *Briva-Isaræ*, est reconnu, d'après une dissertation de l'abbé Belley, pour être le village de Magny.

Pontes, indiqué par l'Itinéraire d'Antonin sur la route de d'Amiens à Boulogne, est Ponches.

L'ancienne *Sétucis*, capitale d'un peuple de ce nom, que l'on a cru long-temps être Cayeux, est reconnue, depuis Danville, pour avoir occupé autrefois le lieu nommé St.-Mard où il ne reste plus, comme nous l'avons dit, qu'une seule maison et un pan de fortification.

Enfin *Teucera*, que la Table théodosienne place sur l'Authie entre Amiens et Arras, paraît n'avoir jamais été qu'un village qui porte en ce moment le nom de Thièvres.

De telle façon que de toutes les fondations que la Picardie doit aux Romains, il n'est, suivant nous, que Beauvais, Boulogne, Cassel, Senlis et Valenciennes qui aient mérité de conserver la qualification de villes dans la vaste contrée désignée autrefois sous le nom de Picardie.

TITRE III.

ÉPOQUE FRANÇAISE.

CHAPITRE Ier.

DES VILLES DE PICARDIE FONDÉES SOUS LES MÉROVINGIENS.

On vient de voir quelle influence la domination romaine eut en Gaule sur les agglomérations sociales qui s'y formèrent : on a vu, par exemple, que les vainqueurs ayant cru devoir diminuer la puissance de certains peuples en morcelant leurs territoires, il en était

résulté l'établissement de plusieurs cités nouvelles, telles que Senlis et Boulogne : que d'un autre côté, la nécessité de maintenir par la force un joug supporté impatiemment fit établir des camps permanents qui, s'étant peu à peu transformés en forteresses, comme Cassel et Valenciennes, prirent une telle extension que plus tard ces forteresses devinrent des villes. On a vu enfin, que les Romains ayant cru devoir sillonner le pays de magnifiques chaussées dont quelques-unes sont encore l'objet de notre admiration, il en était résulté l'établissement d'une multitude de stations, qui avaient dû puissamment contribuer à multiplier dans le pays les centres de civilisation ; nous allons maintenant suivre dans ses développements l'action qu'a dû avoir sur cet ordre de faits, le grand événement de la conquête du pays par les Francs.

SECTION Ire.

DES PALAIS DE NOS ROIS MÉROVINGIENS, QUI SONT DEVENUS DES VILLES EN PICARDIE.

Si le temps nous avait permis de donner à ce mémoire tous les développements qu'il est capable de comporter, cette section aurait contenu des notices sur *Aire*, *Compiègne*, *Creil*, *Lafère*, *Montdidier*, *Péronne*, *Pont-Saint-Maxence* et même *Orchies*, toutes villes qui ont possédé des palais royaux; mais, contraint de nous tenir dans les limites qu'avait la Picardie à la fin du siècle dernier, nous nous bornerons à traiter ici de Péronne et de Montdidier, parce que ces villes sont les seules qui, résidences royales dans l'origine, se trouvaient faire encore partie de la Picardie, avant la division du territoire français par département.

---

§ Ier. PÉRONNE.

Plusieurs auteurs; parmi lesquels nous citerons Malbrancq (1), donnent à Péronne le nom latin de *Mons Cygnorum;* mais Mabillon (2) observe que c'est une erreur qui provient de ce que l'*R*, en caractère saxon, ressemble au P ordinaire. Le nom latin de cette ville était donc *Mons-Cygnorum*, Mont-aux-Cygnes.

L'origine de Péronne, selon Rivoire (3), remonte au temps de l'invasion des Romains; mais les auteurs de la *Description historique du Département de la Somme* expriment une opinion différente et observent qu'aucun document historique ne donne à cette ville une aussi haute antiquité.

Sans doute que Rivoire, qui n'a pas motivé son opinion, trouvait dans le nom latin que nous venons de signaler un indice suffisant de l'existence de cette ville sous la domination romaine; mais Bullet va plus loin : il prétend que Péronne est d'origine celtique et voici ce qu'il dit à cette occasion (4).

« *Péronne*, au bord de la Somme; place forte dans un
» marais.

» *Pern*, forte; *aon*, marque du superlatif.

» *Perhaon*, *perrone*, très-forte.

(1) De Morinis.

(2) De re diplomaticâ.

(3) Coup d'œil militaire sur le Département de la Somme.

(4) Mémoires sur la langue celtique, T. 1.

» Ou *perfonn*, marécageuse, environnée de marais; de
» *per*, de *fer*, marais. »

Rien n'est moins satisfaisant qu'une pareille étymologie. Une place, devenue *très-forte* chez les Gaulois, n'aurait pas manqué de recevoir un nom particulier, avant de mériter une pareille qualification.

Mais la différence qui existe entre le nom de *Mons-Cygnorum* et celui de *Péronne*, est-elle donc aussi réelle qu'apparente, et n'y a-t-il aucune analogie entre ces deux locutions? Pour se convaincre qu'il ne faut pas trop précipiter son jugement à cet égard, que l'on se souvienne que nous avons établi dans notre Introduction, que les mots *Picard*, *Germain* et *Belge*, quoiqu'en apparence si dissemblables, avaient cependant entr'eux une corrélation parfaite.

Péronne est assise sur un monticule dont le pied est baigné par le vaste marais que forme la Somme, et qui, en cette partie principalement, se trouve peuplé d'un nombre considérable d'oiseaux aquatiques, tels que cygnes, oies, canards, etc. Dans cette position, il est naturel de croire que, lorsque cette colline était encore inhabitée, elle était un lieu de refuge et d'abri pour ces sortes d'oiseaux.

Or, il existe sur la côte de la Basse-Normandie, vis-à-vis des îles de Jersey et de Garnesay, un château très-ancien, nommé *Pirou*, au pied des murs duquel on comptait dix-huit ou vingt niches de pierres, où l'on avait soin tous les ans de mettre des nids faits de paille ou de foin pour des oies sauvages qui ne manquaient pas chaque année, les premiers jours de mars, d'en venir prendre possession, ce qui ne se faisait pas toujours sans coups férir. Quand tous ces nids étaient pris par les plus braves de ces oies, on en

mettait sur les parapets des murailles quelques autres qui ne demeuraient pas long-temps vides. Comme ces murailles étaient extraordinairement hautes, les oies qui y couvaient avaient coutume de crier lorsque leurs petits étaient éclos, parce qu'alors on les allait prendre, pour les descendre dans les fossés, et lorsqu'ils étaient devenus assez forts pour les suivre, elles se retiraient la nuit dans les lacs voisins, pour ne reparaître que l'année suivante; les gens du pays prétendaient que l'année devait être bonne lorsqu'elles se présentaient en grand nombre au château de *Pirou*.

Le récit qui précède est extrait d'un ouvrage intitulé: *Mélanges d'histoire et de littérature*. Moréri l'a rapporté textuellement dans son Dictionnaire historique, aussi bien que Lamartinière et Bullet, et voici ce que dit à ce sujet Expilly, dans son grand Dictionnaire géographique.

« *Pirou* en Normandie, près de l'Océan; il y a un hâvre
» connu sous le nom de Hâvre du Pirou. La seigneurie de
» Pirou est une des plus anciennes de la Normandie...... Il
» y a un très-ancien château entouré de doubles fossés
» pleins d'eau......, les oies sauvages y viennent tous les ans
» faire leurs nids. Quand leurs petits sont un peu forts, ils
» les menent à la mer et puis s'en retournent. On ne leur
» fait aucun mal, ce qui les rend presque privés. »

Quant à Bullet, après avoir, comme nous l'avons dit, rapporté le récit de l'auteur des Mélanges d'histoire et de littérature, voici l'étymologie celtique qu'il attribue au nom de *Pirou*.

« *Fur* ou *pur*, en composition, *pyr*, prudent, avisé.
» *Ouc*, oie en vieux français, d'*oay*, *oaw*, *aooue*, cel-
» tique.

» *Pirou*, oies avisées, oies fines. »

On le voit donc : Bullet a pensé que les oies, qui ont si long-temps fréquenté le château de Pirou, ont donné leur nom à cette partie de la côte de Normandie, et nul doute, suivant nous, que ce n'ait été également la pensée de Lamartinière, de Moréri, de l'abbé Expilly et de l'auteur des Mélanges que nous avons cités : la chose doit paraître d'autant plus certaine, qu'on lit dans le Dictionnaire étymologique de Ménage :

» *Piron*, on appelle ainsi un *oison* dans l'Anjou, dans
» le Maine et dans la Normandie, on dit *pirot* et *pirotte*, et
» si on en croit Nicot, on dit *pirou*, en Poitou.... L'origine
» de ce mot ne m'est pas bien connue.... »

Ainsi, il est établi que dans le patois de l'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Normandie, patois qui est un reste du langage primitif du pays et qui se perpétue depuis des siècles par la seule tradition orale, une oie se nomme *piron*, *pirou*, *pirot*, *pirotte*, et que l'une de nos communes, car elles sont plusieurs qui porte le nom de *Pirou*, se trouve être ainsi nommée, parce que depuis un temps immémorial, cette localité est fréquentée d'une manière toute particulière par les oies, à l'époque de la ponte.

Nous allons maintenant rechercher si primitivement les peuples de la Celtique ne désignaient pas, parce que nous appelons une oie, tous les oiseaux aquatiques en général, sans en excepter même les cygnes.

Ménage, au mot *oye*, dit qu'il vient d'*auca*, qui lui-même vient d'*avis* dont on a fait *avica* puis *auca*, puis enfin *oie*...

» Nous prononcions anciennement *oue*, ajoute-t-il, et à
» ce propos il est à remarquer que la rue aux *Ours* de Paris

» s'appelait autrefois la rue aux *Oues*, et on l'appelait de la » sorte à cause des célèbres rôtisseries où l'on faisait rôtir » ordinairement quantité d'oies qui étaient les délices de » nos pères. »

Pour que *oie* puisse venir d'*avis*, il faut qu'on l'ait considéré comme oiseau type et que cette dénomination se soit appliquée aux oiseaux en général ; aussi Ducange (1) dit-il : Auca, *interdum pro quâlibet avi sumitur*.

« *Oie* est parfois pris pour quelque oiseau que ce soit. »

Ajoutons encore que, d'après Pline, le pays des Morins nourrissait une si grande quantité d'oies, qu'il en partait chaque année des troupeaux immenses qui allaient à pied jusqu'à Rome ; cet auteur qui rapporte avec surprise ce fait, dont il dit avoir été plusieurs fois témoin, ajoute que les conducteurs, pour faire parvenir heureusement toute la troupe, plaçaient au premier rang les oies fatiguées qui, poussées par le surplus de la colonne, étaient forcées d'avancer.

Quant au cygne, il se nommait en allemand *swane* (2), à l'époque où dans les Gaules, une *oie* s'appelait aussi *oaw* (3) ; n'est-il pas évident que ces deux mots ne sont différenciés que par la prononciation, presqu'aucune divergeance n'existant dans leur composition ?

Ceci posé, qui ne voit dès-lors que le nom latin *Mons-Cygnorum* peut être justement considéré comme la traduction faite par les Romains du mot celtique *Pirou* ou *Péronne*, désignant un lieu où, lorsqu'il était encore désert, les oi-

(1) Glossaire. T. 1. Col. 378.
(2) Oultremann, histoire de Valenciennes.
(3) Bullet. Etymol. Celt. au mot *Pirou*.

seaux aquatiques, en général si communs, même de nos jours, dans cette partie de la vallée de Somme, venaient chercher un asile et déposer leurs œufs, comme sur la côte de *Pirou ;* et voilà probablement pourquoi, outre la ville de Péronne, on trouve en France, situées près de lieux marécageux, deux localités du même nom, l'une à trois lieues de Lille et l'autre à quatre de Macon ; voilà pourquoi, sans doute, nous avons encore dans une position topographique pareille, les villages de Peron, de Peronnas et de Péronville.

Il y a plus, peut-être, que si c'était ici le lieu, il ne nous serait pas impossible de démontrer que c'est aussi du mot *Pirou* que proviennent *pirate, pilote* et *proue*, dont la racine a vainement été cherchée jusqu'ici par Scaliger, Ducange, Menage et tant d'autres savants étymologistes.

Péronne, simple bourgade gauloise, acquit-elle quelque importance sous les Romains ? Nous ne le pensons pas et notre motif est que, s'il en eut été autrement, ces derniers n'auraient pas manqué de la mettre en communication avec les villes voisines, au moyen de quelques-unes de ces chaussées qu'ils multiplièrent tant dans cette partie de la Gaule. Il est même à remarquer qu'une de ces chaussées, conduisant de Soissons à Sangatte (1), passait entre le Mont-St.-Quentin qu'elle laissait à droite et Péronne qu'elle laissait à gauche ; donc Péronne n'existait pas alors à l'état de ville : autrement la chaussée y eut évidemment conduit. Mais l'existence de cette chaussée romaine explique la découverte d'un objet antique, trouvé au Mont-Saint-Quentin et dont Caylus

(1) D. Grenier. Introd. à l'Histoire de Pic.

fait mention (1). Il consiste dans une figurine de bronze fondu et massif, de deux pouces six lignes de haut, représentant un prêtre d'Osiris.

La seule chose donc qui soit certaine, c'est que les premiers rois Mérovingiens avaient à Péronne un palais, et Dom Michel-Germain (2) l'a établi d'une manière incontestable, dans un des plus longs articles qu'il ait composés pour son catalogue des châteaux royaux. Aucune contradiction ne s'étant élevée sur ce point, nous nous abstiendrons de citer ici toutes les preuves que cet auteur énumère pour l'établir, et nous nous contenterons, pour donner une idée de l'antiquité de cette maison royale, de rappeler qu'on lit, dans la vie manuscrite de Sainte-Radegonde par Fortunat, que cette pieuse reine, morte en 587, se promenant un jour dans le jardin de ce palais, fit mettre en liberté des prisonniers qui imploraient sa clémence. *In palatio luica.... In Perunna villa dum ambularet per hortum, vociferantes de carcere reos liberavit.*

Clovis II, ayant donné Péronne à Archinoald, qui fut maire du palais sous son règne, ce personnage y fit transporter le corps de saint Fursy, mort à Mézerolles, village proche Doullens, le 16 janvier 650, et fit élever sur son tombeau une basilique qui réunissait toutes les magnificences de l'époque. Il y établit aussi un couvent de moines écossais, toutes choses qui durent contribuer à accroître l'importance de cette localité.

Après la mort d'Archinoald, plus connu sous le nom

(1) Recueil d'antiq. Tom. 6, p. 66 et 401.
(2) De re diplom. lib. 4.

d'Archambaud, Péronne fit retour à la couronne et, dès 889, cette ville était une place forte, puisque nous lisons dans Frédegaire que, sur le bruit de l'arrivée de l'armée de Pépin, plusieurs se réfugièrent dans le monastère de cette ville. *Plurimi ad beati martyris Quentini limina, nonnulli, ad Peronam monasterium in quo Furseus corpore conquiescit, confugium fecerunt.*

Hébert, comte de Vermandois, s'en étant emparé, en fit sa principale place et la prison de Charles III, dit le Simple, son infortuné souverain. Péronne appartint aux successeurs d'Hébert jusqu'en 1190. A cette époque, Philippe-Auguste la réunit de nouveau à la couronne, par une charte datée d'Acre, laquelle se trouve encore dans les archives de Péronne. Cette ville était dès-lors très-forte et très-remarquable (1).

(1) Diplom. Mabil. Lib. 4.

§ II. MONTDIDIER.

Celui des écrivains de son époque qui a le mieux connu l'histoire de la Picardie, Adrien de la Morlière, a dit (1) que Montdidier était l'antique *Bratuspantium*. Un autre de La Morlière, sans doute parent du premier, et qui fut maieur de Montdidier, a exprimé la même opinion dans des mémoires manuscrits de plus de mille pages in-folio, dont un extrait très-étendu, pris sur l'original que possédait alors un M. de La Morlière de Crémery, se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque royale, sous le n° 3 du deuxième paquet de Dom Grenier. Mais, à la différence de l'auteur des Antiquités d'Amiens, qui n'a fait qu'énoncer son opinion purement et simplement, le rédacteur des mémoires dont il s'agit a donné à la sienne de nombreux développements qui depuis ont été reproduits en partie par M. de La Villette, prévôt royal à Montdidier, auteur d'un commentaire sur le titre de la commune du gouvernement de Péronne, de Montdidier et de Roye ; par Jean Bosquillon de Sainte-Hélène, qui prétend qu'autrefois Montdidier *inter Belgas authoritate ac hominum multitudine præstabat* ; par Charles de Bovelle, qui croit que *Bratuspance* était ou est actuellement le village de Grattepanche ; enfin par le père Daire, dans son histoire de la ville et du doyenné de Montdidier.

Comme il est démontré à nos yeux que, depuis ce qu'ont

(1) Antiquités d'Amiens, p. 7.

écrit Bonamy, Danville, Cambry et le comte d'Allonville sur ce sujet, on ne peut plus douter que *Bratuspantium* n'ait occupé dans la commune de Vandeuil, proche Breteuil, un lieu encore nommé aujourd'hui par les gens du pays *Bratuspance;* nous ne reviendrons pas sur l'opinion que nous avons émise à cette occasion dans notre notice sur Beauvais; d'ailleurs nous avouons que nous aurions peu de choses à ajouter à la dissertation que l'on trouve sur ce point, dans la *Description historique du département de la Somme*, à l'article *Montdidier*.

Mettant donc de côté ce qui concerne *Bratuspantium*, nous ajouterons, sans plus de retard, que l'on trouve, à la page 16 de l'extrait des Mémoires du maieur De La Morlière, un passage que voici :

« Gaguin dit que Didier, roi des Lombards, fut envoyé à » *Leodium* : *Leodium relegavit.* De La Morlière a lu sur la » marge de son exemplaire écrit d'une ancienne écriture » *Leodium à Montdidier au comte de Laon ou de Vermandois.* » Il faudrait donc que *Leodium* eut été autrefois le nom de » Montdidier, ou que celui qui a fait cette note ait voulu » corriger ce mot en disant que ce n'était point à *Leodium*, » mais à Montdidier. Je ne vois pas de titre connu qui ait » donné le nom de *Leodium* à Montdidier. »

Il nous semble que pour apprécier le mérite de ces observations, il ne faut pas chercher *Leodium* exclusivement à Montdidier, car rien n'est encore moins certain que cette dernière ville doive son nom au séjour forcé qu'y aurait fait le malheureux roi Lombard, que Charlemagne crut devoir sacrifier aux exigences de sa politique.

En effet, ce fut en 774, que Didier fut vaincu et fait pri-

sonnier à la bataille de Pavie. Envoyé en France sous la la garde d'Agiltude, évêque de Liége, il fut, suivant Jacques du Tillet, évêque de Meaux, relégué à Liége même, et suivant Hépidon, moine de Saint-Gal, à Corbie où, d'après cet auteur, il passa le reste de ses jours en pénitence. *Pavia civitas conquista*, dit-il, *et rex* DESIDERIUS *et* ANSA *uxor ejus pariter exiliati sunt ad* CORBEIAM *et ibi Desiderius in vigiliis et orationibus et jejunis et multis bonis operibus permansit usque ad diem obitus sui.*

Or, on prétend que, dans ce passage, *ad Corbeiam* signifie non *à Corbie*, mais *près de Corbie*: puis comme on a trouvé, dans une charte du neuvième siècle, que Hugues-le-Grand, maire du Palais, donnant la terre de *Combis* ou *Cambis* à Helduin, comte de Montdidier, s'est servi de ces mots, *Comiti de* MONTE *qui vocatur* DESIDERIUS (1): comme il résulte encore d'un cartulaire du prieuré de Lihons, que l'ancien château, situé à droite en venant par Amiens, était une résidence royale où Philippe-Auguste notamment tint sa cour en 1199; que des lettres-patentes de 1310, que De la Morlière a eues en sa possession, prouvent qu'il y avait là un fief dit de la *Porte du Castel*, auquel étaient attachées de grandes prérogatives et franchises; qu'enfin un autre fief, dit des *Tournelles*, qui appartenait en dernier lieu à la famille de Soyecourt, existait aussi dans cette ville, les chroniqueurs du pays en ont conclu et ont fait

(1) Suivant Anselme, dans son Histoire des Grands Offices de la Couronne, Helduin Ier., vivant en 848, était dès-lors comte de Montdidier et de Breteuil. Il épousa Hélisinde de qui il eut Helduin II, dont il est fait mention sous la date de 950, dans la généalogie de la maison de Coucy, et qui paraît être mort en voyage d'outremer, en 992.

généralement admettre que Didier a été relégué non pas à Corbie, mais dans un château *près* de Corbie, nommé alors le *châtel des Tournelles*, que les Barbares avaient à cette époque réduit à très-peu de choses; et, comme la présence de l'illustre prisonnier aurait eu pour résultat la restauration de cette localité, cette heureuse influence aurait engagé ceux venus pour s'établir sur cette montagne à l'appeler le *Mont de Didier*, et par syncope *Montdidier*. Mais cette étymologie ainsi éclaircie nous paraît trop compliquée pour être bien solide, et Daire nous semble fort sage de ne la rapporter qu'avec des paroles de doute, puisque le père Daniel, dans son *Histoire de France*, se joint à Du Tillet pour nier la présence à Montdidier du malheureux roi des Lombards, et que Gilles de Paris, qui vivait en 1198, dit que ce fut à Saint-Denis qu'il fut enfermé (1). Il n'est donc pas étonnant que l'on ait cherché une autre étymologie au nom de *Montdidier*; mais ce qui doit surprendre, c'est qu'il se soit rencontré un écrivain pour prétendre que ce mot est venu de ce que quelqu'un ayant dit : *Voilà une belle assiette de ville*; son interlocuteur aurait répondu par gentillesse d'esprit : *C'est mon dire d'hier*, d'où on aurait formé *Montdidier* (2). Quant à *Leodium*, personne, autre que l'auteur de l'analyse des mémoires de De la Morlière le maieur, n'en fait mention.

Dans cet état de choses, l'opinion la mieux fondée est,

(1) Recueil sur l'Histoire de Montdidier, tiré d'un manuscrit contenant douze cahiers, communiqué par M. De la Vilette, écuyer, lieutenant criminel au bailliage de Montdidier, manuscrit déposé parmi ceux de la Bibliothèque Royale.

(2) Ibid.

suivant nous, celle qui prend pour base les énonciations du diplôme qui se trouve dans le cartulaire de Lihons, dont nous avons précédemment parlé et dont de Valois, en sa *Notice des Gaules*, fait mention en ces termes aux mots *Mons Desiderii*.

« In litteras Widonis Candavenæ Corbeiæ castellani, » datis anno MCXIX vocatur *Mons Desideriis* in chartorio » Sancti-Petri Lehuno. *Hoc factum fuit apud montem Desi-* » *derium in aulâ domini regis, præsentibus*; etc. *Anno ab* » *I D. MCXCIX.*

» *Ibi ergo sua regibus Francorum* Aula, *domus sua vel* » *palatium fuit tanquam in oppido claro et nobili.* ».

Devant une conséquence si rationnelle tirée par un auteur tel que de Valois d'un document du genre de celui-ci, la question de savoir si Didier a ou non été incarcéré dans cette antique maison royale, devient presque inutile à résoudre; car c'est bien plus l'origine de Montdidier que nous avons à rechercher, que l'étymologie de son nom, et, dès qu'il est prouvé que nos rois y avaient anciennement un palais, il n'en faut pas davantage pour se faire une juste idée de la manière dont une ville a pu se former peu à peu, autour de ses remparts.

« On ne trouve rien, dit le maïeur De la Morlière en » son histoire manuscrite précitée, on ne trouve rien du » château des anciens comtes de Montdidier, des ruines du- » quel la salle du roi a été bâtie : mais ce qui est constant, » c'est qu'il y en a eu un qui était en même temps une » place forte.... Une charte de 1195 établit que les habi- » tants de Montdidier prirent de Philippe-Auguste tous les » droits qu'il avait en la ville, moyennant une rente de

» 600 liv. parisis, qu'ils s'obligèrent à payer à lui et à ses » successeurs. Si, dans cette charte, nous prenons le mot » *châtel* dans sa signification simple et naturelle, il y a lieu » de croire que le château faisait alors toute la ville.... » Guibert, abbé de Nogent, parlant de Simon, comte de » Montdidier, lui donne indifféremment le nom de ville et » de château, et, quoiqu'il ne nous reste, nous le répétons, » aucun vestige de cet ancien château; quoique nous n'ayons » aucune connaissance de ses tours, de ses fortifications, » de ses édifices, nous pouvons en avoir de sa situation et » de son enceinte.

» La situation était sur l'extrémité d'un roc inaccessible » du côté du couchant et du septentrion, dont la salle du » roi occupe aujourd'hui une partie du côté du levant et » du midi. Il était défendu d'un fossé large et profond dont » les restes servent encore présentement de jardin pour » l'exercice du jeu de l'arc et de l'arquebuse, qui contient » encore neuf toises de largeur, et dans lequel on descend » sept ou huit marches. Son enceinte comprenait ce jardin, » la porte de ce château et quelques autres maisons aux en- » virons qui sont encore de la paroisse de l'église de Notre- » Dame qui y avait été bâtie et fondée par nos comtes, et » depuis annexée à l'abbaye de Cluny. Tout le grand édi- » fice de la salle du roi, l'église du prieuré avec les édifices, » jardins et enclos, jusqu'aux remparts et fossés de la » ville.... »

Nous ajouterons qu'il reste encore aujourd'hui de ce palais ou château, quelques pans de murs, formant à l'ouest le pignon du palais de justice actuel; l'arcade ou voûte, sous laquelle on passe pour se rendre à la promenade du *prieuré*

et l'arche pour arriver au pont-levis, laquelle sert maintenant de cave au concierge du jardin de l'arc (1).

Enfin, pour ne rien omettre de ce que fût autrefois Montdidier, nous extrairons encore du manuscrit de De La Morlière le passage que voici :

« On ne peut douter de la grande étendue de Montdidier,
» après tant de découvertes qui se sont faites et se font tous
» les jours jusqu'à une demi-lieue et plus aux environs
» de la ville, de tant de fondements d'anciens édifices, de
» caves, de puits, de foyers, de tuiles d'une épaisseur pro-
» digieuse, plusieurs médailles et pièces de cuivre, plusieurs
» rues qui ont conservé leur nom en ces lieux, où il est
» aujourd'hui sans apparence qu'il y en ait eu, la rue *Da-*
» *gobert*, la rue des *Orfèvres*, la rue de la *Tuilerie*. J'ai vu
» plusieurs anciens titres qui placent un four banal, un pres-
» soir, des maisons, des héritages et cantons, où il n'en
» reste aujourd'hui aucune marque, mais qui néanmoins
» font connaître une grande ville et qui confirment la tra-
» dition qu'anciennement Montdidier s'étendait du côté de
» l'orient jusque dans Ételfay, ou du moins dans Béran-
» court qui en fait la meilleure partie du côté du midi à
» Gratepance; de l'occident dans le Mesnil et du septen-
» trion à Courtemanche. M. Sceillier (2) assure qu'en 1732,
» on a trouvé une très-belle chaussée de pavés le long
» du fossé depuis la porte d'Amiens jusqu'à la tour de
» Jouvency qui tendait vers le fond, ou la vallée de Saint-
» Martin. »

(1) Descrip. du départ. de la Somme. T. 1, p. 270.

(2) Antiq. de Montdidier. M. 5, in-4. p. 17.

Ainsi s'exprime De la Morlière; quant à De la Villette et à De Sainte-Hélène, ils disent de leur côté, que d'anciens titres font mention de quantités de rues, notamment de celles des *Teinturiers*, des *Tanneurs*, des *Halles*, aux *Draps*, aux *Fers*, aux *Juifs*, le *Marché aux Poules* et plusieurs autres que l'on ne connaît plus aujourd'hui.

Voici maintenant en quels termes Daire répond à ces allégations.

« Il y a peu de fonds à faire sur quelques manuscrits » où on lit que Montdidier a d'abord été bâti au bas de la » montagne, vers l'église de Saint-Médard, et que pour » lors elle s'appelait les *Tournelles*, nom que porte encore » un fief appartenant à M. de Soyecourt. Les défenseurs de » ce sentiment étendent cette ancienne ville prétendue jus- » qu'à Bérencourt à l'orient, au Ménil à l'occident, jusqu'à » Gratepance du côté du midi et Courtemanche vers le » septentrion. Cette étendue serait immense, et l'on n'a » aucun titre qui donne à Montdidier une étendue plus » grande que celle qu'on lui voit aujourd'hui. Dans les » premiers temps, il y avait des habitations éparses çà et » là à une certaine distance du château. De là, les fonde- » ments de masures antiques, les caves, les puits, les » murailles qu'on y a quelquefois découverts. »

Ces raisons nous paraissent sans réplique. Si Montdidier avait, à une époque quelconque, compris dans son enceinte les hameaux dénommés, l'étendue de cette enceinte eut été de dix mille toises, c'est-à-dire qu'elle eut été quatre fois plus grande que celle d'Amiens, et les circonstances qui auraient créé une ville semblable, qui l'auraient maintenue, qui l'auraient détruite, n'auraient bien certainement pas

échappé à l'histoire. La Gaule celtique ou romaine n'en posséda jamais une semblable. Or, l'importance de Mondidier a été si minime au moyen âge, que c'est à peine si l'on a pu découvrir les restes d'un chemin pavé qui y aboutissait; que c'est à peine si l'on est fixé sur la question de savoir si, à cette époque, Montdidier fut autre chose qu'un château royal, auquel D. Michel-Germain a consacré un article dans son catalogue des vieux palais de nos rois, château usurpé sans doute, comme la plupart des domaines de la couronne, et maintenu entre les mains des comtes de Montdidier, soit aux termes de l'édit que Charles-le-Chauve rendit à Piste, soit à la suite d'événements restés inconnus.

SECTION II.

DES VILLES DE PICARDIE QUI DOIVENT LEUR ORIGINE A DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

Cette section pour être complète, devrait contenir des notices non seulement sur Saint-Valery, Saint-Riquier et Corbie, mais encore sur Saint-Omer, Maubeuge, Mons, Séclin et même, jusqu'à un certain point, sur Dunkerque. Nous avons dit ailleurs pourquoi nous nous bornions à traiter des localités comprises seulement dans les limites que la province de Picardie avait en dernier lieu.

---

§ Ier. SAINT-RIQUIER.

La religion chrétienne avait encore fait peu de progrès dans le Ponthieu, lorsque saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil, vint d'Irlande en 590, avec dix-sept de ses disciples, pour y travailler à la conversion de ses habitants. Parmi ses compagnons, deux prêtres, Chaydoc et Frichor, s'arrêtèrent, pour catéchiser, dans un village alors nommé Centule et aujourd'hui Saint-Riquier. Mal reçus par ses habitants, ils n'auraient recueilli aucun fruit de leur mission, si l'un d'eux, nommé Riquier, ne se fut montré plus disposé à embrasser le christianisme que ses compagnons.

Riquier, converti et élevé au sacerdoce, reçut mission de prêcher l'évangile sur les rives de la Somme, puis s'embarqua pour l'Angleterre où il contribua par ses prédications aux conquêtes du christianisme, et revint enfin en Ponthieu continuer l'œuvre de la conversion des habitants: mais, sentant le besoin de quitter le monde, il réunit ses nombreux disciples en communauté dans sa bourgade natale et fonda, en 625, à Centule même, un monastère qui fut richement doté par Dagobert Ier (1).

Le pieux abbé se retirait souvent dans la forêt de Crécy, pour se dérober aux hommages que la sainteté de sa vie lui attirait. Il y rendit son âme à Dieu, le 26 avril 646, sous la voûte végétale des vieux chênes de la forêt, étendu sur

(1) Adrian. Vales. Notit. Gall.

un lit de paille (1). Ses restes ayant été transférés à Centule, il s'y opéra, dit Hariulfe dans la Chronique centulésienne, tant de prodiges par son intercession, que le bruit s'en répandit par toute la France, et que les offrandes faites à son tombeau s'élevèrent, pendant long-temps, jusqu'à 200 marcs d'argent par semaine, c'est-à-dire près de 2,000,000 par an, de notre monnaie d'aujourd'hui. Ce fut alors que le lieu qui possédait d'aussi précieuses, d'aussi productives reliques, changea peu à peu son nom pour prendre celui du saint qui y attirait la foule, et l'on nomma *Centule* Saint-Riquier ; de même qu'on nomma l'*Augusta-Veromanduorum*, Saint-Quentin ; *Tervana*, capitale du Ternois, Saint-Pôl ; le bourg de *Sithiu*, Saint-Omer, et celui de *Leuconaüs*, Saint-Valery.

Au commencement du neuvième siècle, Angilbert, gendre de Charlemagne et commandant général des côtes depuis la Seine jusqu'à l'Escaut, y ayant pris l'habit religieux, devint abbé, reconstruisit le monastère avec la plus grande magnificence, et y attira un si grand nombre d'habitants, que la ville compta alors jusqu'à deux mille cinq cents maisons avec une population de quatorze mille âmes : une agglomération de cette importance avait besoin d'être protégée par une enceinte fortifiée. On en fit une des places les plus fortes du pays, et un grand nombre de tours, à ce qu'il paraît, en flanquèrent les remparts.

Or, ces tours, peut-être au nombre de cent, ont donné lieu à une erreur étymologique qu'il est de notre devoir de ne point passer sous silence.

(1) Hist. de l'église de St.-Riquier par M. Gilbert.

M. Gilbert, membre de la Société des Antiquaires de France, a publié en 1836 une Histoire de Saint-Riquier dans laquelle on lit, page 5 : « Le nom de Centule indique » l'antique splendeur de ce bourg, par les cent tours dont » ses murs étaient originairement flanqués. C'est ce qu'ex- » prime ce vers si connu dans le pays.

Turribus a centum CENTULA *dicta fuit.*

» On voit encore une grande partie de l'enceinte de Saint- » Riquier, construite depuis celle ci-dessus. Elle consiste » en un mur fort épais, fortifié de distance en distance par » de grosses tours rondes et plusieurs portes qui donnent » une idée de cette cité comme ville de guerre dans les » temps féodaux. »

Ainsi, M. Gilbert prétend que le village dans lequel Chaydoc et Frichor arrivèrent au sixième siècle se nommait Centule, parce qu'il avait originairement une enceinte défensive, fortifiée par cent tours. Mais si, pour ce motif, ce nom provenait des mots latins *centum a turribus*, il est évident qu'il était d'origine romaine ; or Senlis, par exemple, qui doit aussi aux Romains d'être devenu la capitale des Sylvanectes, et qui fut fortifié par Postume au troisième siècle (1), n'avait son enceinte défendue que par vingt-huit tours seulement (2) : il faudrait donc admettre que Centule, dès son origine, était quatre fois plus considérable que cette cité gauloise, plusieurs siècles après sa fondation, et alors, nous le demandons, comment concevoir qu'une ville

(1) D. Grenier. Introduct. à l'Hist. de Picardie. M. L.

(2) Documents manuscrits recueillis par Afforti, pour l'Histoire de Senlis, déposés à la Bibliothèque de cette ville.

aussi vaste, aussi importante, ait pu être fondée dans le Ponthieu à une époque historique, sans que ce fait ait été recueilli par quelques historiens ou quelques géographes : comment admettre qu'une telle ville ait existé là, sans qu'aucune de ces voies de grande communication, dont les Romains sillonnèrent cette partie de la Gaule, ait été établie dans sa direction. Comment admettre enfin qu'elle ait pu être réduite aux proportions d'un simple village, sans que les événemens graves qui auraient entraîné sa ruine et la destruction de ses vastes remparts, soient parvenus jusqu'à nous ?

Il est donc évident que l'étymologie indiquée par le vers précité repose sur un anachronisme, car rien n'indique que Centule fut, avant le sixième siècle, une ville flanquée de cent tours ; et nous savons qu'au neuvième, lorsqu'elle devint une des plus fortes de la contrée, on la désignait déjà sous le nom de Saint-Riquier.

M. Collenot, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville, ne partageant pas l'opinion de M. Gilbert, a prétendu, dans une dissertation, que Centule provenait de *Centum à cellis*. Nous avouons que nous ne connaissons cette opinion que par le simple énoncé qu'en a fait M. Morel de Campenelle, dans un mémoire sur le *Portus Itius* (1), et que nous sommes réduits à *présumer* que, dans la pensée de l'auteur, les mots *centum à cellis* désignent un monastère à cent cellules, comme ceux de *centum à turribus* auraient désigné une ville flanquée de cent tours. Mais, si telle a été la pensée de M. Collenot, il nous semble que

(1) Mém. de la Société d'Emul. d'Abbeville. Ann. 1834 et 1835, p. 34.

l'étymologie qu'il prétend en déduire se trouverait être tout aussi peu rationnelle que celle de M. Gilbert, et en effet : Centule existait avant l'établissement du monastère en ce bourg : Alcuin, Hariulfe, Dom Corton son continuateur, Adrien de Valois, Dom Grenier et l'abbé Padé s'accordent tous à dire, que ce fut dans la maison qu'y occupait Riquier en 590, que les compagnons de Saint-Colomban furent reçus ; et que le couvent qui y fut établi depuis fut richement doté par Dagobert I[er]. sous le nom de Centule ; celui de son saint fondateur ne lui ayant été donné que postérieurement à la mort de ce dernier, arrivée, comme nous l'avons déjà dit, en 645 seulement : donc le village de Centule, portant ce nom antérieurement à l'existence de l'institution religieuse, ne peut l'avoir reçu du nombre des cellules dont celle-ci se composait à son origine.

M. Morel de Campenelle, de son côté, a émis une troisième opinion qui diffère complètement de celles que nous venons de rappeler, et voici en quels termes il s'est exprimé à ce sujet, dans son mémoire précité :

« Cambden dérive *Kent* de l'ancienne appellation écossaire *Candit*. Nous remarquerons seulement, que le général Romain traduit le mot *Kent* par *Cantium*. Notre *Mar-quen-terre* répondrait-il à *maris Cantii terra ?* Si on trouve le comté de Kent dans la Grande Bretagne, on trouve aussi *Quent-le-Jeune*, *Quent-le-Viel*, dans notre Marquenterre : on y trouve *Bretagne* près de Villers-sur-Authie, c'est-à-dire dans le pays des anciens *Britanni* du Belgium, d'où étaient sortis ces guerriers qui, s'étant emparés des parties maritimes de la Grande Bretagne,

» ont peut-être donné à cette île le nom de leur pays,
» comme au rapport de Jules César, ils avaient désigné la
» majeure partie de leurs nouvelles cités, par les noms de
» leurs cités natales.

» Et puisque nous parlons de Marquenterre, peut-être
» serait-ce le moment de dire que Cantate ou Cantatre, situé
» sur la rivière du Marquenterre, paraît n'être autre chose
» que *Cantii atrium* et non *Campus ater*, à cause de quel-
» ques tombelles qui sont aux environs : que *Cantii villa* a
» pu être syncopée en *Cantiulla* et devenir *Centulla*, ancien
» nom de Saint-Riquier, et que cette appellation ne vien-
» drait ni de *turribus à centum*, suivant une opinion assez
» répandue, ni de *centum cellis*, suivant la dissertation
» d'un membre de notre société, M. Collenot. »

Ainsi, d'après M. Morel de Campelle, le nom de *Centule* proviendrait de deux mots latins *cantium, villa* : et le premier d'entre eux, serait la traduction du mot celtique *Kent* qui lui-même prendrait sa source dans l'ancienne appellative écossaise *Candir*.

Suivant nous, M. Morel de Campenelle a montré en cette circonstance, une extrême sagacité, et nous croyons qu'il est possible de démontrer ce qu'il s'est modestement contenté d'énoncer en termes dubitatifs.

Candir n'est pas un *mot*, mais une *locution* écossaise, composée de *can* qui veut dire blanc (1) et du mot *dir* qui signifie terre (2). Ces expressions se retrouvent jusque dans le langage des peuples de la Haute Asie qui fut, comme on

(1) Dictionnaire celtique de Bullet. V°: *Can*.
(2) Id. V°. *Diz*.

sait, la pépinière du genre humain. Les Latins e[n] fait *candidus* et nous *candi*, qui désigne du sucre d[é]p[uré], cristallisé et *blanchi*.

Mais la langue celtique, qui était en usage sur un[e] im[]mense étendue de terrain, se divisait en de *nombreu*[x dia]lectes, et dans les uns, *dir* se changeait en *tir*, et [dans] d'autres, ce dernier mot se prononçait *tar*, *ter*, *tor*, com[me] nous l'avons déjà dit au mot Térouanne, et comme [l'a] resté Bullet l'a établi incontestablement dans ses mém[oires] sur la langue celtique, T. 2, p. 481 et T. 3, p. 430.) [De] façon que, suivant les divers dialectes celtiques, *can*[*dir*], *cantyr*, *cantar*, *canter* et *cantor* signifiaient égalem*ent* [*terre*] *blanche* et que l'on retrouve ces locutions notamment [dans] les noms de *Cantorbéry*, capitale du comté de Kent, [qui] signifie littéralement une habitation *près la rivière de* [*la*] *Terre Blanche*: de *Cantir*, qui signifie une presqu'île [du] comté d'Argile et de *Marquenterre* dont la traduction [lit]tuelle est *terre blanche de la mer*, locution qui désigne [avec] tant d'exactitude la fable qui couvre un pays que *la mer* a nouvellement abandonné.

Maintenant, si l'on nous demande pourquoi l'on trouv[e] dans le Marquenterre des noms de lieux, tels que *Quen*[*t*]-*le-Viel*, *Quent-le-Jeune*, *Quentin-en-Tourmond*, *Quentovi*[*c*], *Cantatre*, *Centale*, nous répondrons que c'est parce qu'ils sont d'origine celtique, qu'ils se composent tous de deux mots plus ou moins respectés par le temps, dont *un* est substantif et se diversifie, et dont l'autre est l'adjectif *blan*[*c*] rendu par le mot *can*, diversement orthographié, *suivan*[*t*] les dialectes, ou modifié par la langue latine à travers la[-]quelle quelques-uns de ces noms nous sont parvenus.

Développons notre pensée à cet égard, à l'occasion de Centule dont nous recherchons effectivement l'étymologie.

Du mot *ty* celtique, nous avons fait celui de *toit*, et ce mot, en composition avec d'autres, signifie parfois, non seulement une maison, au moyen de la partie pour le tout, mais encore une agglomération d'habitants (1); de sorte que joint au mot *can* il signifie une habitation blanche, ou plutôt un lieu blanc où se trouve une maison. Les Romains, trouvant ce lieu nommé Canty, auront ajouté une terminaison latine, non pas en *us* comme dans *magus*, non pas en *a* comme dans *sena*, mais en *um* comme dans *dunum*, ce qui aura composé le mot *cantyum*, le même que celui employé par César pour désigner, en Angleterre, le comté de *Kent*, originairement *Cantir*, qui est le même que le *Candir* écossais rappelé par Campden. Puis, comme dans le nom latinisé de *Cantium* la particule *ty*, qui désignait une agglomération, se trouvait absorbée et sans signification spéciale, il fallut la remplacer par le mot *villa* qui était son synonyme, ce qui dut faire, comme l'observe très-bien M. Morel de Campenelle, *Cantium villa*, et comme le *v* et l'*u* ne sont pour ainsi dire qu'une seule et même lettre, qu'ils sont employés fréquemment l'un pour l'autre, notamment dans le nom de d'*Alta villa* dont on a fait *Haultuile*, on aura fait successivement au moyen-âge de *Cantium villa*, *Cantuille*, puis *Centule*, nom dont l'étymologie, comme on voit, n'a pas besoin, pour être rationnellement expliqué, des *cent tours* dont tant d'auteurs jusqu'à ce jour ont cependant invoqué la mensongère existence.

(1) Bullet. Mém. sur la langue celt. T. 3, p. 460.

§ II. SAINT-VALERY.

Nous lisons, dans la *Gallia Christiana* (1) :

S. Walarice monasterium, hoc nomine appellatum est seculo X, ponitur... in loco qui LEUCONAUS *antiquo vocabulo dicebatur, ad Somonæ fluminis ostia in Oceanum.* Avant les savants auteurs de cet ouvrage, Adrien de Valois avait dit (2) : au mot LEUCONAUS ; *Waralicus in pagi vinemaci loco maritimo Leuconao, posito ad ostium fluminis Suminæ..... nunc locus à Cœnobio nobiliore parte dicitur S. Walarici, vel ad sanctum Walaricum,* SAINT-VALERY.

Maintenant qu'il est bien constant que Saint-Valery se nommait *Leuconaus*, cherchons les premières traces de l'origine de cette ville dans l'étymologie de son nom.

Orderic Vital, qui florissait au onzième siècle, a, dans son *Histoire ecclésiastique*, écrit *Legonaus* au lieu de *Leuconaus*, d'où Adrien de Valois conclut que ce mot vient du latin *leuca* qui veut dire *lieue : ut pro leucis* LEUGAS *ac* LEGAS *sæpè scriptum in codicibus reperimus et in veteribus Itinerariis ac Tabulis* : mais pourquoi Saint-Valery aurait-il été désigné originairement par le nom de cette mesure de chemin ? Il est bien vrai que sous la domination romaine, les capitales des provinces avaient le privilège de désigner, jusqu'aux confins de leurs dépendances, les localités situées

(1) T. X De provinciâ Remensi, ecclesia Ambianensis.
(2) Notit. Gall., p. 274.

sur les grandes voies de communication, par le nombre de lieues qui les en séparait; que c'est par ce motif, par exemple, qu'une bourgade d'origine gauloise nommée *Herne*, sur la Sambre, reçut le nom de *Quarta* (1), parce qu'elle se trouvait à quatre lieues de Bavai, sur la route de cette ville à Reims; mais nous établirons bientôt que St.-Valery n'existait pas sous les Romains. Aucune voie de grande communication ne paraît avoir été pratiquée par eux dans sa direction, et en eût-il été autrement, ce n'eut pas été par les mots *leugas* ou *legas* qu'alors cette localité eut été désignée, mais par ceux de *prima*, *seconda*, *tertia*, ou tous autres indicatifs de sa distance à la capitale de la province.

Ingulphe, contemporain d'Orderic Vital, qui a écrit l'*Histoire des Monastères d'Angleterre*, prétend que le mot *leuca* vient du grec *leucos* qui signifie *blanc*, à cause des pierres blanches desquelles on marqua la distance des chemins. Perrion, auteur de dialogues latins sur l'origine de la langue française et la conformité que l'on y trouve avec la langue grecque, partage à cet égard le sentiment d'Ingulphe : il dit textuellement : LEUCA, CANDIDA, *sive* ALBA *dicitur. Hinc* LIEUE, *duo millia passuum (quam vulgus, pene ad verbum leue appellat) dicenus ex eo, ut mea fert opinio, quod locorum intervalla, quondam, petris et lapidibus, qui candidi albique essent, designarentur*. Cette opinion a été en quelque sorte renouvellée tout récemment, à l'occasion du nom de la ville dont nous recherchons l'étymologie.

Nous trouvons, en effet, dans les Mémoires de la Société

(1) Danville. Notice de la Gaule, p. 536.

d'Émulation d'Abbeville, pour l'année 1833, *un coup d'œil sur l'Idiôme Picard*, par M. de Poilly, dans lequel on lit : « A quatre lieues de cette ville, il existe un petit » port, Saint-Valery, que des titres authentiques prouvent » avoir été *Leuconaus*. Coupons ce mot après les deux pre- » mières syllabes et *sans avoir recours à la moindre altéra- » tion*, nous obtiendrons deux mots grecs, dont la réunion » conviendra parfaitement à la localité : *leucos* blanc, *naus* » vaisseau, *lieu blanc où des vaisseaux se réunissent.* »

Il nous semble, qu'interpréter deux mots, qui traduits textuellement signifient *blanc vaisseau*, par cette phrase entière et fort arrondie, *lieu* blanc *ou des* vaisseaux *se réunissent*, est inventer plus que traduire. D'après le texte, qui est blanc? c'est le vaisseau. D'après l'interprétation, c'est le lieu qui contient non pas le vaisseau, mais des vaisseaux. Quand la blancheur d'un lieu déterminait sa dénomination parmi les Gaulois, la locution qu'ils employaient le disait avec une admirable précision, comme nous l'avons établi aux mots St.-Riquier, Térouanne, etc. Il ne doit donc pas être permis de prétendre que s'ils eussent eu à désigner un *port blanc*, ils l'eussent fait en donnant cette épithète aux vaisseaux que l'on pouvait y voir. Il n'est donc pas prouvé que l'étymologie de *Leuconaus* soit grecque ou latine, voyons si elle n'est pas celtique.

Aucun monument historique ou géographique ne nous apprend, au reste, que St.-Valery ait été un port plus ou moins fréquenté, avant ou pendant la domination romaine. Celui de Calais ne l'a été que bien avant dans le moyen-âge, et il paraît que l'on ne connut long-temps sur cette côte, que le *Portus Itius* que nous croyons Wuissand et *Gesoriacum*,

incontestablement Boulogne-sur-Mer. Or, suivant nous, si une bourgade celtique s'est formée à l'embouchure de la Somme, ce qui est très-probable, ce doit être originairement au Crotoy, comme nous le dirons dans la Notice qui a ce mot pour titre, et ce, par le motif que le nom gaulois de cette localité est descriptif de son assiette, circonstance très-caractéristique qui, dans notre opinion, ne se trouve pas dans celui de *Leuconaus*, et en effet :

Dans la grande contestation qui survint entre la France et l'Espagne, touchant les limites de la Picardie et de l'Artois, lors du traité de Vervins, le procureur-général de l'archiduc d'Autriche produisit des titres qui certifiaient que la forêt de Charbonnière couvrait tout le pays qui fut donné par Charles-le-Chauve à Beaudouin-Bras-de-Fer, en faveur de son mariage avec la princesse Judith, fille de ce prince. C'est de là que lui est survenu le nom de *Forestier de Flandre*, que plusieurs de ses successeurs ont conservé (1). M. de la Guesle, procureur-général d'Henri IV, dans le traité en forme de contredit des prétentions de l'archiduc sur le comté de Saint-Pol, dit à cette époque : « Qu'il y a de l'apparence que cette forêt s'étendait jusqu'à la mer, non seulement pour le regard de ce qui » est appelé Flandre, mais aussi qu'elle pouvait s'alonger » le long du rivage du côté de la France jusqu'à Boulogne. » Il ajoute : ce qui s'appelait forêt Charbonnière, contenait » la plus grande part du territoire, non le tout que les » anciens Morins habitaient. » Aussi Lambert d'Ardres appelle-t-il le Boulonnais *Nemorosus terrarum saltus* ; le

(1) D. Grenier. Introd. à l'histoire de Picardie. Chap. 27, sect. 3.

père Labbe prétend-t-il que la forêt de Charbonnière s'étendait fort au loin en loin, au-delà et au-deçà de la Somme, jusque dans le Santerre où le bourg d'Harbonnières par exemple en a retenu le nom, et D. Grenier nous apprend-t-il textuellement à cette occasion (1), que la forêt de *Thiérache*, l'un des démembrements de celle d'*Ardenne*, « avait sa jonction par celle de *Nouvion* à la forêt d'*Arida* » *gamance* ou d'*Arrouaise* qui tenait à celle de *Balenselve*, » ou *Baisieu* qui tenait à celle de *Vicogne* qui n'était sépa- » rée de celle de *Lucheux* que par l'Authie, et qui tenait » à celle de *Crécy-en-Ponthieu*, qui s'étendait entre la » Somme et l'Authie jusqu'à la mer. »

Ainsi nombre d'auteurs s'accordent à reconnaître que les bois qui couvrirent si long-temps le comté primitif de Flandre, qui comprenait Saint-Valery et s'étendait jusqu'à Amiens, ombrageaient l'embouchure de la Somme et couronnaient les hauteurs qui dominent la ville dont nous recherchons l'origine. Voyons si ces données générales sont confirmées par l'histoire particulière de la localité.

Il existe de cette histoire deux monuments curieux au Conservatoire des manuscrits de la bibliothèque royale. Le premier est un volume in-folio couvert en parchemin intitulé : *Cartulaire de Saint-Valery*. On y trouve notamment une charte de Dagobert qui fait donation au religieux de Saint-Valery d'un lieu nommé alors *Rotherii villa* et dans laquelle on lit : *Dagobertus Dei gratia rex... Cenobites S. Walarici cui antecessor meus*, MONTEM LEUCONUM *super mare situm concesserat locum...*

(1) Introd. à l'histoire de Picardie. Chap. 27, section 2.

Ainsi le lieu nommé *Leuconum*, sous Dagobert, n'était point une agglomération d'habitations, encore moins un port où l'on voyait des vaisseaux ; mais une montagne.

Cette montagne était-elle couverte de bois ? Oui ; et c'est ici le lieu de parler du second monument historique qui existe à la bibliothèque royale. C'est un volume manuscrit in-4°. intitulé : LA VIE DE SAINT-VALERY ET L'HISTOIRE DE L'ABBAYE, *composée par Jean-Baptiste de Boulogne, où il est traité de sa fondation qui est environ de l'an 627 jusqu'en l'an* 1314. On y voit qu'à l'époque ou St.-Berchund, l'apôtre du Vimeu, catéchisait cette contrée, un arbre devenu solitaire et remarquable par sa grosseur, était l'objet du culte superstitieux des habitants du pays. Il n'était pas rare alors de rencontrer encore debout ces antiques débris de la religion vaincue et les ministres de celle qui prenait sa place avaient coutume d'y tracer des croix, pour donner le change à ceux qui venaient y prier, comme on le voit notamment par les chênes de la forêt de Noirvaux-en-Beauvaisis, dont il est fait mention dans une sentence prononcée en 1160 par Gaulthier, évêque de Laon, ainsi que D. Grenier nous l'apprend dans le 155me. chapitre de son introduction à l'Histoire de la Picardie.

Saint-Berchund fit davantage, il attacha des reliques à l'arbre de *Leuconay*, et choisit ce lieu pour y faire des retraites tous les ans pendant le carême. Saint-Valery, qui fut l'un des successeurs de Saint-Berchund dans le Vimeu, passant quelque temps après à Aoust, village situé sur la rivière de Bresche qui se nommait alors *Auve*, s'aperçut que des paysans rendaient de nouveau un culte superstitieux à l'arbre de *Leuconay* : rempli d'une sainte indigna-

tion, il le réduisit miraculeusement en poudre, dit la légende, mais ce qui paraît beaucoup plus certain, c'est qu'il voulut être enterré au pied même de cet arbre fameux dans le pays.

Saint-Blemont, compagnon des travaux apostoliques de Saint-Valery, étant venu cinq ans après la mort de ce dernier visiter son tombeau, fut fort surpris de trouver Leuconay et les environs replongés dans le paganisme : désirant alors gratifier cette contrée d'un établissement dont la permanence put y maintenir l'action civilisatrice du christianisme, il demanda au roi Clotaire et à l'évêque d'Amiens la permission qu'il obtint d'y construire un monastère et d'y bâtir une église en l'honneur de Saint-Valery.

Un monastère alors devenait toujours le point central d'une agglomération d'habitants plus ou moins importante. Le lieu échangea naturellement son nom primitif contre celui de son patron, et l'avantage si précieux d'y trouver un port, ayant engagé les seigneurs du Vimeu à en faire leur résidence, St.-Valery devint la ville que nous voyons aujourd'hui.

D'après ce qui précède, il est donc établi que Leuconaüs désignait la montagne qui domine la ville et le port de Saint-Valery; qu'il est, à tel point vrai que cette montagne fut autrefois couverte de bois, que l'on y trouve tout proche un village nommé encore aujourd'hui *Boismont:* que cette partie de la forêt était défrichée dès le septième siècle, mais, qu'à cette époque, il s'y trouvait encore un de ces arbres auxquels la superstition de nos pères rendait un culte religieux, dans les sombres retraites du druidisme. Or,

comment les Celtes nommaient-ils ces forêts alors encore vierges ?

On lit dans le dictionnaire celtique de Bullet :

« *Loc*, *luc*, *log*, *lug* paraissent avoir signifié forêt en celtique ; 1°. *Loch* signifie en breton une barre de bois » que l'on met derrière la porte pour la fermer ; il se dit » encore en ce sens, dans la Franche-Comté ; 2°. *Lochore* » en breton, sot, lourdeau ; nous disons encore d'un sot, » que c'est une bûche, un tronc, on l'appelait aussi *stipes* » en latin ; on voit par-là que *loc* ou *log* a signifié bois, » substance de l'arbre : or, tous les termes qui ont signifié » bois, substance de l'arbre, ont aussi signifié bois, forêt.

» 3°. *Llun*, en gallois, signifie forêt, et, comme l'*n* se » change en *g*, on a pu dire *Llug*.

» 4°. *Luez* en breton, signifie *luceais*, fruit noir qui » croît dans les forêts.

» 5°. *Lucus* latin, qui, ne venant pas du grec, doit être » celtique ; 6°. *Loches* est le synonyme de *cil* qui signifie » cachette et forêt. *Lugh* en esclavon, forêt. *Luco* en italien, » bois, forêt. *Lungh* en dalmatien, *lug*, *luka*, forêt en styrien et en carniolois. *Loquet*, *luquet*, en vieux français, » petite forêt. »

Nous sommes d'autant plus porté à adopter le sentiment de Bullet, que nous voyons dans le livre I[er] de l'Histoire manuscrite des comtes de Ponthieu par Ducange, que le bourg de *Lucheux*, placé dans la forêt évidemment primitive de ce nom, s'appelait autrefois *Lucetum* ; que *Luxeuil* doit son nom aux forêts qui l'entourent encore, et que celle maintenant sous marine, qui occupait, avant le cataclisme de 707, la vaste échancrure qui forme aujourd'hui la rade

de Morlaix, se nommait *Lexobie*, mot dont on ne saurait méconnaître la famille, lorsqu'on sait que Louis XI, donnant à Lucheux, où il chassait parfois, l'édit qui a établi des postes dans tout le royaume, l'a daté en ces termes : *Fait et donné à* Luxies, *près Doullens, le 19e jour de juin* 1464.

Nous pensons donc que les deux premières syllabes du mot *Leuconaüs*, suivant les uns et *Leugonaüs*, suivant les autres, ont leur racine dans le mot *Luc* ou *Lug*, que les Romains nous auront transmis avec une terminaison latine, et qui a signifié forêt en celtique. Recherchons maintenant la signification du mot *naüs*, deuxième partie du nom dont il s'agit.

La première moitié de ce mot étant celtique, il est naturel de penser que c'est dans la même langue qu'il faut chercher la seconde.

Or, le mot *neach*, dans l'idiôme breton, signifie *haut*, *élévation*, *montagne*, *cîme* (1). *Neach*, par contraction a fait *nach* qui a la même signification que *neach*, et par une crase pareille a fait aussi *nech*, qui signifie les mêmes choses que *nach* et *neach*. Le *ch* et l'*s*, se substituant réciproquement, on a dû dire *nas* et *nes*, comme *nach* et *nech*, ce qui se voit par le latin *nasus*, le français *nez*, l'italien *nazo*, l'allemand *nase*, *næse*, *nase*, le theuton *nasa*, le russe *noss*, le bohémien et le polonais *nos*, le dalmatien *noos*, le lusacien *noch*, l'anglais *noso*, le flammand *nuese*, l'esclavon *nus*. Les anciens ont regardé le nez, comme une espèce de promontoire ou élévation, et l'ont appelé d'un nom qui marque ces choses. Ainsi *noss*, en langage russe, signifie à la fois nez

(2) Dictionn. celt. de Bullet. T. 3, p. 195.

et promontoire. *Nosa*, en hébreu, élever, lever haut, et *nasi*, dans la même langue, les grands de l'état, les princes et *nasas* en persan, éminence.

Or, s'il est vrai que depuis que les Anglais sont maîtres de la riche contrée qui fut le berceau de l'idiôme des Bracmanes, il a été reconnu que les races humaines sont sorties les unes après les autres de l'Asie centrale : qu'elles se sont mutuellement repoussées jusqu'aux extrémités de l'Europe; que c'est de cette pépinière des nations que sont arrivés notamment les tributs celtiques, et que c'est avec le sanscrit que leur idiôme a le plus de rapport ; n'en faut-il pas conclure que le mot *neach* ou *nos*, diversement prononcé et orthographié à travers les âges et les nations, est un des termes du langage primitif qui, dans la plupart des idiômes de l'antiquité, a signifié une montagne, un promontoire, et que, par conséquent, la locution *Leuconaüs*, modifiée par la langue latine à travers laquelle elle a passé pour arriver jusqu'à nous, a voulu dire originairement *forêt du promontoire*, nom qui s'applique, en effet, avec une grande justesse, à celle qui couronnait Saint-Valery et s'étendait sans doute jusqu'au cap Hornu. Nous le répétons, le nom de *Boismont*, qui est celui d'un village qui se trouve au milieu de l'emplacement que dut occuper, il y a nombre de siècles, cette forêt, est, à notre avis, la traduction textuelle de la locution antique dont nous venons de rechercher l'étymologie.

---

§ III. CORBIE.

De Valois fait remonter l'origine de Corbie jusqu'à *Corbée*, capitaine des Beauvaisins, c'est-à-dire plus de cinquante ans avant Jésus-Christ (1). D'autres lui ont donné pour auteur un certain Gaulois du même nom que le précédent (2) ; sur quoi fondé? sur des conjectures dénuées de preuves, sur une simple étymologie.

Nous avons déjà eu occasion de le dire au mot *Amiens* : nombre d'auteurs ont prétendu que Corbie était la première station des troupes sur la chaussée romaine d'Amiens à Soissons, c'est-à-dire *Curmiliaca*, marquée à douze milles de Samarobriva ; mais cette opinion, qui a long-temps été adoptée, n'a pas résisté à l'examen que lui ont fait subir trois savants modestes du siècle dernier, MM. Borel, Danse et Bucquet, de Beauvais, qui ont démontré, dans une dissertation qu'ils ont publiée et dont parle le père Lelong (3), que *Curmialiaca* était *Cormeilles*, et non *Corbie*. Danville a non seulement adopté ce sentiment (4), mais il en a encore démontré le bien fondé avec sa lucidité ordinaire.

Puisque Corbie n'est évidemment point *Curmiliaca* et que sa fondation ne saurait non plus être raisonnablement attribuée au Gaulois *Corbée*, ni au capitaine Beauvaisin de

(1) Not. Gall.
(2) D. Grenier.
(3) Biblioth. hist. de la France.
(4) Notice de l'ancienne Gaule, p. 259.

ce nom, force nous est de chercher ailleurs l'origine de cette ville.

Or, nous l'avons déjà dit avec détail au mot *Albert*, St.-Gérard, natif et moine de Corbie, qui écrivait vers le milieu du onzième siècle, dit formellement, dans son prologue sur le livre des miracles de saint Adalhard, que ce lieu a reçu son nom d'une petite rivière appelée en latin *Corbeia* (1). *Corbeia fluviolus vocabulum loco* (Corbeiæ) *tribuit* (2).

De Valois, Mabillon et surtout D. Grenier, qui a examiné la question à fond, dans le premier livre de son Histoire de Corbie, ont trouvé ce sentiment si conforme avec ce que les anciens monuments disent de cette rivière, qu'ils n'ont pas balancé à l'adopter, préférablement à la tradition du pays.

On lit dans les Actes de saint Furcy, abbé de Lagny, que ce saint, passant par Authuille, sur la rivière de Corbie, un possédé vint à sa rencontre : *Deindè veniens* FURSEUS *in pagum Ambianensem et in curtem vocabulo* AUTOILUM SUPER FLUVIUM CORBEIAM, *ibi obviavit ei vir malignus* (Act. S. S. Bened., sæc. II, p. 311). Ces actes paraissent avoir été rédigés vers le milieu du septième siècle, peu de temps après la mort de saint Furcy.

Un manuscrit du dixième siècle, que cite D. Grenier dans le livre premier de son Histoire manuscrite de Corbie, parle de deux moulins que Francon, abbé de Corbie, fit construire en 893, au *pont Pétrin*, et ce pont y est dit situé sur la rivière de Corbie, *super fluvium* CORBEIÆ.

(1) Not. Gall. Valesii.

(2) Act. SS. Bened. sæcul. 2, p. 1039.

Il nous serait facile de multiplier des citations de cette nature, mais nous nous réservons de les compléter au mot Albert, lorsque nous aurons à établir que cette ville, qui s'est long-temps nommée *Encre*, a reçu cette dénomination de la rivière actuellement appelée *Encre*, qui la traverse et qui est la même que *la Corbie*, qui a donné son nom primitif à la ville et à la célèbre abbaye dont nous recherchons en ce moment les origines.

Quant à la *ville* de Corbie, elle existait bien certainement sous la première race de nos rois.

« Ce n'était alors, dit D. Grenier, dans son histoire manuscrite précitée; ce n'était alors qu'une maison (*villa*) » qui appartenait au fisc. On sait que les Francs, ayant » fait la conquête des Gaules, les terres conquises furent » partagées entre le chef de l'expédition et les compagnons » de ses victoires. Les terres qui échurent à ceux-ci furent » appelées *saliques* ou *alleux*. Celles qui demeurèrent au » chef furent nommées *fiscs*, et *maisons fiscales* les habi- » tations qui se formèrent dans son domaine.

» Ces maisons fiscales n'étaient pas, comme on pourrait » le croire, de simples métairies : elles avaient pour l'or- » dinaire une famille nombreuse de serfs, entre lesquels on » comptait des laboureurs, des vignerons, des artisans de » toute espèce, qui formaient tous ensemble, comme un » gros bourg ou village, et travaillaient au profit de leur » seigneur, les uns aux vignes, les autres aux bois; ceux- » ci au moulin, ceux-là à la pêche : d'autres enfin aux » ouvrages utiles, au ménage de la campagne. Quelques- » unes de ces maisons avaient un grand nombre de dépen- » dances qui formaient un arrondissement considérable.

» Les rois, soit qu'ils voulussent récompenser un militaire, » un officier de la cour, soit qu'ils voulussent enrichir un » favori, détachaient de leurs domaines ces terres fiscales » et lui en transportaient l'usufruit, avec tous les droits » honorifiques, et leur possession amovible obligeait au » service militaire. C'est à ce titre que *Corbie* fut donné à » un seigneur nommé *Guntland* ou peut-être *Gundoland*, » qui était maire du palais sous Clotaire II, avec un do- » maine qui s'étendait à l'orient, jusqu'à *Bray-sur-Somme*, » *Sézanne* et *Bazentin*; à l'occident, jusqu'à *Lamothe-Bre-* » *bières*, aussi sur la Somme et à la banlieue de la ville » d'Amiens. Au-dessus de cette banlieue, jusqu'à l'*Étoile*, » autre village situé sur la même rivière, jusqu'à *Airaines*, » *Warluis* et *Warluisens*. Il était borné au midi, par la ri- » vière de Somme et au septentrion, par la forêt de *Vi-* » *cogne*.....

» Guntland posséda cette étendue de pays, non à titre » de simple seigneur bénéficier, mais avec l'autorité de » comte sur tous ceux qui, suivant les capitulaires, se » nommaient *Pagenses*, c'est-à-dire gens du pays. Le comté » de Corbie suivit la loi des bénéfices et retourna au fisc, » après la mort de Guntland; il y demeura réuni jusqu'au » règne de Clotaire III qui, à la sollicitation de la reine » Bathilde, sa mère, l'en détacha de nouveau, pour fonder » la célèbre abbaye de *Corbie*....

» Si l'on en croit quelques mémoires manuscrits, les » fondements de Corbie furent jetés sur ceux du château de » Guntland, d'où vraisemblablement la rue du Châtelet, » aujourd'hui de Notre-Dame, avait pris son nom. C'est, » en effet, l'une des plus anciennes de Corbie.

» Il paraît qu'on commença à travailler aux lieux réguliers
» en 657 ; on éleva deux basiliques. La principale fut dé-
» diée à St.-Pierre et l'autre fut sous l'invocation de St.-
» Étienne, premier martyr.

» Les bâtiments étant achevés en 660, Mathilde fit venir
» une colonie de moines de *Luxeuil*, monastère célèbre,
» sous la conduite de l'abbé Valbert.

» Le roi leur donna, outre l'ancien domaine de Guntland,
» dont les principaux lieux dénommés dans l'acte de do-
» nation, sont : *Corbie*, *Talmas*, *Forceville*, *Chipilly*, plu-
» sieurs autres terres fiscales, savoir : *Fouilloy*, *Aubigny*,
» *Gentelles*, situées au-delà de la rivière de Somme, *Monchy*,
» *Wailly*, *Beaurain*, placés aux environs de la rivière de
» Crinchon en Artois.

» Il ajouta à ces biens, une certaine étendue de la forêt
» de *Vicogne*, qui était rentrée aussi dans le fisc. Enfin,
» Clotaire abandonna aux religieux de Corbie une autre
» portion de la même forêt, que Frodin avait acquis d'un
» certain Ursin, fils du duc Hémond, comte de Ponthieu,
» qui, guéri miraculeusement par l'intercession de saint
» Furcy, embrassa l'état monastique. »

Tels sont les détails dans lesquels D. Grenier a cru devoir entrer pour retracer l'origine de Corbie. Il en est plusieurs, il est vrai, qui s'écartent jusqu'à un certain point de notre sujet, mais tous ont tant d'intérêt; ils sont de nature à donner une si juste idée de l'état du pays à une époque où jusque-là, il avait été à peu près inconnu, que nous avons cru devoir transcrire, presqu'en son entier, le fragment inédit d'un ouvrage qu'on ne saurait trop faire connaître.

§ IV. RUE.

La Table Théodosienne trace la route de *Bononia* à *Samarobriva*, de cette manière :

Bononia.
Luttomagi.
Adlullia.
Duroicoregum.
Samarobriva.

Cluvier a pensé que *Dureicoregum* était Rue, et de Valois (1) déclare partager ce sentiment. Voulant donner l'étymologie de *Duroicoregum*, cet auteur n'est pas heureux dans sa tentative : *Duroicoregi*, dit-il, *nomen est compositum ex* Durum, *quod ostium, aut secundum alios aquam, gallicâ linguâ significat et ex* Icoregum *vel* Icoregum, *cujus vocabuli ignota mihi significatio est.*

Mais de Valois eut-il su ce qu'il avoue avoir ignoré, l'origine de Rue y eut peu gagné; car il est maintenant bien établi, que ce n'est pas ce lieu que la Table Théodosienne désigne, sous le nom de *Duroicoregum*, mais le village actuel de Douriers. Danville, entr'autres (2), en a fait la démonstration, et c'est, en effet, dans la direction de ce lieu, que la tracé de la voie romaine se trouve clairement indiquée par les noms de *Cauchie* et d'*Estrée*, que portent divers

(1) Not. Gall. p. 182.

(2) Not. de la Gaule.

lieux, et qui se succèdent de distance en distance sur une même direction.

Cependant l'opinion que Rue est une ville romaine a trouvé récemment un nouvel interprète dans M. Estancelin (1) qui, sur ce point, s'est exprimé en ces termes : « Rue (Rua), » chef-lieu du Marquenterre, existait au temps des Romains » et fut florissante pendant le moyen âge. Au treizième » siècle, ses murs étaient baignés par la mer qui y affluait » par le canal de l'Authie, éloigné aujourd'hui d'une dis» tance de trois mille toises. L'accumulation progressive » des sables à l'embouchure de cette rivière rejette son lit » vers le nord et intercepte ses communications avec la » *Maye*. Ainsi s'explique la raison pour laquelle la ville de » Rue, marine en 1210, n'eût plus, un siècle plus tard, » de communication avec la mer ; de là dut résulter sa » dépopulation, à laquelle contribua l'insalubrité des eaux » stagnantes qui l'environnent, et dont le dessèchement » n'a pu être opéré que par le temps et l'industrie hu» maine.

» Les découvertes faites à *Rue* et dans le territoire de » *Quent* prouvent l'existence de nombreux monuments » romains. La pensée qui dirigea les géographes dans leurs » investigations, celle qui inspire encore ceux qui les con» tinuent, dut et doit être de dissiper les ténèbres dans les» quelles s'est dérobée jusqu'alors la métropole des *Britanni*, » que par une erreur qu'excuse un enthousiasme patrio» tique, Nicolas Sanson place à Abbeville sa ville natale. » Des recherches faites à Rue et dans les environs auraient

(1) Mémoires de la Société d'Emul. d'Abbeville, an 1833, p. 33?.

» donc un double intérêt, celui d'éclaircir un fait important » pour l'histoire et de déterminer, par la découverte de » l'ancien cours de l'Authie, quels seraient les travaux que » l'art pourrait entreprendre, pour tirer de cette rivière les » avantages qu'elle procurait autrefois. »

M. Estancelin, n'ajoutant rien pour établir que Rue a été cette antique *Britannia*, jusqu'à ce jour si vainement cherchée, nous nous abstiendrons de traiter ici ce point important de géographie ancienne.

D'autres (1) ont prétendu que la ville dont il s'agit avait eu pour fondateur un comte de Ponthieu qui, l'ayant fait bâtir en l'honneur du Saint-Esprit, à une époque que l'on ne désigne pas, l'aurait appelée *Rua*, du mot qui, en hébreu, signifie effectivement *esprit* : mais on reconnaît, dans le même ouvrage que Rue a eu, dès 630, saint Wulphy pour pasteur ; or, à cette époque, les comtes étaient non encore de véritables souverains, mais de simples officiers auxquels il n'appartenait nullement de fonder des villes, pour glorifier les objets de leur culte.

On appelait *ru* autrefois ce que nous nommons aujourd'hui un ruisseau (2), et cet ancien mot s'est conservé intact avec cette signification, dans le patois de bon nombre de nos provinces. Aussi, Bullet a-t-il pris ce fait en considération, lorsque, voulant donner l'étymoloie du nom de *Rue*, il a dit :

« *Rue*, Rauga, sur une petite rivière ou ruisseau qui le

(1) Hist. du crucifix miraculeux de la ville de Rue. Abbeville 1753.
(2) Ménage. Dictionn. étymol., p. 643.

» borde dans sa longueur et entre deux ruisseaux à ses côtés.
» *Ru*, RUISSEAU. »

Ce qui semble confirmer cette étymologie, c'est que nous avons plusieurs villages en France qui portent le nom de Rue; et que leur position topographique a beaucoup de rapport avec la description que nous venons d'extraire de Bullet.

Il est certain, comme M. Estancelin l'a observé, que l'Authie fut autrefois navigable et que son embouchure fut un port de mer. Saint Vulgan y aborda au neuvième siècle (1). *Ad portum Alteiæ velociter pervenit;* puis il se fit conduire par eau jusqu'à la hauteur de Monstrelet, pour y visiter Saint Mauguille : *Undè oram legens usque ad habitaculum servi Dei, contra impetum fluminis navigando pervenit* (2).

Quant à la question de savoir si la ville qui se trouvait à l'embouchure de l'Authie était Rue, D. Grenier n'en doute pas (3); et il cite, à l'appui de son opinion, une transaction intervenue en 1277, entre Jean de Nesle, comte de Ponthieu et les habitants de Rue, de laquelle il résulte que ce seigneur avait arrêté le projet de rétablir à Rue le port de l'Authie, en joignant à cette rivière la Maie par un canal.

Dès avant cette époque, c'est-à-dire en 1207, Richard, évêque d'Amiens, ayant vu que la ville de Rue s'augmentait tous les jours et que deux prêtres ne pouvaient suffire pour prendre soin d'une telle population, en créa deux autres du consentement des chanoines du lieu. Son église

(1) Act. S. Bened. T. 4, p. 541, n. 10.
(2) Id. n. 11.
(3) Not. hist. de Picardie. Manusc. 21°. paquet, n. 1.

paroissiale, dédiée à saint Vulphy, était l'une des plus belles du diocèse, et son importance, comme place forte, fut telle autrefois que la destruction de son enceinte fortifiée et de la citadelle qui la défendait fut imposée à Richelieu, comme condition *sine quâ non*, du traité de paix d'Aix-la-Chapelle (1).

Pourquoi la simple bourgade celtique, dont nous venons de signaler l'origine, a-t-elle reçu cet accroissement important? Pourquoi les grands de la terre y venaient-ils verser leurs trésors? pourquoi Louis XI y envoya-t-il 4,000 écus d'or et pourquoi Élisabeth de Portugal, y étant venue en 1440, avec Philippe-de-Bourgogne, voulut-elle y signaler son séjour par l'érection d'une magnifique chapelle consacrée au Saint-Esprit : pourquoi enfin Louis XIII et Louis XIV, y vinrent-ils humilier leur puissance souveraine (2)? c'est parce qu'une de ces pieuses fraudes si fréquentes et si fécondes autrefois vint, lorsque les croyances religieuses étaient à peu près aveugles et par conséquent toutes puissantes, vivement impressionner les populations voisines et leur servir de point d'attraction. Sous ce rapport, un véritable intérêt se rattache à la connaissance des causes qui firent d'une simple bourgade une ville importante, car ces causes sont de nature à caractériser l'un des modes de sociabilité que notre ancienne organisation gouvernementale puisait dans un ordre d'idée qui n'existe plus.

Voici donc la relation d'une histoire dont la véracité se trouve attestée par une bulle de 1315, et que Jean Bertrandi,

(1) D. Grenier. Topograp. Paquet 5e.
(2) Ibid.

légat du pape, fit graver à Rue au quinzième siècle, sur le portail de la chapelle du Saint-Esprit.

Il y avait à Joppé, dit cette histoire, une image de Jésus-Christ qu'un sculpteur, nommé Nicomède, prit pour modèle pour faire trois crucifix en l'honneur de la Trinité. Il avait déjà fini toutes les parties du corps, et il ne lui restait à faire que les têtes; lorsqu'il se découragea, et craignit de ne pouvoir atteindre la perfection de son modèle. Un jour que, plein de cette inquiétude, il ébauchait en tremblant une de ces têtes, le sommeil s'empara de lui, le ciseau fut comme enlevé de ses mains, et quand il se réveilla peu après, il les trouva toutes les trois achevées avec toute la perfection possible.

Plus tard, et à une époque où les chrétiens de Jérusalem étaient victimes d'une grande persécution, ils eurent la consolation de découvrir ces trois images près la porte de Golgotha, dans l'emplacement même qu'occupait autrefois la maison de Nicomède. Elles se trouvaient conservées chez un chrétien, Syrien de nation, nommé Grégoire, lorsqu'un croisé de la ville de Lucques, qui se nommait *Étienne*, et qui avait entrepris le voyage de la Terre-Sainte sous Philippe Ier, prit logis dans la maison de ce Grégoire, et contracta avec lui une telle amitié, que celui-ci lui montra les trois images et lui raconta les circonstances miraculeuses qui se rattachaient à leur confection et à leur découverte.

Étienne ayant demandé avec les plus vives instances une de ces images pour en enrichir l'Occident, Grégoire consulta les autres chrétiens de la ville qui décidèrent unanimement, par une inspiration divine, que les trois images seraient exposées en mer, dans trois nacelles, sans voiles, gouver-

nail ni pilote, afin de connaître la volonté de Dieu en une affaire de si grande importance. Alors, on vit les trois barques cingler d'elles-mêmes, vers la haute mer, dans la direction de l'occident. La première arriva près de Lucques et y devint l'objet d'une dévotion singulière. La seconde aborda sur la côte de Normandie, dans une bourgade nommée *Dive*, au diocèse de Lisieux, où elle fut brûlée par les calvinistes. Quant à la troisième, elle arriva sur la partie de la côte la plus voisine de Rue. Un habitant, qui s'y trouvait par hasard un dimanche du mois d'août, l'an 1100, l'ayant aperçue, en répandit bientôt le bruit dans la ville. Aussitôt on sonne l'alarme, on prend les armes et l'on va en grande cérémonie la débarquer. Les habitans d'Abbeville, jaloux de la posséder, observent qu'il y a danger, témérité même, à vouloir conserver un pareil trésor dans une ville ouverte, et ils appuient la demande qu'ils en font sur la grandeur et la beauté de leurs temples, sur le grand nombre d'étrangers qui fréquentent leur ville, sur le peuple nombreux qu'elle contient : les personnes les plus éloquentes parmi eux se rendirent à Paris, et obtinrent du parlement une décision favorable.

Tout le peuple en procession était allé au-devant de cette image miraculeuse ; de part et d'autre, la foule était immense et les habitants de Rue se montraient désolés, lorsque les quatre chevaux qui traînaient le charriot sur lequel elle avait été placée, s'arrêtèrent tout à coup, à un jet de pierre de la ville. Toute la force et l'industrie des hommes ne put les faire avancer d'un pas, et les Abbevillois, en voyant ce prodige, se décidèrent à dételer les chevaux qu'ils avaient amenés. Ils n'en restait plus qu'un au charriot, lorsqu'on

le vit reprendre de lui-même la route de Rue, et il s'arrêta à l'église de Saint-Vulphi, où l'image fut déposée. Cette église étant devenue, après celle de Notre-Dame de Boulogne, la plus en réputation de toute la Picardie, l'affluence des pèlerins fut pour les habitants du lieu un puissant élément de richesse, et pour la localité même, l'occasion pendant long-temps d'un accroissement considérable de population. Maintenant démantelée, privée de son crucifix miraculeux, qui fut enlevé en l'an III par des dragons, Rue est redevenue une simple bourgade.

Malbrancq (1) a fait graver le crucifix de Rue, à côté de la carte topographique du pays des Morins, et il raconte avec une grande simplicité la plupart des faits ci-dessus.

(1) De Morinis, tom. 1.

CHAPITRE II.

DES VILLES FONDÉES EN PICARDIE SOUS NOS ROIS DE LA DEUXIÈME RACE.

§ Ier, MONTREUIL-SUR-MER.

Nous devons à De Valois (1) la découverte de l'ancien nom que portait Montreuil, et voici dans quels termes cet auteur nous l'apprend, à la fin de l'article qu'il lui a consacré.

(1) Notitia Gall. p. 343. Col. 1.

Vetus loci nomen in chronico Fontanellensi necopinans inveni. Hoc chronicon, in Ansigisi abbatis morte ac Ludovici Pii Augusti, principatu desinens, publicavit Lucas Acherius V. C. in tomo III spicilegii anno MDCLIX in quo Ansigisus abbas Fontanellensis moriens, multa variis Franciæ monasteriis legavisse dicitur, in premis AD RESBACE *monasterium (Rebais) libram unam et semis; ad sanctum Salvium in Brago solidos X. Ex quo colligo, eum locum primo* BRAGUM *; deindè à S. Salvii monasterio monasteriolum dictum esse. Idem Ansigisus., ut hoc obiter dicam,* COENOBIIS LOGIO, LONGOGILO, FONTANIDO, MALARDO, VALLI *et* MALÆ MONASTERIO *aliqua legavit: quæ nunc excepto* FONTANIDO *vel Fontaneto, ignota sunt monasteria.* BRAGUM *autem et* BRACUM *unum nomen est: quod à cane venatico, id est à* BRACCO, *in veteribus Frisiorum legibus usurpato, germanicè* BRACHEN, *nostris* BRAQUE *dicto, deducendum videri potest.*

Mais si, d'après De Valois, *Bracum* était le même que *Bragum*, il paraît que ce dernier mot avait aussi pour synonyme celui de *Braium*, car, après avoir dit (1) que le premier séjour des comtes de Ponthieu a été à Montreuil, De Vérité ajoute : « On veut que le nom primitif de ce lieu » ait été *Bragum* ou *Braium*. Ce ne fut que dans le VIIIe. » siècle qu'elle le quitta. Saint-*Sauve*, évêque d'Amiens, » y ayant fondé vers ce temps le monastère de ce nom; » ce mot *Monasteriolum* fut traduit en Montreuil : il y a » apparence pourtant, que ce lieu n'était qu'un village » peu considérable avec un fort château; car Helgaud I[er], » comte de Ponthieu, ne fit bâtir la ville qu'un siècle

(1) Hist. du comté de Ponthieu. Introd. p. 58.

» après. Il donna à ses nouveaux habitants tous les marais
» qui sont au bas de Montreuil et au delà, dans le Boulon-
» nois, à titre de communes ; c'est au milieu de ces prai-
» ries que coule la Canche qui n'est point navigable. »

Suivant nous, il importe d'abord de ne pas confondre, dans ce dernier passage, quatre choses d'origine parfaitement distinctes, savoir :

1°. La bourgade primitive qui, comme on vient de le voir, se nommait *Braium*.

2°. La forteresse qui s'y voyait.

3°. La ville que Helgaut fit construire et qui reçut le nom de Montreuil.

4°. Le palais que nos rois firent élever dans cette ville à une époque que nous aurons à déterminer.

Reprenons :

« Les prairies les plus voisines de la Canche, dit Dom Gre-
» nier dans sa Topographie M. S., sont submergées par une
» suite d'inondation pendant neuf mois de l'année, et la
» maigreur des bestiaux annonce suffisamment la mauvaise
» qualité des pâturages. »

De Vérité, dans le passage que nous venons d'emprunter à son Histoire du comté de Ponthieu, parle également des marais qui existent encore au bas de la ville actuelle de Montreuil : donc, dès qu'il est constant qu'il y avait là dans le moyen âge une bourgade, et qu'elle a porté non-seulement le nom de *Bragum*, mais aussi celui de *Braium*, on ne peut y méconnaître une de ces Brays primitives, dont l'origine celtique se perd dans la nuit des siècles ; et ici encore De Valois se trouve, suivant nous, avoir émis une de ces opinions plus qu'hasardées, que nous avons eu oc-

casion de lui reprocher quelquefois, lorsque se livrant avec trop de confiance à l'arbitraire qu'inspire le grand savoir, il a prétendu que le nom primitif de Montreuil avait été originairement celui d'une espèce de chiens, qu'il suppose avoir été employés à la chasse dans les forêts voisines.

Il est possible que l'établissement de cette bourgade, au milieu des marais de la Canche, n'ait pas été seulement dû au hasard.

Vauban ayant reconnu que la rivière dont il s'agit était abordable pour des bâtiments médiocres, tels que le commerce de la côte permettait d'en employer, Louis XIV en fit nétoyer l'embouchure et, peu de temps après, des bateaux de 50 tonneaux vinrent jeter l'ancre sous les murs de Montreuil ; mais la guerre qui survint empêcha de continuer.

Or, la Canche qu'il serait si facile, comme on voit, de rendre navigable, et qui va devenir telle par le moyen d'un canal qui en même-temps opérera le dessèchement de sa vallée, la Canche, disons-nous, a pu l'être autrefois, surtout pour les bateaux légers qu'employaient les nations du Nord, dans leurs dévastatrices excursions : dès lors, on sent le besoin que l'on a dû éprouver en tout temps de défendre le cours de cette rivière par un de ces *châteaux fortifiés*, dont les Gaulois eux-mêmes connaissaient le mode de construction et l'usage ; puisque César, dans le cinquième livre de ses Commentaires, nous apprend que, dans une circonstance qu'il rapporte, les *Aduaticiens* brûlèrent toutes leurs villes et leurs *châteaux*, ne conservant qu'une place bien munie, où ils se retirèrent. Il ne faut donc pas s'étonner si l'origine du château fort de *Braium* n'est pas plus connue que celle de

cette bourgade celtique elle-même. Le monument le plus ancien qui en fasse mention, est la Chronique de Saint-Riquier par Hariulfe, qui le nomme Château-Royal, *Castrum-Reginum*, à l'occasion du siége qu'en fit Arnould, comte de Flandre; et l'auteur des Gestes de Louis VIII, roi de France, le qualifie également de *Castrum regis Franciæ*.

Un auteur Allemand (1) dit, dans des *Chroniques germaniques*, que sous Charles-le-Chauve, la Flandre, qui s'étendait alors jusqu'à la Somme, était tellement dépourvue de villages, qu'elle semblait plutôt habitée par des bêtes farouches que par des hommes : alors, en effet, Abbeville même n'existait point encore; le château fort de la *Bray*, de l'embouchure de la Canche, défendait, pour ainsi dire seul, le Ponthieu, et lorsque saint Sauve, évêque d'Amiens, voulut doter cette contrée presque déserte d'un monastère qui devait y répandre la civilisation, il dut lui choisir pour assiette l'unique point habité qui s'y trouvât, le seul où les moines pussent espérer de trouver au besoin un protecteur, dans la personne du commandant militaire institué par le roi.

L'établissement d'un monastère en ce lieu fut un événement tellement grave, il y eut une telle influence sur les populations voisines, que l'on cessa de désigner la bourgade par le mot marais, *braium*, et qu'on l'appela dès lors le *Monastère*, *Monasterium*, d'où l'on a fait *Monsteriolum*, et enfin *Montreuil*, et en effet :

(1) Cité par De Vérité, p. 39 de son Introduction à l'Histoire des Comtes de Ponthieu.

Monsteriolum, dit à cette occasion Adrien de Valois, MONSTERIOLUM, MONSTEROLUM ac MUSTEROLUM, et MUSTEROLIUM *corrupta sunt nomina atque truncata, sublatâ aut alterâ litterâ, deducta a* MONASTERIOLO *et in locum ejus substituta.*

Cependant cette étymologie n'est pas la seule attribuée au mot Montreuil. Hennebert, dans une note qui se trouve à la page 319 de son *Histoire de l'Artois*, prétend que ce nom lui fût donné, suivant quelques chroniqueurs, parce qu'un *monstre* qui n'avait qu'un *œil* y avait eu son repaire. On lit, en effet, dans une Notice historique, qui se trouve en tête du Cartulaire rouge de Doullens, ainsi que nous le dirons bientôt à l'article de cette ville, que lorsqu'un géant, qui faisait un *val de douleur* du lieu où Doullens a été construit depuis, fut contraint par Jules César de quitter son repaire, qui était dans un bois voisin ; il se retira dans le château de Montreuil où il trouva un refuge, l'an 40 avant J.-C.

Lorsque les commandants militaires, institués par nos rois, se furent rendus peu à peu héréditaires dans leurs gouvernements respectifs ; celui de la citadelle de Montreuil, qui avait étendu son influence sur le Ponthieu, prit non-seulement le titre de Comte de *Montreuil*, mais aussi celui de Comte de *Ponthieu*.

« Le comté de Montreuil était-il différent du comté de Ponthieu, dit Rumet dans son Histoire de Picardie? C'est ce que j'ai curieusement recherché dans les histoires, titres et entretiens des plus habiles, et n'en ai jamais pu rien découvrir de certain. On ne voit aucuns domaines, hommages, fiefs relevants, ni vassaux, et qu'aucun seigneur ait pris le titre seul de Comte de *Montreuil*; sinon que, lorsque les Da-

nois firent invasion dans le comté de Ponthieu, qui n'était pas fortifié encore, Montreuil seul l'était et pouvait servir de retraite à nos comtes. Ils commandaient le château qui était fort et commandant de la ville, ils se disaient indifféremment pour la même dénomination, *capitaines* ou *comtes* de Montreuil. »

Le besoin de protection, qui avait fait choisir aux religieux de Saint-Sauve la bourgade de *Bratum* pour séjour, dut nécessairement attirer sur ce point, le seul fortifié dans la contrée, une population nombreuse, lors des incursions des Normands ; alors Helgaut, comte de Montreuil, se trouvant avoir, pour ainsi dire sous la main, les éléments d'une ville considérable, fit défricher une forêt qui couvrait la montagne sur laquelle la ville se trouve aujourd'hui. *Erat tunc*, dit Malbrancq, *civitas Monstroliensium antiquis nemoribus plena, deserta et invia ab hominum cohabitatione remota*. Helgaut établit sur cette montagne une vaste enceinte fortifiée ; il y transféra les reliques de saint Sauve. Il y fit construire, pour les religieux du couvent de ce nom, un monastère dans l'antre où, suivant la tradition, ce saint s'était caché ; et bientôt des habitations nombreuses vinrent remplir le surplus de l'espace ; l'antique *Bratum* se trouvant de cette manière transformé en une sorte de faubourg qui existe encore, plus ou moins restreint, dans la direction de Boulogne. C'est dans le cours de la seconde moitié du IXe. siècle que Montreuil, sortant ainsi des marécages qui avaient protégé ses premiers habitants, fut transformé en forteresse du premier ordre, et se développa sur la colline que cette ville occupe encore aujourd'hui.

La puissance des comtes de Montreuil et de Ponthieu de-

vint telle, que Guillaume Ier., comte de ce nom, qui avait réuni à ses états les comtés de Boulogne et de St.-Pôl, étant mort laissant quatre fils qui se partagèrent son héritage, Hugues Capet, qui venait de ceindre la belle couronne de France, ne dédaigna pas de donner à celui d'entre eux nommé Hugues, et à qui Montreuil était échu, sa fille *Giselle* en mariage.

Le nouveau monarque Français, qui n'avait été appelé au trône que parce qu'il avait été jugé capable de soustraire enfin la France aux dévastations des hommes du Nord, avait besoin de s'attacher, par les liens les plus forts, le souverain féodal de la vaste étendue de côte que possédait Hugues de Ponthieu. A l'occasion de ce mariage, Abbeville fut cédé par les moines de Saint-Riquier, fortifié par Hugues Capet et donné par lui à son gendre, à titre de dot : Ce fut encore à cette même époque, c'est-à-dire à la fin du xe siècle, que des forteresses furent établies à Domart et à Encre et que, jointes à celle de Doullens qui existait déjà, elles formèrent un système de défense que la construction d'un château-fort à Beauquesne vint ultérieurement compléter ; mais, comme l'observe Rumet, Hugues Capet retira alors Montreuil des mains du comte de Ponthieu, dont il aurait pu craindre la trop grande puissance. « Dès lors, ajoute notre auteur, il fit mouvoir du *château* de Montreuil et non du *comté*, les terres et seigneuries sises en la prévôté de Montreuil (1). »

Dire comment Hugues Capet parvint à obtenir de son gendre, la cession d'une place telle que Montreuil, c'est ce

(1) Déclaration de l'étendue de la Prévoté de Montreuil, imprimé à Hesdin, chez Jacquin, en 1512.

qu'il est inutile de rechercher ici. Le fait est constant, et il doit nous suffire dans cette Notice. Un pareil résultat ne doit point d'ailleurs étonner de la part du plus profond politique de son temps, qui venait d'en obtenir un bien autrement difficile.

Lorsqu'à la suite des divers arrangements conclus à l'occasion du mariage de Giselle, Montreuil fut devenu une dépendance immédiate de la couronne de France, les successeurs de Hugues Capet y firent construire une résidence royale que D. Michel-Germain a comprise dans le Catalogue des anciens palais de nos rois. La Notice qu'il lui a consacrée se termine ainsi :

« . . . . *Ut sit, Monasteriolum supra mare castrum regis Franciæ* ferunt gesta (Chesn. Hist., t. v., p. 285). » Ludovici VIII Francorum regis et Hariulfus, in Chronico » Centulensi, *castrum* regium vocat, quod Arnulfus Flandrensium comes expugnavit. Unde totius Pontivi pagi » subsecuta clades atque direptio. Ibi Bertam uxorem Philippus primus, dato repudii libello, relegavit. Ibi Hugo » Capetiorum regum caput, ob præstitum sacris Walarici » Richariique reliquis obsequium in spem regni erectus, » illustre pietatis ac religionis præmium reportavit. Videtur etiam illud ipsum esse castellum Herluini *maritimum*, » quod vocatur Monasteriolum, cujus meminit Flodoardus » ad annum DCCCCXXXIX, quod a Nortmannis occupatum » Herluinus usibus suis optaverat. Suos postea comites habuit Monasteriolum qui simul et Pontivenses dicti sunt, » a quibus jampridem locus ille (modo urbis validæ nec » spernendæ magnitudinis nomen ferens) regium in fiscum est revocatus. »

On voit que Dom Michel-Germain lui-même n'avait pas suffisamment distingué la Braye primitive; 1°. de la ville fortifiée, construite vers le milieu du IXe siècle; 2°. du château-fort, sous les murs duquel les religieux de Saint-Sauve vinrent construire leur monastère; 3°. du palais que les successeurs de Hugues Capet firent construire dans la ville neuve et que la reine Berthe notamment eut pour résidence, après son divorce avec Philippe Ier.

---

§ II. DOULLENS.

Il n'est point, peut-être, de ville en France qui ait eu sa dénomination plus diversement modifiée que celle de Doullens. Dans les auteurs latins, tels que Flodoart, Sigebert, Meyer et autres, cette ville est désignée sous les noms de *Donincum*, *Donencum*, *Doningum*, *Durelinum*, *Dulengum*, *Durlensum* et *Durlendum*.

Adrien De Valois (1), voulant expliquer cette diversité vraiment étrange, a dit à cette occasion : *Ex Doninco vel Donenco factum est* DOULENS : *N in L*, *C in S*, *conversis*, c'est-à-dire, « on a fait Doulens de *Donincum* ou *Donencum*, en changeant l'N en L et le C en S. »

Puis cherchant à corroborer son opinion par des changements analogues, De Valois ajoute : *Sicut unicornem*, LICORNE *dicimus* : *Castrum nautonis*, CHATEAU-LANDON ; *Nampredam*, LAMPROIE ; *Racemum*, RAISIN ; *Ticinum flumen*, TESIN. Ces rapprochements peuvent paraître ingénieux, mais ils n'ont pas d'autre mérite et nous le démontrerons bientôt.

Quoiqu'il en soit, les opinions les plus inconciliables ont été émises sur l'étymologie du nom de Doullens : les uns prétendent que ce nom provient de deux mots celtiques, les autres de deux mots latins, d'autres enfin de la langue romane, notre français primitif.

Bullet, en effet (2), prétend que *Dorlens* vient du mot

(1) Not. Gall. p. 75. Col. 1.
(2) Descript. étymol. des Gaules. Verb. Doullens.

Dorr qui en celtique signifierait, suivant lui, COUPURE et *Lliant* ou *Liens* qui veut dire rivière, « parce que, dit-il, » cette ville est située sur l'Authie qui, en se coupant, » forme deux îles en cet endroit. » Mais la signification celtique du mot *Dorr* nous a été transmise dans la vie de St.-Oyand, écrite au cinquième siècle. On y lit textuellement que *Isarnodor* signifie en cette langue, *porte de fer*. *Dorr* ne signifie donc *coupure* qu'autant que cette coupure forme une *issue*.

En second lieu, les îles dont parle Bullet n'existent plus et il ne paraît pas qu'elles aient jamais été de nature à imprimer à la localité un signe distinctif assez caractérisé, pour déterminer sa dénomination.

La plus grande de ces îles, se trouve représentée avec détail, dans une vue de Doullens, prise vers 1610, par Chatillon. Elle était formée par l'Authie entre Doullens et St.-Sulpice. D'après cette gravure qui se trouve au cabinet des estampes de la bibliothèque royale, elle couvrait une certaine étendue des remparts de la ville, faisait elle-même partie des moyens de défense, en accroissant la difficulté des approches, et est disparue depuis que Doullens a été fortifiée à la moderne : tout porte donc à croire qu'elle devait son existence bien plus à l'ancien système de fortification qu'à la nature.

La deuxième île dont parle Bullet, existait dans l'intérieur de la ville, en face du confluent de la rivière de Grouches et de celle d'Authie. Le pont, qui met aujourd'hui en communication la ville avec l'esplanade et la route allant à Paris, reposait sur la pointe de cette île qui regar-

dait le couchant : en 1735, on parvint, à l'aide de procédés très-ingénieux, dont nous possédons l'indication visuelle, à faire peu à peu entraîner, par l'eau comprimée de l'Authie, l'amas de sable et de gravier qui obstruait cette partie du lit de la rivière. Le mot *Dorrliant* composé par Bullet, semble donc reposer sur des bases trop fragiles, pour que l'on puisse l'adopter sans autres preuves que celles que cet auteur nous donne.

Ceux qui prétendent que le mot *Doullens* vient de la langue latine, disent qu'il est composé de *Dulce alendium*, douce nourriture, parce que, suivant eux, la situation de cette ville, au milieu des prairies, des rivières, des bois et même des vignes que l'on cultivait autrefois sur les côteaux voisins, mettait ses habitants à portée de passer *doucement la vie* (1). Mais est-il bien vrai que Doullens ait été si richement, si exceptionnellement favorisé par la nature ? D'ailleurs, ce n'est pas l'idée de la *bonne chère* que l'aspect des prés, des bois et des eaux inspire de prime abord. Quant aux vins récoltés à Doullens, ils ont dû être toujours détestables.

Reste l'opinion suivant laquelle le nom de Doullens proviendrait au contraire de la langue-romane. On dit à l'appui de ce sentiment que le nom de Doullens provient de *Val-Dolens* ou *Vallée de douleur*, parce que c'était autrefois, dit-on, un passage dangereux où les habitants d'Amiens, qui faisaient avec Térouanne un commerce considérable, étaient, de même que les autres

(1) Notice historique sur Doullens, placée en tête du Cartulaire rouge de cette ville.

Hist. du Doyenné de Doullens, par Daire.

voyageurs, souvent arrêtés et quelquefois massacrés par des brigands qui se tenaient dans les bois qui couvraient alors le pays. Parmi les auteurs de ce sentiment, il faut compter Roquefort qui prétend, dans son *Glossaire de la langue romane*, que Doullens signifie *ville affligée*, *ville souffrante*. « Les nombreuses calamités, disent les auteurs » de la *Description historique du département de la Somme*, » qui vinrent fondre sur cette ville, ne justifient que trop » bien cette dernière interprétation. ». Mais alors que l'on nous dise donc quel nom portait Doullens, avant que ces malheurs eussent été multipliés au point de lui mériter cette funeste dénomination.

Ainsi, malgré que nombre d'auteurs se soient livrés à la recherche de l'origine du nom de Doullens, personne encore n'a pu soulever le voile qui la couvre. Voyons s'il nous sera donné d'être plus heureux ?

Nous avons dit par quels noms les auteurs du moyen-âge ont désigné Doullens, tant en latin qu'en français; mais Flodoart, qui est le plus ancien d'entr'eux, écrivait sa *Chronique* au dixième siècle; or, nous prétendons qu'il existe un monument dans lequel il a été fait, dès le septième, mention de Doullens ou plutôt de l'emplacement que cette ville a occupé depuis; mais pour l'établir, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur l'aspect que cette partie de la Picardie présentait à cette époque.

Dépeuplée par les longues guerres dont elle avait été le théâtre lors de la conquête des Francs, cette contrée s'était peu à peu couverte de forêts, comme nous avons déjà eu occasion de le rappeler à diverses reprises. Parmi elles, celle de Vicogne (WINDICONIA) s'était successivement avan-

cée dans tout l'espace compris entre la Somme et l'Authie, à partir du village de l'Etoile, jusqu'à celui d'Outrebois, appelé par ce motif *ultrà sylvam*. D'Outrebois, cette forêt allait rejoindre celle de Lucheux, qui s'étendait aussi, à cette époque, jusque sur les bords de l'Authie. L'une et l'autre, séparées seulement par le lit de cette rivière, en remontaient le cours jusqu'au delà de sa source : puis la forêt de Vicogne, se prolongeant jusqu'à Bapeaume, entourait Albert et couvrait presque tout le canton d'Acheux, ne se terminant qu'à Hérissart, où elle avait été défrichée, *essartée*, par un nommé Freudehaire, comme nous le verrons bientôt.

A l'époque dont nous parlons, l'ordre monastique de St.-Benoît était déjà répandu dans toute l'Europe. Sa règle prescrivait le travail des mains. Chaque jour, ses religieux, conduits aux champs par le prieur, y célébraient l'office colonial et ces communautés d'hommes à la fois simples, courageux et intelligents, devenaient bientôt le centre de nombreuses exploitations agricoles autour desquelles les populations venaient s'agglomérer et s'initiaient, en formant peu à peu des villages, au petit nombre d'arts utiles échappés au naufrage de la civilisation.

Nos rois de la première race, contraints d'adopter des mesures pour arrêter l'envahissement de ces forêts qui menaçantes s'avançaient de toutes parts, conçurent l'heureuse pensée de leur opposer les laborieuses et persévérantes habitudes des religieux dont nous venons de parler. Ils s'empressèrent donc d'accueillir, de multiplier, par tous les moyens possibles, leurs établissements en France, et lorsque Clotaire III fonda, en 662, l'abbaye de Corbie en

leur faveur, il leur donna notamment cette forêt de Vicogne qu'ils défrichèrent effectivement, et qui fut pour eux la source des immenses richesses qu'ils possédèrent pendant tant de siècles.

Or, avant la destruction des ordres monastiques en France, on voyait, dans la bibliothèque de la célèbre abbaye, cette charte de 662, écrite sur du papier d'Egypte, collé sur une peau de 18 pieds de long. Il est vrai que plusieurs érudits ont douté de son authenticité, mais elle ne pouvait manquer, dans tous les cas, d'être d'une antiquité bien haute, puisqu'elle se trouve confirmée par un diplôme authentique daté de 825 que possède M. Ledieu, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, et qu'elle est mentionnée dans une bulle délivrée par Benoît III, en l'an 951, bulle qui se trouve en ce moment à la bibliothèque communale de la ville d'Amiens.

D. Grenier, natif de Corbie et qui en a écrit l'histoire, prit une connaissance toute particulière de cette charte de fondation et il dit à son occasion, dans le n°. 2 du 21°. paquet de ses manuscrits :

« Quand Clotaire donna le comté de Corbie à titre de » fondation à l'abbaye de ce nom, ce prince fit plusieurs » réunions à ce comté... La plus considérable fut la forêt » de *Vicogne* : on peut en juger par ses bouts et côtés » indiqués dans le diplôme de 662 ; les voici :

» Catenoy [Carnoy ou Castenoy, deux cantons dans les » bois de Naours], Fieffes, l'Etoile, *Dourlens*, Bagneux, » Marieux : la voie publique, c'est-à-dire la chaussée ro» maine d'Amiens à Arras, et un endroit qui avait été dé» friché par un nommé Freudehaire.

» Tous ces lieux sont encore reconnaissables à travers
» la prononciation barbare.

»... *Cùm pagena de silvâ de foreste nostrâ Windiconia hoc
» est per loca denominata Cartinse usque in Dominico-laco,
» per ficca siderave, per cervorum marcasio, per Bagusta,
» per via publica, usque Freudehario exsarto.* »

Or, quelle est dans ce texte de la charte de 662, la locution qui s'applique à *Doullens?* Suivant nous, ce sont les mots *usque in Dominico-laco*, et c'est encore D. Grenier qui nous en fournit la preuve. On trouve, en effet, dans la 2e. liasse du 4e. paquet de la partie de ses manuscrits intitulée *Topographie*, une note placée à l'article *Doullens*, et conçue en ces termes :

« Doullens : *Dominicus-Lacus*, ville de Picardie, sur
» l'Authie, dans un diplôme de Clotaire III, portant fon-
» dation de l'abbaye de Corbie en 662. »

Le même auteur, dans son Histoire de Corbie, dit encore, livre Ier, en parlant de Clotaire : « Il ajouta à ces grands
» biens..... la forêt de Vicogne, *depuis Castenoy jusqu'à Doullens*, etc. »

Mais, nous dira-t-on peut-être, vous ne citez que Dom Grenier, pour établir que le *Dominicus-Lacus*, de la charte de 662, désigne Doullens. Ce religieux ne cite lui-même aucune autorité à l'appui de son sentiment. Quel motif y a-t-il de l'en croire sur parole? Voici notre réponse.

L'ordre de Saint-Benoît, à qui l'on doit un si grand nombre de savants, ayant conçu en 1740, la vaste entreprise de publier l'histoire de chaque ville de la Picardie, Dom Mongé, administrateur du temporel de l'abbaye de Corbie, reçut le titre d'*Historiographe* de cette province et

consacra le reste de son existence à réunir d'immenses matériaux pour cet objet. A sa mort, Dom Grenier lui succéda, et pendant les années qui suivirent, opéra à son tour des travaux à peine croyables. Ayant quitté Saint-Germain-des-Prés pour Corbie, il y rédigea, comme nous l'avons dit, l'Histoire de cette abbaye, au milieu des titres du précieux chartrier de la maison, des documents recueillis par Dom Mongé et du résultat de ses propres travaux préparatoires. Or, la forêt de Vicogne étant une des plus anciennes et des plus importantes dépendances de l'abbaye, on ne peut raisonnablement prétendre, que l'on n'y connaissait pas même traditionnellement, les bornes de cette forêt: que doit-on donc penser à cet égard, lorsque ceux qui indiquent ces bornes, dans les circonstances que nous venons de signaler, sont D. Mongé et D. Grenier si bien en position de les connaître. On devait d'autant mieux être fixé à Corbie sur ce qui concernait Doullens et sa position topographique, que l'abbé en était grand décimateur, qu'une chaussée favorisait les relations fréquentes, établies entre les deux localités, et que, dans le *Cartulaire noir* de Corbie, formé au treizième siècle par frère Jean de Candas, une section particulière réunissait les divers titres relatifs à Doullens, désigné en tête de ce cartulaire, sous le nom de *Dominicus-Lacus*.

M. H. Dusevel, à qui l'on doit plusieurs ouvrages historiques sur la Picardie, pensait que ce n'était pas *Dominicum-Lacum* qu'il fallait lire, mais *Dominicum-Lucum*. Ayant retrouvé, dans les archives de la préfecture du département de la Somme, une copie très-ancienne de la Chartre de 662, au dos du *Rôle des hommes liges de l'abbaye de Corbie*, il a changé d'opinion et adopté notre sentiment.

Maintenant, que signifient les deux mots latins qui composent le nom que nous venons de signaler? Quant à celui de *lacus*, il ne peut être susceptible d'une double interprétation : il signifie un *lac ;* il désigne une nappe d'eau. On le trouve au septième siècle, terminant le nom de plusieurs localités, et rappelant comme ici leur état topographique primitif ; en voici un exemple : Doublet, dans son histoire de St.-Denis (1), de Thou, dans son histoire de France (2) ; Lebœuf, dans son histoire de la Banlieue eccléśiastique de Paris (3), nous apprennent que St.-Denis est situé dans un lieu autrefois malsain et marécageux qui a été desséché en facilitant l'écoulement des eaux par deux canaux naturels qui portent encore aujourd'hui les noms celtiques de *Croust* et de *Rouillon*. Or nous lisons, dans la France Pittoresque (4), à l'article Saint-Denis : « Cette ville, s'il faut en croire les légendes, » s'élève sur l'emplacement d'un ancien village nommé » *Catolacum*. » On lit aussi dans l'histoire de l'église de Saint-Denis, par Lebœuf : « Je ne dirai rien de nouveau » en avançant que le lieu où l'église de Saint-Denis se » trouve bâtie, était le territoire du village appelé *Catola-* » *cum*. »

Cet auteur termine la dissertation qu'il entame par cette phrase, en observant que *ce mot devait avoir quelque rapport dans l'ancien langage celtique, avec la nature du terrain gras et marécageux*. La preuve de la justesse de cette

(1) P. 420.
(2) Lib. 7, p. 494.
(3) P. 174.
(4) T. 3, p. 93.

observation se trouve, selon nous, dans ce qui suit. L'original du testament du célèbre Furalde, abbé de Saint-Saint-Denis, est parvenu jusqu'à nous daté de 777 (1), et l'on y trouve la bourgade primitive de Saint-Denis, désignée non pas sous le nom de *Catolacum*, mais sous celui de *Cadolacum*. Or, nous lisons dans Bullet (2). « *Cad* le même que *cat*, le D et le T se mettant indifféremment l'un pour l'autre.... le même que *caed* et *caer*. » Ces mots signifient habitation dans la plupart des langues de l'orient : nous en avons fait *case*, *celle*, *carrière*, *caverne*. *Catacombe en vient en partie*. Ceci posé, qui ne voit qu'il y avait là primitivement une habitation, puis une bourgade que les Romains, voulant la désigner par sa position topographique, auront nommée indifféremment *Cato* et *Cadolacum*, noms d'où proviennent probablement ceux de tant de localités qui, en France, sont appelées *Cadillac*, Cadillon, Catelon et Catelier, etc.

Pour ce qui est de l'adjectif *Dominicus*, deuxième partie du nom qui désigna Doullens, Ducange lui a consacré, dans son Glossaire, un long article, dans lequel il prouve par nombre de monuments et notamment par une charte de Richard, roi d'Angleterre, datée de même que celle de Clotaire, de 662, que *dominicus* était alors employé pour désigner une propriété dépendante du domaine public. *Hanc loquendi formulam*, dit-il, *expresserunt Franci nostri per vocem adjectivam* DOMAINE, *quam a* DOMINICUS *effictam constat*. On doit donc traduire les mots *Dominicus-Lacus*, par

(1) Dictionnaire hist. de Moreri. Vº. Fulradi.

(2) Dictionnaire celt. T. 1, p. 244.

ceux de *Lac-Domanial*, de *lac appartenant au domaine*, de telle sorte que, d'après le texte de la Charte de fondation de Corbie, la forêt de Vicogne se trouvait bornée;

1°. Par quelques villages restés tels jusqu'à ce jour;

2°. Par une chaussée romaine et un terrain nouvellement défriché;

Et 3°. dans la vallée d'Authie, par deux nappes d'eau, l'une appelée la *Mare-aux-Cerfs* et l'autre le *Lac domanial*, lac qui se trouvait tellement rapproché du lieu où depuis Doullens s'est élevé, qu'à Corbie, où certes on connaissait bien les limites des dépendances de la communauté, le nom de cette ville avait été substitué à celui employé par le rédacteur de la Charte de 662, et l'avait complétement remplacé.

Voyons maintenant si les faits viennent confirmer les déductions que nous venons de tirer de cette dernière locution?

Il y a certitude actuellement que la Grande-Bretagne a fait autrefois partie de notre continent : déjà Borel, dans son *Trésor des recherches des antiquités gauloises et françaises*, Desmarest, dans une dissertation couronnée en 1751, par l'académie d'Amiens, D. Grenier, dans son introduction à l'Histoire de Picardie et plusieurs auteurs encore, avaient recueilli une masse de faits et d'observations qui semblaient établir que cette réunion a existé, lorsque la science dont Cuvier est le père est venue dissiper tous les doutes à cet égard. Au moment où nous écrivons, il est reconnu par les plus célèbres géologues de France et d'Angleterre, que la mer, qui a formé l'immense banc de craie qui sert de base au sol des départements de l'Orne, du Calvados, de la Seine

Inférieure, de l'Eure, de l'Oise, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais, couvrait en même temps les îles britanniques, parce que ce banc, avec tous les caractères distinctifs qui le constituent, se trouve composer non seulement les côtes d'entre Douvres et Folkstone, mais encore s'étendre dans les comtés de Norfolk, d'Hertford, de Wilts et de Dorset : de façon que ce qu'on nomme en géologie les *Bassins* de Paris et de Londres, ont la plus complète analogie et une telle similitude de formation, qu'il est impossible de méconnaître que l'un et l'autre sont le produit d'un même fait, l'effet d'une même cause. Quant à Doullens, qui se trouve placé entre l'un et l'autre, les carrières de chaux carbonatée que l'on y exploite, présentent tous les éléments constitutifs de la craie de ces deux bassins et nous y avons recueilli des pyrites, des oursins pétrifiés et autres coquillages qui, comparés à ceux représentés dans les planches que Cuvier et Alex. Brongniart ont joint à leur *Description géologique des environs de Paris*, offrent tous les caractères de la plus complète identité.

Avant que l'Océan, entré dans ses bornes actuelles, eut rompu l'obstacle que l'isthme lui opposait, ses eaux refoulées, qui maintenant s'écoulent par le canal qu'elles agrandissent encore chaque jour, devaient se porter sur les terres voisines, surtout dans les vallées ; et si l'Angleterre, suivant Murgrave, fournit des preuves certaines des invasions de la Baltique et de la Manche dans les plaines de Sandewick et de Romney-Marsh, la Picardie en présente d'autres, qui ne sont pas moins incontestables. Renvoyant à D. Grenier qui les a réunies avec beaucoup de méthode dans les chapitres XXII, XXIII et XXIV de son *Introduction* à *l'Histoire de Picar-*

die, nous nous bornerons à rappeler ici, que le séjour de la mer dans la vallée de la Somme est un fait que personne aujourd'hui ne prétend contester ; des découvertes faites dans ses marais, vers le milieu du siècle dernier, ont prouvé que, du temps de l'empereur Commode, le lit de la rivière était de sable marin et non de vase comme actuellement. La preuve que des navires chargés arrivaient jusqu'à l'Étoile, village entre Abbeville et Amiens, c'est que l'on a trouvé entre ce village et celui d'Hangest, dans une vaste prairie, dépendante de Bouchon, des ancres et autres instruments de marine, de même que l'on a découvert dans les marais de Saint-Omer, jusqu'à la proue d'un vaisseau. De vieilles pancartes, compulsées par Sanson, auteur de l'*Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, témoignaient que la mer montait par cette dernière ville, jusqu'au village de Bersacles, près Saint-Riquier : qu'un pont en fer avait été établi sur le chemin qui servait de communication à ces deux localités, et qu'une rente de quarante-huit septiers d'avoine, originairement due par le monastère pour l'entretien de ce pont, se trouvait encore en 1646, à la charge d'une demoiselle de La Folie.

Quant au *Ponthieu*, on sait que son nom vient de *Pontus*, qui, en latin, signifie *mer*. La vallée d'Authie qui le traverse dans toute sa longueur, séparait le comté de Montreuil du Marquenterre ; or, l'on a vu à l'article *Saint-Riquier*, qu'il n'y a point de canton, sur la côte, qui conserve comme celui-ci, des marques du séjour de l'Océan, et que son nom est même composé de trois mots celtiques qui, traduits textuellement, signifient *terre blanche de la mer*. La marée allait encore jusqu'à Rue en 1210, puisque Guillaume de Pon-

thieu se réservait, à cette époque, un droit sur chaque navire qui *abordait* en cette ville, probablement par le canal de la Maie qui partage le Marquenterre. Enfin, les pâturages de ce canton sont nommés *Molières*, mot que D. Grenier dit signifier *terres prises sur la mer*, et Rumet rapporte une sentence du sénéchal de Ponthieu, de 1483, qui les nomme *Salines*, en les adjugeant à la généralité des habitants du lieu.

D'après ce qui précède, quoi de plus naturel que d'admettre avec D. Grenier, que la vallée d'Authie a aussi servi de décharge à la Manche. « Le fait, dit-il, est d'autant plus » probable, que l'ouverture de son embouchure était beau» coup plus vaste autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle » formait un hâvre qui s'étendait jusqu'à Waben, éloigné » maintenant de près de mille toises du port, alors formé » par l'Authie. On a découvert, en effet, sur la rive droite » de cette rivière, vis-à-vis l'abbaye de Dammartin, c'est» à-dire à onze mille toises du lieu que ce port dut occu» per, un gros anneau en fer, scellé dans une pierre, et » Malbrancq pense qu'il a pu servir à attacher de grands » navires, *grandiosa navigia*. »

Nous ajouterons qu'il est tellement vrai que l'Authie fut autrefois un des ports de la Manche, que nous avons cité au mot *Rue*, une légende rapportée dans le quatrième tome des Actes de l'ordre de Saint Benoît qui dit textuellement que saint Vulgan y aborda au neuvième siècle, puis remonta la rivière jusqu'à la hauteur de Monstrelet, où il se rendait pour y voir Saint Manguille.

Telle était l'Authie plus de deux cents ans après la rédaction du diplôme du septième siècle, dans lequel nous

trouvons l'indication d'une sorte de lac attenant au lieu où depuis Doullens a été construit, dans des circonstances que nous indiquerons bientôt.

Veut-on maintenant la preuve que des eaux stagnantes existaient encore au treizième siècle, dans cette partie de la vallée d'Authie ? Que l'on se reporte à la Charte de commune que Guillaume III, comte de Ponthieu, concéda en 1202, aux bourgeois de Doullens, moyennant finance, et l'on y verra qu'il leur accorda, entr'autres choses, une *banlieue* qui avait pour bornes, dans la vallée, les villages d'Occoches et d'Ampliers. L'on y verra, en outre, qu'énumérant les avantages qui devaient être pour les habitants la conséquence de cette concession d'une banlieue, Guillaume y dit : *Omnes usus suos et consuetudines et omnia Wasketa suaque impresentiarum tenent juxta situm Balence in pascuis et in* AQUIS *eis imperpetuum libere et pacifice tenenda concessi.* ..... « J'ai donné et concédé, à perpétuité, tous les us et » coutumes, tous les droits de vacherie, inhérents à la » jouissance libre et paisible des marais et des *eaux* de ceux- » ci qui existent maintenant dans cette banlieue. » Ainsi, il n'y avait pas seulement des lieux où l'on faisait paître des vaches (Wasketa), dans la banlieue de Doullens ; il s'y trouvait encore des marais, au milieu desquels se voyaient des nappes d'eau, *aquis*.

Or, lorsqu'il est ainsi démontré que la vallée d'Authie a autrefois servi de décharge à la Manche, et que des traces de cet état de choses se sont maintenues, non seulement jusqu'au neuvième, mais encore jusqu'au treizième siècle ; quoi de plus naturel que d'admettre qu'au septième, les eaux s'étaient conservées, dans la partie de la vallée la plus

éloignée de la mer, en assez grande quantité pour former le lac qui fut désigné comme l'une des bornes de la partie de la forêt de Vicogne, donnée à l'abbaye de Corbie, à l'époque de sa fondation. Il semble même qu'il en a dû être ainsi, au milieu des forêts vierges de la Morinie, et lorsque la main de l'homme n'avait encore, pour ainsi dire, rien fait pour faciliter l'écoulement de ces eaux. L'état dans lequel se trouve aujourd'hui la partie de la vallée de Somme, depuis Fervaque, où le fleuve prend sa source, jusqu'à Péronne, qui n'est qu'un marais fangeux et profond, vient pleinement confirmer et expliquer ce que nous venons de dire de l'état dans lequel a dû se trouver la vallée où l'Authie promène maintenant ses eaux devenues limpides. Celles de la Somme, dans la partie que nous venons de désigner, sont maintenues par des tissus chevelus entrelacés en tous sens avec des racines de joncs, et en outre retenues dans cet état par des barrages dont les uns ont primitivement servi à l'établissement des communications entre les deux rives pour les soldats romains, et portent encore en assez grand nombre, le nom de *Voies de César*; et les autres, destinés à former des étangs, et à faire mouvoir des moulins, ont été établis sous le régime féodal et maintenus par la toute puissance des seigneurs de cette époque. Or la vallée d'Authie, presque parallèle à celle de la Somme, n'étant séparée d'elle que par un faible intervalle, et se trouvant dans des conditions topographiques semblables, il est presque incontestable, que l'une et l'autre ont dû présenter à une certaine époque un aspect identique, c'est-à-dire celui que présente en ce moment encore la vallée de la Somme, par suite des circonstances abusives que nous venons de signaler.

C'est beaucoup, sans doute, que d'avoir pu corroborer l'énonciation de la charte de 662, par des considérations générales de cette espèce : cependant nous le reconnaissons, ce n'est pas assez, et il faut, pour la démonstration que les sources de l'Authie ont été autrefois dans l'état où sont encore celles de la Somme, quelque chose de plus précis, des preuves d'une nature plus spéciale. Efforçons-nous d'en découvrir.

Les eaux que la mer laissa dans nos vallées, lors du dernier cataclisme, furent long-temps si poissonneuses, qu'Ælien rapporte que les Gaulois nourrissaient leurs chevaux et leurs bœufs avec du poisson (1). Ce qui, du moins, est certain, c'est que nombre de bourgades, dont les habitants ne vivaient que du produit de leur pêche, s'étaient formées sur le bord de ces vastes amas d'eau. Maillart l'a établi dans le Mercure de France du mois de septembre 1741, et D. Grenier dans le n°. 1er. du 21e. paquet de ses manuscrits : enfin, Bullet nous apprend, dans sa Description étymologique des Gaules, que ces bourgades se nommaient *Atis*; des mots *at* qui, en celtique, signifie *pré* et *is* qui veut dire *eau*.

Les Romains, suivant leur usage, latinisèrent ce nom et d'*Atis* firent *Ateia*. La preuve s'en trouve dans ce qui suit.

Parmi les *Atis* celtiques qui ont conservé presque intégralement, jusqu'à nos jours, leur dénomination primitive se trouve le bourg d'*Athies* à deux lieues de Péronne, où nos rois de la première race eurent un palais dont Adrien de

(1) Hist. de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation Chap. 2. Sect. 8.

Valois et D. Michel-Germain nous ont notamment conservé le souvenir, l'un dans sa Notice des Gaules et l'autre dans son traité en latin des *Vieux palais de nos Rois :* or, ces deux savants reconnaissent que le nom latin d'*Athies* est Atbia, et de Valois ajoute qu'il existe en France beaucoup de localités de ce nom : *Multa alia sunt ejus nominis loca in Gallia.* Il est tellement vrai que le mot *Atis* est moins un nom propre qu'un mot *appellatif d'habitation*, tel que *Bray* et *Ham*, que l'on trouve nombre de localités qui portent cette dénomination à peine modifiée, dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Meurthe, de l'Aisne, du Calvados, de la Marne, de l'Orne, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise.

Il y a plus, ce mot *Ateia* est encore le nom latin de la rivière d'Authie, et nul doute n'est possible à cet égard, puisque D. Grenier cite, dans l'article de sa Topographie qui concerne cette rivière, trois diplômes, dont le dernier est de 1186, qui la nomment ainsi. Il ajoute qu'elle donne son nom au village d'Authie, situé à trois lieues de Doullens, et il se fonde sur ce que cette rivière prend sa source à Sailly-au-Bois et passe même par Coigneux, où elle reçoit les eaux de la fontaine de Rossignol, avant d'arriver à Authie dont le nom latin était *Attegia*, suivant un dénombrement des biens de l'abbaye de Saint-Riquier, dressé en 891, rapporté dans la Chronique de Jean de la Capelle et une légende de 1239, dans laquelle il est dit que les reliques de sainte Berthe ayant été portées à Authie, la meilleure partie de ce village fut brûlée, parce que les jeunes gens s'étaient moqués des porteurs de la châsse (1).

(1) Elementarium doctrinæ rudimentum.

Or, les Romains nommaient *Attegia*, une réunion d'habitations qu'un toit distinguait des trous recouverts d'arbres et de gazons, qui servaient de demeure aux Gaulois primitifs. *Attegia*, dit Ducange, dans son Glossaire : *Ædicula, ab adtegendo*. Papias (1) exprime encore mieux notre opinion à cet égard : il dit *Attegiæ Maurorum casulæ dicuntur, quia ad tempus teguntur*. En un mot, le mot chaumière, qui désigne une petite habitation dont le *toit* est en paille, donne une idée parfaitement exacte, de ce que les Romains entendaient par *Attegia*, et c'est évidemment en ce sens, que Juvenal a dit dans sa quatorzième satire.

Dirue Maurorum attegias, castella brigantum.

Il est en effet naturel de croire, que ce fut sur le bord des eaux que la difficulté de se *creuser* des retraites habitables suggéra d'abord l'idée d'en construire recouvertes de toits proprement dits. Ces premières bourgades ayant été nommées *Atis* par les Celtes, à cause de leur proximité de l'eau, et *Ategia* par les Romains à cause de la manière dont elles préservaient de l'intempérie des saisons, on conçoit dès-lors facilement, pourquoi les mots *Ateia* et *Ategia* désignèrent des villages du même genre et pourquoi ces deux expressions, ayant non seulement la même signification, mais aussi la même consonnance, finirent par être employées l'une pour l'autre.

Ceci n'est même point une simple conjecture de notre part, de Valois l'a pensé comme nous, car après avoir émis, sous la forme du doute, son opinion sur l'étymologie du

(1) Act. Sanct. Ordin. S. Bened. part. 1. p. 461. n°. 10.

mot *Ateia*, il ajoute : *Nisi si Galli nostri, qui Romanis subjecti erant et linguâ romanâ latinâ ve utebantur,* ATTEIA *dicere pro* ATTEGIAS.

Enfin, il est tellement vrai que le mot *Attegia* désignait une bourgade de pêcheurs de même qu'*Atteia*, qu'on lit dans une bulle de Léon IX, rapportée par Ughel (1), *pergente recte itinere per solariam, et usque ad* ATTEGIAM PISCATORIAM.

Il est donc établi qu'*Atis*, *Athis*, *Aties*, *Athies* et *Authie* sont des locutions synonymes originairement celtiques, rendues en latin par les mots *Ateia*, *Atteia*, *Attegia* et qui toutes désignaient également des bourgades de pêcheurs établies sur les bords des lacs poissonneux qui occupaient alors la plupart des vallées de la Gaule-Belgique.

Il existe au reste un motif particulier pour que le village d'Authie doive son nom à son assiette, sur le bord du lac dont nous avons à démontrer l'existence, et non au maigre filet d'eau qui maintenant le traverse, venant, comme nous l'avons déjà dit, de Sailly-au-Bois après avoir reçu à Coigneux le tribut de la fontaine de Rossignol. Pourquoi, en effet, puisque l'Authie parcourt près de deux lieues avant d'arriver au village de ce nom, pourquoi, disons-nous, cette rivière ne porte-t-elle pas le nom de Sailly, et comment D. Grenier lui-même aurait-il pu expliquer d'une manière satisfaisante l'attribution du nom d'Authie, non pas au premier ou au second village, arrosé par cette rivière, mais au troisième seulement ?

Ces questions qui, de prime abord, paraissent d'une so-

(1) In episc. portuens.

lution si difficile, se résolvent cependant d'une manière simple et naturelle, lorsque l'on admet avec nous l'existence primitive d'un lac sur le bord duquel le village d'Authie aurait été fondé, et en effet : on ne trouve pas seulement à Sailly la source de la rivière l'Authie, c'est là aussi que la vallée de ce nom commence le profond sillon qu'elle forme à travers tout le Ponthieu, jusqu'à la mer. C'est là que l'agent, probablement d'abord sous-marin, mis en œuvre par la nature pour le creuser, a commencé à produire son puissant effet. Or, cet agent quel a-t-il été? Nous pensons que le nom de la localité peut nous le désigner jusqu'à un certain point, et en effet : le nom de Sailly est extrêmement commun dans la circonscription territoriale qui fut l'ancienne Belgique : par exemple, on trouve deux localités qui se nomment ainsi dans l'arrondissement d'Arras, deux dans celui de Béthune, deux dans celui de Péronne. Nous connaissons encore *Sailly-le-Sec*, près Abbeville, *Sailly-lès-Cambrai*, proche la ville de ce nom, et *Sailly-lès-Lannoy*, à deux lieues de Lille. Ce nom n'est donc point le produit du basard, mais une locution celtique qui a dû avoir une signification particulière.

Or, le mot *Sailh*, qui se trouve dans l'ancien langage breton, est, suivant Bullet, la racine des mots latin *salio*, *salto* ; de l'italien *saltare*, de l'espagnol *saltor* et du français *saillir, sauter* : et comme la particule *y* signifiait incontestablement eau en celtique, il se trouve que le mot Sailly a dû désigner une fontaine jaillissante et qu'il se traduit textuellement par *jet d'eau*. Autrefois le Bearn et la Navarre se fournissaient de sel, des produits d'une fontaine située en Guyenne, et cette fontaine se nomme encore *Saillies*.

Si donc Sailly doit son nom à la source qui primitivement jaillissait, comment et pourquoi la rivière dont elle est l'origine, ne l'a-t-elle pas conservé ?

C'est, suivant nous, précisément parce que le lac que nous recherchons existait dans la partie de la vallée où l'on voit aujourd'hui le village d'Authie : que ses eaux, en prenant leur niveau s'étendaient en amont jusqu'à Sailly, comme en aval jusqu'à Doullens : que par conséquent, les sources de Rossignol et de Sailly ne formaient point, à l'époque où la rivière d'Authie reçut une dénomination spéciale, un cours d'eau distinct et continu, mais se deversaient immédiatement dans le lac qui les absorbait. Le produit de ces fontaines étant arrêté dès le début, et celles-ci n'ayant pour ainsi dire point d'existence qui leur fut propre, l'Authie ne pouvait être considéré comme en provenant. Donc cette rivière devait paraître prendre sa source dans la vaste nappe d'eau sur le bord de laquelle s'était élevée une *atis* celtique, placée presqu'à une égale distance de ses points extrêmes, indiqués aujourd'hui par Sailly et Doullens. Authie doit être bien ancien en effet, puisque dès le règne de Louis-le-Débonnaire, il s'y trouvait déjà un monastère à qui nous devons de savoir que ce lieu se nommait autrefois *Attegia*. Donc enfin, en donnant autrefois le nom d'Authie, à la rivière dont la source se trouve être aujourd'hui à Sailly, on ne fit alors que justement lui attribuer la dénomination de la bourgade celtique qui seule, peut-être, se trouvait placée à la source que ce courant d'eau avait ou du moins semblait avoir à cette époque reculée.

Si, après ce qui précède, quelque doute pouvait encore exister sur ce point, nous ajouterions, qu'il est tellement

vrai que le village d'Authie s'est formé autrefois d'une agglomération de cabanes de pêcheurs, que la partie de la vallée qui s'étend vers Thièvres se nomme encore les *Grands-Viviers* : qu'il y a vingt-cinq ans à peine, cette vaste étendue de prairie restait sous les eaux près de six mois chaque année, lorsque M. Herbet d'Amiens, qui en est propriétaire, y fit pratiquer de profonds fossés et y planta une quantité considérable de peupliers qu'il exploite en ce moment même et qui vont livrer à l'agriculture un terrain maintenant desséché. « La nature, dit l'auteur de la *Vie » privée des Français depuis l'origine de la nation*, la nature » qui, en mille endroits, offrait à l'homme des étangs, des » viviers et autres réservoirs pareils d'eau vive, creusés par » elle, semblait l'inviter elle-même à profiter de ces prisons » commodes, pour y renfermer et nourrir sans frais les » poissons qu'il destinait à sa nourriture. Cette idée était » si simple qu'il n'est pas surprenant si, dès les temps les » plus reculés, on voit chez nous des viviers soit naturels, » soit artificiels. »

Maintenant qu'il nous semble complètement établi que les noms d'*Authie* (car il existe même, dans le seul département de la Somme, plusieurs localités ainsi nommées), sont indicatifs d'agglomérations primitivement formées par des pêcheurs au bord de quelques grands amas d'eau, voyons si nous ne trouverons pas, proche de Doullens même, les traces d'un village ayant cette origine.

Dans la même vallée, entre Authie et Doullens, et à moins d'une lieue de cette ville, existe Authieul, village qui se trouve mentionné sous le nom d'*Atteiola*, dans la Relation des miracles de saint Angilbert, rédigée en 1110,

par *Anscher le Senior*, qui raconte comment une femme de cette localité fut miraculeusement guérie par le pieux abbé de Saint-Riquier (1); et dans une Charte d'Évrard, évêque d'Amiens, de 1215, qui confirme la dîme de ce lieu (2).

Or, si Authie, originairement appelée *Attegia*, s'est nommée plus tard *Atteia*, n'est-il pas de toute évidence, que le mot *Atteiola*, qui désigne aussi un village placé dans un lieu encore marécageux, n'est qu'un diminutif de celui d'*Atteia*, et que, de même que ce dernier, il indique un établissement de pêcheurs, et par conséquent, l'existence là d'une nappe d'eau vaste, puisqu'elle était poissonneuse; là aussi, en effet, de même qu'à Authie, se trouve un terrain, nommé le *Vivier*, qui dépend du hameau de Frécheviller : nous-mêmes en sommes propriétaires, et il n'y a pas plus de quinze ans qu'il a été complétement livré à l'agriculture, grâce à des travaux de desséchements bien entendus.

Prouvons maintenant que ce lac, que nous retrouvons à Authieul, s'étendait jusqu'à Doullens, nommé effectivement par la Charte de 662 *Dominicus-Lacus*.

Dans cette ville, la génération actuelle a encore connu, à l'état de marais, la portion de la vallée située entre les anciens remparts et le hameau de Saint-Sulpice, qui doit son nom à un monastère dont la fondation, suivant nous, remonte à une époque antérieure même à celle de Doullens. Ce terrain, où se trouvent des gouffres que le vulgaire dit sans fonds, et que l'on nomme fontaines de *Savygnac*, n'est

(1) Act. Sanct. Ordin. S. Bened. sœcul. 3, part. 1. p. 134. n°. 33.
(2) D. Grenier. Topog. manusc. V°. Authieul.

même complétement sorti de dessous les eaux, que depuis que l'ingénieur Hémery est parvenu à obtenir, il y a quarante-cinq ans environ, et, lorsqu'il était membre de l'une de nos assemblées législatives, l'autorisation d'ouvrir à ces eaux, à travers les fortifications de la ville, une issue dans les fossés qui l'entourent. La vue de Doullens, dessinée par Châtillon, vers 1610, représente cette partie de ses environs, couverte d'eaux stagnantes.

Donc le lac, sur lequel Authieul fut originairement établi, s'étendait jusqu'à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Doullens, de même que la nappe d'eau qui se voyait devant Authie se déroulait jusqu'à Sailly.

Maintenant que l'existence du lac, désignée en 662 sous le nom de *Dominicus*, est devenu incontestable, disons pourquoi ce nom paraît lui avoir été donné.

Nos rois de la première et de la seconde race aimaient passionément le plaisir de la chasse, ils s'y livraient avec une pompe et un appareil qui ne sont plus dans nos mœurs, et ils y étalaient, aux yeux de leurs sujets, toutes les magnificences du trône. On trouve dans Alcuin (1) la description de l'une d'elles, où le poëte représente le souverain entouré de toute sa cour, composée de l'élite des seigneurs français, des ministres, des chefs de la magistrature, de la reine et des dames de la suite, montés sur des chevaux richement caparaçonnés.

Or, la forêt de Vicogne qui, réunie à celle de Lucheux, s'étendait, comme nous l'avons vu, notamment depuis Outrebois jusqu'aux sources de l'Authie sur l'une et l'autre

(1) Gesta Francorum. L. 7. C. 17. L. 1. C. 21.

rive, la forêt de Vicogne, disons-nous, était l'une de celle où nos rois aimaient le plus à venir se livrer au plaisir de la chasse : pour le prendre plus commodément, ils avaient fait édifier, sur la rive droite de l'Authie, un palais que la partie des Annales de saint Bertin qui rend compte des gestes de Charlemagne a désigné sous le nom d'*Audriaca-Villa*, mais que Charle-le-Chauve nommé, dans un de ses capitulaires, *Odreia-Villa*, et qu'en français nous nommons Orville.

Nous avons, de Charlemagne, une Charte datée de ce palais en faveur d'Abbon, abbé de Corbie; Louis-le-Débonnaire y demeura quelque temps (1). Charles-le-Chauve, qui y vint notamment en 865, 866 et 873, ordonna à son fils Louis-le-Bègue, lorsqu'il passa en Italie en 877, *ut in Odriaca-Villa porcos non occipiat et non ibi caccet* (pour *venetur*) *nisi in transeando :* Enfin, Louis s'y trouvait, lorsqu'y ayant appris la mort de son père il en partit pour se rendre à Saint-Denis.

« Il n'est point étonnant, dit D. Grenier, dans la Notice » qu'il a consacré à cet ancien palais, que nos rois se soient » plû dans ce séjour. La terre y est féconde, les vues en » sont belles, les chemins royaux, le pont posé sur l'Au- » thie et la grande forêt autrefois pleine de gibier y four- » nissaient des plaisirs qu'il serait difficile de trouver » ailleurs. »

Tel était le domaine favori de nos rois en cette contrée. Voici en quels termes D. Michel-Germain détermine sa po-

(1) Éginard. Epist. 52.

sition dans le n°. 107, du livre IV, de la Diplômatique de Mabillon.

Ordreia-Villa (quam cum adjacente silva cognomine, Orreville etiamnunc vocant) posita est ad dextram Atteiæ ripam, æquali duorum millium spatio media inter Donencum *seu* Dulendium *ad occidentem et* Alteiam *vicum versus orientem.*

Prouvons que ce palais situé, comme on vient de le voir, à une égale distance du village d'Authie et de la ville de Doullens, devait refléter ses formes saxonnes, dans les eaux du lac dont nous avons signalé l'existence entre l'une et l'autre de ces localités.

Il existe, entre Authieul et Orreville, un village nommé *Ampliers*, et il en est un autre près de Caen, que l'on appelle *Amblie*, qui est situé au milieu d'un marais, sur la rivière de Seule. *Amb*, en celtique, signifie entouré et *liex* qui est synonyme de *y*, de *is*, de *lis*, veut dire *eau*.

Nous avons établi dans notre Introduction, à l'occasion des mots *bec* et *pec*, que dans l'idiôme celtique le p et le b s'employaient indifféremment : maintenant que l'on substitue, dans Amplier un b au p et l'on aura *Amblier*, c'est-à-dire une locution ayant avec les mots *Amb-liex*, l'analogie la plus frappante ; que l'on ajoute à ces considérations celles que le village d'Ampliers est à moins d'une demi-lieue d'*Authieul*, originairement formé de cabanes de pêcheurs ; qu'aujourd'hui encore la vallée, dans laquelle il se trouve placé, est très-marécageuse, et l'on reconnaîtra que le nom d'*Amplier* nous a transmis l'indication de la topographie primitive de cette localité qui, lorsqu'Authieul était placé sur le bord d'un lac, ne pouvait manquer, en effet, d'être *environnée d'eau*.

Or, les dernières maisons d'Ampliers touchent à celles du village d'Orreville, et il est physiquement impossible, que les unes aient été environnées d'eau, sans que le terrain, occupé aujourd'hui par les autres, ait été également inondé. Ainsi, avançant pas à pas, de Doullens à Authieul, d'Authieul à Ampliers et d'Ampliers à Orville, nous trouvons que le *lac*, dit du *Domaine*, se prolongeait jusque sous les vastes constructions du palais qui donnait à ce *domaine* royal une haute importance : en faut-il davantage pour expliquer naturellement, rationnellement, pour quoi le lac qui s'étendait de Sailly à Doullens se nommait *Dominicus?*

Mais ce nom, outre qu'il est purement latin, indique une civilisation avancée : il date évidemment de l'époque où les rois Francs prélevèrent leur domaine privé sur le produit de leurs conquêtes. Or, l'existence du lac dont s'agit doit être bien antérieure; comment donc se nommait-il primitivement?

On a vu que, suivant la tradition du pays, consignée dans la Notice historique qui se trouve en tête du *Cartulaire-Rouge* de Doullens, on appelait, avant Jules-César, Val-Dollent le lieu où depuis cette ville aurait été construite.

Pélisson, décrivant dans son *Histoire de la conquête de la Franche-Comté*, la ville de Dôl, alors capitale de la province, dit : « Elle est assise dans une grande vallée que les » peuples, pour sa fertilité et sa beauté, ont appelé le *Val-* » *d'Amour*. Cette vallée est entrecoupée en son milieu du » Doubs qui lave les pieds des murailles de la ville. » Or, cette description, non seulement désigne une situation semblable à celle de Doullens dans la vallée d'Authie, mais

encore le mot *Val* est évidemment ici interprétatif de celui de *Dôl;* démontrons qu'il en est la traduction.

Plusieurs autres villes, tant en France qu'en pays étrangers, portent le nom de *Dôl*, et voici en quels termes Bullet indique l'étymologie du nom de celle qui fait partie du département de l'Ille-et-Vilaine : « Dôl...., situé en partie dans » un terrain humide et marécageux, au pied d'une mon- » tagne, sur rivière : c'est ce que signifie précisément le » mot *Dôl.* »

Enfin l'on voit, dans le dictionnaire que nous devons au même auteur, que Dôl signifie vallée en gallois, en vandale et en lusitanien, et que la même signification appartient au mot *Dal* dans la langue arabe, l'irlandaise et l'anglaise.

Mais Doullens n'a pas été fondé seulement dans une vallée : il a aussi été établi sur le bord d'un *lac*. Or, ce dernier mot se rendait en celtique, suivant les dialectes, par ceux de *Lan*, *Lin* ou *Len*. Maintenant que l'on joigne cette dernière expression au mot qui signifie vallée et l'on aura *Dollen*, qui est le nom que nous a transmis la tradition, qui signifie, dans le langage primitif du pays, *Lac de la vallée*, et qui, suivant ce que nous avons établi précédemment, est une locution parfaitement descriptive du lieu où Doullens a été établi.

Si l'on objectait que cette ville a non seulement été désignée par les monuments du moyen-âge sous le nom de *Dollens*, mais aussi sous celui de *Dorlens*, nous répondrions que c'est parce qu'elle a été fondée non pas seulement sur le bord du lac dit de la *vallée* et plus tard du *domaine ;* mais spécialement à l'endroit où ce lac recevant les eaux de la rivière de Grouche, celle-ci ouvrait une *porte*, une

issue aux eaux jusque là dormantes du lac dont il s'agit ; et que le mot *Dorr*, signifiant en celtique coupure, porte, issue, *Dorlen* en cette langue voulait dire *issue du lac*, locution encore plus exactement descriptive du lieu où Doullens est assis, que le nom de *Dollen* lui-même.

En résumé, nous pensons que les Belges, qui restèrent long-temps soumis aux seules impressions des objets extérieurs, durent, dans leur langage primitif, nommer *Dol-len* la vaste nappe d'eau qui, du confluent de l'Authie et de la Grouche, s'étendait probablement jusqu'à Sailly et que ce lieu dut être aussi désigné d'une manière plus spéciale encore par les mots *Dor-len*.

Qu'après la conquête des Francs, ce lac se trouvant immédiatement au-dessous du palais d'Orville, il dut faire partie de ce domaine royale, et reçut alors le nom de *Dominicus lacus*, mais que cette locution nouvelle, en usage dans la chancellerie où fut élaborée en 662 la charte de fondation de l'abbaye de Corbie, dut naturellement rester étrangère à la masse de la population, qui se maintint si long-temps gauloise de mœurs et de langage. Que le vulgaire persévéra donc, malgré la locution latine, à appeler *Dol-len* les eaux marécageuses qui existaient vers les sources de l'Authie et que lorsque plus tard on construisit, comme nous le dirons bientôt, une forteresse dans le triangle formé par ce lac, la Grouche et l'Authie ; les populations indigènes continuèrent à la désigner par les noms qu'ils avaient appris par tradition, à donner au lac lui-même, et par celui qui désignait le lieu où une coupure, pratiquée dans les bords du lac, ouvrait issue aux eaux qui commençaient là le cours proprement dit de la rivière d'Au-

thie. Que ces populations s'exprimèrent ainsi d'âge en âge, ne tenant aucun compte du nom de *Doninum* que cette forteresse reçut probablement de son fondateur, et qui, plus probablement encore, fut un abrégé du nom officiel de *Dominicum-lacum*, qui désignait le lac au septième siècle. Que bientôt Doullens ayant acquis de l'importance, les historiens qui eurent à le désigner durent naturellement hésiter à adopter une dénomination latine si peu conforme à celle qui était usitée dans le pays. Que tachant alors de mettre quelques rapports entr'elles, ils auront sans doute modifié successivement le nom officiel que nous a transmis Flodoard, et se seront efforcés de se rapprocher de plus en plus des noms vulgaires, en désignant la ville nouvelle sous les noms de *Donencum*, *Döningum*, *Durelinum*, *Dulingum*, *Durlensum* et *Durlendum*. Qu'enfin, cette manière d'expliquer le grand nombre et la divergence des noms qui ont été donnés à Doullens, nous semble, nous l'avouons, préférable aux déductions que De Valois s'est efforcé d'obtenir du docte rapprochement de ces noms, avec les mots *unicornem*, *castrum nautonis*, *nampredam*, *racemum* et *Ticinum flumen*.

Toutefois nous le reconnaissons, l'étymologie que nous attribuons à Doullens ne saurait faire à elle seule la preuve que cette ville est d'origine moderne; et nous devons au lecteur l'exposé des motifs qui nous ont porté à adopter cette opinion, jusqu'ici fort contredite, comme on le verra plus tard.

L'étymologie que nous croyons être parvenu à établir prouve-t-elle que le lieu désigné par le nom de *Dominicus-*

lacus était un lac et non une ville ? Oui suivant nous, et voici nos motifs.

L'auteur de la chartre de 662, terminant l'énumération des objets compris dans la donation par lui faite aux moines de Corbie, dit : ....*Et* VILLAM *quœ vocatur* TEMPLUM MARTIS, *sitam in pago Ambianense ad integrum, cùm pagena de silvâ de foreste nostrâ Windigonia :* puis expliquant avec détails ce qui devait être compris par le dernier membre de la phrase, il ajoute : *hoc est per* LOCA DENOMINATA *Cartinse usque in Dominico laco.... per via publica, usque Freudehario exsarto.*

Templum Martis désigne ici le *village* de Talmas. Or, cette qualification de village lui est spécialement donnée par la chartre dont il s'agit : VILLAM *quœ vocatur templum Martis*. Mais lorsque son auteur a voulu désigner les objets compris dans les limites de la forêt de Vicogne, ce n'est plus le mot *villa* qu'il a employé, mais le substantif *locus* au pluriel : *hoc est* PER LOCA DENOMINATA. D. Grenier a soin de nous apprendre que *Cartinse* est le nom d'un bois de Naours, appelé aujourd'hui Carnoy.

Or, s'il se trouve que les *lieux* ainsi désignés étaient un bois, une chaussée publique et un terrain nouvellement défriché, peut-on prétendre que les mots *Dominicus-lacus* désignaient non pas un lac, mais une ville ? Nous soutenons que l'affirmative ne saurait être admise que dans le cas où l'existence antérieure d'une ville en cet endroit serait établie par quelque monument : voyons s'il existe sur ce point autre chose que de simples allégations ?

Daire (1) a dit : « Un ancien manuscrit nous apprend » que dès le temps de Jules César, un maître enseignait la » nécromancie à Doullens. » Le titre du manuscrit, sa date, le nom de l'auteur n'est pas même indiqué.

D'un autre côté, on lit dans une notice sur Doullens, insérée dans l'Annuaire statistique du département de la Somme, publié en 1827 par Binet :

« L'origine du premier château de Doullens remonte » aux siècles les plus reculés. Les amateurs de la haute an- » tiquité prétendent qu'il avait été construit par ordre » d'Agrippa, gendre d'Auguste, pour arrêter les incursions » d'une troupe de Gésates ou cavaliers gaulois qui pillaient » fréquemment les convois d'armes qu'on expédiait » d'Amiens aux légions romaines campées dans l'Artois. » On ajoute que les hordes du féroce Attila ne purent » s'emparer de ce château, et que les Normands eux-mêmes » tentèrent vainement de le prendre. »

M. Eugène Dusevel, auteur d'un Mémoire sur les anciens monuments de l'arrondissement de Doullens, qui a été couronné en 1831 par l'Académie d'Amiens, pense aussi que Doullens existait sous les Romains.

« Sous la place de Doullens, dit-il, p. 14 de son mé- » moire précité, est un ouvrage romain que l'on prétend » avoir été du temps des empereurs un aqueduc destiné » à conduire l'eau à des thermes ou bains qui existaient » dans le voisinage. Ayant eu occasion de le voir à décou- » vert lors de la construction du nouveau pont d'Authie

(1) Hist du Doyen. de Doullens, p. 151.

» en 1825, je reconnus bien, à la longueur des briques, » et à la forme de la maçonnerie des voutes, qu'il était » romain : mais je demeurai convaincu en même-temps, » qu'il n'avait point servi d'aqueduc, comme on le sup» posait. En effet, les Romains n'en faisaient ordinaire» ment construire, que lorsqu'il y avait impossibilité de » se procurer une eau pure et saine par d'autres moyens ; » et rien n'était plus facile que d'en obtenir à Doullens, » soit de celle de Grouches, jusqu'à laquelle règne l'ou» vrage en pierres et en briques dont s'agit. D'un autre » côté, je n'ai pas remarqué le long de la partie de cet » établissement qui fut mise au jour, de ces puits pro» fonds, percés de distance en distance, dans le canal » même des aqueducs, pour y laisser reposer l'eau et la » dégager du limon dont elle pouvait être chargée. D'après » cela, je pense que cet ouvrage n'était dans le principe » qu'un cloaque par lequel les immondices et les eaux » pluviales de la ville étaient dirigées dans la rivière » d'Authie.

» J'ai trouvé près de cet établissement deux médailles, » l'une en moyen bronze de Constantin-le-Grand, et l'autre » en argent de Gordien-le-Pie. »

M. Eugène Dusevel a fait encore insérer dans le premier volume des Mémoires de la Société archéologique du département de la Somme une *Notice sur quelques médailles trouvées dans l'arrondissement de Doullens, depuis* 1831, dans laquelle on lit aussi :

« En 1832, dans des travaux de nivellement d'une partie » de l'esplanade de la citadelle de Doullens non loin d'un » pont en bois, le *Pont-des-Corbeaux*, qui traverse la ri-

» vière d'Authie, des ouvriers trouvèrent deux médailles
» de Gallien qu'ils me cédèrent.

» A deux pas de l'endroit où étaient ces médailles, on
» découvrit une pièce de monnaie d'argent, de Jean, roi
» de France : c'est un gros blanc, à fleurs de lis. »

Plus loin, on lit encore dans cette Notice :

« Les ouvriers, employés en 1835, aux travaux de la
» nouvelle entrée de la citadelle de Doullens, trouvèrent
» deux médailles romaines que M. Villebois, garde du gé-
» nie, a bien voulu nous offrir :

» La première en grand bronze, est de Marc-Aurèle.

» La seconde aussi en bronze, est de Maximin 1er.

» Les fréquentes découvertes de médailles romaines,
» dans la partie du terrain occupé par l'esplanade et la ci-
» tadelle de Doullens, viennent à l'appui de la tradition
» populaire la plus accréditée, qui fait remonter l'origine
» de cette ville à une époque antérieure à la naissance de
» Jésus-Christ. »

Enfin, les auteurs de la Description du Département de la Somme ont de leur côté exprimé leur opinion sur ce point dans les termes que voici :

« L'ancienneté de Doullens est prouvée par l'existence
» d'un château-fort qui s'y trouvait dès le dixième siècle,
» les restes d'un égoût romain qui traverse la place et le
» voisinage de la vaste forêt de Lucheux, sombre retraite
» du druidisme. »

Ainsi, d'après ces divers auteurs, Doullens serait une ville ancienne, où la domination des Romains serait attestée par une construction mise à nu en 1825, et par la décou-

verte, depuis cette époque, de six médailles romaines dont cinq en bronze et une en argent.

Quant à la construction d'une citadelle en ce lieu, pour le défendre des pillages d'une troupe de maraudeurs gaulois, il nous semble que la puissance romaine, qui avait des représentants à Amiens, n'avait pas besoin de faire produire un si grand effet, à une aussi petite cause : en outre, MM. Dusevel frères, l'un dans son Histoire d'Amiens, l'autre dans son Mémoire sur les antiquités de Doullens, ont établi, ce qui du reste est incontestable, que les convois d'armes, expédiés d'Amiens en Artois, étaient dirigés, non par la chaussée d'Amiens à Térouanne, mais par celle mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, et se rendaient à Arras par Rubempré, Pucheviller, Thièvre, Pas, etc.

Reste donc ce que M. Eugène Dusevel nomme une maçonnerie romaine et les six médailles qu'il a décrites.

Pour ce qui est de la maçonnerie, nous ferons observer d'abord, que ce n'est point par exemple un reste d'arène, ou des thermes, ou un tombeau contenant, soit une inscription, soit des armes romaines, soit des vases cinéraires, dont la forme et la matière pourraient suffisamment caractériser l'origine antique. Il s'agit de la partie externe, de la voûte nécessairement grossière d'un égoût dont l'établissement peut tout aussi bien appartenir au moyen âge, qu'à l'époque antérieure, pouvant avoir été construit en tout temps pour l'amélioration de la voie publique.

Il est vrai que M. Eugène Dusevel ajoute qu'il a reconnu, à la longueur des briques et à la forme de la maçonnerie, que cet ouvrage était romain : mais il paraît que les Romains avaient différentes sortes de briques, les unes plates

comme des tuiles, avaient ordinairement un pied et demi de long, un pied de large et un pouce d'épaisseur (1). Ce sont celles que l'on employait à former dans les murs, certaines retraites ou cordons de deux ou trois assises. Celles de la tour d'ordre à Boulogne, très-rouges et très-fermes, portent, dit-on, un peu plus d'un pied de long, et un peu plus d'un demi-pouce de large sur deux doigts d'épaisseur (2).

D. Grenier (3) déclare avoir trouvé, dans les environs de cette même ville, deux morceaux assez considérables de briques, dont l'un avait deux pouces moins une ligne d'épaisseur, et l'autre deux pouces neuf lignes. Le même auteur parle encore d'un autre morceau provenant des débris d'un bâtiment romain, existant autrefois au faubourg de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons, qui avait un pouce et demi d'épaisseur, tandis qu'une brique provenant des débris de l'ancien château romain de *Selvesse*, s'est trouvé n'avoir que deux pouces et une ligne de face, sa queue portant neuf pouces et une ligne de longueur.

On le voit donc : les dimensions des briques romaines étaient essentiellement variables, et malgré la confiance que nous avons dans les connaissances archéologiques de M. Eugène Dusevel, nous ne pouvons admettre, comme caractérisant suffisamment une construction romaine, celles qu'il dit avoir vues, mais sur lesquelles il s'abstient de tous détails propres à faire apprécier le mérite de l'opinion qu'il a émise.

(1) Pline, l. 35, c. 14.
(2) Mém. de l'Acad. des inscript. a. 6. p. 548.
(3) Introduction à l'Histoire de Picardie, chap. 108.

Quant à la forme de la maçonnerie qu'il déclare aussi avoir reconnue pour antique, comme il s'abstient également de tout développement à cet égard, il est encore, nous le disons à regret, de notre devoir de nous abstenir de l'en croire sur parole, persuadé que s'il avait eu quelques détails concluants à donner, il n'aurait pas manqué de les faire connaître.

Reste donc, en dernière analyse, les découvertes successives de 1825 à 1838, de six médailles trouvées isolément au milieu des démolitions des anciennes murailles de la ville et de la citadelle : mais chacun le sait, la domination romaine a duré plus de quatre cents ans dans les Gaules, et il ne s'y trouve point de contrée où des découvertes semblables à celles faites à Doullens ne se soient souvent renouvelées. Les Romains, maîtres du pays, y répandaient partout leurs monnaies. Ils avaient fait ouvrir, par leurs troupes régulièrement payées, notamment deux chaussées qui franchissaient l'Authie, l'une à Rouval, suivant nous, et l'autre incontestablement à Thièvres : rien donc de moins concluant que la découverte des six médailles dont il s'agit. Un fait, rapporté par M. Eugène Dusevel lui-même, le démontre, suivant nous, jusqu'à la dernière évidence. Il nous apprend, dans sa Notice de 1838, qu'à la fin de 1832, un habitant de Ribeaucourt découvrit, dans un champ de cette commune, quatre médailles romaines à côté d'un grand blanc de billon de Henri VI, roi d'Angleterre et à la fois de France à partir de 1422, et d'une pièce de monnaie en or de la république de Gênes.

M. Dusevel ajoute :

« Comment les quatre médailles et les deux pièces de

» monnaies dont nous venons de donner l'explication ont-
» elles pu se trouver ensemble ? Il nous serait impossible
» de l'expliquer. Si Ribeaucourt a été un poste militaire,
» sous les Romains, ce qu'aucune tradition ne fait d'ail-
» leurs connaître, la découverte des médailles d'Adrien, de
» Claude II et de Maximilien n'offre rien d'extraordinaire ;
» mais si celui-ci n'était pas connu du temps des Romains,
» quelle cause a pu réunir ces médailles avec deux pièces
» de monnaies étrangères, la première environ de 1422,
» et la seconde de 1603. Le campagnard, de qui nous tenons
» les médailles et monnaies dont nous parlons, a dit les
» avoir trouvées ensemble au milieu d'un champ, sans
» être entourées d'aucun vestige qui permit de supposer
» qu'en cet endroit il eut existé un monument soit ancien
» soit moderne. »

Si l'on ne peut tirer aucune conclusion de la découverte à Ribeaucourt, de ces quatre médailles romaines ; pourquoi déduire des six, trouvées dans le cours de treize années à Doullens, la conséquence que cette ville a existé antérieurement au moyen âge ?

Résumant donc cette partie de notre discussion, nous disons : la construction par Agripa d'une citadelle dans le Val-Dolent, et l'allégation pure et simple d'un moderne ; allégation qui n'a même pas en sa faveur la vraisemblance, non plus que la vérité historique des circonstances accessoires. De même, rien ne prouve que l'égoût nommé à Doullens le *Merdinchon*, soit une construction romaine, et la découverte des six médailles décrites par M. Eugène Dusevel est un fait qui, devenu isolé, se trouve dénué de toute signification démonstrative.

Cependant nous ne devons pas laisser ignorer l'opinion de M. Walckenaer qui vient de publier tout récemment, sur la Géographie ancienne (1), un ouvrage plein de science et dans lequel il soutient, comme M. Dusevél, que Doullens existait sous les Romains, ajoutant que son nom alors, était *Ducoicoregum*. Terminons, en examinant le mérite de cette opinion.

Sous la domination romaine, Amiens et Boulogne communiquaient par deux chaussées dont la première, qui passait dans l'intérieur des terres, partait d'Amiens, se rendait delà à Thièvres, l'ancien *Teucera*, où elle franchissait l'Authie, puis conduisait à Arras, à Térouanne et de cette dernière ville à Boulogne.

La deuxième se dirigeait vers les côtes de l'Océan. C'était là continuation de la fameuse voie militaire, ouverte par Agrippa de Lyon à Boulogne. La Table Théodosienne la traçant à rebours de la première, c'est-à-dire en prenant Boulogne pour point de départ, au lieu d'Amiens, la décrit dans les termes que voici :

Gesoriaco	
Luthomagi	XIIII.
Ad Lullia	XI.
Duroïcoregum	XIIII.
Ad Samarobrivam	XIIII.

(1) M. Walckenaer, membre de l'institut. Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens, 1839.

L'Itinéraire d'Antonin donne aussi le tracé d'une chaussée romaine d'Amiens à Boulogne, et il le fait en ces termes :

Ambianis,
Pontibus,
Gesoriaco.

Jusqu'à ce jour, l'opinion générale était que ces deux routes n'en formaient qu'une, dont l'état primitif nous avait été transmis par l'Itinéraire, antérieurement à la confection de la Table, qui en indiquant trois stations au lieu d'une, nous avait transmis un tracé probablement amélioré : enfin, chacun s'accordait à reconnaître dans *Pontes*, indiqué comme station unique dans l'Itinéraire, le village actuel de Ponches, sur l'Authie.

Mais cette unanimité n'exista jamais pour les trois stations indiquées par la Table. Devant éviter les détails, nous nous bornerons à dire que Danville, venu presque le dernier, a reconnu Brimeux dans *Littano-Briga*, et Dourier, dans *Duroicoregum*, villages placés entre Amiens et Boulogne sur l'ancienne voie militaire aujourd'hui appelée Chaussée Brunehaut, et que ces éléments d'identité des deux routes ont été pleinement confirmés aux yeux du savant géographe par la circonstance qu'en dernière analyse, il ne trouvait entre l'étendue de l'une et de l'autre chaussée qu'une différence de 432 toises sur 54432.

Danville, après avoir dit (1) que ce dernier chiffre était

(1) Not. de la Gaule, p. 281.

l'espace absolu entre Boulogne et Amiens, a ajouté : « Ce
» n'est pas un choix arbitraire de position qui nous con-
» duit par Douriers. La trace de la voie romaine est posi-
» tivement indiquée par les noms de Cauchie et d'Estrées,
» que portent divers lieux qui se succèdent de distance
» en distance et sur une même direction. »

D. Grenier, qui méditait son excellent Traité des *Voies romaines dans la Belgique seconde*, a vérifié sur les lieux et en personne cette dernière allégation : il a retrouvé les traces de l'ancienne Chaussée en vingt-huit endroits différents, et a exprimé sur l'identité des deux routes une opinion semblable à celle de Danville, malgré qu'il ait cru reconnaître dans *Duroicoregum* le village de Donqueur et non celui de Dourier. Il termine sa dissertation en disant :
« La Table Théodosienne marque 14 lieues gauloises de
» Boulogne à *Luttomagus*, Brimeu ; comme l'a conjecturé
» Danville ; ce qui joint à 7 de *Luttomagus* à *Ad Lullia*,
» à 11 de Douriers à *Duroicoregum* et à 14 de Donqueur à
» Amiens, fait la somme de 46 lieues gauloises. »

Tel était l'état des choses, lorsque M. Walckenaer est venu prétendre que la route dont l'Itinéraire d'Antonin donne le tracé d'Amiens à Boulogne, n'était pas la même que celle consignée dans la Table théodosienne comme conduisant de Boulogne à Amiens. Suivant lui, cette chaussée romaine était celle d'Amiens à Cassel. « Danville,
» a-t-il ajouté, trompé par une mauvaise édition de la
» Table, n'a pas connu cette dernière route et a brouillé
» toutes les mesures et toutes les positions qui la concer-
» nent, en les transportant sur la route de *Gesoriacum*. »

Puis alléguant que *Duroicoregum* est Doullens, *Adlullia*

St.-Pol et *Luttomagus* Nedonchelles, il intervertit l'ordre établi dans la Table Théodosienne et donne le tracé suivant de la route dont il s'agit :

	Lieues gaul.	Milles	
Samarobriva			Amiens.
Duroicoregum	14	21	Dourlens (par la route, au nord, à moitié de Haute-Visée).
Ad Lullia	11	16 1/2	Saint-Pol (au nord, avant les Trois-Veaux, par la route).
Littomagus	7	10 1/2	Nedonchelles par la route.
Castello Menapiorum	14	21	Cassel en ligne droite.

Et d'abord est-il vrai que Danville ait été trompé par une mauvaise édition de la Table ? L'ordre dans lequel il place les localités désignées par ce monument, de *Gesoriacum* à *Samarobriva*, est le même que celui qui se trouve dans la *Gallia antiqua* de Cluvier ; dans l'*Accuratissima orbis antiqui delineatio* d'Hornius : dans la *Notitia Galliarum* de De Valois : dans le *Galliarum descriptio* de Dom Bouquet ; dans D. Grenier, en son Introduction à l'Histoire de Picardie : enfin, cet ordre est celui adopté par M. Walckenaer lui-même, qui place aussi le nom de *Duroicoregum* contre celui de *Samarobriva* ; *Adlulia* contre *Duroicoregum* et *Luttomagus* contre *Gesoriacum*.

Ce premier reproche n'étant évidemment pas fondé, voyons si celui d'avoir brouillé toutes les mesures et toutes les positions qui concernent la route dont il s'agit, l'est davantage.

Les itinéraires, tels qu'ils nous sont parvenus, fourmillent d'indications erronées. Ils ont évidemment été copiés avec une négligence extrême. En voici un exemple signalé par Dom Grenier qui, après avoir traité (1) de la vingt-deuxième branche de la voie militaire allant d'Amiens à Arras, termine en ces termes :

« L'Itinéraire d'Antonin annonce une chaussée bien plus » courte d'Arras à Amiens, c'est-à-dire de 16 lieues gau- » loises seulement : *Iter per compendium à Nemetaco Sama-* » *robrivam M. P. XVI.* Les Romains ont fait de grandes » choses, mais certainement ils n'étaient pas Thaumatur- » gis pour rapprocher ces deux villes de neuf lieues. »

Danville, ne pouvant sans doute expliquer cette erreur grossière d'une manière satisfaisante, s'était abstenu de faire mention de cette route : M. Walckenaer n'a pas été arrêté par un tel scrupule : il a admis la route dont il s'agit sous le n°. 121 de son *Analyse géographique des itinéraires*, et tranchant la difficulté d'un seul coup, il a comblé la lacune existante, c'est-à-dire, qu'après avoir rapporté le chiffre XVI de l'Itinéraire, il a ajouté ces mots *(Corriger XXVI.)* Ne s'apercevant point assez peut-être, que cette adjonction, purement arbitraire, ne peut être admise par le motif que la route dont il s'agit, étant dite *per compendium*, devrait être moins longue que l'autre passant par Thièvre que donne aussi M. Walckenaer sous le n°. 122 et qui cependant se trouve n'avoir que XXV lieues gauloises, en fait, aussi bien que d'après les chiffres de la Table Théodosienne.

(1) Introd. à l'Histoire de Picard. §. 253.

Telle est la manière de procéder de M. Walckenaer, voici maintenant celle de Danville.

L'Itinéraire d'Antonin marque XXII lieues entre Térouanne et Arras ; et la Table XIV entre cette dernière ville et Cambrai. Or, la distance réelle est de 25 lieues entre Térouanne et Arras et de 16 entre celle-ci et Cambrai : l'erreur étant manifeste, Danville (1) a supposé qu'elle provenait de ce que les copistes avaient tracé verticalement les deux traits qui terminent le nombre XXII, et il a proposé de les réunir par le bas, c'est-à-dire d'en faire le chiffre *V*, ce qui donne le nombre XXV, indicatif de la distance réelle.

Sa méthode, pour rétablir dans la Table, l'indication de l'espace qui existe réellement entre Arras et Cambrai, est non moins simple. Cet espace est indiqué par le chiffre XIV et il est de XVI ; Danville place après le V le trait qui se trouve avant et obtient ainsi le nombre XVI qui a dû être nécessairement indiqué primitivement sur la Table, puisque, si d'une part, il a été facile au copiste d'opérer une transposition de ce genre, il n'est pas permis d'admettre qu'Arras occupe la position qu'indique le texte actuel des monuments romains.

Or, cette méthode, si bien indiquée par la nature des choses, est celle que Danville a employée pour rétablir sur la route de Boulogne à Amiens les distances qui, selon lui, ont été faussement indiquées par les copistes. Dans le nombre XIIII qui, dans la Table, marque la distance entre *Gesoriaco* et *Luttomagus*, il a fait un V des deux jambages

(1) Not. de la Gaul. p. 481.

de l'X et a obtenu le chiffre VIIII. Il n'a rien changé au nombre VII entre *Luttomagus* et *Adlullia*, et comme le nombre XI, indicatif de la distance entre cette station et *Durocoiregum* ne peut être admis, Danville change encore l'X en V, ce qui lui donne VI et procure un total de 22 qui, réuni aux 26 lieues gauloises que donne l'intervalle de Duroicoregum à Samarobriva, *devient*, dit-il textuellement, *convenable au local.* Il est vrai que, pour obtenir 26 lieues gauloises de Duroicoregum à Samarobriva, il faut ajouter au chiffre indiqué par la Table ; mais en cela Danville ne fait, comme on l'a vu, que ce que M. Walckenaer a reconnu lui-même être nécessaire, pour donner aux Itinéraires un sens que sans cela ils ne pourraient avoir.

Voyons maintenant si le reproche adressé à Danville, d'avoir brouillé toutes les mesures et toutes les positions sur la route dont il s'agit, n'a pas été mérité par l'auteur de la Géographie ancienne lui-même.

Suivant nous, le véritable mérite, en semblable matière, est de retrouver les lieux et les distances indiqués *entre deux points donnés.* Or ici, M. Walckenaer se délivrant de toute contrainte à cet égard, a retranché Boulogne, point de départ dans la Table Théodosienne, et lui a substitué Amiens, qui est le point d'arrivée. Dès-lors, devenu libre d'adoper telle direction susceptible de lui convenir, il a découvert une ville à 14 lieues gauloises du nouveau point de départ qu'il s'est créé et il a dit : c'est là *Duroicoregum.* A onze lieues toujours gauloises de cette première ville, il en a trouvé une autre, et comme la Table indique cette distance entre *Duroicoregum* et *Adlullia*, il a dit encore :

cette deuxième ville c'est Adlulia. Mais peut-on lui répondre, ces villes qui se trouvent être Doullens et Saint-Pol, ne sont pas sans importance, elles ont eu leurs historiens particuliers, nos annales les mentionnent souvent et jamais elles n'ont été désignées par les noms que vous leur prêtez. Celui de Doullens paraît être d'origine celtique. Traduit en latin au moyen-âge, il a donné *Dominicus lacus* dont nos annalistes ont fait ultérieurement *Donincum*, *Doningium*, *Durelinum*, *Dulincum*, *Dulengum*, *Durlinsium* et *Durlendum*; mais jamais *Duroicoregum*. Quelle preuve pouvez-vous administrer au contraire? Si vous vous bornez à invoquer la coïncidence de la distance de cette localité à Amiens, comparée avec celle indiquée par la Table entre cette dernière ville et Duroïcoregum, nous vous répondrons que cette Table ajoute que la station que vous cherchez n'est pas dans la direction de Cassel, mais dans celle de Boulogne et que, dans cette direction, et de même à 14 lieues gauloises de distance, se trouve le village de Donqueur dont le nom a encore plus d'analogie avec Duroicoregum que Doullens et que l'on rencontre précisément sur cette voie militaire que tous les auteurs, jusqu'à ce jour, ont considéré comme étant la partie de chaussée décrite par la Table et l'Itinéraire, allant de Boulogne à Amiens : pourquoi donc ne vous dirigez-vous pas de ce côté?

C'est, répondrait peut-être M. Walckenaer, parce que je ne puis de Donqueur, trouver autrement à une distance de onze lieues, la station d'Adlulia, tandis que je la trouve à St.-Pol avec la plus complète exactitude. Mais outre que le seul nom ancien de cette ville est *Tervana* qui provient,

ainsi que nous l'avons établi précédemment (1) des mots celtiques *Ter van*, qui sont descriptifs de l'aspect primitif du pays, on peut répondre que pour trouver une simple station intermédiaire, M. Walckenaer est obligé de renoncer au point si essentiel de départ ou d'arrivée, et d'en conclure que c'est à lui que pourrait être adressé à bon droit le reproche d'avoir arbitrairement changé toutes les positions, à l'occasion de mesures qui, prises dans une direction différente de celle indiquée par la Table, perdent dès-lors tout le mérite de la précision, ne s'accordant qu'avec l'un des deux points extrêmes donnés par le monument.

Ces observations générales nous ont semblé nécessaires, ne fusse que pour ébranler le crédit que peuvent avoir même les simples allégations de l'auteur de la Géographie ancienne des Gaules. Ce devoir presque pénible étant rempli, complétons notre tâche, en démontrant que jamais aucune chaussée romaine n'a passé par Doullens, et que par conséquent cette ville n'a jamais pu être le *Durolcoregum* de la Table Théodosienne.

Les peuples de la Gaule avaient entr'eux des relations politiques et commerciales dès l'époque purement celtique. Les Commentaires de César le prouvent à chaque page: donc, des voies de communication existaient d'une cité à l'autre; donc, il devait s'en trouver une entre la capitale des *Ambiani* et celle des *Morini*.

Cette déduction est pleinement confirmée par la tradition recueillie dans l'ancien Cartulaire de Doullens dont nous

(1) Voir notre article sur Térouanne.

avons déjà parlé et qui porte que l'on appelait *Val-dolent*, une vallée par où passaient les voyageurs qui se rendaient d'Amiens à Térouanne et où se tenait un géant qui en faisait un coupe-gorge, vers l'an 48 avant J.-C.

Les récits de ce genre que l'on trouve dans nos chroniques locales sont ordinairement l'expression des souvenirs populaires, recueillis à une époque déjà reculée et par conséquent vrais au fond.

Or, où passait cette voie de communication d'Amiens à Térouanne. Etait-ce dans la partie de la vallée d'Authie où se trouve Doullens, comme on l'a pensé jusqu'à ce jour ? Non, car la position topographique de cette ville s'oppose à ce qu'il en ait pu être ainsi.

En effet, chacun sait qu'avant l'arrivée des Romains, les voies de communication au milieu des forêts vierges de la Gaule étaient, comme chez tous les peuples barbares, le lit des torrents ; le fond des ravins qui se communiquaient naturellement pour l'écoulement des eaux pluviales. Or, aucune vallée n'amène vis-à-vis Doullens des eaux torrentielles venant du côté d'Amiens. Ce n'est qu'à 600 mètres delà environ, qu'une échancrure de ce genre se manifeste dans les circonstances que voici, aux bords jusque là élevés et compactes de la vallée d'Authie.

Il existe entre cette rivière et la Somme, une série de vallées qui commence à Saint-Maurice, faubourg d'Amiens et se termine au hameau de Bretel-lès-Doullens, sur l'Authie, après avoir traversé les territoires de Longpré, de Poulainville, de Bertangles, de Talmas, de Vicogne et de Beauval. Là, le torrent qui, depuis des siècles, creuse ces vallées successives, devient plus profond que partout

ailleurs : il gagne le hameau de Bagneux presqu'en ligne droite, traverse le village de Gézaincourt, où il réunit ses eaux à la petite rivière de ce nom, puis s'ouvre un vaste passage jusqu'à l'Authie par une brèche que des courants sous-marins ont probablement pratiquée. Chacun peut vérifier sur *la Carte topographique de la France*, l'existence de cette ligne de vallée à peine interrompue par quelques rares plateaux et y reconnaître tous les éléments de l'un de ces chemins primitifs dont nous venons de parler. Nous avons dit plus haut que c'était au hameau de Bretel que les déclinaisons naturelles du terrain amenaient ce chemin jusque sur le bord de l'Authie. Voyons ce qu'était ce hameau.

« Bretel (dit l'historien de Doullens) (1), nommé *Braietel* » en 1202, est un hameau de cinq à six maisons qui ont » pour ressort la prévôté de Doullens. Ce lieu, tenu de » Beauval, relève de Gézaincourt. Le seigneur, en qualité » d'avoué de l'abbaye de Corbie, était investi par l'anneau » d'or et tenu à 10 livres de reliefs, et à donner le man- » teau au chambellan. Raoul de Camp-d'Avesne, qui en « était seigneur, reconnut en 1243 la justice et seigneurie » dont y jouissait l'échévinage de Doullens, et déclara ne » pouvoir vendre la terre et le bois nommé Deffoys ou Le- » defoy, qu'à condition que ses ayant-causes n'essarteraient » jamais ledit bois, dont le chef-lieu et la meilleure partie » ont été renfermés dans la citadelle. La fontaine de *Braietel* » est renseignée en 1523. »

Plus haut cet auteur, traitant de l'origine de Doullens,

(1) Daire. Hist. de la ville et du Doyenné de Doullens, p. 57.

avait dit, en citant Malbrancq de *Morinis* : « Ce qu'il y a » de plus démontré, c'est que, dans son origine, cette ville » n'était qu'une bourgade qui depuis la montagne s'éten- » dait jusqu'à Bretel. » Enfin depuis, les auteurs de la *Description historique du département de la Somme* ont déclaré non seulement qu'ils partageaient ce sentiment, mais qu'ils pensaient, en outre, que la bourgade qui de là montagne s'étendait jusqu'à Bretel, était d'origine gauloise, et ce sentiment se trouve confirmé par la Notice historique du Cartulaire-Rouge de Doullens, où l'on voit que le géant qui tyrannisait les voyageurs qui passaient par le *Val-Dollens*, avait sa retraite dans le bois de *Braietel*.

Ainsi, l'agglomération d'habitants qui s'est primitivement formée à l'extrémité du lac dont nous avons précédemment constaté l'existence, n'occupait pas l'emplacement actuel de Doullens. Elle formait dans l'origine une *Braye* gauloise, placée à la fois au milieu des terrains fangeux qui devaient avoisiner ce lac, et au point où le chemin naturel venant d'Amiens, avait à traverser l'Authie pour se prolonger dans la direction du nord. Plus tard, la population de cette Braye a fait comme celle de Lyon, de Beaugency, de Montreuil et de tant d'autres lieux en France : elle a quitté ses habitations fangeuses, et, les reportant peu à peu vers la montagne qui sépare encore aujourd'hui Bretel de Doullens, elle a fini par se réunir à un nouveau centre d'habitations, formé à la suite de circonstances historiques que nous exposerons bientôt.

Mais, avant qu'il en eut été ainsi, les Romains, devenus maîtres du pays, le dotèrent, comme on sait, de l'admirable réseau de chemins publics dont les traces se multiplient

en quelque sorte chaque jour. Or, qu'arriva-t-il alors, par rapport à la voie de communication établie naturellement et de toute antiquité dans la partie qui s'élève du sol interposé entre la Somme et l'Authie ? Une chaussée en prit la place, et vint aussi faciliter les moyens de transport dans la direction de la capitale des *Morini*. D. Grenier l'a décrite avec détail dans le 254me. paragraphe de son introduction à l'Histoire de Picardie, et il l'intitule. *Vingt-troisième branche de la voie militaire, cinquième de celles partant d'Amiens et troisième de celles dirigées sur Térouanne.*

Suivant le savant Bénédictin, cette chaussée se dirigeait d'abord sur *Poulainville*, où, suivant un dénombrement fourni en 1300, par le seigneur de Picquigny, était une pierre levée, c'est-à-dire une colonne milliaire. Elle pénétrait dans la forêt de Vicogne avec le titre de *Via-publica*, que lui donne la Charte de la fondation de Corbie, elle passait sur la gauche de Talmas et sur la droite de Vicogne. « A Beauval, dit textuellement notre auteur, elle s'éloignait
» tant soit peu du chemin actuel de Doullens pour se rap-
» procher de Bagneux, lieu destiné à des bains, et pour tra-
» verser la rivière d'Authie vis-à-vis la citadelle de Doullens;
» puis elle allait gagner la Canche à Frévent, dont l'église
» est sous l'invocation de saint Vast, passait à peu de dis-
» tance du lieu dit Montjoie et arrivait à la capitale du pays
» de Ternois. De Saint-Pôl elle va à Hestru, *Stratum*, à
» Estrée-Blanche, où elle joint la chaussée de Saint-Quentin
» à Térouanne. »

Malbrancq avait reconnu l'existence de cette chaussée avant D. Grenier (1) : on la trouve marquée dans sa carte

(1) De Morinis. T. 1, p. 1.

du pays des Morins en 800; mais, au lieu de lui faire franchir l'Anthie à Doullens, il l'a dirigée par les vallées, sur Riquemesnil, qu'il prend pour une mansion romaine, de *Ricarii-Mansio*, et où de son temps se trouvait effectivement un pont sur l'Anthie.

Enfin, M. Walckenaer, dans son *Analyse géographique des Itinéraires anciens pour les Gaules*, a donné, sous le nº. 123, le tracé de cette chaussée d'Amiens à Térouanne, en ces termes.

« Itinéraire de la route de *Samarobriva* (Amiens), à *Taruanna* (Thérouanne.)

» Table Théodosienne; Segment 1 B.; Cartes de Cassini, » nºs. 3, 4 et 5. »

Samarobriva.		
Teucera.	Tièvres	12 lieues gauloises.
Duroicoregum.	Dourlens.	5.
Ad Lollia.	Saint-Pôl.	11.
Jonction des deux routes à Auchy.		9.
Teruanna.	Thérouanne.	5.

Ainsi l'existence d'une chaussée d'Amiens à Térouanne, est généralement reconnue; mais où franchissait-elle l'Authie? L'un dit que c'est à Riquemesnil, l'autre à Doullens, l'autre à Thièvres, et chacun se livre, à cet égard, à de vaines allégations.

Celles de M. Walckenaer ne sauraient, suivant nous, soutenir un examen attentif. Cet auteur reconnaît, en effet, l'existence de la chaussée allant d'Amiens à Arras, par Thièvres; et il prétend qu'il en partait une autre d'Amiens

se rendant à Cassel par Doullens et Saint-Pôl. Jusqu'à cette dernière ville, Térouanne se trouvant dans la même direction que Cassel, il était naturel de penser que le tracé que M. Walckenaer attribue à ces deux chaussées suivrait une ligne identique. Cependant, il n'en est rien, et notre auteur attribue à la chaussée allant à Térouanne le tracé de celle allant à Arras : c'est à Thièvre qu'il prétend que les voyageurs qui d'Amiens se rendaient dans la capitale de la Morinie allaient passer l'Authie, sauf à revenir presque sur leurs pas, en descendant le cours de l'Authie jusqu'à Doullens, afin d'y prendre la route de Cassel jusqu'à Saint-Pôl. Mais ce coude, cette déviation de la ligne droite, sans motif, occasionnait un accroissement de chemins de trois lieues gauloises au moins, puisque M. Walckenaer lui-même reconnaît qu'il n'y avait que quatorze lieues gauloises en ligne droite d'Amiens à Doullens, tandis qu'il en compte douze d'Amiens à Thièvre et cinq de Thièvre à Doullens : total dix-sept. Il est évident que ceux qui admettent que Doullens est l'ancien Duroiçoregum et que la chaussée d'Amiens à Cassel y franchissait l'Authie, ne peuvent raisonnablement admettre ailleurs, sans cause spéciale, le passage de cette rivière par la chaussée allant d'Amiens à Térouanne. Voici maintenant ce qui probablement a induit sur ce point M. Walckenaer en erreur.

Le palais d'Orville, dont nous avons fait précédemment une mention détaillée, était situé à deux lieues gauloises de Thièvre et à trois de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Doullens. Il se trouvait, par conséquent, placé entre les deux chaussées *reconnues*, celle d'Amiens à Arras, qui passait à Thièvre, et celle d'Amiens à Térouanne, dont les

traces sont incontestables jusqu'à Bagneux, en face de Bretel, situé lui-même, comme on l'a vu, à six cents mètres seulement de Doullens. Dans cette position, une route royale dut naturellement mettre le séjour du souverain en communication avec les deux chaussées romaines qui existaient dans le voisinage, et c'est probablement à ces voies de grandes communications que D. Michel-Germain a voulu faire allusion (1), lorsqu'il a dit, dans sa Notice historique sur Orville, en vantant les délices de ce séjour : *Ibique autumnales delicias collocasse palam innuunt. Nec planè sua loco deest amenitas ubi pingue solum, prospectus jucundior,* REGIÆ VIÆ, *pons alteiœ impositus*, etc.

M. Walckenaer, trouvant de Thièvre à Doullens une grande route bien caractérisée, l'aura prise pour une chaussée romaine. Elle a été conservée, en effet, dans un assez bel état d'entretien, parce que, avant que Doullens eut été fortifié à la moderne, elle lui servait de voie de communication avec Arras. Quelques maisons, qui ont été successivement construites sur sa partie la plus voisine de la ville, ont composé là une espèce de faubourg qui porte le nom assez étrange de *Routequeue.*

Mais ce qui précède fait connaître l'étymologie de ce nom ; car une route, qui mettait en communication Orville avec Thièvre et Doullens, longeait dans toute sa longueur le *Lacus-Dominicus*, dont nous avons signalé l'existence. De là, le nom de Route-de-l'Eau, *Strata-Aquæ*, dont on aura fait *Route-Aqueuse*, et enfin *Routequeue*, par élision. Cette première

(1) Commentarius de antiquis Regum Francorum Palatiis n°. 107.

route d'Arras pénétrait dans Doullens par un pont bien marqué dans la vue de cette ville par Chatillon, et il restait encore, en 1838, une petite ruelle inhabitée, de la vaste rue qui était autrefois la prolongation de cette route, lorsque la ville en consentit, il y a deux ans, la vente moyennant une somme modique, pour faciliter l'établissement d'une brasserie dans la rue actuelle de Lucheux.

Peut-être que si tous ces détails eussent été connus de M. Walckenaër, il n'eut pas vu une chaussée romaine dans la route dont il s'agit, ni dans Doullens, le *Duroicoregum* de la Table théodosienne.

Quant à Malbrancq, qui fait franchir l'Authie à la chaussée d'Amiens à Térouanne, au hameau de Riquemesnil, parce que, pensant que ce nom provenait de *Ricarii-Mansio*, il a cru y voir l'indication d'une station romaine, il a été à cet égard induit dans une erreur facile à démontrer.

Dans une transaction, intervenue au mois de mai 1285, entre la ville de Doullens et le seigneur du lieu dont il s'agit, ce dernier se qualifie en ces termes (1) :

Jou, Grars de Rikemaisnil, sire de Rikemaisnil....

Or, le mot *rik* signifie, dans plusieurs langues du nord, fort, puissant. Son fréquent emploi dans la terminaison des noms propres, francs et goths, et la désinence *rik* des noms gaulois, n'était vraisemblablement, qu'une désignation de force, de puissance, comme le RIK des Arabes. Otfrid, dans sa traduction de l'Évangile en langue franque, s'est servi du mot RICHE pour rendre l'idée du mot *potentes*. Le

(1) Livre rouge de Doullens.

poëte Fortunat, expliquant le nom propre de Chilpéric, le traduit par ces mots, *adjutor fortis*, puissant à secourir, et déclare qu'on nommait en Espagne, RICOS HOMBRES, les forts, les puissants du pays.

Quant au mot *mesnil*, il vient, suivant Ménage (1), non de *mansio*, mais de *mansus*, *masus*, *masuum*, *masnile* dont on a fait mesnil, de même qu'on a fait chenil de *canile*. Enfin la preuve que c'est une vieille expression qui signifie *habitation*, c'est qu'on lit dans le Roman de Garin :

N'y a méson, ni borde, ni mesnil.
Trestot le règne ont tourné a essil.

Rikmaisnil désigne donc l'habitation d'un homme riche, puissant, peut-être une forteresse, mais point une *mansion* romaine.

Quant au pont, sur lequel on a passé long-temps l'Authie en ce lieu, il n'était pas public et voici dans quelles circonstances il fut construit.

Guillaume de Beauval, seigneur à la fois de Neuvillette et de Riquemesnil, désirant pouvoir se rendre sans détours de l'une à l'autre de ces terres, séparées par l'Authie, demanda aux maire et échevins de Doullens, seigneurs hauts-justiciers de la rivière en la banlieue de leur ville, la permission de construire un pont à Ricquemesnil. Cette permission lui fut octroyée le 12 mai 1456 (2); mais à la charge par Guillaume; 1°. de payer à la ville, 4 sols parisis de cens annuel; 2°. de ne donner au pont que trois pieds et demi de largeur; 3°. de le tenir fermé tant de jour que de

(1) Dictionnaire étymolog.

(2) Livre rouge de Doullens, fol. 74.

nuit, et enfin de le rompre à la première réquisition des officiers municipaux de Doullens, le tout sous peine de 10 livres d'amende, en cas de contravention. Si un pont public eut antérieurement existé là, le seigneur de Beauval n'eut pas eu besoin de se soumettre à de pareilles conditions, or, il n'en est même fait aucune mention dans la requête par lui présentée.

Maintenant qu'il est démontré que rien n'indique que la chaussée d'Amiens à Térouanne ait jamais franchi l'Authie à Riquemesnil, voyons si D. Grenier n'a pas également commis une erreur en prétendant qu'elle passait cette rivière sur le pont situé vis-à-vis de la citadelle de Doullens?

Et d'abord, quelle garantie cet auteur nous donne-t-il de la vérité de ce qu'il dit à cet égard? Aucune: son allégation est pure et simple; or, une circonstance vient ici atténuer la confiance et provoquer le doute. D. Grenier, après avoir dit, dans son *Introduction à l'Histoire de Picardie*, que la route dont il s'agit franchissait l'Authie à Doullens, ajoute qu'elle se dirigeait ensuite sur Frévent où elle passait la *Canche;* et cependant, dans une Notice sur cette dernière rivière, qui se trouve dans la liasse 1re. du 21e. paquet de ses manuscrits, il émet l'idée que la chaussée dont il s'agit, au lieu de se diriger, en sortant de Doullens, en droite ligne sur Saint-Pôl, *pouvait se détourner sur la droite et passer la Canche à Estrée.* Donc notre auteur n'avait pas lui-même des idées complétement arrêtées sur le tracé de cette chaussée aux environs de Doullens.

Toutefois il n'est point douteux qu'il n'ait dit vrai, lorsqu'il l'a représentée comme se dirigeant de Beauval sur Bagneux, aujourd'hui simple hameau de la commune de

Gézaincourt. On en distingue encore des traces incontestables entre ces deux localités ; et un bois qui s'y trouve porte encore le nom caractéristique de *Caloé*. Or, Bagneux placé au plus profond de la vallée et au-dessous, à ce qu'il paraît, du niveau de la nappe souterraine qui alimente les puits du plat pays, Bagneux, disons-nous, voit s'échapper de toutes parts des côteaux qui l'environnent et à des hauteurs variées, suivant que les eaux, en général, sont plus ou moins élevées, des sources assez abondantes pour faire tourner un moulin à très-peu de distance de là. Cet effet hydraulique qui n'a rien que de naturel, a donné lieu à des fables que les auteurs de la France Pittoresque ont rapportées dans les termes que voici (1) :

« On voit près de Gézincourt un phénomène assez cu-
» rieux. Il s'échappe parfois dans le temps des plus grandes
» sécheresses, des flancs d'un petit coteau appelé le *Pied-*
» *de-Bœuf* (2), des jets d'eau qui jaillissent en gerbes va-
» riées et qui produisent en tombant un bruit étrange,
» sans doute à cause des cavités souterraines, sur lesquelles
» elles tombent. Les paysans des environs ne manquent

(1) T. 3, p. 179.

(2) De vieux plans portent *pied de beu*. Quoiqu'il en soit, le mot *ped* en celtique est synonyme de *pod* et de *poi*, qui signifient montagne. Une savante dissertation, que Bullet a inséré dans ses Mémoires, prouve aussi que *bu* et *beu* ont signifié EAU dans la même langue. Or, de *beu*, on a fait *bœuf* dans le moyen-âge, comme dans *Quillebœuf*, qui doit son nom à l'énorme rocher en forme de quille, placé en face de cette ville au milieu de l'embouchure de la Seine : comme dans Elbœuf, Paimbœuf, Marbœuf, Maubeuge, etc., lieux qui tous doivent leur dénomination à leur position topographique. Il est donc à croire que l'on disait *ped beu* dans l'origine, c'est-à-dire, *eau de la montagne*, ou *montagne de l'eau*.

» jamais, lorsque vient l'époque de la vente des grains, » d'aller consulter le *Pied-de-Bœuf*. Ils sont persuadés que » le plus ou moins d'eau qui en sort annonce une hausse » ou une baisse dans le prix des blés. »

Il paraît que cette eau eut autrefois et a peut-être encore quelque propriété médicinale, car là existaient, comme l'observe D. Grenier, des bains publics établis du temps des Romains (1). On trouve, en effet, des localités de ce nom dans les départements de l'Aisne, de l'Allier, de l'Indre, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Meurthe, de la Seine, des Deux-Sèvres et de l'Aube, tous lieux où divers auteurs prétendent que des bains existaient autrefois, et l'abbé Lebœuf a émis (2), avec beaucoup de force, la même opinion à l'occasion du village de *Bains*, situé sur la voie romaine qui passe près de Rollot et ensuite à Boulogne-la-Grasse. Il y voit une indication certaine de l'existence de bains d'eaux thermales, tombées en oubli depuis les Romains.

Ce qui, au reste, paraît probable, c'est que Bagneux que l'on trouve désigné dès 662, sous le nom de *Bagusta* dans la Charte de fondation de l'abbaye de Corbie, tint autrefois, dans le pays, la place que Doullens y occupe aujourd'hui. Nous allons démontrer, en effet; 1°. que ce qui n'est maintenant qu'un simple hameau a été à l'époque théocratique de notre histoire, un centre hiérarchique du pouvoir religieux dans la contrée; et 2°. que le système de viabilité qui existe actuellement dans le chef-lieu de l'arrondissement, a eu pour point central la place publique de ce même ha-

(1) Introd. à l'hist. de Picardie. Chap. 50.

(2) Nouvelles recherches sur la France.

meau, place dont le vaste aspect frappe d'étonnement, quoique depuis quarante-cinq ans plusieurs maisons construites par anticipation, en aient considérablement diminué l'étendue :

On trouve, dans le quatrième carton qui contient les pièces destinées par D. Grenier à la rédaction restée inachevée de sa *Topographie picarde*, divers documents desquels il résulte que Bagneux était, au moyen âge, le siége d'un prieuré, dont le titulaire était un personnage qui octroya, en 1240, une coutume locale à ses vassaux et qui, l'année d'après, passa un traité avec le seigneur de Gézaincourt à l'occasion de l'exercice de sa justice sur diverses parties des territoires voisins. Un état des revenus de cette église, dressé en 1575, prouve qu'ils étaient considérables et se composaient notamment des dîmes du Candas, de Fienvillers, de Bernaville, des Autheux, de Vis, d'Outrebois, d'Humbercourt, de Coing, de Gézaincourt, de Longuevillette et de plusieurs autres paroisses encore dont nous n'avons pu déchiffrer les noms. Le titulaire de l'église de ce faible hameau d'aujourd'hui avait la collation notamment des cures du Candas, de Fienvillers, d'Outrebois et divers priviléges qui furent confirmés dès 1106, par des lettres de l'évêque qui occupait alors le siége d'Amiens.

Or, qui pourrait y méconnaître les signes caractéristiques d'une église dont la fondation se perd dans la nuit des temps et qui semble, par les redevances qu'elle tirait des paroisses voisines, être comme la mère, la fondatrice de la plupart d'entr'elles; car nous l'avons vu à l'article *Breteuil*, les collégiales, fondées dans les premiers temps, au sein des rares localités de quelque importance, fournissaient des desser-

vants à toute une contrée, y fondaient des églises nouvelles, et y acquéraient des droits utiles, tels que ceux de collation, de dîmes et autres. Bagneux, détruit à la suite de quelque incursion de barbares, aura conservé ses droits hiérarchiques, ses éléments de revenus, et l'on en aura composé un bénéfice qui, en dernier lieu, appartenait à la riche abbaye Molesme.

Ceci posé, établissons, conformément à notre deuxième proposition, que toutes les grandes voies de communication qui se centralisent maintenant à Doullens aboutissaent antérieurement à Bagneux.

Voici l'état actuel de la grande viabilité à Doullens.

Une grande route venant d'Amiens.

Une autre allant à Calais.

Une troisième venant d'Abbeville et d'Auxi.

Une quatrième allant à Arras.

Une cinquième enfin, conduisant à Albert et se continuant jusqu'à Bapaume.

Lorsque Doullens n'existera plus, le point de conjonction de ces cinq routes subsistera probablement long-temps encore : mais revenons à Bagneux.

Précisément dans la partie de son territoire nommée le Pied-de-Bœuf, ou de Beu, on trouve, formant une croix;

1°. Le chemin venant de Beauval qui est l'ancienne chaussée romaine, désignée sur les plans du pays sous les nom de *Vieux-Chemin d'Amiens.*

2°. Le chemin venant du nord, ou plutôt de Térouanne, lequel n'est autre que le prolongement de la chaussée romaine, comme à Doullens, la route de Calais et le prolongement de celle d'Amiéns.

3°. Un chemin dit d'Abbeville.

4°. Un autre dit de Bapeaume.

Enfin, il se trouve que de l'angle de la croix, formé par la chaussée romaine et le chemin allant à Bapaume, partait une grande et belle voie de communication qui gravissait, dans la direction manifeste d'Arras, la côte au bas de laquelle jaillissent maintenant les sources mobiles du Pied-de-Bœuf. Cette ancienne route, profondément taillée en rampe à son début, offre encore dans certaines parties des talus de plus de dix mètres de hauteurs. Après avoir monté le côteau en pente douce, elle traversait la route royale actuelle venant d'Amiens, où elle aboutissait au fossé Hallot, descendait vers l'Authie à travers une vallée dite de la *Voisière* et aboutit aujourd'hui encore, après avoir toujours suivi la ligne droite, à la route d'Albert à Doullens, c'est-à-dire, à plus de quatre cents mètres de cette ville, ayant conservé jusque-là le nom si caractéristique de *Vieux-Chemin d'Amiens*.

A deux cents mètres environ de ce point, en face, mais de l'autre côté de l'Authie, et vis-à-vis une maison qui appartient à M. Thouret, se trouve un autre chemin qui, après avoir traversé la vallée, passe entre Doullens et le faubourg de Route-Queue, et gravite à son tour le côteau qu'il faut franchir pour se rendre à Arras; passe derrière les ferme de Beaurepaire, et le village de Pommera, puis, parvenu au hameau de Bellevue, se confond avec la route royale qui mène actuellement de Doullens à la capitale de l'Artois.

Ainsi, non seulement c'est de Bagneux que paraissent être partis les premiers éléments de civilisation que le pays a dû au christianisme; mais c'était là, aussi, qu'existait le

système de viabilité qui depuis a été transféré à Doullens ; or, que pouvait être cette dernière ville, lorsque Bagneux, qui n'en est qu'à une très-faible distance, avait l'importance que nous venons d'indiquer ?

Elle n'existait point encore, suivant nous, car si elle eut été une station romaine, ou si tout du moins un pont y eût traversé l'Authie, nul doute que l'embranchement de la chaussée romaine qui partait du Pied-de-Bœuf dans la direction d'Arras, n'y eut franchi cette rivière ; or, nous le répétons, c'est à plus de quatre cents mètres qu'on la voit encore, débouchant sur le chemin d'Albert en face d'une petite chapelle, que l'on dit moderne, mais qui, placée sur le bord de l'Authie, sans que l'on puisse dire pourquoi, y rappelle peut-être en vain, quelques vieux souvenirs perdus.

Cette route de Bagneux à Arras dut devenir inutile, aussitôt après que nos rois de la première race, ayant édifié un palais à Orville, l'eurent mis en communication avec les chaussées romaines allant d'Amiens à Arras et à Térouanne. A partir de ce moment en effet, Bagneux put communiquer avec Arras par le prolongement du chemin royal de Routequeue, jusqu'au lieu où la chaussée venant d'Amiens, s'y joignait après avoir franchi l'Authie.

Toutefois nous le reconnaissons, cette voie de communication n'est pas la seule qui, partant de la chaussée dite *le vieux chemin d'Amiens* à Bagneux, ait gravité dans la direction plus ou moins rigoureuse du point qu'occupe aujourd'hui Doullens.

A 300 mètres environ du lieu où se réunissent les cinq chemins de Bagneux que nous venons d'indiquer, on en voit un autre se détacher encore de l'ancienne chaussée et

monter aussi la côte à partir d'un lieu nommé le Tourniquet. Les divers plans que nous possédons le désignent également sous le nom de *vieux chemin d'Amiens*. Parvenu en un lieu dit *la grande mare*, ce chemin se dirigeait vers Doullens avant que la citadelle actuelle eut été construite. Il traversait, avant d'y arriver, le chemin de Gezaincourt, aboutissait à la partie des fortifications nommée le *Guidon*, et son tracé se trouve encore indiqué entre ce dernier point et la *grande mare*, par cinq ormes placés en ligne, au milieu d'une plaine partout également bien cultivée. Ce chemin conduisait manifestement et en droiture, au pont sur lequel D. Grenier prétend que la chaussée romaine franchissait l'Authie. Il ne doit guère y avoir plus de cent ans qu'il a été supprimé ; car il se trouve indiqué dans la vue de Doullens que nous devons à Peters. Aujourd'hui, il est remplacé ainsi qu'il suit : A partir du lieu dit la *grande mare*, ce chemin, qui delà se dirigeait sur Doullens, a été pratiqué de manière à se mettre en communication avec la grande route de Doullens à Amiens, vis-à-vis la demi-lune qui domine la vallée de la *Voisière*, et ce prolongement est encore appelé *le vieux chemin d'Amiens*. Il est maintenant le seul pratiqué des trois qui portèrent ce nom et seul il a su résister aux changements divers qu'a subis successivement l'état topographique de la contrée.

Ainsi le chemin que D. Grenier désigne comme étant une chaussée romaine est le troisième de son nom dans un très-faible espace :

Considéré comme conduisant au pont de Doullens, il est le seul des trois qui ait été complètement supprimé et cette suppression, quoique peu ancienne, a été d'une telle

nature, qu'aucune trace, aucun souvenir de son existence ne se trouverait conservé, si d'anciens plans ne l'indiquaient encore.

Enfin, lorsque le simple embranchement de Bagneux à Arras, qui n'était point une chaussée proprement dite, a su maintenir de son antique tracé des jalons destinés à subsister des siècles encore peut-être: lorsque partout ailleurs, 1500 ans n'ont pu suffire pour rendre à la culture les chaussées romaines qui sillonnaient les deux Belgiques, tant ces chaussées étaient construites d'une manière contraire à toute végétation, celle-ci abandonnée depuis moins de cent ans, serait devenue si féconde, si productive, qu'il serait impossible d'en apercevoir la direction à travers la riche plaine qu'elle a autrefois traversée. Non, la simple allégation de D. Grenier est insuffisante pour faire admettre qu'il en puisse être ainsi. Évidemment, la partie de voie publique qui, à partir de la Grande Mare, se dirigeait sur Doullens, était d'une nature semblable à celle qui du même point aboutit aujourd'hui à la route royale, c'est-à-dire un simple chemin vicinal pour le service d'une localité devenue minime, et consistant en un simple tracé dans lequel jamais peut-être quelques charges de cailloux ne sont venues diminuer la fécondité naturelle du sol.

Mais nous le reconnaissons, ce n'est point assez d'avoir établi que la chaussée d'Amiens à Térouanne ne franchissait pas l'Authie aux stations désignées par M. Walckenaer, D. Grenier et Malbrancq ; il faut encore, pour que notre démonstration puisse paraître complète sur ce point, que nous indiquions nous-mêmes, et autrement que par de

simples allégations, la direction que la chaussée dont il s'agit prenait à partir de Bagneux.

Pour quiconque aura comme nous parcouru l'espace qui sépare ce hameau du village de Gezaincourt, cette question sera d'une bien facile solution. En effet, la largeur de la voie publique qui met en communication l'une et l'autre de ces localités voisines, la régularité de sa direction, la solidité du sol en cet endroit, tout se réunit pour y signaler la continuité par la vallée, de la chaussée antique que nous cherchons.

Or, il y a si peu de distance de Gézaincourt à Bretel, autre hameau de la même commune, situé sur le bord de la rivière à l'issue, dans la vallée d'Authie, du vallon torrentiel que nous avons décrit, qu'il est naturel de croire que, puisque la chaussée ne remontait pas à Doullens, elle se dirigeait vers la Braie celtique que nous avons précédemment indiquée en ce lieu.

En effet, on trouve à l'extrémité de Gezaincourt, qui est opposée à Bagneux, un chemin qui mène directement à Bretel, le traverse par le moyen d'une espèce de rue dont l'entrée a plus de trente pieds de large et qui, profondément encaissée, conduit droit au bord de l'Authie qui là se trouve traversée par deux ponts, l'un à droite, qui est une dépendance de la filature de Rouval et exclusivement destiné au service de cette usine; l'autre à gauche, dû tout récemment à M. Sydenamm, propriétaire de la manufacture, qui a voulu doter les gens du pays de ce moyen de communiquer librement, directement de l'une à l'autre rive; moyen dont les habitants de Bretel étaient privés depuis long-temps.

Nous disons depuis long-temps, car on trouve au recto du folio 90 du livre rouge de Boullens, une délibération des maieur et échevins de cette ville, prise le 27 octobre 1535, dans laquelle on lit, que *Nicolas Becquet*, marchand tavernier à Péronne, ayant présenté requête au corps de ville à l'effet de *lui bailler et accorder l'eau et la terre venant et passant* au pont de Rouval, sur le cours de la rivière d'Authie, à titre de cens fonciers, annuels, héritables et perpétuels, pour lesdites terres et eaux, faire mettre et édifier deux moulins, l'un à drap, et l'autre à l'huile, pour en faire son proufit et en joyr par lui et ses hoirs à toujours; les mayeur et échevins, après vérification faite du lieu et bonne et mûre délibération d'échevinage; accordèrent audit Nicolas Becquet, à titre de cens, quarante pieds de long et vingt-deux pieds de large, selon qu'ils lui furent mesurés, pour asseoir deux moulins et y faire amasement pour leurs possesseurs, à la charge et moyennant d'être tenu pour chacun an au proufit de la ville, à cent sols tournois, douze chapons, etc., et *d'entretenir bien et suffisamment le platrier et l'eau dudit pont de Rouval, tellement que l'on y puisse carier à cars et carette et entretenir le planchier à ses dépens* pour que l'on puisse passer à pied.

On le voit, lorsque ce bail à cens fut passé, un gué se trouvait pratiqué en cet endroit; un pont public y existait aussi pour les piétons, et aucun bâtiment n'y interrompait encore le libre passage d'une rive à l'autre; donc c'est le pont, bien antérieur à l'usine, qui a donné lieu à l'établissement de celle-ci.

Mais nous l'avons déjà observé, Bretel est un faible hameau, dépendant d'une des plus petites communes de

l'arrondissement de Doullens ; jamais les besoins de sa population ne paraissent avoir exigé l'établissement sur l'Authie, d'un pareil mode de communication. Son entretien eut été une charge très-lourde pour ses habitants peu nombreux, et la preuve que le pont n'était pas une dépendance de la localité, c'est que la ville de Doullens a, en 1535, stipulé seule en son propre et privé nom à son profit et à celui du public en général. D'où lui provenait donc le droit d'agir ainsi ?

En tout temps et partout où il y a eu de grandes voies de communication, celles-ci ont été une dépendance du domaine public et du ressort de l'administration générale du pays. Or, au pouvoir de la confédération Belge succéda l'empire des Romains et à celui-ci, le gouvernement de nos rois à qui le droit de conquête avait conféré tout ce qui avait constitué jusque là le pouvoir administratif dans la contrée. Ce pouvoir fut disséminé sous Charles-le-Chauve, qui fit autant de souverains indépendants qu'il y avait de comtes originairement gouverneurs de parties plus ou moins étendues du royaume ; enfin, ces seigneurs féodaux eux-mêmes concédèrent à leur tour quelques-uns de leurs droits régaliens aux villes qu'ils affranchirent par des chartes de commune.

Or, nous l'avons déjà dit, une concession de cette espèce fut faite en 1202 aux habitants de Doullens par le comte de Ponthieu qui, en leur conférant entr'autres choses un droit de banlieue, se départit en leur faveur, dans toute l'étendue qu'elle comprenait, des droits féodaux inhérents à sa suzéraineté ; de telle façon que la concession faite à Becquet, par bail à cens, sans le concours des habitants

de Bretel, semble indiquer que le gué et le pont dont il est parlé en cet acte, étaient originairement du domaine public, légalement représenté alors par la ville de Doullens, ce qui équivaut à dire qu'ils faisaient dans le principe partie d'une grande voie de communication.

Cette déduction qui nous paraît logique est, suivant nous, à peu près décisive, rapprochée de la présence incontestable de l'antique chaussée à Bagneux qui est, comme Bretel, une dépendance de la petite commune de Gézaincourt. Cependant allons plus loin et démontrons qu'il est *écrit* qu'une voie romaine franchissait l'Authie sur le pont mentionné dans le bail à cens de 1535, sous le nom de *Rouval*.

Nous devons à D. Grenier de connaître le lieu où la voie militaire franchissait l'Authie à Doullens. Or, on trouve dans un vallon sur la gauche de ce village et un peu avant d'y arriver, un hameau appelé *Estruval* (1), nom dont le savant bénédictin n'hésita pas à retrouver l'origine dans *Strata vallis*, qui voulant dire *Vallée de l'Estrée*, indique que la chaussée passait là, sur un pont qui a donné son nom à un marais voisin. Maintenant, que l'on considère que nous avons toujours soutenu que la voie de communication qui nous occupe, est non pas d'origine romaine, comme la voie militaire, mais qu'avant César elle était celle déjà à peu près *tracée* par la nature, que les *Ambiani* suivaient pour communiquer avec les *Morini*. Voyons donc quel était le mot qui, dans le langage primitif des Gaules,

(1) D. Grenier. Introduct. à l'Hist. de Picardie. Chap. 224.

était synonyme de *Strata?*... Ouvrant le Dictionnaire celtique de Bullet, nous y lisons textuellement :

« Rout, singulier *Routenn*, *Rouden*, trace, vestige,
» ligne, raie, trait, marque ou impression ou d'autres
» choses sur la terre ou la cire, etc. Les ornières ou traces
» des roues de charrette, route, sentier ; pluriel, *Rou-*
» *don*, *Dirouden*, sans routes. *Diroudel*, dérouté, égaré,
» hors de route. *Er-Rout*, synonyme d'*Er-Maes*, dehors.
» Delà le mot français Route. »

Ainsi, le synonyme celtique du *Strata* des Romains, était *Rout*. Rouval signifie donc route du vallon, de même que *Strata vallis* : donc il y a ici indication que la route primitivement celtique qui nous occupe se prolongeait de Bagneux à Rouval, de même que la voie militaire d'Estruval à Dourriers.

Etienne De Valbois, Ducange et Menage se sont donnés beaucoup de peine pour établir unanimement que *Ravine* vient de *Labina* : suivant nous, ces trois savants ont commis une erreur. En celtique, *Ra* est, selon les dialectes, le synonyme de *Re*, de *Rou* et de Rout. Nous avons dit plus haut que *vin* qui signifie blanc, est également synonyme de *ven* et de *van*. Ra-vin désigne donc la *raie blanche* formée par les pierres qui garnissent le lit des torrents, dans le fond des vallees : donc Ravin et Rouval ont la même origine et la même signification.

Quoiqu'il en soit, nous croyons avoir démontré que c'était à Rouval et non à Doullens que la chaussée romaine d'Amiens à Térouanne franchissait l'Authie, que par conséquent les allégations de M. Walckenaer et de D. Grenier n'établissent pas plus que les preuves invoquées par

M. Dusevel, que l'existence de Doullens remonte à l'époque romaine.

Nous ajouterons, en terminant ce que nous avions à dire sur ce point, que l'on trouve sur les lieux l'indication manifeste que la chaussée dont il s'agit, après avoir traversé le hameau de Rouval, se prolongeait en droite ligne jusqu'à la grande route actuelle de Doullens à Abbeville : que juste en face de ce point de conjonction, existe l'issue large et profonde d'un chemin de charriage qui peu à peu devient un ravin impraticable au fur et à mesure qu'il monte la côte, au faîte de laquelle se trouve le hameau de *Haute-Visée*. Que, parvenu à la hauteur de ce hameau, le chemin ou plutôt le ravin dont il s'agit se prolonge dans la direction du nord, mais sous la forme d'une belle pelouse verte également large et bien alignée, et que dans cette partie du territoire qu'il traverse alors, se trouve un lieu dit la *Longue Borne*, nom qui est, comme on sait, indicatif de la préexistence d'une borne milliaire et par conséquent confirmatif d'une chaussée romaine dans cette direction.

Maintenant, si de l'époque romaine nous passons au moyen-âge, nous trouvons dans Malbrancq (1), que Doullens ou Picquigny étaient en 644 la résidence d'un nommé Rigobert qui commandait dans le Ponthieu. Le même auteur, dans sa Carte du pays des Morins en 800, désigne Doullens par les mots *Durlendum Sigifridi sedes*, locution qui emporte avec elle l'idée d'une ville capitale. Mais sur quelle autorité Malbrancq s'appuie-t-il, pour établir ce qu'il avance à cet égard ? Sur aucune. Il s'abstient de citer les

(1) De Morinis. tom. 1, p. 339.

sources auxquelles il est allé puiser les éléments de sa narration, donc il a pensé lui-même qu'elles n'étaient pas de nature à faire autorité.

Enfin nous lisons dans la Description historique du Département de la Somme (1), que « en 881, les Normands » remontèrent l'Authie dans de petites barques, et réduisirent Doullens en cendre. »

Il est vrai, que l'auteur de la Notice historique, insérée dans l'Annuaire de 1827, prétend que Doullens fut vainement assiégé par les Normands, de même qu'il l'avait été par Attila; mais dès que les auteurs de ces divers travaux historiques ne sont en dissidence que sur le résultat du siége, il faut en conclure qu'ils se trouvent d'accord sur l'existence de la place assiégée; or, suivant nous, Doullens ne fut pas plus dévasté par les Normands que vainement assiégé par Attila. Notre premier motif est que l'on ne peut invoquer, à l'appui de l'un ou l'autre fait, aucun texte qui fasse autorité et que l'opinion des modernes ne peut reposer que sur la présomption résultant de ce que, lors de l'excursion de 881, tout le pays compris entre Amiens, Arras, Corbie et Saint-Riquier, pays au milieu duquel Doullens se trouve placé, fut saccagé sans qu'aucune de ces villes put se soustraire aux effets de la sauvage intrépidité des barbares du Nord.

Mais précisément, parce que nous connaissons en détail ce qui se réfère à cette excursion, grâce à ce que nous en a transmis l'annaliste de Saint-Vast, il en faut conclure que, si Doullens eût eu l'exceptionnel bonheur d'échapper au

(1) Tom. 1, pag. 95.

sort commun, ou que ville comme Corbie et Saint-Riquier, il eût partagé leur malheur, l'historien qui écrivait à Arras n'eut pas manqué de le comprendre dans sa triste nomenclature.

Ainsi, de 662 à 881, aucun historien, aucun géographe ne fait mention de Doullens, et l'auteur à qui nous devons les détails les plus circonstanciés sur la devastation de la contrée à cette dernière époque et qui a fait mention de Saint-Riquier et de Corbie entre lesquels se serait trouvé Doullens, n'a pas consacré un seul mot à cette dernière ville, quoique le chemin des Normands eut été d'y passer pour se rendre de l'une de ces célèbres abbayes à l'autre.

L'omission, par un contemporain écrivant à Arras, du nom de Doullens, dans la nomenclature des villes qui furent prises par les Normands à la fin du neuvième siècle, nous semble d'autant plus significative, qu'au commencement du dixième, la guerre ayant éclaté entre Hébert II, comte de Vermandois et Hugue-le-Grand, comte Paris, ce dernier, aidé de Raoul, duc de Bourgogne, s'empara en 929 de Saint-Quentin, de Péronne, de Laon, d'Amiens, de Château-Tierry et d'autres places, parmi lesquelles Flodoart, à qui nous devons ces détails historiques, nomme spécialement Doullens, qu'il appelle *Donincum*, et qu'il qualifie de château-fort, *castrum;* qualification au reste que Doullens a conservée jusqu'au treizième siècle, puisqu'elle lui est encore donnée dans le traité qui intervint en 1225 à Chinon, entre la comtesse Marie de Ponthieu et Saint-Louis.

Ainsi, la première fois qu'il est fait mention du lieu occupé par Doullens, ce lieu est désigné par les mots *Dominiacum-Lacum* : puis, lorsque 267 ans se sont écoulés pendant

lesquels les religieux de Saint-Sulpice ont pu dessécher le lac, Doullens est mentionné pour la deuxième fois, et c'est sous le nom de *Donincum*. Or, ce mot, nous le demandons, n'a-t-il pas avec celui de *Dominicum* une analogie frappante, et doit-on beaucoup s'étonner que la finale *lacum* se trouve omise dans la nouvelle locution, lorsqu'au *lac* qui, en 662, était l'objet principal de la localité, avait succédé une forteresse?

Tels sont les motifs qui nous portent à croire que c'est dans l'intervalle qui s'écoula entre l'invasion de 881, et la guerre que se firent en 929 les comtes de Vermandois et de Paris; que Doullens fut fondé; or, cette époque coïncide d'une manière frappante avec la date de l'édit de Piste, par lequel Charles-le-Chauve ordonna que partout où il y aurait des forts, on les rétablirait et *qu'on en construirait de nouveaux sur les bords des rivières où ils manquaient*. Cet édit, en outre, permit aux seigneurs d'élever des *fertés* à leurs frais sur leurs terres et de rassembler leurs vassaux pour les défendre contre les Normands qui débordaient de toute part. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que, d'après l'annaliste de St.-Vast; ces barbares ne trouvèrent, entre Corbie et Saint-Riquier, aucun obstacle capable de les arrêter, et cependant, dans l'intervalle de ces deux villes, il y avait un lieu pourvu par la nature de moyens de défenses qui en rendaient l'approche tellement difficile, qu'il dut paraître un de ceux où l'édit de Piste avait prescrit de ménager des retraites fortifiées aux populations environnantes. Ce lieu était le triangle formé par le confluent des rivières de la Grouche et de l'Authie, dont la base, appuyée sur le lac ou le marais *Dominicum*, formait, du terrain ainsi

enclavé, un lieu facile à rendre inabordable de tous les côtés. Si l'on considère qu'avant l'édit de Piste, il n'est fait aucune mention de Doullens et que quelques années seulement après sa promulgation, nous trouvons cette forteresse devenue tout à coup tellement importante, que Raoul, obligé de l'évacuer cinq ans après l'avoir conquise, prit la précaution de la raser en la quittant; il sera vraiment difficile de ne pas reconnaître que c'est à cet édit que Doullens doit sa fondation. Quant au nom de son fondateur, aucun monument ne l'a conservé. Seulement tout porte à croire que ce fut un des prédécesseurs de cet Hébert II, comte de Vermandois, si tristement célèbre par la captivité dans laquelle il retint et laissa mourir l'infortuné Charles-le-Simple.

Que l'on ne croie pas que ce soit sans motifs, que nous avons dit que le château-fort pris et rasé par Raoul au commencement du dixième siècle, était, non pas où se trouve la citadelle actuelle de Doullens, mais au confluent des deux rivières de la Grouche et de l'Authie : outre la difficulté des approches d'un pareil lieu, diverses circonstances viennent confirmer notre opinion à cet égard; en effet, au milieu du triangle que nous avons décrit, se trouvait encore en 1821 une butte considérable contre laqu'elle s'appuyait le rempart qui fait face à Saint-Sulpice. Elle s'appelait vulgairement la butte de Saint-Martin, à cause de l'église de ce nom, la plus ancienne de Doullens qui se trouve effectivement à très-peu de distance de là, lorsqu'en 1821, la ville de Doullens, faisant démolir les fortifications qui l'entouraient, pour en faire la belle et riche ceinture de promenade que l'on y voit actuellement, se décida à niveler cette butte dont l'emplacement est devenu depuis un abattoir public.

Or, ce nivellement procura la découverte inattendue d'une masse considérable de maçonnerie, composée de pierre de taille de grande dimension, dont les surfaces étaient comme perforées irrégulièrement d'une grande quantité de petites excavations semblables à celles que des vers renfermés dans des matières tendres, pratiquent ordinairement. Un examen attentif démontra que cette multitude de trous provenait de ce que l'extérieur de ces pierres, mis en contact avec la terre humide et salpêtrée qui les avait recouvertes pendant des siècles, avait occasionné la dissolution des parties calcaires moins dures que les autres. Mais il a fallu, nous le répétons, une longue action du temps pour produire un pareil effet, et ces ruines étaient sans doute une partie de celles qu'amoncela Raoul, lorsqu'obligé d'abandonner Doullens, en 935, il le fit raser avant de se retirer.

Deux circonstances viennent nous confirmer dans cette opinion.

Avant 1776, les gouverneurs des places fortes avaient, outre les émoluments qu'ils recevaient du trésor, la jouissance et l'exploitation des terrains dépendant des fortifications et qui, comme tels, faisaient partie du domaine de l'État. Or, le terrain en jardinage qui se prolonge de l'emplacement de l'ancienne butte de Saint-Martin, au confluent de la Grouche et de l'Authie, se nomme encore aujourd'hui le pré du *Gouverneur*. Le gouverneur de Doullens avait, en effet, la jouissance des herbes qui se récoltaient autrefois en ce lieu, de même que de celles qui croissaient sur les fortifications de la citadelle, et lorsqu'en 1778 ce titre fut supprimé, l'administrateur général du domaine de la couronne s'empara de ce pré. Ce fut en vain que la ville de

Doullens se pourvut au conseil d'État contre cette décision, le domaine fut maintenu par l'arrêt qui intervint, malgré un excellent mémoire de M. Élie Beaumont, qui existe encore dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. Il en devait être ainsi, puisque Doullens se trouva dans l'impossibilité de justifier qu'elle avait eu, à une époque quelconque, la propriété ou la possession de cette partie de son territoire. C'est qu'effectivement, là était la forteresse primitive, et que lorsqu'elle fut transportée sur la montagne voisine, l'Etat, dans la personne du gouverneur, conserva ses droits sur le terrain en continuant à l'occuper et à en jouir.

Il nous reste à démontrer, qu'il résulte de la manière toute spéciale dont il était pourvu à l'exercice du culte à Doullens, que cette ville est d'origine évidemment moderne.

L'organisation primitive de la hiérarchie religieuse jeta en France des racines si profondes, que des ministres du culte, ayant été originairement établis, non pas dans chaque ville, mais dans chaque *cité*, les circonscriptions diocésaines, avant 1789, se trouvaient correspondre encore exactement avec les limites que chaque peuple de la Gaule avait sous les Romains dans la Belgique seconde ; l'établissement de l'évêché de Laon par St.-Remy avait seul apporté quelque modification à l'état primitif des choses ; donc nul doute que si Doullens eut existé sous les Romains à l'état de *ville*, le culte n'y eut été établi, organisé en conséquence ; nul doute que son église étant alors la plus ancienne de la contrée, elle n'y eut conservé une sorte de suprématie : or, nous croyons avoir démontré que cette suprématie avait appartenu à Bagneux, qui paraît avoir été une localité importante, fondée sous les Romains et sans doute détruite

à la suite d'une des incursions des barbares qui dévastèrent si fréquemment ce pays.

On comptait autrefois trois paroisses à Doullens : celles de St.-Martin, de Notre-Dame et de St.-Pierre, et voici ce que Daire nous apprend de leur origine (1).

« Dans les premiers temps, dit-il, le prieur de Saint-
» Sulpice était *curé primitif* des trois paroisses de Doullens.
» Le jour de la Fête-Dieu, il a encore le droit de prendre
» le Saint-Sacrement à l'église de Notre-Dame et de le
» porter processionnellement. »

Suivant le même auteur, *Saint-Sulpice* était un prieuré fondé à une époque inconnue, par les comtes de Ponthieu, sur un terrain qui alors devait être l'une des rives du *Lac Dominicus* dont nous avons parlé, et il est à croire que le dessèchement de la partie de ce lac, proche Doullens, fut dû aux efforts de ces religieux.

Mais quoi ! le titulaire d'un simple prieuré, placé *extrà-muros*, curé *de droit* de toutes les paroisses qui se sont formées successivement dans une ville... Ce fait, il faut en convenir, est d'une nature étrange et demande à être expliqué. Citons, pour nous bien faire comprendre, un fait qui s'est passé à Calais, ville qui, après Dunkerque et le nouvel Hesdin, paraît être la plus moderne de la Picardie.

Lorsque Philippe de France, qui avait épousé l'héritière du comté de Boulogne, eut terminé, en 1222, les immenses travaux qui firent de Calais une place forte, Adam, évêque de Térouanne, se transporta dans la ville nouvelle pour y procéder à la fixation des limites des paroisses :

(1) Daire. Hist. du Doy. de Doullens.

or, le procès-verbal qui fut dressé de cette délimitation existe encore, et l'on y voit que l'évêque y déclare qu'il a été procédé à cette opération *à la demande de l'abbé et religieux de St.-Bertin à qui le droit paroissial appartient.* C'est qu'il résulte des annales de St.-Bertin, dressées par l'abbé Sanson et par Ypérius, que le terrain occupé aujourd'hui par Calais était autrefois une plage où se trouvait seulement une maison des champs entourée d'une vigne et de quelques pièces de terres labourables appartenant à l'abbaye de St.-Bertin. La situation avantageuse du port naturel qui s'y trouvait y ayant attiré quelques pêcheurs et leurs familles, les religieux propriétaires du terrain y fondèrent une église et eurent grand soin de conserver leurs droits primitifs ; de telle façon que le procès-verbal dont nous venons de rappeler les termes ne fit que les consacrer de nouveau, sans rencontrer le moindre obstacle.

Si maintenant nous procédons du connu à l'inconnu, il nous semble parfaitement juste de conclure de ce qui précède, que le prieur de St.-Sulpice n'avait lui aussi, le *droit paroissial* dans la ville de Doullens, que parce que la rive du lac *Dominicus*, sur laquelle la citadelle de Doullens fut établie vers la fin du neuvième siècle, était une dépendance territoriale du prieuré, que ce lieu n'ayant point été originairement détaché de sa circonscription religieuse, le prieur en resta le curé, à tel titre que l'établissement ultérieur de diverses paroisses dans cette localité ne put apporter aucune restriction à l'exercice de son droit primitif. Or, comme le prieuré de St.-Sulpice ne peut avoir une origine antérieure au moyen-âge, il en faut conclure que la bourgade de *Brayetel* seule est originaire-

ment celtique, et que ses habitants ne quittèrent leurs marais, pour gagner peu à peu la montagne où se trouvait autrefois la partie de Doullens nommée par tous les géographes la *Ville Haute*, que lorsqu'on eut élevé une citadelle dans la partie *basse*, c'est-à-dire sur le bord du lac *Dominicus* qui, tout proche du prieuré de *St.-Sulpice*, avait probablement été compris parmi les concessions de terrains qui durent accompagner la fondation de cet établissement religieux.

---

§ III. ABBEVILLE.

Cette ville est-elle d'origine gauloise? Le père Ignace (1) l'affirme ; il va même jusqu'à parler de communications qui lui auraient été faites, et desquelles il est résulté que *Brutus*, Troyen, en a été le fondateur.

Devérité (2) dit avoir vu l'extrait d'une chronique du château de Lille en Flandre, de l'an 470, qui fait mention qu'Abbeville existait dès l'an du monde 2069, c'est-à-dire du temps de Saül, premier roi d'Israël.

M. Louandre, auteur moderne d'une histoire d'Abbeville, prétend qu'on a découvert dans cette ville des médailles carthaginoises, et Sanson parle de mémoires qui portent qu'Abbeville a eu *trois enceintes diverses, en trois divers temps. La première en* 1130, *avant la naissance de J.-C. La seconde,* 42 *ans et la dernière fois* 480 *et tant d'ans, après la naissance de J.-C., enceintes dont il paraît,* ajoute-t-il, *quelques vestiges en plusieurs endroits* (3).

Mais ce restaurateur de la géographie en France ne s'est point borné à argumenter de ces mémoires qu'il dit avoir eus entre les mains. Pythéas, citoyen de Marseille, est, suivant le scholiaste d'Apollonius, auteur d'un ouvrage grec, intitulé le *Circuit de la Terre*. Dans ce livre, il a le

(1) Hist. ecclés. d'Abbeville, chap. 1.
(2) Hist. de Ponthieu. T. 1, p. 78.
(3) Britannia ou Recherches sur l'antiquité d'Abbeville, p. 3.

premier parlé d'une foule de particularités qui concernent les Gaules, la Germanie et les îles britanniques. Polybe, ayant cité les écrits de ce Pythéas recueillis par Ératosthènes ; Strabon, qui à son tour a cité Polype, dit, dans le IVe livre de sa géographie, en traitant d'imposteur Pythéas qui rapporte le fait, que les députés de Marseille étant devant Scipion, interrogés par lui sur ce qu'ils savaient de *Britannia*, de *Narbo* et de *Corbilo*, pas un d'entr'eux n'en sut rien dire, encore que ce fut les meilleures villes des Gaules.

Sanson, prenant pour point de départ une conversation qui, de son aveu, aurait plus de deux mille ans de date et qui ne nous serait parvenue qu'à travers tant de ricochets, a composé un volume tout entier, pour démontrer que *Britannia*, la première de ces trois villes, est Abbeville, capitale des *Britanni*, qui auraient conquis et peuplé les îles de la Grande Bretagne.

Cette opinion, développée avec beaucoup d'art et d'érudition, trouva cependant, dès son apparition, deux puissants adversaires : Bayle, en son fameux dictionnaire, au mot Abbeville, et le père Labbe, dans ses *Tableaux méthodiques de la Géographie royale* (1), qui fit surtout remarquer que,

(1) Le père Labbe fit sa déclaration de guerre et son premier acte d'hostilité par ces paroles :

Britanniam Abbavillæus Chalcographus interpretatur Abbeville *lepidissimo commento. quod non tam ex Pithea mendaciis, quam ex ignoratione linguæ græcæ editum malignam in lucem demonstrabimus alius cum primum singularem illum de Britannia tractatum nancisi et legere datum fuerit.*

C'est ainsi qu'il s'expliqua dans son *Pharus Galliæ antiquæ*, en 1644. Il n'avait pas encore lu le livre de Sanson, quoiqu'il eut été publié de 1636 ;

selon le sens que Sanson donnait à Strabon, il faudrait admettre que les habitants de Marseille étaient dans une ignorance absolue de ce qui concernait la ville de *Narbonne*, l'an 532 de Rome, quoiqu'il y eût près de quatre cents ans que Marseille fut bâtie, et quoique Narbonne fut une ville très-florissante; aussi est-il généralement reconnu dans le monde savant, que l'opinion du célèbre géographe est une erreur que lui a suggéré son patriotisme.

Mais, si rien ne prouve qu'Abbeville ait existé avant la conquête des Gaules par César, il nous paraît cependant démontré que le lieu que cette ville occupe actuellement a été habité pendant la période romaine. En effet, on a trouvé :

1°. Un grand nombre de médailles de Posthume sur l'emplacement de la Porte-Comtesse, dans un vase de terre, au milieu d'un mur extrêmement épais, près duquel on découvrit les traces de vieilles tours, profondément enterrées.

2°. Des sarcophages ou cercueils de pierre, déterrés au quinzième siècle dans la place Saint-Pierre, mais on ignore ce qu'ils contenaient :

3°. Des médailles de Claude, de Trajan, de Commode, de Caracalla, de Constantin, de Constance et du Bas-Empire :

il ne connaissait même pas la *grande carte de l'ancienne Gaule*, publiée par Sanson dès 1627, mais la petite carte qui vient après celle-là. Ayant enfin lu ce livre, il en réfuta les fondements en 1646, dans ses tableaux méthodiques de la Géographie Royale, avec une dialectique qui fut jugée victorieuse, mais dont lui-même ne se trouva pas très-bien, car Sanson soumit à son tour à une critique tellement rigoureuse, le *Pharus Galliæ antiquæ*, que cet ouvrage en fut presque totalement discrédité.

4°. Des constructions antiques, deux vases de terre en forme de lampes sépulcrales et des pierres sur lesquelles se trouvaient sculptés des attributs constatant l'existence d'un monument expiatoire à l'entrée du Lillier.

5°. Un vase trouvé dans une cave au Guindal, à plusieurs pieds du sol (1). M. Ferret, archéologue distingué de Dieppe, a jugé, d'après la pâte de ce vase, qu'il est du temps d'Antonius, et, d'après sa forme, qu'il a dû servir dans un therme :

6°. Enfin, le curage de la Somme, a fait connaître que son lit contient, dans l'intérieur d'Abbeville, une certaine quantité de fragments de poteries romaines. Ce que le père Ignace (2) dit à cette occasion, nous paraît très-capable de concilier et la présence de ces monuments romains, et l'absence de toute trace d'une ville antique dans le lieu qu'occupe Abbeville en ce moment. D'accord sur ce point, avec la chronique de Lille, de 470, que nous avons précédemment citée, il prétend qu'à la première apparition des Romains, les habitants de la contrée se réfugièrent dans une île formée par la Somme sur l'emplacement d'Abbeville ; que cette île devint pour eux un lieu de défense, fortifié par la nature et par des palissades : un *oppidum* enfin, dans lequel ils construisirent des huttes que l'on appela *refuge*, mais que l'île et sa citadelle de bois capitulèrent bientôt.

Il paraît que dans la suite, Abbeville reçut aussi le nom de *Claye*, suivant une tradition rapportée par Devérité, dans son Histoire du Ponthieu, et dont le père Tha-

(1) Louandre. Hist. d'Abbeville. T. 1, p. 14.

(2) Hist. ecclésiast. d'Abbeville, p. 3.

raut avait fait mention avant lui. Ce dernier, pour expliquer ce nom, dit que ce lieu ayant été inondé par un grand *débordement* de la mer, les habitants qui se sauvèrent furent contraints, pour y retourner, de jeter des clayes d'osiers et de la terre par-dessus, pour se faire des passages et des habitations solides, de-là, on disait : *Allons à Clayes.*

« Ces assertions, dit M. Louandre (1), ne sont appuyées d'aucun monument authentique ; mais la première est vraisemblable et devrait être mentionnée, car la plupart des villes ont commencé ainsi, et le savant Dulaure assigne à Paris la même origine. » « Cette opinion, dit-il, est so-
» lidement établie par des autorités irrécusables que j'ai
» réunies dans une dissertation imprimée dans le titre II,
» des Mémoires de la Société-Royale des Antiquaires de
» France. »

L'opinion la plus généralement adoptée, celle qui a pour elle une tradition constante et suivie, c'est qu'il existait primitivement, dans l'île dont nous venons de parler, un lieu de retraite, fortifié à l'instar de celui de Paris, dans l'île de Notre-Dame. La rue Saint-Vulfran, située au centre de cette île, a porté jusqu'au seizième siècle le nom de *Cauchie-du-Castel* ; l'église de Notre-Dame-du-Châtel, qui était située sur le même terrain, et la grande rue de ce nom, rappellent encore l'existence de cette forteresse.

Vander-Haër, savant écrivain, à qui l'on doit un ouvrage fort estimé, qui a pour titre *Les Chatelains de Lille, leur ancien état, office et famille*, etc...., prouve que presque toutes les villes doivent leur origine à des forteresses de

(1) Hist. d'Abbeville. T. 1, p. 37.

cette espèce, autour desquelles les indigènes venaient bâtir leurs demeures et chercher un abri contre les attaques de leurs ennemis. Les antiquités trouvées dans l'intérieur d'Abbeville attestent qu'il y existait des habitations du temps des Romains; mais si ces habitations avaient formé une ville de quelque valeur, l'histoire n'eut pas manqué de la mentionner. Il est probable que les premiers barbares dévastèrent et détruisirent tous les établissements romains et gallo-romains de la contrée : ainsi s'exprime M. Louandre.

Pour prouver qu'Abbeville était une place forte à une époque antérieure au moyen âge; quelques-uns ont prétendu que cette ville se nommait *Abacive*. Expilly, dans son Dictionnaire des Gaules, dit même *Abavilla*, *Abacivo-Villa;* et Sanson, dans sa Britannia, dit de son côté : « Je veux faire voir notre ville d'Abbeville dans le plus profond de l'antiquité sans m'arrêter à quantité de beaux et anciens titres qui se trouvent dans la Maison-de-Ville, sans faire état de ce que, dans le supplément à l'Histoire de St.-Grégoire de Tours, il y est fait mention de la ville d'Abbeville, lorsqu'incontinent après l'assassinat de Childéric. « Leudesie, maire du palais, se sauva dans Abbeville avec les « trésors de son roi, et qu'Ébroïn, maire du palais, sous » Thierry, le poursuivant à main armée, l'attira dans Crécy, » avec promesse de ne lui faire point de tort; mais à dessein de le faire sortir d'une bonne place, où il se pouvait » défendre, pour faire ce qu'il désirait dans une mauvaise » et le faire mourir. »

Il est à remarquer que Sanson donne non le texte de l'historien, dont il invoque le témoignage, mais la traduction qu'il en fait; or, ce texte, le voici :

Leudesius major-domus una cum thesauris regis per fugam dilapsum evadit, atque Abacivovilla evadens aufugit.... indè egressus Crisecum villam veniens in Pontivo...

Or Bayle, dans son Dictionnaire philosophique, prétend, de même que Devérité, dans son Histoire du comté de Ponthieu, que l'on doit lire, non *Abacivovilla*, mais *a Bacivo villa*, qui signifierait *Baisieu* près Corbie, et détruirait par conséquent la conjecture. Le fait est que D. Grenier qui a recueilli, dans l'Histoire manuscrite de Corbie, à peu près tout ce qui a été écrit sur cet ancien palais de nos rois de la première race, dit qu'il se trouve désigné indifféremment dans d'anciens diplômes sous les noms de *Basin*, *Busin*, *Basium*, *Baisium*, *Bacium*, et *Bacivum*.

Quant à Devérité, il a eu aussi, lui, son système particulier; il a fait dériver (1) le nom d'Abbeville des mots latins *alba villa* (ville blanche), parce que les premières maisons qui y auraient été construites l'auraient été en pierres blanches, ou en bois recouvert d'un enduit blanc. Mais, observent avec raison, les auteurs de la *Description pittoresque du département de la Somme, cette étymologie ne s'appuie sur aucun document historique et est contraire à l'opinion généralement reçue* (2).

C'est cette opinion que le moment est venu de faire connaître.

Le premier document dans lequel le nom d'Abbeville paraît incontestablement cité est dans la chronique de St.-Riquier par Hariulfe, qui le met dans les termes que voici au nombre des domaines que possédait ce monastère en 831.

(1) Hist. du comté de Ponthieu. T. 1, p. 85.
(2) Descript hist. et pittor. du département de la Somme. T. 1, p. 4.

« Sunt villæ in dominicaturâ sancti ejusdem, absque
» ulla admixtione beneficii, vel alterius potestatis, Pon-
» tias, Altisgnico, Tulino, Durcaptum, *Abbatis-villa*, etc.
» istæ tam villæ quam oppida, vel, ut ita dicam, civitates
» habebantur quippe quibus nulla vis injustitiæ inferebantur (1). »

Suivant le P. Labbe (2), ce n'était alors qu'une maison de plaisance des abbés de St. Riquier, où ils avaient établi un prieuré. Puis il est à croire, comme l'observe M. Louandre, qu'à l'exemple des Romains qui fortifièrent les embouchures des fleuves, lors des expéditions des Saxons, Angilbert à la fois chef militaire préposé à la défense des côtes de l'océan contre les Normands, et abbé de St. Riquier, aura fait élever à Abbeville un château, dans la crainte que la baie de Somme n'offrit à ces barbares, un lieu de débarquement commode.

Ce qui est certain, c'est que la dénomination latine *Abbatis-villa*, *ville de l'abbé* vient corroborer puissamment l'assertion d'Hariulfe, puisque les terminaisons en *ville* indiquent en général des métairies, *villæ*, dépendantes jadis de monastères ou Seigneuries, et qui se sont affranchies peu à peu (3). Le village d'*Abbeville-St.-Lucien* près Beauvais ne fut ainsi nommé, que parce qu'il appartenait à l'abbé de St.-Lucien, et nous verrons par la suite au mot *Albert*, que ce lieu, qui était aussi un domaine de St.-Riquier, se nommait alors *Ecrem* BATIS. La dénomination d'*Abbeville* nous

(1) Chronic. Centulense, lib. 3, cap. 4.

(2) Tabl. méth. de la Géog. Roy. p. 322.

(3) Vitet. Hist. des anciennes villes de France : Dieppe. T. 2, p. 374.

semble donc une indication puissante, puisqu'il s'agit d'une ville du moyen âge.

Quoiqu'il en soit, le Moine Hariulfe ne s'est pas borné à désigner Abbeville comme un domaine de l'abbaye de St.-Riquier ; on lit encore dans sa chronique, que Hugues Capet, craignant aussi de nouvelles irruptions de barbares, enleva cette localité aux moines, et y fit construire un château à la garde duquel il préposa Hugues, comte de Montreuil, son gendre.

« Hugo vero primo dux, postea rex, eo tempore quo » propter barbarorum carendos incursus Abattis villam » nobis auferens castrum effecit, eique Hugonem præposuit » militem..... quia videlicet ipsius ducis filiam nomine » Gelam uxorem duxerat (1).

» Quo primum tempore Pontica patriola munitionibus » castrorum aucta est, ablatis monasterio centulo tribus op» pidis, Abbatis villa sancto Medardo et Incrâ (2).

» Reges Francorum circà hæc tempora nobis magna » abstulerunt prædia (3).

» . . . Fossetis ambientes et muris circumdantes cas» tella effecerunt (4). »

Abbeville ainsi munie de fossés, de remparts et devenue, depuis ce temps-là, résidence des comtes de Ponthieu qui, jusques-là, avaient séjourné à Montreuil, vit bientôt augmenter sa population, multiplier ses demeures et ne tarda pas à prendre rang parmi les cités importantes.

(1) Lib. 4. Cap. 12.
(2) — 4. — 21.
(3) — 3. — 27.
(4) — 3. — 27.

Le système particulier développé à cette occasion par Rumet, loin d'être contraire à la conclusion que l'on peut tirer de ce qui précède, nous paraît lui être au contraire très-favorable. . . . .

En effet ; que dit cet auteur qui a eu si longtemps à sa libre disposition les trésors historiques que renfermaient les archives de St.-Riquier ? Il prétend que le comte de Montreuil, auquel Hugues Capet donna en 988 sa fille en mariage, se nommait déjà *Hugues d'Abbeville*, et qu'il en a trouvé la preuve dans les chroniques de St.-Riquier. Partant de ce point, Rumet en tire la conséquence que le nom d'Abbeville est le nom d'une terre féodale dont la seigneurie fit partie de la dot du comté de Montreuil ; à l'appui de ce sentiment, il rapporte un aveu servi le 1er mars 1367 au roi Charles V par *Girard d'Abbeville*, par lequel il déclare : « qu'à cause de la noblesse de sa pairie, il a eu son » nom ancien, *Girard d'Abbeville*, seigneur *de Bouberr*, » et qu'en fait d'armes de guerre, de joutes, de tournois, » son droit cri est *Abbeville* comme ses devanciers ; qu'à » lui appartiennent plusieurs cens et droits en la ville et » banlieue d'Abbeville etc. . . . »

Suivant nous, il est facile de concilier l'apparente contradiction qui se rencontrerait dans les archives également compulsées par Hariulfe et Rumet. Nous avons vu qu'Abbeville appartenait à Saint-Riquier dès 831 ; or, s'il est vrai que 150 ans après, le comte de Montreuil, devenant à la fois et gendre du roi de France et avoué, c'est-à-dire protecteur de ce monastère, s'est qualifié de seigneur d'Abbeville, n'est-il pas naturel de croire que les moines, qui éprouvaient le besoin d'être protégés par une

forteresse que le roi offrait de construire à ses frais, auront concouru à son établissement, en cédant non au monarque, mais à son gendre, le domaine sur lequel il fut jugé convenable de l'édifier. Maintenant, que cet arrangement, que cette cession plus ou moins volontaire ait seulement précédé de quelques jours l'acte dans lequel le gendre de Hugues Capet s'est qualifié de *Seigneur d'Abbeville*, et tout est expliqué, même cette circonstance que les religieux de St. Riquier n'avaient conservé aucune trace de leur domination, soit par quelque droit seigneurial dans l'île, soit par le prélèvement de quelque censive dans les autres quartiers.

Mais qu'Abbeville ait été, à la fin du dixième siècle, une simple terre seigneuriale appartenant au comte de Montreuil, ou l'un des nombreux domaines de l'abbaye de Centule, peu importe, par rapport au but que nous nous proposons ; car Rumet lui-même reconnaît qu'à cette époque, cette ville, actuellement si vaste et si importante, n'était qu'un *village*, qu'une *bourgade* ; et c'est là précisément ce que nous nous proposions d'établir : enfin, la preuve que, sous la puissance romaine, elle n'a jamais été une ville puissante, c'est qu'aucune des chaussées romaines qui sillonnaient le pays n'y conduisait, pas même la voie solennelle qui avait reçu un si grand développement pour mettre en communication les principales cités qui se trouvaient entre Lyon et Boulogne.

§ IV. ALBERT.

Les auteurs de la *Description du département de la Somme,* dont l'un est, ce nous semble, natif d'Albert, ont écrit (1) que l'origine de cette ville et de la collégiale qu'elle possédait sont d'une *haute antiquité*. Ils ajoutent :

« On remarque, en y arrivant du côté d'Amiens, au » pied de la dernière montagne, et près de la chaussée, » un terrassement élevé que l'on nomme dans le pays » *Mont-Castel*. Suivant une tradition peu certaine, cette » butte remonterait à l'invasion des Gaules par les Ro- » mains, et aurait été formée soit pour couvrir les restes » d'un grand nombre de soldats, morts en combattant aux » environs, soit pour honorer la mémoire d'un général » d'armée. Suivant une opinion plus vraisemblable, ce » monticule aurait été formé vers l'an 600, par la reine » Brunehaut, pour réunir les deux montagnes entre les- » quelles il se trouve. La chaussée voisine devait passer » sur cette butte, et aurait été ainsi préservée des inon- » dations de la vallée. »

Cette opinion nous paraît fondée en ce sens, que là passait effectivement, non pas une chaussée établie en 600 par la reine Brunehaut, qui, ce nous semble, n'a jamais eu d'autorité sur cette partie de la France, mais une *voie romaine* qui conduisait d'Amiens à Bavai, et dont le tracé est

(1) T. 2, p. 200.

indiqué de la manière que voici par D. Grenier, sous le n° 252 de son introduction à l'histoire de Picardie.

21e. *Branche de la voie militaire 3e. d'Amiens, de cette ville à Bavai.*

« A Amiens, la troisième branche de la voie militaire, » branche qui est dite *la grande chaussée au bled* dans un » titre de 1364, tire vers le faubourg St.-Pierre, d'où elle » va traverser les deux bras de la rivière d'Hallu, l'un à » Querrieu, et l'autre à Pont-Noyelle, pour entrer dans l'an- » cienne forêt de *Bellensilva*, Bésieu ; elle passe sur la gau- » che de la Houssoie, en qualité de chaussée Brunehaut, » ainsi qu'il résulte des énonciations de titres ayant pour » date le mois de mai 1254 et le 23 août 1569 ; puis, au » pied de Brunelieu, chef-lieu d'un des fiefs-péris du » comté de Corbie. Ce lieu est voisin de Ribemont, dont l'é- » glise est sous le vocable de St. Vast. Cette chaussée est » nommée *Etrée* au point où elle se trouve à distance égale » de Warloy à Encre (*in strata hic et in media via prefate* » *ville* (de Varloi), lettres de Jean, abbé de Corbie, vers » l'année 1160). A la sortie d'*Encre*, pour gagner Bapaume, » elle passe sur le territoire de Brebières, où suivant une » charte du mois de juillet 1249, était un lieu dit : *incom-* » *tiello de le caihe*. . . . . . »

Or, ce tracé est à très-peu de chose près celui de la route d'Amiens à Cambrai, passant par Albert ; et il ne peut être douteux pour quiconque a vu le vaste terrassement appelé le Montcastel, que ce monument ne soit un débris de la chaussée dons nous venons de parler.

Mais cette chaussée n'était pas la seule qui vînt aboutir à notre Albert moderne; on lit encore dans l'ouvrage précité de D. Grenier sous le n° 235.

« L'abbé Peitavy, chanoine de St. Quentin, nous a fait » observer que le chemin tracé en ligne droite de Rumi» gny, au grand Séraucourt, était un large chemin vert » qu'on nomme le chemin d'Arras, et qu'il fallait le con» sidérer comme un véritable chemin romain. Arrivé à Sé» raucourt, il traversait le marais et la rivière de Somme » sur une longueur de 230 toises et une largeur propor» tionnée, passait au petit Séraucourt, d'où il gagnait ou » Etreilly, ou Beauvoir, comme il est tracé sur la grande » carte de France; là, faisant un coude, il suivait la chaus» sée de St.-Christ jusque presque vis-à-vis Aibies, où il en » faisait un autre pour aller traverser la rivière d'Aumignon, » la chaussée de St. Quentin à Amiens et le terroir de Bru» netel, ainsi qu'on le voit dans des titres de 1320, 1342 » et 1393. Après avoir traversé la petite rivière de Doing, » laissé Péronne à gauche et le mont St.-Quentin à droite, » la chaussée allait gagner *Cléry* et ensuite *Encre*, en pas» sant par Carnoy et Becordel, deux villages qui ont St. » Wast pour patron. »

Ainsi, deux voies romaines se croisaient à Albert : en faut-il conclure que cette ville a été originairement une station romaine, un lieu d'étape ou tout au moins une simple mansion? Nous ne le pensons pas; car ni l'Itinéraire d'Antonin, ni la Table théodosienne, n'en font mention, et les monuments du moyen-âge, qui seuls signalent son existence, se bornent à nous apprendre qu'elle était, avant et pendant le IXe. siècle, l'une

des nombreuses propriétés qui faisaient alors de Centule l'une des plus opulentes Abbayes du monde chrétien. En effet nous lisons dans la relation des miracles de Saint Riquier, rédigée au IXe siècle,

..... *Est Vicus in Pago Ambianensi nomine Incra, pertinens ad monasterium Sancti Richarii.*

On voit aussi dans la chronique de Centule, p. 487, qu'une *Cellula* desservie par douze chanoines s'y trouvait établie en 831, et que, en 870, Charles le Chauve accrut ses dépendances par une donation qui est mentionnée p. 516 et 531 de la même chronique. Enfin nous avons vu, à l'article *Abbeville*, que Hugues Capet se fit faire la cession de ce lieu par les moines pour y établir, de même qu'au Crotoy, à Abbeville et à Domart en Ponthieu, une forteresse que sa haute prévoyance jugeait nécessaire à la formation d'une ligne défensive qui rattachait à son système le château alors peu ancien de Doullens, et qui se compléta plus tard par la construction de celui de Beauquesne.

Mais il importe de remarquer que si les documens que nous venons d'invoquer signalent Albert comme possédant, au IXe siècle, un établissement religieux important, ils font par cela seul remonter son origine à une date dont l'antériorité se trouve dès lors indéterminée. Or, le plus ancien nom qu'elle ait porté paraissant devoir donner une juste idée de l'antiquité de son origine, nous allons entrer dans quelques détails à cet égard..

Et d'abord nous observerons que la ville dont il s'agit ne doit pas à la rivière d'*Encre*, qui la traverse, la dénomination qu'elle portait, avant qu'elle eût reçu d'un duc de Luynes, le nom d'*Albert*, au commencement du dix-septième

siècle. Chose peu ordinaire ! c'est la ville qui a donné à la rivière le nom que celle-ci porte : et ce point de géographie historique nous semble susceptible d'une complète démonstration.

En effet, cette rivière prend sa source dans les environs de Miraumont, bourg situé sur les confins de la Picardie et de l'Artois, passe au village de Baillescourt, d'Authuille, du Hamel d'Aveluy, de Boulan, traverse Albert, passe à Dinancourt, à Ville-sur-Corbie, à Heilly et pénètre dans Corbie, après s'être partagée en deux bras, au lieu nommé le *Tillet*.

Or, cette rivière s'appelait autrefois *Corbeia* : c'est d'elle que l'abbaye de Corbie a reçu son nom. St.-Gérard, natif et moine de Corbie, qui écrivait vers le milieu du onzième siècle, dit formellement dans son prologue sur le premier livre des miracles de St.-Adalhard, que ce lieu a reçu son nom d'une petite rivière appelée en latin *Corbeia* (1).

Corbeia fluviolus vocabulum loco (Gorbeia) *tribuit.*

De Valois et Mabillon ont trouvé cette origine donnée au nom de la célèbre abbaye dont il s'agit, si conforme avec ce que les anciens monuments disent de cette rivière, qu'ils n'ont pas balancé à l'adopter préférablement aux traditions du pays, qu'ils rapportent. On lit en effet, dans les actes de St.-Furcy, que ce saint passant par Authuille, sur la *rivière de Corbie*, un possédé vint à sa rencontre « *de indè veniens Furseus in Pagum Ambianensem et in curtam vocabulo* AUTOILUM SUPER FLUVIUM CORBEIAM *ibi obviavit ei vir malignus* (2). »

(1) Notit. Gall. Acta S. S. Bened. sœcul. 2, p. 1039.
(2) Ibid. sœcul. 2, p. 311, n°. 6.

Ces actes paraissent avoir été rédigés vers le milieu du septième siècle, peu de temps après la mort de St.-Furcy.

Un manuscrit du dixième, que cite D. Grenier, dans son histoire de Corbie liv. 1er., parle de deux moulins que François, abbé de Corbie, fit construire en 893, au pont Pétrin, qui est dit situé *sur la rivière de Corbie, super fluvium Corbeiæ.*

Dudon, doyen de St.-Quentin, qui vivait au commencement du onzième siècle, rapporte qu'Arnould, marquis de Flandres, vint avec toutes ses troupes jusqu'à la *rivière de Corbie*, d'où il envoya dire à Guillaume 1er., duc de Normandie, qu'il l'allait joindre à Piequigny.

« *Arnulfus . . . . venit super Gorbeiæ fluvium cum suis* » *omnibus, misitque internantium ad ducem willemum con-* » *tra se venire illum usque ad Picquigniacum* » c'était au mois de décembre, cette rivière n'avait donc pas encore changé de nom en 1188.

Nous avons dit que cette rivière se divisait en deux bras pour entrer dans Corbie, Dom Grenier nous parle encore de titres qui nomment l'un, *uquam Corbeiæ* et l'autre *rivum veteris Corbeiæ* « si elle a porté depuis le nom d'*Encre*, » continue cet historien, le changement n'a pu arriver que » vers le milieu du treizième siècle, lorsque Hugues de » Châtillon, premier du nom, comte de St.-Paul, porta au » roi l'hommage de sa seigneurie d'*Encre*, qui avait relevé » jusque là du comté de Corbie, où seulement après l'é- » rection de cette seigneurie en marquisat, en faveur de » Jacques d'Humières, par lettres de 1576. »

Quoiqu'il en soit, le village de *Ville*, bâti sur la rive gauche de la rivière dont il s'agit, n'a point perdu l'an-

cienne dénomination qu'il avait reçu de ce voisinage et se nomme encore *Ville-sur-Corbie*.

Nous venons de voir qu'on ne sait pas au juste à qu'elle époque la *Corbie* changea son nom pour prendre celui d'*Encre*: on ignore seulement, par quel motif cet échange de dénomination fut opéré, mais ce qui n'a pas besoin de démonstration, c'est que cette rivière a emprunté le nom qui la désigne actuellement, à la ville dont nous recherchons l'origine et qui le portait alors depuis long-temps.

Maintenant que ce qui précède nous semble avoir démontré que cette ville ne doit pas son nom à la rivière qui la traverse, voyons si dans ce nom lui même, ne se trouve pas une trace de l'origine monastique que nous lui avons attribuée.

Albert a eu aussi son historien, et le père Daire en a publié les annales, son livre commence en ces termes :

» Les titres les plus anciens nomment Albert, *Ecrembatis* :
» ceux de 1558, *Incra*, et les postérieurs *Encra*, *Ancora*.
» Ce lieu, avant 860, appartenait à l'abbaye de St.-Riquier,
» L'abbé Ingelart le vendit au roi Hugues Capet, qui y
» fit construire un château, d'autres prétendent que ce fut
» Hugues 1er. comte de Ponthieu, qui obtint la permis-
» sion de murer et de fortifier cet endroit, dès qu'il en
» devint possesseur par son mariage. »

D. Grenier, qui avait réuni, dans le no. 2 du 4e. paquet de sa topographie, des notes à l'aide desquelles il se proposait de publier une notice historique sur Albert, nous apprend qu'il avait découvert *dans d'anciens manuscrits de l'abbaye de Corbie* la phrase latine que voici :

» *Ecrembatis* que nunc *Encra* cum appenditiis, buscis

» edificiis et adjunctis.... *(nom propre illisible)* primus
» tenuit. »

Il nous apprend encore que le même nom d'*Ecrembatis*, se trouve lui avoir été donné dans un rôle des fieffés de l'abbaye de Corbie, dressé vers 1160.

Or, *Ecrembatis* est, il faut en convenir, un mot d'une construction vraiment exceptionnelle et il est surtout à observer, que de tous les noms de villes que nous avons eus à citer jusqu'ici, il n'y a que ceux composés de deux mots tels que *Sylvanectes* et *Abbatis-villa*, qui atteignent le nombre de 4 syllabes : il y a donc motif de croire qu'*Ecrembatis* est aussi lui, composé de deux mots, et il nous semble qu'il est possible non seulement de parvenir à leur découverte, mais encore de démontrer que leur signification textuelle confirme ce que nous avons dit de l'origine d'Albert.

En effet D. Grenier, décrivant le tracé de la chaussée Romaine qui conduisait de *Térouanne à Sangatte*, dit, dans le § 5 du chap. 234, de son Introduction à l'Histoire de Picardie :

» Dans la suite, cette chaussée fut prolongée jusqu'à
» la Manche, elle sortait de Térouanne du côté du St.-
» Jean-au-mont. Elle passe encore à Herbelle, puis sur
» la droite de Lelenghen à Etrehen, *stratum*, ainsi
» nommé dans une charte de 723. »

Plus loin, c'est-à-dire dans son chapitre 261, le même auteur dit encore, en traçant la ligne que suivait l'autre chaussée romaine qui allait de Boulogne à Cassel, par Saint-Omer :

» Cette branche, partant de Boulogne par Saint-Martin,

» passe à l'extrémité de la forêt de Boulogne à Vast, à Ba-
» velinghen, *coupe la voie* de Sangatte à Étrehen et arrive
» à Sitiu, aujourd'hui Saint-Omer, d'où elle va à Arques. »

Ainsi, en 723, *Étrehen* était un village dont le nom était une traduction en langue vulgaire du mot latin *Stratum*, et cela par le motif qu'il avait sans doute été produit par l'embranchement de deux chaussées romaines, dont l'une allait de Boulogne à Cassel et l'autre de Térouanne à *Sangatte*.

Ceci posé, reportons-nous à ce que nous avons établi dès le début de cet article, par des citations également textuelles, on y verra que, sous la domination romaine, deux chaussées, allant l'une d'Amiens à Bavaí et l'autre de Soissons à *Sangatte*, se rencontraient de même qu'à *Étrehen*, dans le lieu qu'Albert occupe aujourd'hui; que cette ville était alors un lieu ouvert, *Vicus*, et que dans la première partie du nom qu'elle portait alors se trouve le mot *Écrem*.

Or, que l'on substitue un *t* au *c*, qui se trouve dans ce mot, et l'on aura, vers la même époque, deux villages formés chacun à l'embranchement de routes allant également à Sangatte, avec des chaussées d'Amiens à Bavaí et de Boulogne à Cassel. Il se trouve que ces deux villages, d'une origine si identique, se sont nommés l'un *Étrehen* et l'autre *Étrem*. Maintenant, si la charte de 723, citée par D. Grenier, prouve qu'*Étrehen* vient de *Stratum*, il est naturel de penser qu'*Écrem*, corruption évidente d'*Étrehen*, doit avoir la même étymologie.

Si ce qui précède était admis, rien ne serait plus rationnel que l'adjonction du mot *batis*. En effet, la chaussée romaine de Sangatte se trouvant former, par sa conjonction sur des

point différents avec d'autres chaussées, deux villages ayant l'un et l'autre pour nom la traduction en langue vulgaire du mot *Stratum;* il aurait bien fallu trouver un moyen de les distinguer l'un et l'autre; et comme l'un appartenait alors à l'abbé de Saint-Riquier, *Étrem-batis* aurait signifié *Étrée-l'Abbé*, comme on dit *Étrée-Saint-Denis*, *Étrée-Blanche* ou *Bourg-l'Abbé*.

Il n'est point étonnant que le nom d'Albert ait eu autrefois une terminaison flamande, puisque, suivant *Védrius* (1), le comté de Flandre tel qu'il fut constitué par Charles-le-Chauve, lorsqu'il donna sa sœur en mariage à Baudoin Ier, dit *Bras-de-Fer*, s'étendait de l'Escaut à la Somme et de l'un à l'autre de ces fleuves à l'Océan.

Quant au nom *Encre*, qui a succédé à celui d'*Écrembatis*, on conçoit facilement que lorsque les abbés de St.-Riquier eurent cédé à Hugues-Capet les droits souverains qu'ils avaient sur cette localité, la terminaison désignative de ces mêmes droits ait été peu à peu supprimée. Or, cette suppression une fois opérée, on a dû former *Encre* d'*Écrem*, encore plus facilement que ce dernier mot lui-même ne s'était formé d'*Étrehan*.

Pour ce qui est du nom tout moderne que porte actuellement cette ville; chacun sait que Louis XIII ayant donné, en 1920, le marquisat d'Encre au duc de Luynes, celui-ci obtint presque aussitôt des lettres patentes, en vertu desquelles le nom que la ville avait alors fut échangé en celui d'Albert.

(1) Hist. comt. Fland, T. 1, p. 522.

CHAPITRE III.

DES VILLES DE LA PROVINCE DE PICARDIE QUI, SOUS NOS ROIS DE LA TROISIÈME RACE, DOIVENT LEUR ÉTABLISSEMENT A DES ÉVÉNEMENTS DIVERS.

§ Ier. ARDRE.

Ardre est du très-petit nombre de nos villes qui, ayant eu un historien presque contemporain de sa fondation, a eu l'avantage de n'avoir pas son origine obscurcie par des fables du genre de celles que nous avons eu si souvent l'occasion de signaler.

En effet, il nous est parvenu de *Lambert*, curé de la ville dont il s'agit, et qui écrivait sous Philippe-Auguste, un fragment sur les comtes de Guisne, que l'on regarde généralement comme très-fidèle, et dans lequel il a consigné des détails qui, en se référant à une époque peu éloignée de la sienne, ont pu être facilement vérifiés par lui, soit dans les archives qu'il avait à sa disposition, soit sur les lieux où il passa la majeure partie de sa vie.

Suivant donc cet historien, il y avait sur la paroisse de *Sainte-Marie-Kerke*, peu distante de la résidence des comtes de Guisne, un château appelé *Selvesse*, appartenant à une jeune héritière, nommée *Adèle*, dont on ne dit pas l'origine, mais qui descendait, à ce qu'il paraît, des seigneurs de Bourgbourg, et avait pour oncle Framery, évêque de Térouanne. La fortune dont elle jouissait, comprenant plusieurs terres aux environs du lieu où est à présent *Ardre*, Eustache, comte de Guisne, la demanda en mariage : mais, guidée par les conseils de son oncle, elle le remit à un autre temps, n'osant pas absolument le refuser à cause de son voisinage et de sa puissance, puis soumit toutes ses possessions à l'église de Térouanne, pour en dépendre sans réserve, et se les assurer sous la protection de l'Église, si révérée en ce temps-là.

Il fallait que la jeune chatelaine de Selvesse eut de grands biens, puisque l'on compte parmi ses possessions, *Peuplingue*, *Boningue*, *Coquelle* et *Honswotte*. L'évêque de Térouanne, qui ne voulait pas l'allier à une famille aussi puissante que celle de Guisne, par des motifs restés inconnus, lui fit épouser *Herred* ou *Hérébert*, issu des châtelains de Furne, qu'il crut assez puissant pour le soutenir contre le comte de Guisne.

Meyer (1) dit qu'il était de *Popelingue*, mais cette opinion est refutée par Lambert d'*Ardre.*

Cet Herred renouvela la soumission qu'Adèle avait faite à l'évêché de Térouanne et reprit ses biens en fief. Il fut fait pair et baron de l'Église, et fut gratifié du privilége de porter l'évêque, placé dans sa chaire, lorsqu'il était installé; privilége partagé seulement par les personnes du plus haut rang dans Térouanne et que l'on considérait alors comme grand honneur.

Ardre, qui faisait partie des domaines du nouveau vassal de l'Église, était à cette époque un lieu de pâturage, environné de Marais, et ayant, où est actuellement le marché, une seule maison occupée par un tavernier, chez lequel les habitants des environs allaient boire de la bière. Comme la recherche des étymologies a été une sorte de besoin dans tous les temps, il en est qui ont prétendu que ce lieu avait été nommé *Ardre*, parce que l'on avait vu un héron y fendre l'air, et que cet oiseau se nomme en latin *Ardea*. Cette fable n'est même pas autorisée par les armes de la maison d'Ardre qui ne sont pas un héron, mais un aigle de sable en champ d'argent. Lambert d'Ardre prétend que son nom lui vient des mots teutons *Ard* ou *Ord* qui veut dire *terre*, en opposition avec l'*eau* dont ce lieu était environné. Comme quelques maisons y avaient été construites, et que le site était plus agréable que celui où demeurait Herred, il forma le projet de s'y établir; mais il en fut détourné par les habitants de Furne, et il resta à Selvesse, où il mourut, laissant deux filles nommées *Adela* et *Adélis*.

(1) Ann. l. 4, f. 41.

Après sa mort, sa veuve épousa Elbodon, frère du chatelain de Berg, dont elle eut un fils, nommé Arnould.

Ardre, pendant ce temps, commençait à se peupler; Elbodon avait même arrêté d'y fixer sa résidence, lorsque la mort de sa femme vint s'opposer à l'exécution de ce projet. Il s'y trouvait déjà une église, qu'Adèle et son dernier mari avaient fait édifier et dédier à saint Omer. La fondatrice voulut y être inhumée et Elbodon y choisit également sa sépulture. Arnould, devenu, par la mort de ce dernier, seigneur d'Ardre, en fit le chef-lieu de son domaine. Il fit d'abord construire, dans la partie la plus élevée que l'on appelait *Lamotte*, une vaste habitation destinée à sa résidence, qu'ensuite il environna de fossés et ceignit de hautes murailles, avec les matériaux de son château de Selvesse, qu'il y fit transporter. Tels furent les commencements de la ville d'*Ardre*, au rapport non seulement de Lambert, mais encore de *Duchesne* en son Histoire de Guisne, et de Malbrancq *de Morinis*.

Lorsqu'Arnoult jetait ainsi les fondations de cette ville, il se trouvait être un personnage important, doué de qualités brillantes, Eustache-*aux-Grenons*, comte de Boulogne, l'investit de la charge de sénéchal, suivant Duchesne, et de connétable du Boulonnois, suivant Malbrancq. Les religieux de Saint-Bertin, qui possédaient de vastes domaines dans le comté de Guisne, lui en commirent le soin et l'investirent du titre d'*Avoué* de leur monastère. Enfin, il épousa Mahault, fille et unique héritière de Godefroy, seigneur de Marquise, ce qui ajouta encore beaucoup à son immense fortune. Ce fut alors, que voulant faire de sa ville d'Ardre un lieu considérable, il y fonda douze prébendes dans l'église dé-

diée à saint Omer où, jusque-là, il n'y avait eu qu'un seul prêtre pour la localité.

A son décès, Arnould II, son fils, lui succéda. N'ayant pas su se maintenir en paix avec le comte de Guisne, il eut à soutenir un siége dans Ardre, et fut contraint de se reconnaître vassal du vainqueur; puis, ayant préféré avoir recours à Robert, comte de Flandre, il lui fit hommage de sa terre d'Ardre (1), et il en obtint en échange entr'autres priviléges, celui de peupler sa seigneurie de gens bannis de Flandre et autres provinces voisines; ce qui fut un moyen d'attirer à Ardre un grand nombre d'habitants (2). De telle sorte que cette ville n'était pas déjà sans importance, lorsque Arnould, fils et successeur du précédent, la vendit à Philippe-le-Hardi, qui la réunit à la couronne. Les Anglais ayant détruit ses fortifications, François Ier les fit rétablir, en 1540, et y fit notamment creuser, en forme de poires, des greniers qui ont en oeuvre 29,853 pieds de capacité, et qui peuvent contenir près de cent mille boisseaux de blé.

(1) Duches. preuv. f. 140.

(2) Annales de Calais et du pays reconquis, par Bernard, ch. 12.

§ II. GUISNE.

Cette ville est nommée dans les anciennes chroniques *Ghisna* : ce mot provient lui-même de *Gueun* qui en celtique signifie lac, marais. Il paraît en effet que le lieu où Guisne se voit aujourd'hui était entouré autrefois par la mer, qui depuis a été resserrée par les écluses de Calais, mais qui a creusé aux environs les marais flottants de Relingin et d'Ardre, qui y sont encore.

Guisne n'était au dixième siècle qu'un village dépendant de l'abbaye de St.-Bertin, lorsque Silfrid ou Sifroïd, chef d'une bande de Danois, s'en empara vers 920 et y fit batir une forteresse nommée la Cuve, à cause de sa figure, et dont on voyait encore les restes le siècle dernier. Aussi bon politique que brave soldat, il s'assura la possession paisible de sa conquête en faisant hommage de son comté à Raoul, comte de Flandre, son puissant voisin ; et tranquille sur l'avenir, il donna un témoignage de sa puissance, en créant parmi ses nombreux vassaux 12 baronies et 12 pairies, parmi les quelles on distinguait les baronies d'Andre, de Belinghen, de Fienne, de Lamotte, d'Ardres, de Ligne, de Hames etc.

La résidence d'un tel personnage ne pouvait rester une misérable bourgade ; Silfrid fortifia sa résidence, l'enferma de murailles et d'un double fossé, en un mot, en fit une ville qui fut longtemps une des plus importantes de la Picardie : mais en 1558, ses fortifications ayant été rasées,

ses portes abattues et ses fossés comblés, elle ne put jamais se relever complètement de ce désastre et se trouva réduite à de faibles proportions.

Baudouin II, comte de Guisne, se distingua dès le douzième siécle par son amour pour les lettres. C'est à sa cour et sous son patronage, que Landry Walanio, Alfrius. M°. Geffroy, M°. Simon de Boulogne, Girard d'Adehem et Lambert d'Ardre, composèrent divers ouvrages qui, joints aux annales de St.-Bertin, n'ont laissé aucun doute possible sur l'origine de la ville dont il s'agit : voilà pourquoi nous nous abstenons de tous détails devenus par conséquent inutiles.

---

§ III. CALAIS.

Lapostre (1) prétend que le nom de *Calais* vient d'un Argonaute qui se nommait ainsi, et qui, dans son trajet vers Colchos que l'on sait être en *Asie*, aborda sur la côte des Morins avec son frère *Zethes*, fils comme lui du dieu Borée, et fut tué par Hercule, dans le lieu même où Calais se voit aujourd'hui.

Le père Bour (2) veut que le nom de cette ville provienne de ce que la mer montant jusqu'aux pierrettes ou galets, on a dit *Calet* au lieu de Galets : étymologie qui se trouve encore dans plusieurs vieux manuscrits.

L'abbé Bailleul, vicaire de l'une des paroisse de Calais et auteur d'un volumineux manuscrit sur l'histoire de cette ville, prétend de son côté que le nom qu'elle porte provient des *Calètes*, l'un des peuples de la Gaule Belgique du temps de Jules César ; mais il est facile de démontrer que ce peuple est celui qui, lors de la conquête des Romains, occupait en Normandie ce que nous appelons encore le pays de *Caux* et en effet :

Il est dit, dans les commentaires, que César trouva à combattre 90,000 hommes de divers peuples ; les Atrébates étaient 15,000, les Amiennois 10,000, les Morins 15,000, les Caletes 10,000 etc. » Voilà ce qui a donné lieu de dire que les Calètes sont ceux de Calais : mais si le pays des

(1) Auteur d'un mémoire intitulé : *Calais port iccien.*

(2) Origine de la langue française.

Morins, qui avait plus de quarante lieues de longueur et plus de vingt de largeur, ne fournissait que 15,000 hommes, comment les habitants de Calais, qui n'en faisaient qu'une partie minime, auraient-ils pu en fournir 10,000 ? il est donc constant que ce furent ceux du pays de *Caux* qui se joignirent aux Picards, pour s'opposer aux Romains.

Enfin Pierre Bernard, ancien maieur et annaliste de Calais, donne l'étymologie que voici, du nom de cette ville. Après avoir, selon lui, administré, *sans réplique*, la preuve que Calais est le *port Itius*, il continue en ces termes :

» On a dit autrefois en parlant du *port Itius*, *le port des* » *Morins*, sans distinction, parce qu'il n'y avait que lui : » mais depuis s'en étant formé d'autres, on a dit le *port* » *appelé Itius* de son ancien nom et le nom de *Cal* lui a » été communiqué à cause du voisinage de l'Angleterre » dont le langage vient du Saxon. *Call* veut dire en fran- » çais *nommer* ou *appeler*, de manière, que *Portus Calisius* » signifie le *port appelé Itius* : et laissant le mot de port » par abréviation, on a seulement dit *Calisius*, ce qui fait » que les étrangers nomment encore la ville *Calis ;* et les An- » glais prononçant *l'E* comme nous prononçons *l'I*, on a dit » Calès au lieu de Calis, comme on trouve en plusieurs » anciennes impressions : enfin la langue française, ayant » changé beaucoup de dictions non seulement pour le » langage, mais aussi pour les noms propres, on a écrit » *Calais*, sur quoi il s'est formé le mot latin *Caletum* dont » on se sert mal à propos et qui devrait être corrigé, car » il est certain que le véritable nom de Calais est en latin » *Calisius etc.*

Nous avons quant à nous, développé au mot *Boulogne*, l'opinion que le port *Itius* était *Wissant* : cependant nous croyons devoir ajouter ici que d'Anville, dont la savante dissertation sur cette matière a porté la conviction dans notre esprit, dit dans sa notice de la Gaule au mot *ulterior portus* :

« César parle d'un port dans lequel il tenait une partie » des bâtiments destinés à faire le trajet de la grande Bre- » tagne et il le nomme *ultérieur*, par rapport à celui d'Itius; » la situation du port *Itius* à *Wissand* semble désigner » *Calais*, lorsqu'il est question d'un autre port situé au » delà. On peut attribuer au nom de *Calais* la signification » qui est propre au terme de Cale, pour désigner un en- » droit favorable à l'abord et au mouillage des bâtiments...»

On voit que Bernard et d'Anville diffèrent beaucoup sur l'interprétation qu'il convient de donner au mot *Cal*: nous croyons devoir conclure de la diversité de toutes ces opinions et de la pauvreté de quelques unes d'entr'elles, que l'étymologie du nom de Calais est ignorée : voyons si ce qui concerne son origine est plus connu ?

Un volume in-4°. a été écrit pour établir, contrairement à ce que disent les chroniques de l'abbaye de Saint Bertin, que Calais était, du temps des Romains, un lieu fortifié, un port fréquenté et une agglomération d'habitans déjà importante (1).

(1) Ce volume est l'ouvrage publié par Pierre Bernard, et il a eu une singulière destinée. Les Anglais, à qui la perte de Calais tint si long-temps à cœur, ont toujours conservé les titres de propriété de leurs aïeux, tant sur les maisons de cette ville que sur les biens de campagne qu'ils y possédaient. Bernard étant entré dans un très-grand détail sur ces immeubles,

En effet, à en croire Bernard, le port de Calais devrait ses premiers moyens de défense à *Caligula* qui, pendant son séjour en un lieu nommé le *camp de César*, aurait fait élever deux tours dont l'une, la première du *Risban*, se serait conservée intacte à travers les siècles, et portait encore le nom de *Caligula* lorsque notre auteur écrivait. Il ajoute que la défense du port, qui s'étendait alors au delà du fort *Nieulé*, fut complétée sous la première race, par l'établissement de ce que l'on appelle le *vieux château*.

Puis franchissant plusieurs siècles, il invoque un partage qu'il dit être intervenu entre Hennequin, frère puiné de Baudouin, comte de Flandre, dans lequel ce dernier se serait nominativement réservé *Calais* et le pont de Nieulé qui s'y trouvait établi, pour avoir un moyen de communication entre la mer et les pays de Marcy et d'Oye qui lui étaient attribués.

Bernard cite ensuite une charte portant donation par Arnould, à la fois comte de Flandre et Prieur de St.-Bertin, au profit de l'abbaye de ce nom, de tous les droits que comme comte de Flandre, il possédait sur l'église de Pétresse c'est-à-dire de St.-Pierre-lès-Calais. *Arnulphus monasterio Petressam, id est, sancti Petri ad Calesium.*

Enfin, il cite encore une sentence rendue par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, qui porte condamnation de ses hommes de Calais, à une amende *de la troisième partie de l'acquisition d'un homme*, payable à l'église

ainsi que sur leurs anciens possesseurs, son livre fut enlevé si rapidement par les Anglais, qu'il n'en resta pas plus de trois ou quatre exemplaires, même à Calais, de sorte que sa rareté en France est extrême.

de St.-Bertin, dont les préposés à la perception de la dîme sur les harengs pêchés sur la côte, avaient été maltraités.

De tous ces documents, le dernier est le seul qui soit daté ; il est de 1180. Quant à la prétendue donation aux moines de Saint Bertin, des droits du comte de Flandre sur l'église de Saint Pierre de Calais, Bernard avoue qu'elle est sans date et Du Tillet (1) attribue aux enfants de Baudouin-le-Chauve le partage qu'il fait intervenir entre Hennequin et le comte de Flandre son frère, qui vivaient long-temps avant ; et pour ce qui est de ces fortifications, qui seraient contemporaines de la Tour d'Ordre, qui a laissé à Boulogne une si grande célébrité, le silence que les historiens, les géographes et les antiquaires ont toujours gardé à leur égard, dit assez le peu de confiance que l'on doit avoir dans leur authenticité.

Rien ne s'oppose donc, à ce que l'on croie, Lambert d'Ardres, Duchesne, l'abbé Simon et Iperius, qui attestent, les deux premiers, dans leurs histoires des comtes de Guines, et les deux seconds, dans leurs annales de St.-Bertin, que Walbert, comte d'Arques et son fils unique, s'étant consacrés à Dieu en 625, au milieu des moines de St.-Bertin, donnèrent à ce monastère, par acte qui fut confirmé par le comte de Flandre, tous les vastes domaines qui composaient leur patrimoine, domaines qui s'étendaient au-delà de Saint Omer jusqu'à Poperingue qui en faisait partie et comprenaient les lieux alors inhabités où depuis on a vu successivement s'élever Guisnes, Ardre et Calais.

Les auteurs que nous venons de citer, prétendent que ce

(1) Recueil des Rois de France, leur couronne et leur maison. F°. 103.

dernier point de la côte, était alors tellement dépourvu d'habitations, que plus de deux cents ans après la donation de Walbert, c'est-à-dire en 858, l'abbé Adelard ayant fait dresser un état des biens de St.-Bertin, Calais y fut alors indiqué à l'article 3, sous le nom de *Scala*, comme ne consistant qu'en une maison, une vigne et quelques terres labourables.

Nous nous garderons bien d'entreprendre ici l'énumération des divers monuments invoqués par l'abbaye de St.-Bertin, à l'appui de ses prétentions. Un seul, que nous citerons en son temps, suffira, nous l'espérons, pour lever tous les doutes sur l'origine de la ville dont il s'agit.

On sait que l'impuissance de réprimer les dévastations commises par les Normands fit tomber le pouvoir gouvernemental dans un tel discrédit en France, que la force remplaçant partout le droit, les seigneurs féodaux purent se rendre héréditaires et s'emparer même des biens de l'église qu'ils trouvèrent à leur convenance. Les comtes de Flandre se déclarèrent alors abbés de l'opulente abbaye de St.-Bertin; et il est à croire qu'ils ne tardèrent point à apprécier tous les avantages que le port de Calais pouvait présenter et à le réunir à leurs états, puisque nous avons vu le comte Arnould, céder aux religieux les droits qu'il avait sur l'église de St.-Pierre de Calais, et Philippe condamner, en 1180 les habitants de ce lieu qu'il appelle *ses hommes*, à une amende envers St.-Bertin.

Calais ayant ainsi cessé d'appartenir à cette abbaye, passa dans la maison des comtes de Boulogne, fief des puinés de Flandre, qui tomba en quenouille dans la personne d'Agnez de Merannie qui, unique héritière des immenses

corder ou de refuser ce consentement, émanait d'un droit imprescriptible aux yeux de l'Eglise, du droit de propriété; que le temps et les circonstances avaient bien pu modifier, mais non complétement anéantir.

Or, d'après les faits que nous avons rappelés dans cette notice, admettre ce droit c'est reconnaître que l'origine de Calais n'est ni celtique, ni romaine, mais postérieure de plusieurs siècles à la fondation du monastère de St.-Bertin.

FIN.

TABLE.

INTRODUCTION.

SECTION 1.

SECTION 2.

TITRE I.

ÉPOQUE CELTIQUE.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

TITRE II.

ÉPOQUE ROMAINE.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

TITRE III.

ÉPOQUE FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

SECTION 1.

SECTION 2.

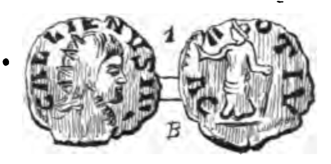
CHAPITRE II.

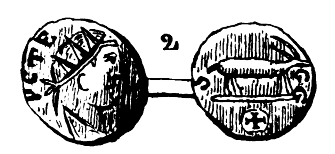
CHAPITRE III.

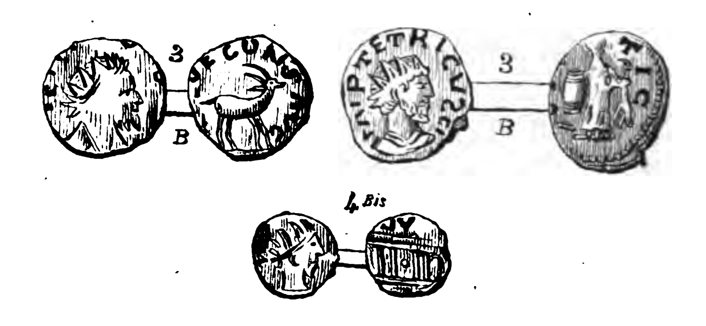
SECTION 2.

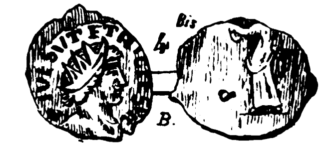
CHAPITRE II.

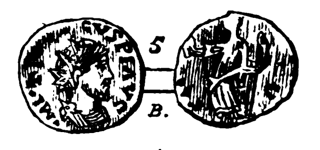
CHAPITRE III.











A. NORMAND del.

NOTICE

SUR UNE DÉCOUVERTE DE MÉDAILLES ROMAINES, DANS LES ENVIRONS DE NOYON,

Par M. Al. Colson, *Membre correspondant.*

Vers le milieu de l'automne de 1838, on a découvert dans la forêt de Crisolles près Noyon, au lieu dit le bois de l'Epinette, quinze ou dix-huit cents médailles romaines qui se sont trouvées partagées entre MM. Richart, Béguery et moi. Ces Messieurs ont eu l'obligeance de mettre leurs parts à ma disposition, et c'est ainsi qu'avec ce que je possédais de mon côté, j'ai pu composer cette notice.

Ces médailles étaient toutes renfermées dans un vase de terre enfoui au pied d'un vieux chêne. En abattant l'arbre, un coup de cognée brisa le vase et les médailles se répandirent à terre; elles étaient toutes de petit bronze, sauf les trois suivantes :

1. DIVVS ANTONINUS. Tête nue d'Antonin-le-Pieux.

℟. CONSECRATIO. Bûcher dans le champ. S. C. G. B.

2. IMP CAESMAVR SEV ALEXANDER AVG. Tête laurée d'Alexandre Sévère. G. B.

℟. PMTRPX COS III PPSC. Le soleil debout avec ses attributs.

3. Un posthume G. B. dont l'effigie (tête radiée) était seule reconnaissable, les légendes et le revers étant frustes, et la médaille ayant d'ailleurs été coupée en deux par un coup de pioche.

Tout le reste de ces médailles se composait de petits bronzes de divers modules, et elles appartenaient aux règnes de Valérien, de Gallien, de Postume, de Victorin, des deux Tetricus, de Claude II, de Quintille, de Probus, de Diocletien et de Maximien Hercule. J'ai remarqué que parmi ces petits bronzes il y en avait eu de saussés appartenant aux règnes de Gallien et de Postume.

La liste suivante indiquera les principaux revers de ces médailles, et peut-être s'en trouvera-t-il quelques-unes parmi elles qui, bien qu'elles fassent partie de règnes très connus, n'en seront pour cela ni moins curieuses, ni moins rares.

VALÉRIEN père.

℟. VICTORIA AVG. Une victoire debout tenant une couronne dans la main droite.

GALLIEN.

1. *Æquitas aug.* La Justice debout avec des balances en équilibre à droite, et une corne d'abondance à gauche.

2. *Abundantia aug.* Femme debout dont on ne peut pas reconnaître les attributs; dans le champ, sous le bras droit étendu Э.

3. *Æter. aug.* Figure debout à tête radiée portant un globe dans la main gauche et une fleur dans la main droite (1).

4. *Appol. Cons. aug.* Griffon.

5. *id.* *id.* *id.* à l'exergue Δ.

6. *Dianæ Cons. aug.* Chèvre.

7. *Dianæ Cons. aug.* Biche marchant à gauche, à l'exergue Є.

8. *Dianæ Cons. aug.* Sans signe à l'exergue.

9. *Dianæ Cons. aug.* Cerf marchant à droite, à l'exergue X.

10. *Dianæ Cons. aug.* Cerf marchant à gauche, sans signe à l'exergue.

(1) Je dois prévenir ici le lecteur que j'ai fait suivre du signe dubitatif ? tous les mots qui se rattachent à des choses que je n'ai pas pu nettement distinguer, et que je n'ai décrit généralement ici que les revers des médailles, sauf trois ou quatre pièces qui m'ont paru assez remarquables pour être décrites en entier.

11. FORTUNA RE VX. Deux variétés dans l'une desquelles la fortune est assise, tandis que dans l'autre elle est debout.

12. FIDES MILIT. Femme vêtue et debout s'appuyant de la main gauche sur la haste, et tenant une enseigne militaire de la main droite.

13. IOVI STATORI. Jupiter debout tenant un foudre à gauche et s'appuyant sur la haste à droite.

14. *Libero P. Cons. aug.* Panthère marchant.

15. *Marti pacifero.* Figure militaire debout tenant à gauche la haste et un bouclier, et portant dans la main droite une branche d'arbre (olivier) : dans le champ sous le bras droit étendu A.

16. ℞ NEPTVNO CONS. Cheval marin.

17. *Pax aug.* Femme debout avec la haste transversale à gauche, et une branche d'olivier ? dans la main droite (une variété la paix assise).

18. PAX AETER. La paix debout.

19. *Providentia aug.* Femme debout et tournée à gauche laissant tomber quelque chose de ses mains à terre : dans le champ à droite E.

20. PROVID. AVG. Femme debout portant à droite des épis renversés, et à gauche une corne d'abondance.

21. *Salus aug.* Figure d'homme vêtu de la toge, marchant à droite derrière un enfant qu'elle paraît tenir par la main ou plutôt qui suit.

22. SOLI CONS AVG. Taureau.

23. *Virtus aug.* Figure militaire casquée, marchant à droite, une branche d'arbre dans la main droite et s'appuyant à gauche sur la haste : dans le champ et à droite X.

24. *Virtus aug.* Figure militaire debout et casquée, s'appuyant sur la haste avec la main gauche, et sur un bouclier avec la main droite.

25. VIRTVS AVG. Figure militaire debout et casquée, s'appuyant à gauche sur la haste et portant un globe sur la main droite. Dans le champ sous le bras gauche P.

26. GALLIENVS AVG. Effigie barbare.

℞. ƆAV OTIA. Figure debout vêtue de la toge, portant sur la main droite étendue une victoire, et s'appuyant de la main gauche sur un bâton? Il est évident qu'ici les lettres de revers sont renversées, et que la légende est VITO AVG. On remarquera aussi qu'il manque un C au mot abrégé de Victoria (1).

SALONINE.

1. *Fecunditas aug.* Femme debout et vêtue portant une corne d'abondance dans la main gauche, la main et le bras droits étendus : dans le champ et à droite Δ.

POSTUME.

1. *Concord. Equit.* Femme debout portant dans la main droite qu'elle appuie sur le genou correspondant plié, une patère, et s'appuyant de la main droite sur un gouvernail.

2. *Moneta aug.* Femme debout avec des balances en équilibre à droite, et une corne d'abondance à gauche.

3. *Virtus Postumi aug.* Figure militaire marchant à gauche, et portant la haste transversalement dans la main droite.

(1) Voyez le n°. 1 de la planche.

VICTORIN.

1. INVICTVS. Soleil avec ses attributs marchant à droite, dans le champ, étoile sous le bras droit.

2. PAX AVG. Femme debout portant la haste transversale dans la main gauche et une branche d'olivier dans la main droite. Dans le champ à droite V, à gauche étoile.

3. *Pietas aug*. Femme debout et voilée sacrifiant.

4. *Providentia aug*. Femme debout tenant une corne d'abondance dans la main gauche, et s'appuyant avec la main droite sur un bâton.

5. *Salus aug*. Femme debout devant un autel, donnant à manger à un serpent dans une patère qu'elle tient de la main droite, et s'appuyant à gauche sur une haste.

6. *Salus aug*. Femme debout tournée à gauche, vêtue de la stola, la main droite sur la hanche? (médaille fruste).

7. *Virtus aug*. Figure militaire debout et casquée, s'appuyant de la main gauche sur un bouclier et tenant une haste debout de la main droite.

TETRICUS le père.

1. *Abundantia aug*. Femme debout tenant une corne d'abondance à gauche et des épis à droite (quinaires).

2. *Comes aug*. Femme debout et ailée marchant à droite, portant une palme dans la main gauche et une couronne dans la main droite.

3. ℟ DIANAE CONS AVG. Cerf marchant à gauche (1). Revers de Galien.

(1) Voir la planche fig. 3.

4. ℞ FIDES MILIT. Femme debout entre deux enseignes militaires. Quelques *specimen* sont de fabrique extrêmement barbare.

5. *Hilaritas augg.* Femme debout tenant de la main droite une palme, et de la gauche une corne d'abondance.

6. *Laetitia aug.* Femme debout tenant une couronne à droite et s'appuyant à gauche sur un ancre.

7. *Pax aug.* Femme debout tenant la haste transversale dans la main gauche et une branche d'olivier dans la main droite.

8. *Pax aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance à gauche et une palme à droite. Sur une médaille de ce type se trouve la variété suivante : entre la figure et la palme on voit une autre palme qui a l'air de sortir de terre, et qui est surmontée à son sommet d'un cône à bords horizontaux comme le *petasus*.

9. *Pax aug.* Femme debout s'appuyant sur la haste de la main gauche et tenant une branche d'olivier dans la main droite. Sur quelques médailles de ce type, on voit une étoile dans le champ sous le bras droit de la figure.

10. *Pax aug.* Figure debout vue par devant, la tête couverte d'une sorte de chapeau à bords relevés et larges comme ceux du *petasus*, tenant dans la main gauche une branche d'olivier, et s'appuyant de la main droite sur la haste ; dans le champ et à droite V.

Quelques-unes de ces médailles sont du module des quinaires.

11. *Pax publica.* Femme portant une branche d'olivier dans la main droite, et tenant un pan de sa robe de la main gauche (quinaires).

12. *Pie* (Pietas)? Femme voilée tenant une couronne ou une patère de la main droite, et soutenant sa robe de la main gauche.

13. (*Pietas?*) Caractères de la légende, des deux côtés inconnus pour moi. Effigie que j'attribue à Tetricus. Le revers offre, au milieu d'un carré entouré par la légende, le vase des sacrifices (*profericulum*) seul. (Médaille barbare).

14. *Salus aug.* Femme posée à droite tenant une patère ou le *simpulum* de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un javelot? renversé : devant la figure un autel allumé, de dessous lequel sort un serpent qui s'élance vers le *simpulum*. (*quinaires*).

15. *Salus aug.* Femme sacrifiant. Il y a deux variétés : Dans l'une la figure ne paraît pas avoir d'autre coiffure que ses cheveux ; dans l'autre la tête est ornée d'un chapeau au-dessus duquel on remarque une aigrette.

16. Sur une médaille à l'effigie buste de l'empereur au lieu de la tête seule.

17. *Spes aug.* Sur deux médailles cette légende est très visible, mais les figures sont tellement barbares qu'il est impossible de les déchiffrer.

18. *Spes aug.* Même revers que celui de *Comes aug.*, c'est-à-dire une victoire comme le n. 2.

19. *Spes*... Médaille du module des quinaires avec le revers du n. 14, qui en diffère pourtant ici parce que la patère est très reconnaissable.

20. *Spes publica.* Sur quelques médailles de ce type, d'exécution très-barbare, comme on peut le voir par les fig. 4 et 6, il y a des lettres placées à l'envers ; dans les légendes d'autres oubliées, etc.

21. *Victoria aug.* Victoire marchant à gauche, portant une couronne dans la main droite et soutenant avec la main gauche une énorme palme qui touche à terre, passe sur l'épaule gauche, et vient ensuite retomber derrière le dos en se divisant en deux branches.

22. *Victor? a. aug.* Victoire ailée marchant à droite avec une couronne dans la main droite.

23. *Val* (Valentia ou Valor imp?) Femme debout placée entre deux hastes qu'elle tient dans ses mains.

24. ℞ VIRTVS AVGG. Figure militaire debout et casquée, s'appuyant de la main gauche sur la haste et de la droite sur un bouclier qui pose à terre.

24 (*bis*). Sur une médaille, la figure militaire du revers porte dans la main droite quelque chose qui m'a paru être la dépouille d'un grand animal.

25. Légende de l'effigie PIV TETRICVS PF ou IMP TETRICVS PIV ou PIA. En laissant de côté comme incertains les caractères qui précèdent et qui suivent le nom de Tetricus, il n'en est pas moins positif que les lettres de ce dernier mot sont tellement bien frappées et tellement indubitables qu'il est impossible de se tromper. Le revers offre une figure debout posée à gauche, vêtue de la toge sans plis, et adossée à un tonneau placé debout derrière elle. Cette figure semble donner les mains à un animal dressé sur ses pattes de derrière, qui paraît être un chien. La légende de ce revers est malheureusement illisible, et tout ce que l'on peut reconnaître se borne à une finale dont les lettres sont TIC. (Voir la planche fig. 5).

26. Médaille barbare, effigie de Tetricus, légende du revers S...... GG, peut-être SAECVLARES AVGG, animal

qui pourrait bien être un Renne ou un cerf (voir la planche fig. 2); à l'exergue ✝ croix.

26. Module du sesterce de fabrique barbare que j'attribue à Tetricus père; ℞ édifice, présumablement un temple hexastyle, légendes reconnaissables à quelques lettres mal formées (voir la planche fig. 5), à l'effigie N, au revers N (1).

(Je n'oserai pas hasarder la moindre conjecture sur ces médailles que je crois inédites, je les donne pour ce qu'elles sont, et je laisserai le soin de les expliquer à d'autres antiquaires plus habiles que moi, qui ne suis qu'un novice en archéologie).

TETRICUS le fils.

1. *Comes aug.* Victoire marchant à droite, une palme dans la main gauche, et à droite........

2. *Fides militum.* Femme debout entre deux enseignes militaires.

3. *Invictus?* A l'effigie, tête de Tetricus fils très-marquée, légende fruste des deux côtés; au revers le soleil nu et debout tenant un fouet de la main gauche.

4. *Lætitia?* ou *Saluti? aug.* Légende fruste, femme debout tenant de la main droite une couronne, et s'appuyant de la gauche sur un ancre.

5. *Nobilitas augg.* Femme debout regardant à gauche un globe qu'elle porte sur la main, et tenant la haste à droite.

(1) Voir la planche fig. 6.

6. *Pax augg.* Femme debout portant une branche d'olivier dans la main droite, et s'appuyant à gauche sur la haste.

7. *Pietas augg.* Vases et instruments de sacrifice.

8. *Pietas augg.* Le prefericulum seul.

9. *Principi juventutis.* Figure militaire marchant à droite, portant la haste debout dans la main gauche, et une petite branche d'arbre ou une fleur renversée dans la main droite. (Médaille ovale).

10. *Salus aug.* Femme debout s'appuyant de la main gauche sur un gouvernail et se tenant près d'un autel allumé, d'où sort un serpent qui vient manger dans une patère qu'elle tient de la main droite.

11. *Salus aug.* Figure s'appuyant sur la haste, à gauche, et tenant une couronne dans la main droite.

12. *Silas aug.* Femme debout tenant une couronne à droite, et s'appuyant à gauche sur un gouvernail. Il est évident que *Silas* est ici pour *Salus*, et que c'est une faute du graveur.

13. *Spes aug.* Femme marchant à droite, soutenant un pan de sa robe de la main gauche, et portant une fleur dans la main droite étendue.

14. *Spes publica.* Même type mais barbare.

15. VIRTVS. Figure militaire debout s'appuyant à droite sur un bouclier posé à terre, et à gauche sur une lance.

16. Une médaille du même *Tetricus* ayant à son revers l'effigie de cet empereur incuse.

17. Une autre médaille avec la légende suivante du côté

de l'effigie : PIVESV TETRCAES VIC (1); le revers est fruste.

Quel est le nom entier dont les trois lettres VIC sont le commencement? Il est à présumer que c'est *Victor*, mais ce surnom de *Victor* fait-il allusion à une victoire ou aux victoires remportées par les *Tetricus* dans les Gaules, ou bien n'est-il qu'un titre de reconnaissance que se donnait le prince en commémoration de la conduite de *Victoria*, dont le crédit l'avait fait reconnaître par les troupes Empereur et César, avec son père, dans les Gaules? C'est ce qu'il me paraît assez difficile de déterminer. Un antiquaire distingué, M. Desains, de Saint-Quentin, à qui j'ai communiqué ce travail et les principales médailles qui lui servent de base, pense que ce n'est point VIC, mais qu'il faut lire NC, ce qui constituerait alors les initiales du titre de *Nobilis Cæsar*. Dans un cas comme dans l'autre, c'est-à-dire que ce soit VIC ou NC, la médaille n'en est pas pour cela moins curieuse, puisque même avec cette dernière version elle se trouverait avoir, comme dans la première leçon, une légende inconnue jusqu'à ce jour.

18. Il est à remarquer que parmi les médailles de ce jeune prince je n'en ai trouvé qu'une seule qui lui donnât le titre d'Auguste, encore je ne la donne comme appartenant à Tetricus fils que d'une manière très-douteuse, car la figure a une barbe croissante, et bien qu'il soit permis de croire que quand *Tetricus* père a renoncé à l'empire en faveur d'Aurelius, son fils pouvait avoir seize ou dix-sept ans, et conséquemment un peu de barbe. Cela n'est pas assez po-

(1) Voyez la figure 7 de la planche.

sitif pour que j'ose affirmer un fait qui, dans mon esprit, est douteux. En tous cas, voici les légendes de cette médaille. Autour de l'effigie on lit : IMP TETRICUS PFAVG; au revers on lit PAX ?.... G. Le type de ce revers est insignifiant, c'est une femme debout posée à droite, s'appuyant à gauche sur la haste, et tenant dans la main droite quelque chose que je n'ai pu reconnaître (1). Ce revers est fruste.

On sait que la question qui s'est élevée parmi les antiquaires à l'effet de savoir si Tetricus le fils avait porté le titre d'Auguste, est encore indécise maintenant. Banduri affirme qu'il l'a porté, Eckel le nie positivement, et M. Mionnet ne s'est pas prononcé, malgré qu'il cite une médaille d'or de ce jeune prince dont l'effigie se trouve entourée de la légende PIVESV TETRICVS C. AVG, et deux ou trois autres de petit bronze qui lui donnent la même signification (2). Mais ici l'histoire n'est point d'accord avec les médailles, car *Trebellius Pollio*, qui vivait sous Constantin et qui écrivait conséquemment à une époque presque contemporaine, c'est-à-dire à environ cinquante ans d'intervalle, n'appelle jamais Tetricus le fils que *Cæsar*. Le texte de cet auteur est positif, et il m'a paru assez curieux pour qu'on me pardonne de l'avoir intercallé ici.

« Hic puerulus a Victoria Cæsar est appellatus quum » illa *mater castrorum* ab exercitu nuncupata esset, qui et » ipse cum patre per triumphum ductus; posteà omnibus

(1) Voyez la figure 5 de la planche.

(2) On sait que le titre d'Auguste aux qualifications était uniquement porté par les empereurs régnant, tandis que celui de César était dévolu aux héritiers présomptifs de l'empire.

1° *Comes augg.* 2° *Spes augg.* Il y en avait qui était du module des quinaires et même de celui des sesterces; mais je dois dire que parmi ces médailles il était assez facile de distinguer : 1. celles qui pouvaient passer pour être de coin Romain, et qui étaient généralement bien exécutées pour l'époque; 2. celles qui étaient de fabrique moins belle, et qui semblaient résulter d'une sorte de fusion de l'art romain et de l'art gaulois; 3. enfin, les dernières offraient un travail barbare où l'art gaulois se retrouvait dans ce qu'il a présenté de plus laid, de plus disgracieux et de plus informe à son enfance.

CLAUDE II dit *le Gothique*.

1. *Æquitas augg.* Femme tenant des balances en équilibre de la main droite, et portant une corne d'abondance à gauche.

2. ANNONA ou ABVNDANTIA AVG. Femme vêtue, debout, portant une corne d'abondance à gauche et des épis renversés à droite.

3. *Concordia aug.* Femme debout, vêtue de la stola et ornée d'un voile flottant, paraissant porter un thyrse dans la main gauche, et dans la droite....

4. *Consecratio.* Aigle éployé.

5. *Consecratio.* Autel avec du feu. Cet autel présente quelques variétés de forme et d'ornement selon les coins.

6. *Felicitas temp.* Femme debout portant un caducée à droite, et s'appuyant sur une haste à gauche.

7. ℞ FIDES MILIT à l'exergue S. Femme debout entre deux enseignes militaires.

8. FIDES EXERCITVS. Même revers.

9. *Fortuna redux*. Femme debout portant à gauche une corne d'abondance, et s'appuyant de la main droite sur un gouvernail.

10. *Genio aug*. Figure debout, demi-nue, posée à droite, portant des épis en aigrette ou une fleur sur la tête, une corne d'abondance à gauche et une couronne à droite, à ses pieds une autre petite figure.

11. GENIVS AVG. Même revers.

12. *Jovi statori*. Jupiter nu tenant un foudre de la main gauche, et s'appuyant sur une haste de la main droite.

13. *Jovi? Victori*. Jupiter vêtu du pallium, tenant son foudre à droite, et s'appuyant de la main gauche sur la haste, dans le champ sous le bras gauche III ou IV.

14. *Junoni*. Femme debout portant une corne d'abondance à gauche, et des épis ou une fleur renversée dans la main droite.

15. LAETITIA AVG. Femme s'appuyant sur une ancre à gauche, et portant une couronne à droite.

16. *Mars ultor*. Mars demi-nu et casqué marchant à droite, portant un trophée et une enseigne militaire sur l'épaule gauche, avec la haste dans la main droite.

17. *Mars Victor*. Sur ce revers on voit deux figures d'homme, ce qui peut provenir de ce que la médaille aura été frappée deux fois, à moins qu'on ne veuille admettre que la figure placée derrière couronne celle qui est devant.

18. *Oriens aug c*. Le soleil debout avec ses attributs.

19. *Pax* (Aug ? ou Ex ?) Figure militaire debout, portant un bâton renversé dans la main droite, s'appuyant de la

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

LA

FÊTE DE L'ANE, A BEAUVAIS.

PAR M. JULES CORBLET,
Membre titulaire non résidant.

LA *Fête de l'Âne* se célébrait pendant le moyen-âge, dans plusieurs cathédrales de France ; mais c'est à Beauvais qu'elle se faisait avec le plus de pompe et qu'elle conserva le plus long-temps son caractère primitif. Cette singulière cérémonie fut instituée dans le cours du neuvième siècle ; mais comme c'est seulement au douzième qu'elle atteignit son plus haut période de bizarrerie, nous ne parlerons que

des cérémonies qui étaient en usage à cette époque, sans nous arrêter aux légères transformations qu'elle aurait pu subir dans des temps antérieurs.

Je vais d'abord rapporter la burlesque tradition qui, selon quelques auteurs, donna naissance à la fête de l'âne, sans toutefois en garantir le moins du monde l'authenticité. De vieilles chroniques de Vérone racontent que l'âne qui conduisit Jésus et Marie en Egypte, après avoir traversé la Palestine et visité les villes de Chypre, de Rhodes, de Candie, d'Aquilée, vint établir sa retraite à Vérone en Italie. Cet âne, malgré sa supériorité intellectuelle sur les autres individus de sa race, n'en était pas moins de la même nature : aussi paya-t-il son tribut à la mort. Grande fut la douleur des Véronais, magnifiques furent les funérailles de l'âne. Ses os furent renfermés dans une châsse d'argent massif qui avait la forme d'un âne. Quatre chanoines, dit-on, étaient préposés à sa garde, et deux fois dans le cours de l'année, ils la promenaient majestueusement dans les rues de Vérone. Les pélérins de France, témoins des nombreuses merveilles qu'opérait la châsse de l'âne, rapportèrent dans leur pays cette étonnante nouvelle. Delà cette vénération pour l'âne miraculeux ; delà cette espèce de culte qui s'établit dans plusieurs villes de France, mais surtout dans la capitale des Bellovaques.

Voici quelques détails sur *l'ordre pompeux de ces cérémonies* : le 14 janvier, dès la pointe du jour, une jeune fille de Beauvais, montée sur un âne et tenant un enfant entre ses bras, pour représenter la Sainte-Vierge fuyant en Egypte, partait de la cathédrale pour se rendre à l'église de St.-Etienne. L'âne était recouvert de superbes draperies,

et la jeune fille portait une chappe d'or. Une foule immense, précédée du clergé, lui faisait escorte. La procession arrivée aux portes de St.-Etienne, on entonnait les quatre vers suivants qu'on chantait aussi devant l'église de Sens, le jour de la même fête :

Lux hodiè, lux lœtitiæ, me judice, tristis
Quisquis erit, removendus erit de lusibus istis;
Sint hodiè procul invidiæ, procul omnia mœsta
Lœta volunt quicumque volunt asinaria festa (1).

La jeune fille et sa noble monture étaient introduits dans le sanctuaire où ils se plaçaient du côté gauche. La messe solennelle commençait. Après le *Veni Creator*, on chantait les vers suivants :

Hæc est clara dies, clararum clara dierum;
Hæc est festa dies, festarum festa dierum;
Hæc est sancta dies, sanctarum sancta dierum;
Nobile nobilium rutilans diadema dierum.

Le *Kyrie*, le *Gloria*, l'*Epitre*, le *Credo*, l'*Ite missa est* et le *Deo gratias* se terminaient toujours par le cri trois fois répété de *Hi-han*. Les rubriques du missel prescrivaient au diâcre de terminer lui-même son *Ite missa est* par trois *hi-han*. C'est après l'épitre qu'on chantait la *Prose de l'Ane*. Comme je ne sache pas qu'elle ait jamais été traduite en vers, j'en ai essayé la version suivante :

(1) Antiphonier du XIII°. siècle.

PROSE DE L'ANE.

1.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus.

Un âne de forte *gente* mine
Nous vint du côté du levant,
Sachant sur sa robuste échine
Porter un bagage pesant.

2.

Lentus erat pedibus
Nisi foret baculus
Et eum in *clunibus*
Pungeret aculeus.

Il ne marchait d'un pas rapide
Qu'avec le secours du bâton
Et quand dans sa croupe timide
Se tremoussait un aiguillon.

3.

Hic in collibus Sichem
Jam nutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.

Ruben éleva son jeune âge
Sur les collines de Sichem ;
Du Jourdain brusquant le passage,
Il vint bondir à Béthléem.

4.

Ecce magnis auribus
Subjugalis filius,
Asinus egregius
Asinorum dominus !

Coiffé de ses longues oreilles,
Voici le fils du Porte-Bât ;
C'est la merveille des merveilles,
Des ânes c'est le potentat !

5.

Saltu vincit hinnulos
Damas et capreolos,
Super dromedarios
Velox Madianeos.

Il peut devancer, dans la fuite,
Grâce à ses gigantesques sauts,
Le chameau du Madianite,
Les daims, les mulets, les chevreaux.

6.

Aurum de Arabiâ
Thus et myrrhum de Sabâ
Tulit in ecclesiâ
Virtus asinaria.

Sa puissantissime *Anerie* (1)
Jadis à l'église apporta
L'or de l'opulente Arabie
La myrrhe et l'encens de Saba,

(1) « Son asnerie potentissime, je veux dire son altesse asinière..... » (Rabelais).

7.

Dùm trahit vehicula
Multâ cum sarcinulâ
Illius mandibula
Dura terit pabula.

7.

Quand d'un charriot plein de bagage
Il traîne le faix accablant,
Le drôle égaye le voyage
En broyant l'herbe sous sa dent.

8.

Cum aristis hordeum
Comedit et carduum
Triticum è paleâ
Segregat in areâ

8.

Dans les granges, il fait ripaille
Avec de l'orge et des chardons;
Il sait choisir.... non point la paille
Mais le meilleur blé des moissons.

9.

Amen dicas, Asine
Jam satur de gramine
Amen, amen itera
Aspernare vetera.

9.

Rassasié de mangeries
Sire âne, répétez *Amen*
Et faisant fi des vieilleries
Dites encore: *Amen*, *Amen* (1).

On fléchissait le genou, à cette dernière strophe, alors qu'on chantait: *Amen dicas asine.*

D'après le manuscrit du douzième siècle, dont parle Ducange, dans son *Glossarium*, chaque couplet de cette prose était terminé par ce refrain:

Hez sire asnes, car chantez
Belle bouche rechignez
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

A Autun, d'après les registres de Rotarius, le refrain ne se composait que de ces mots:

Hé sire asnes, hé, hé.

(1) La prose de l'âne se trouve notée dans A. Millin.

Le dernier couplet se terminait par ces paroles :

Hez va ! hez va ! hez va ! hez
Bialx sir'Asnes, car allez
Belle bouche, car chantez
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Louvet, dans son Histoire du Beauvoisis, a complètement falsifié l'histoire de cette fête. Après en avoir fixé à tort l'époque au premier janvier, il rapporte des *Carmes* qui se chantaient au douzième siècle en l'honneur de Henri de France, évêque de Beauvais, et qui n'ont aucun rapport avec la fête de l'âne dont il ose à peine parler ; il laisse à penser que c'était un homme qui remplissait la fonction de l'âne. Pour donner du poids à sa conjecture, il lit : *Silenus* au lieu de *Sire asnes*. La logique de son raisonnement est si puissante que je ne puis résister au plaisir de citer ce passage :

« Il *semble* qu'il faut en cette ode : *Silenus es* au lieu de Sire asnes. Ce qui le fait présumer est que les poëtes font Silenus avoir été tellement camus, contrefaict et difforme, qu'il aurait donné lieu au proverbe d'appeler Silena, une fille laide et camuse ; ils le font aussi nourricier et pédagogue de Bacchus et grand yvrogne dont parle Virgile en sa sixième églogue et d'autant qu'il avait accoustumé d'être toujours porté sur un asne, cela peut avoir donné subject en dérision d'appeler *Silenus* celluy-la qui contrefesait ainsi l'asne ».

Il est impossible que Louvet ait pu ignorer la nature de cette fête ; la tradition qui maintenant en est répandue à

Beauvais, même parmi les gens du peuple, devait de son temps avoir encore une plus grande popularité. Je pense qu'il a taché de dénaturer ce récit, dans la crainte d'offenser les clercs, comme si le clergé de son époque pouvait être solidaire des fautes commises dans des siècles bien antérieurs, et qu'après tout la barbarie des temps peut faire excuser.

Au reste, l'église n'a jamais approuvé ces burlesques cérémonies. Bien loin delà, elle a toujours lancé ses foudres contre les acteurs de cette fête bizarre. En effet, il faut regarder les bulles lancées contre la fête des fous, comme également dirigées contre la fête de l'âne, qui n'était dans le fonds qu'une variété de cette fête des fous qui, selon les localités, subissait des mutations si notables. Or, dans tous les siècles, nous voyons des défenses expresses émises à ce sujet. Eudes de Sully, évêque de Paris, fit deux ordonnances, l'une en 1198, et l'autre en 1199, pour proscrire ces saturnales; Odon, dans le douzième siècle, le pape Innocent III, le synode de Langres en 1404, le concile de Bâle en 1435, les statuts synodaux de l'église de Lyon en 1566, renouvellèrent les mêmes défenses. L'autorité séculière se réunit à la puissance ecclésiastique, pour donner le dernier coup à ces réminiscences du paganisme, comme on peut le voir en lisant un arrêt du parlement de Dijon qui date de 1552.

L'abolition de cette singulière fête n'eut pas lieu à la même époque dans toutes les villes où elle était en usage; j'ignore la date précise de la cessation complète de cette coutume, à Beauvais; mais je suis porté à croire que dès

le commencement du quinzième siècle, elle commença à tomber en discrédit.

Il ne faut point confondre la fête de l'âne, telle qu'elle se faisait à Beauvais et dans quelques autres localités, avec des fêtes qui portaient le même nom, qui se célébraient vers la même époque, mais qui néanmoins en différaient essentiellement. Ainsi, par exemple, à Rouen, il se faisait une fête de l'âne, le jour de noël. Des ecclésiastiques représentaient les prophètes de l'ancien testament qui avaient prédit la naissance du Sauveur ; les sybilles, Virgile, Zacharie et Nabuchodonosor y figuraient ainsi que Balaam monté sur une ânesse : c'est à cette circonstance que la fête empruntait son nom.—A Autun, on promenait en grande cérémonie un âne couvert d'un magnifique drap d'or dont les quatre coins étaient portés par des chanoines. A Douay, une fête qui portait le même nom, et dont on ignore l'origine, se célébrait le premier janvier. « Cette fête, dit M. St.-Henry Berthoud, n'avait aucun rapport avec l'animal dont elle portait le nom ; le culte religieux n'y intervint jamais ». D'après le P. Théophile Raynaud, le jour de la fête des fous, on chantait dans quelques villes de France une *prose de l'âne* qu'on nommait aussi *prose des fous*. Il existait encore une prose du bœuf qu'on chantait le jour de St.-Jean-Baptiste. Mais encore une fois, toutes ces cérémonies burlesques n'avaient de commun que le nom avec la véritable fête de l'âne.

En terminant, il est naturel de se demander sous quel point de vue on doit envisager cette fête. Faut-il, comme M. Michelet (1), y voir *un dernier adieu du chrétien au sensua-*

(1) Histoire de France, tome 2.

lisme payen? Ou bien faut-il croire que l'homme, *reconnaissant que la bestialité était en lui-même, exposait dans des extravagances symboliques, sa misère et son infirmité?* Je pense que ces explications, tout ingénieuses qu'elles puissent être, ne ressortent nullement des données historiques. S'il me fallait émettre un avis, je dirais que dans les premiers temps, on a pu célébrer cette fête avec toute la naïveté crédule d'une piété mal éclairée. Nous voyons en effet qu'un célèbre docteur prétendit que ces fêtes étaient tout aussi agréables à Dieu que la fête de la conception; c'est ce que nous apprend l'illustre Gerson: « *Gestum hoc à Deo approbatum esse sicut festum conceptionis Mariæ, asseruit quidam in urbe altissiodorensi* ». (Gers. part. 4. numéro 10.)

Plus tard, on s'aperçut sans doute de l'indécence de cette fête: mais c'était un usage établi, une coutume enracinée dans les mœurs publiques. On continua donc de célébrer la fête de l'âne, mais sans y attacher aucune importance sous le point de vue religieux. C'est ce qu'exprime fort clairement une lettre circulaire de la faculté de Paris:

« Nous ne faisons pas toutes ces choses sérieusement, mais par jeu seulement et pour nous divertir selon l'ancienne coutume; afin que la folie qui nous est naturelle et qui semble née avec nous s'écoule et s'emporte par là, du moins une fois chaque année. »

NOTICE

SUR UN TOMBEAU ANTIQUE DÉCOUVERT DANS LE TERRAIN DE SAINT-ACHEUL, EN NOVEMBRE 1839,

Par M. l'abbé Solente, *Supérieur de la Maison de St.-Acheul.*

La fosse était profonde d'environ six pieds et large de quatre.

Le cercueil qui est en plomb, paraît avoir été renfermé dans une caisse de bois dont l'existence était attestée par les clous qui avaient servi à l'assembler : leur situation dans le sol, observée avec soin, et leur longueur, donnent lieu de conclure que deux fortes traverses, épaisses de deux ou trois pouces, en assuraient la charpente en deux endroits, au tiers de la longueur totale.

Mais quelque soin que l'on ait pris d'enlever par petites tranches successives la couche de terre qui entourait immédiatement le cercueil de plomb, on n'a trouvé, au lieu de cette caisse de bois, qu'une petite couche d'*humus*, formée par les détritus du bois consommé, et souvent même difficile à distinguer à cause du gravier que le poids de la terre environnante y avait introduit. On apercevait à peine çà et là quelques lamelles de charbon qui rappelaient un peu mieux la contexture de la planche. Un seul fragment a conservé son ancien état, grâce à l'oxide de fer qu'y a introduit un clou qui le traversait.

En découpant avec soin la terre qui entourait ce cercueil, on a trouvé deux ou trois graines d'une polygonée assez commune dans le pays; ce qui autoriserait à supposer que l'inhumation a eu lieu pendant l'automne; du reste, nul monument écrit, pour l'évaluation du temps auquel ce tombeau appartient.

La situation du corps était du sud au nord (la tête vers le midi), mais la manière dont il était disposé dans le tombeau n'a pu être examinée, le squelette ayant été froissé, et ses pièces confondues, lorsque j'ai été averti. La même circonstance n'a pas permis de reconnaître les matières contenues dans l'urne de verre, laquelle a été lavée avec un soin malencontreux, avant de m'être présentée. Cependant l'espèce de *cerne* formée par le sédiment, donne lieu de penser qu'elle a été renversée dans l'inhumation; ou bien, qu'appuyée sur le corps, elle sera tombée, quand les chairs se décomposant auront cessé de la soutenir. Avec cette urne se trouvait le petit *Lecythus* de verre, qu'on est convenu d'appeler *Lacrymatoire*. Tous

les restes des vestiges de la civilisation du temps se réduisent à quelques lambeaux d'une sorte d'étoffe qui paraît tricotée, et dont un petit fragment détaché semblait avoir été mêlé de filets d'or.

On a trouvé aussi quatre épinglettes de bois (en buis ce semble), longues de deux à trois pouces, à tête taillée à facette, excepté une qui l'avait ronde.

Le cercueil paraît être de plomb fondu, et il semble que pour lui donner sa forme actuelle, on en ait relevé les parois verticales prises sur une même pièce. Puis, pour fermer exactement les angles, on a coulé du plomb qui y forme une espèce de lingot à base triangulaire.

Le couvercle était simplement posé sur la caisse, et recourbé tout autour sans autre préparation.

Le squelette, bien conservé, avait encore toutes ses parties assemblées, lorsque le cercueil a été ouvert à une de ses extrémités. La chevelure même subsistait encore au sommet de la tête, en assez grande quantité. Une des épinglettes était engagée dans ce reste de chevelure, lorsqu'elle a été amenée au jour ; peut-être la destination des autres était-elle également de servir ainsi à la toilette.

Le cadavre déposé dans ce cercueil paraît être celui d'une femme, autant que j'en puis juger dans l'état de confusion où se trouvent les pièces de la charpente osseuse. La machoire, qui avait conservé presque toutes ses dents, annoncerait une personne qui n'avait point atteint l'âge mûr. C'est aux hommes de l'art qu'il appartient de déterminer ces points, et aux antiquaires de fixer l'époque à laquelle remonte ce monument.

NOTE

SUR LE SQUELETTE DU TOMBEAU ROMAIN DÉCOUVERT EN NOVEMBRE 1839, A SAINT-ACHEUL,

Par M. le docteur FEVEZ, *professeur d'anatomie, à l'école de médecine d'Amiens.*

Le squelette que renfermait le tombeau romain en plomb découvert en novembre 1839, à St.-Acheul, et qui m'a été confié par M. Dufour, l'un des administrateurs du musée de la Société des Antiquaires de Picardie, est un squelette de femme. La petitesse des os, l'évasement du bassin, la largeur de l'arcade pubienne surtout, établissent ce fait d'une manière évidente.

Quant à l'âge, il est plus difficile à déterminer d'une manière précise. Ainsi la suture encore persistante entre les deux parties de l'os frontal tendrait à faire croire que le sujet est jeune ; mais outre que cette suture se remarque quelquefois dans un âge très-avancé, le développement et la soudure de l'apophyse zygomatique, l'usure considérable des dents, la soudure de la première pièce du sternum avec la seconde, les ossifications accidentelles qui se remarquent sur les côtés du sternum à l'insertion des cartilages costaux, et à quelques vertèbres, me font penser que le sujet était âgé de 45 à 50 ans.

Les cheveux n'appartiennent point selon moi à une perruque ; ce sont les cheveux du sujet lui-même ; ils sont courts, frisés et roux bruns. Leur peu de longueur tient à leur fragilité qui est très-considérable ; avec un peu de recherches et de soins, on en trouve qui ont une certaine longueur. Leur couleur rouge-brun est dûe à l'action du temps peut-être, mais plus probablement à l'action chimique des substances végéto-animales qui environnaient le squelette. Les os eux-mêmes ont cette teinte.

Par une particularité qui n'est pas commune, le squelette n'a que onze côtes de chaque côté au lieu de douze.

TABLE DES MATIÈRES.

Première partie. — BULLETIN ANNUEL.

Seconde partie. — Mémoires.

ERRATA.

Page XIX, au lieu de séance publique, *lisez* séance générale.

Page XXXIII, ligne 11, l'assnceura, *lisez* l'assurance.

Page XLI, ligne 3, *lisez* en ladite ville, en tirant tels, etc.

Page LXII, ligne 18, elle, *lisez* il.

Page LXX, ligne 17, *effacez* en.

Page CXI, *au lieu* de 13 juillet, *lisez* 12 juillet.

Page XXXVIII, ligne 17, *au lieu de* Tekel, *lisez* Eckel.

Id. ligne 28, *effacez* d'argent et.

Page 11, ligne 19, existimi, *lisez* existimo.

Page 15, ligne 13, ont toujours conservé, *lisez* ont toujours conservée.

Page 15, ligne 22, se réfugia, *lisez* se réfugièrent.

Page 19, ligne 22, fut renouvellée, *lisez* fut renouvelée.

Page 27, ligne 23, semoudre, *lisez* semondre.

Page 27, ligne 25, certoins, *lisez* certain.
Page 33, ligne 8, Tournai, *lisez* Tournay.
Page 34, ligne 1, comme nous l'avons observé, *lisez* fait observer.
Page 35, ligne 3, de l'ordre exprès du roi, *lisez* par l'ordre exprès du roi.
Page 35, ligne 13, Rober, *lisez* Robert.
Page 39, ligne 8, l'origine, *lisez* originairement.
Page 41, ligne 6, Boniensis, *lisez* Bononiensis.
Page 48, ligne 29, l'usage est la cause qui ait, *lisez* l'usage est la cause qui a.
Page 53, ligne 16, l'ouvrage à publier, *lisez* alors à publier.
Page 54, ligne 1, que l'auteur a cru, *lisez* que l'auteur n'a pas cru.
Page 66, ligne 9, et qu'elles composent, *lisez* et qu'elle composait.
Page 66, ligne 26, malgré que, *lisez* quoique.
Page 69, ligne 26, Saint-Troud, *lisez* Saint-Trond.
Page 71, ligne 2, les distances anciennes et modernes, *lisez* et les modernes.
Page 72, ligne 16, lib. 4, *lisez* liv. 4.
Page 76, ligne 10, à cet occasion, *lisez* à cette occasion.
Page 78, ligne 11, existant, *supprimer* ce mot.
Page 80, ligne 25, Crispe Tarquin, sa femme, *lisez* Crispe Tarquinie.
Page 89, ligne 29, mais, *lisez* toutefois.
Page 101, ligne 25, Dewer, *lisez* Dewez.
Page 111, ligne 1, Titre II, *supprimer* cette indication.
Page 116, ligne 24, malgré que, *lisez* quoique.

Page 119, ligne 3, d'Expilly, *lisez* Expilly.

Page 122, ligne 6, d'Expilly, *lisez* Expilly.

Page 128, ligne 8, les Vendules, *lisez* les Vandales.

Page 132, ligne 22, ne peut manquer d'avoir, *lisez* a certainement.

Page 154, ligne 25, Péquigny, *lisez* Picquigny.

Page 164, ligne 19, d'Expilly, *lisez* Expilly.

Page 166, ligne 7, Rodriga, *lisez* Rodrina.

Page 185, ligne 17, de vingt-quatre milles, *lisez* de trente-quatre milles.

Page 203, ligne 28, et d'un autre côté, *lisez* d'un autre côté.

Page 204, ligne 8, laceum, *lisez* laccum.

Page 205, ligne 3, devenus des villes de Picardie, *lisez* devenus des villes en Picardie.

Page 206, ligne 19, dit, *lisez* disent.

Page 223, ligne 19, elles sont plusieurs qui porte le nom de Pirou, *lisez* qui portent le nom de Péronne.

Page 228, ligne 16, commune du gouvernement de Péronne, *lisez* coutume du gouvernement de Péronne.

Page 244, ligne 29, la fable qui couvre, *lisez* le sable qui couvre.

Page 247, ligne 4, nommée Herne, *lisez* nommée Horne.

Page 254, ligne 23, nase, nœse, nase, *lisez* nase, nœse, nose.

Page 257, ligne 3, or, nous l'avons déjà dit, *lisez* or, nous le dirons bientôt.

Page 270, ligne 23, qu'elle le quitta, *lisez* qu'il le quitta.

Page 273, ligne 19, il y eut une telle influence, *lisez* il eut une telle influence.

Page 298, ligne 6, perqente, *lisez* pergente.

Page 307, ligne 8, sur rivière, *lisez* sur une rivière.

Page 308, ligne 29, ouvrait issue, *lisez* ouvrait une issue.

Page 311, ligne 4, n'est pas même indiqué, *lisez* ne sont pas même indiqués.

Page 312, ligne 8, d'en obtenir à Doullens soit de celle de Grouches, *lisez* d'en obtenir à Doullens soit de la rivière d'Authie, soit de celle de Grouches.

Page 315, ligne 7, demi pouce, *lisez* demi pied.

Page 317, ligne 7, si celui-ci, *lisez* si ce lieu.

Page 317, ligne 23, et l'allégation pure et simple, *lisez* est l'allégation pure et simple.

Page 318, ligne 6, Ducoicoregum, *lisez* Duroicoregum.

Page 335, ligne 2, et déclare, *lisez* et Bosc déclare.

Page 352, ligne 30, dominiacum lacum, *lisez* dominicum lacum.

Page 368, ligne 16, ablatis, *lisez* abbatis.

Page 375, ligne 7, passe au village, *lisez* passe aux villages de.

Page 376, ligne 3, un manuscrit du dixième qui cite, *lisez* un manuscrit du dixième siècle qui cite.

Page 388, ligne 7, le père Bour, *lisez* le père Bouhours.

